This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. II A. 2005

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

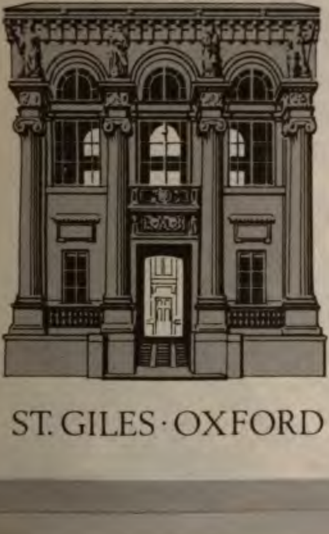

ST. GILES · OXFORD

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

MEMOIRES
DE
MAROLLES.

TOME II.

MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBÉ DE VILLELOIN.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

Ipsa varietate tentamus efficere, ut alia aliis, quædam fortasse omnibus, placeant. *Plin. Jun. lib. 4. Epist. 14.*

TOME SECOND.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LV.

18381

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
30 NOV 1989
OF OXFORD
LIBRARY

ex libris
Louis XVI

MEMOIRES
DE MICHEL
DE
MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

SECONDE PARTIE,

Contenant ses Entretiens avec quelques-uns des plus savans Hommes de son tems.

MAINTENANT je dirai quels sont mes sentimens sur plusieurs points de Doctrine, en parlant de ceux qui m'ont visité dans ma retraite, ou que j'ai vus chez eux depuis l'année 1645.

Un jour que j'étois auprès de M. de la Feuillade, Archevêque d'Embrun, (1) M l'Archev. d'Embrun.

(1) George d'Aubusson de la Feuillade, qui passa du Siege d'Embrun à celui de Mets, mort le 12 Mai 1697, âgé de 88 ans. V. le Moreri de 1732.

Prélat, qui joint la vertu & l'érudition à une Naissance illustre, l'occasion s'étant offerte de lui dire, que beaucoup de cérémonies du Paganisme, avoient été sanctifiées par la piété de notre Religion, ce qui ne s'étoit point fait sans mystere, je m'apperçus, qu'il s'en étonna un peu; sur quoi, je lui demandai audience, & quand il me l'eut accordée, je lui dis. Il ne faut point, Monsieur, que nos Adversaires en prennent avantage pour cela contre nous. Les premiers Chrétiens ont bien reconnu la même chose, & ne s'en sont pas scandalisés: car il est vrai que les Gentils ont tiré beaucoup de choses des Juifs, & que la Loi de Dieu, ne s'est point même abstenue d'en sanctifier quelques-unes, qui étoient, ou pouvoient être en usage parmi les Infideles. Mais quoiqu'il en soit, Monsieur, à commencer par les Dignités sacerdotales, n'est-il pas vrai, que les anciens Romains ont eu leur grand Pontife, & les Prêtres inférieurs, tels que les Flamines, les Archiflamines, les Saliens, les Luperques, & tant d'autres, sans y oublier les Vestales, qui faisant Vœu de chasteteté perpétuelle, avoient un grand rapport à nos Religieuses? Et même, le mot de Pontife ne vient-il

Cérémonies païennes, sanctifiées par la Piété chrétienne.

pas de ce que, suivant les anciennes Cérémonies, il falloit passer sur le Pont Sublicius ? Le Cardinal Baronius, sous l'année 44 de Notre-Seigneur, a remarqué que les anciens Païens avoient le Surplis, qu'ils portoient le Bâton pastoral, appellé *Lituus*, & qu'ils se servoient de l'Anneau & de la Mitre. Le Flamine, ou le Prêtre qui faisoit le Sacrifice, étoit vêtu d'une veste de fin lin, appellée *Alba vestis* par les Latins. Et Juvenal, dans la sixieme Satyre, dit que le grand Prêtre d'Anubis, environné d'une foule d'autres Prêtres, vêtus de fin lin, avec la tête rase, mérite le premier rang, & le suprême honneur, entre tous les autres,

Ergo hic præcipuum, summumque meretur honorem,
Qui grege linigero circumdatus, & grege calvo
Plangentis populi, currit derisor Anubis.

Ils avoient l'usage de l'encens pour les Sacrifices.

Da pia thura Jovi.

Nous apprenons d'Herodote & de Pline, que les Prêtres avoient la tête rase, à la maniere des Egyptiens : & l'Empereur Commodus, se fit couper les cheveux pour porter le simulacre

d'Anubis, s'il en faut croire Lampridius.

Leurs Processions ne sont point ignorées,

Flectitur iratus voce rogante Deus. *Ovid. Fast.* 5.

Ils appandoient des vœux dans leurs Temples; & ceux qui etoient échappés de quelque naufrage, en offroient des peintures à Neptune. La sacrée Paroi, dit Horace, qui soutient le tableau de » mon vœu, témoigne que j'y ai ap» pandu mes vêtemens humides, en » l'honneur du puissant Dieu de la » Mer, C'est en l'Ode 5. du 1. Liv.

——Me tabula sacer
Votiva paries indicat humida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris Deo.

Ce qui a fait dire à Tibulle, dans la troisieme Elégie de son premier Li» vre, parlant à une Déesse. Viens à » mon secours : car les peintures de » ton Temple font assez connoître que » tu as le pouvoir de nous garantir » d'une infinité de maux.

Nunc Dea, nunc succurre mihi, nam posse mederi,
Picta docet Templis multa tabella tuis.

Et Juvenal sur le même propos, dans

la douzieme Satyre. Ceci à la vérité, dit-il, en est une partie bien fâcheuse; mais pourtant éprouvée de plusieurs, comme le témoignent assez les tableaux voués en beaucoup de Temples. Qui ne sait pas que les Peintres sont nourris par la Déesse Isis?

Ejusdem pars dira quidem, sed cognita multis,
Et quam votiva testatur fama tabella.
Plurima pictores quis nescit ab Iside pasci?

Ils purifioient les Champs & les Maisons, en faisant des Processions tout autour. *Tibulle*, *Liv.* 2. *Elég.* 1.

——Fruges lustramus & agros
Ritus ut à prisco traditus extat ævo.

Les Femmes, n'osoient filer les jours de Fêtes.

——Non audeat ulla
Lanificam pensis imposuisse manum.
Tib. Liv. 2 *Eleg.* 1.

Les Sacrificateurs, avant que de commencer la Cérémonie sacrée, étoient obligés de se laver les mains, & même ils puisoient de l'eau pour l'avaler; ce qui a fait dire à Virgile, au huitieme Livre de l'Enéïde, *Undam de flumine palmis sustulit*: & cela s'observoit, dit Servius, quand on sacrifioit aux Dieux suprêmes, pour effacer les

taches que le sommeil pouvoit avoir causées.

Ac primum pura somnum discutere lympha.

Comme dit Properce : & par ce moïen, ils étoient aussi persuadés, que les péchés étoient effacés, & quelquesfois même ils n'emploïoient que la simple aspersion. Prenez de l'eau de fontaine avec des mains pures, disoit Tibulle, & venez avec une Robe sans tache : car la chasteté plaît aux Dieux.

Sans mentir, cela est bien digne de remarque ; mais toutes ces choses ne sont pas des plus mauvaises, pour avoir été pratiquées par les Gentils, qui les pouvoient avoir empruntées des Juifs : & quand cela ne seroit pas, Dieu sanctifie, quand il lui plaît, les choses indifférentes, & surtout quand elles peuvent avoir eu, & qu'elles ont eu en effet, un usage pieux.

Quant aux lavemens de purification, & à la maniere de prier en se tournant du côté de l'Orient, Virgile ad it, au huitieme de l'Eneïde : Enée, regardant les raïons naissans du Soleil, puisa de l'eau du Fleuve, dans le creux de ses mains, comme c'étoit la coutume, & adressa ses prieres vers le Ciel.

——Et ætherii spectans orientia Solis

Lumina, ritè cavis undam de flumine palmis
Sustulit, ac effudit ad æthera voces.——

Et plus bas.

Tuque ô Tibri, tu ô genitor, cum flumine sancto,
Accipe Æneam.

Au reste, Enée, qui retourne fraîchement du Combat, ne veut pas toucher de ses mains, qui dégoutent encore le sang, les saintes Reliques & les Dieux de la Patrie, avant que de s'être purifié des eaux vives de quelque Fleuve. *Enéid. Livre 2.*

Les Anciens faisoient aussi des Neuvaines, & appelloient ces Neuvaines Sacrées, selon le témoignage de Virgile, *Eneïd.* 5. Ils faisoient des aspersions par trois fois.

Idem ter socios purâ circumtulit undâ
Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ,
Lustravitque Viros, dixitque novissima verba.

Et quand ils portoient les Corps en terre, ils avoient des Torches.

Funereas rapuere faces, &c. *Eneid. 2.*

Ils avoient, dans ces cérémonies, des Licteurs vêtus de noir, qui tenoient lieu de nos Pleureurs, comme dit Horace.

——Calorque
Designatorem decorat lictoribus atris.

Quand on avoit enterré quelqu'un, on faisoit le festin des Funerailles, selon ce témoignage de Perse. *Sat. 6.*

——Sed cœnam funeris hæres
Negliget——

Il semble qu'ils faisoient des prieres pour les Morts, témoins ces Vers d'Ovide.

Ossa quieta precor tuta requiescite in urna.

Et celui-ci, de Tibulle.

Illius ad tumulum fugiam, supplexque sedebo.

Et touchant la coutume de jetter par trois fois de la terre sur un Mort, Horace le dit, en la personne d'Architas.

Quanquam festinas (non est mora longa) licebit
Injecto ter pulvere, curras.

Au reste, ils jeûnoient pour appaiser les Dieux courroucés; témoins ce Vers d'Horace.

Mane die quo tu indicis jejunia.

Et nous lisons de Numa, quand il vint à prier pour les bleds, qu'il s'abstint de manger de la chair, & fut ordonné par Commandement du Sénat, au rapport de Tite-Live, dans son trente-cinquieme Livre, qu'il étoit nécessaire d'instituer un jeûne en l'honneur de la Déesse Cerès.

Il semble même qu'ils admettoient

la Pénitence pour la rémission des péchés; ce qui se peut justifier par ce Vers de Séneque, dans sa Tragédie de Thyeste.

Quem pœnitet peccasse, pæne est innocens.

Cependant, peut-on nier que le Jeûne, la Pénitence, & tout le reste, ne soient de très bonnes choses en elles-mêmes, quoique la superstition s'y puisse mêler, comme sans doute elle s'y mêloit parmi les Gentils ?

Cela ne préjudicie donc point du tout à la sainteté de la Religion chrétienne, qui se sert quelquesfois des choses établies dans l'opinion des Peuples, pour les convertir à une bonne fin, quand elle le juge à propos. Si M. l'Archevêque d'Embrun, ne fut pas pleinement satisfait de tout ce discours, à quoi j'ajoutai beaucoup d'autres choses, je ne vis pas aussi qu'il y eût de la répugnance : & l'un des plus savans hommes, & des plus pieux, que j'aie connus de ma vie, à qui je faisois un jour un pareil raisonnement, après une longue induction, ne s'éloigna pas beaucoup de mon sentiment : & certes, me dit un jour le feu Pere Viger, Jésuite, (1) Person- Le P. Viger Jésuite.

(1) François Viger, ou Vigier, de Rouen, mort en 1647, Traducteur des Livres *de la Préparation évangélique* d'Eusebe.

nage docte & judicieux, l'on ne sauroit nier que le Diable ne se fasse bien souvent le Singe des Ouvrages de Dieu ; soit en imitant les Cérémonies de l'ancienne Loi, ou contrefaisant les institutions sacrées de la seconde Alliance. Mais quoiqu'il en soit, je ne m'éloignerois pas fort de cette pensée d'un autre, que l'Esprit de Dieu, qui vraisemblablement n'a point revélé la connoissance de ses Mysteres à l'Ange des ténébres, a mieux aimé sanctifier quelques coutumes religieuses des Gentils, sans y oublier même celles que nous lisons de leurs Oblations, & des Libations qu'ils faisoient en l'honneur des Dieux qu'ils invoquoient les jours de Fêtes, à la fin de certain repas, quand les viandes étoient desservies. Sur quoi il me semble que nous trouvons des passages bien dignes de remarque dans les Livres des Anciens, & que ceux qui reprochent à l'Eglise romaine, qu'elle est bâtie sur les ruines du Paganisme, ne s'y connoissent guere bien, ou n'ont pas fort consulté les Ecritures, qui nous enseignent au contraire, que le Paganisme ne s'est anéanti que par ces saintes Institutions, aïant substitué la solidité de la Foi & des Mysteres sacrés, à la va-

nité des Idoles, & à la fausseté de la superstition. Toutes choses sont pures, à ceux qui sont purs, & toutes choses sont souillées, à ceux qui sont encore dans les ordures du péché. Le mensonge se revêt bien quelques fois des apparences de la vérité; mais la vérité ne se couvre point des habits du mensonge, bien qu'elle ne soit pas connue de tout le monde.

Oblations.

Pour dire donc quelque chose des Oblations des Anciens; Pythagore, au rapport de Diogene de Laërce, assuroit que le pain est le symbole des Amis, & Diogene ajoute, que les Anciens avoient accoutumé de s'assembler pour communier ensemble, en mangeant d'un même pain. Pline, au dix-septieme Livre de son Histoire naturelle, ne nous enseigne-t'il pas que Numa institua les Cérémonies pour adorer les Dieux, avec une sorte de Galette, appellée *Mola salsa*? Ceci semble avoir été imité des Hébreux, Tibulle en parle, dans la quatrieme Elégie de son troisieme Livre, quand il dit, qu'on se sert d'une Galette que la pieté sanctifie, avec le sel qui saute & qui petille dans le feu;

Farre pio placant, & saliente sale;

dont aussi Plaute a écrit dans son Amphitrion.

Jovi aut molâ salsâ hodie aut thure comprecatum oportuit.

Car ils y mêloient aussi de l'encens. Et Virgile, dans son cinquieme Livre de l'Enéide, dit de cette Galette de froment, avec laquelle on rendoit ses honneurs à Vesta,

— & canæ penetralia Vestæ
Farre pio, & plenâ supplex veneratur acerrâ.

Ce qu'en dit Horace, revient au même propos.

Farre pio, & saliente mica.

Et Tibulle, dans le Panégyrique à Messala, écrit qu'une petite Galette, ou un petit morceau de pain, appaise les Divinités.

Parvaque Cælestes pacavit mica.

Nous disons encore aujourd'hui *miette de pain.* Le même Auteur, parlant à Junon Natale, use de ces mots, qui sont bien dignes de remarque; après que, par trois fois, nous avons présenté des Offrandes de pain & de vin.

Ter tibi fit libo, ter dea casta mero.

Libations des Anciens.

Quant aux Libations, voici une partie de ce que j'en ai trouvé dans les Poètes. Virgile, dans son premier de l'Enéide, écrit, au sujet de Didon, que

que cette Reine, sur la fin du somptueux festin qu'elle fit à Enée, demanda une pésante Coupe d'or, enrichie de pierreries, où le Roi Belus, & tous ses Descendans, depuis lui, avoient accoutumé de boire; & que l'aïant fait emplir de vin, quand tout le monde eut fait silence, elle fit une priere à Jupiter Hospitalier, pour les Tyriens & pour les Troïens. Puis aïant achevé de parler, le Poète ajoute qu'elle offrit le vin, la gloire de toutes les liqueurs, & qu'après en avoir goûté la premiere, de l'extrêmité des lévres, elle présenta la Coupe à Bitias, & l'encouragea de boire; que lui, sans se montrer paresseux, la vuida d'une haleine, bien qu'elle fût remplie jusques aux bords, & cacha tout son visage dans l'or, en quoi il fut suivi de tous les autres Seigneurs.

Dixit, & in mensa laticum libavit honorem:
Primaque libato summo tenùs attigit ore.
Tùm Bitiæ dedit increpitans. Ille impiger hausit
Spumantem pateram, & pleno se proluit auro:
Post alii proceres —

Et dans le huitieme Livre de l'Eneïde, décrivant les honneurs qu'Evandre fit chez lui, au Prince Troïen, ne dit-il pas que le Prêtre, & l'élite des Jeunes

gens, apporterent sur l'Autel, des entrailles rôties des Taureaux : qu'ils chargerent les panniers des présens de Cerès, & qu'ils verserent le vin.

Tùm lecti juvenes certatim, aræque sacerdos,
Viscera tosta ferunt taurorum, onerantque canistris
Dona laboratæ Cereris, Bacchumque ministrant.

Et plus bas, ces choses étoient propres à purifier les souillures du cœur, *Lustralibus extis.* Mais écoutons la suite. Il introduit Evandre, parlant en cette sorte. Pour honorer une si glorieuse mémoire, entourez vos têtes de feuillages. Prenez la Coupe de main en main : invoquez le Dieu commun, & épanchez sans crainte le vin en son honneur. C'est-à-dire, n'épargnez point le vin en l'honneur d'Hercule.

Cingite fronde comas, & pocula porgite dextris,
Communemque vocate Deum, & date vina volentes.

Puis, il ajoute, une Coupe sacrée lui emplit la main, dont gouterent, avec allegresse, tous ceux qui étoient assis à table, faisant leurs prieres aux Dieux.

Et sacer implevit dextram scyphus. Ocyus omnes

In mensam læti libant, Divosque precantur.

Or, touchant une coutume des Anciens, qui après la premiere table, en mettoient une seconde, qu'ils chargeoient de fruits, sur laquelle ils faisoient des Libations en l'honneur des Dieux, dont il est parlé dans le premier Chapitre du douzieme Livre de Pline, Horace, adressant sa parole à Cesar, lui dit: chacun vous sollicite par beaucoup de vœux, & par le vin répandu des Tasses profondes, joignant votre Divinité aux Dieux domestiques, à l'exemple de la Grece, qui célebre ainsi la mémoire de Castor & du grand Hercule.

Hinc ad vina redit lætus, & alteris
Te mensis adhibet Deum,
Te multâ prece, te prosequitur mero
Defuso pateris; & laribus tuum
Miscet Numen, uti Græcia Castoris
Et magni memor Herculis.

Sans mentir, cela est bien considérable, & ce que Virgile écrit au second Livre des Georgiques,

Non ego te mensis, & Dîs acceptâ secundis
Transierim Rhodia,

Se doit référer à cet honneur, qui se rendoit aux Dieux dans les Libations du vin, selon la coutume des Grecs,

laquelle avoit passé dans l'Italie, & se pratiquoit entre les Romains.

Mais, voici encore un lieu du premier Livre de la Thebaïde de Stace, sur ce même sujet, que je ne saurois oublier. Ce Poète illustre, aïant décrit l'accueil & le festin qu'Adraste, Roi de Larisse, fit à Polinice & Tidée, qui s'étoient réfugiés chés lui, sans le connoître, il ajoute : » Après le » repas, Adraste, petit Fils d'Iasus, » se fit apporter, selon l'ancien usage, » la même Coupe d'or, d'un ouvrage » très exquis, dont le Roi Danaus, » & le vieux Phoronée, avoient ac» coutumé de se servir, pour sacri» fier aux Dieux.

—Postquàm ordine mensæ
Victa fames, signis perfectam, auroque nitentem
Iasides pateram famulos ex more poposcit,
Qua Danaus libare Deis, seniorque Phoroneus
Assueti.

Et plus bas. Or en versant cette Cou» pe qu'il avoit emplie de vin, il invo» qua par ordre tous les Dieux : mais » Apollon entre tous les autres, &c.

Hanc undante mero fundens, vocat ordine cunctos
Cælicolas, Phœbum ante alios, &c.

Ils répandoient aussi le vin dans les Feux sacrés.

Fundite vina focis.

Ils le répandoient sur la Terre, *Eneïde, Liv.* 5.

—Duo ritè mero libans carchesia Baccho
Fundit humi.

Et quelquesfois dans la Mer, pour l'avoir favorable.

Isque Deos pelagi vino super æquore fuso,
Et pecoris fibris, & fumo thuris, adorat.
Ovid. Metamorph. XI.

Une autre fois étant allé féliciter M. de Bethune, Archevêque de Bordeaux, pour une Prédication qu'il fit devant la Reine, dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire, dans la rue de S. Honoré, le Dimanche qui précede immédiatement le Mercredi des Cendres, il reçut mon compliment avec beaucoup de civilité, & me demanda si j'approuvois la méthode qu'il avoit suivie, qui étoit celle que pratiquent d'ordinaire nos meilleurs Prédicateurs. Je lui dis franchement, que je l'admirois davantage en ceux qui s'en servoient heureusement, comme lui, mais que je ne l'approuvois pas, parceque ce n'étoit pas celle des Anciens, qui en- M. l'Ar. de Bordeaux. De la méthode de prêcher.

treprenoient d'expliquer le ſens litteral de l'Evangile, d'où ils tiroient enſuite des inſtructions pour la doctrine & pour les mœurs, au lieu qu'aujourd'hui, on n'en prend qu'un mot ou deux, pour y rapporter force lieux communs, avec toute l'éloquence dont chacun peut être capable. Il me répondit à cela, qu'il avoit ſuivi l'uſage reçu, & que l'autre maniere étoit trop ſimple.

De la dignité des Egliſes & de l'humilité des Evêques.

Puis étant venus à parler de ſon courage à défendre les Immunités eccléſiaſtiques, & ſurtout celles qui regardent les ſuprêmes dignités, je connus que la réputation qu'il avoit acquiſe, étoit bien fondée, & qu'il ne falloit pas entreprendre de lui conteſter le rang ou la preſſéance, ſi l'on n'en avoit des droits bien établis, par le Titre des Egliſes. Il me magnifia la grandeur & la dignité de ſa Province, & me donna ſujet de lui dire, que plus on étoit élevé en puiſſance, & ſurtout en ſa condition, & plus on avoit ſujet de s'humilier devant Dieu & devant les Hommes, non pas de bouche ſeulement, comme ſi tous les Evêques prenoient encore le titre de Serviteurs des Serviteurs de Dieu, comme ils faiſoient autrefois,

à l'exemple du Pape S. Gregoire ; mais de cœur & d'affection, sans chercher sa propre gloire, ou la pompe mondaine, comme quelqu'un que nous avions tous connu, qui arrivant à une si haute dignité, s'étoit persuadé que c'étoit le vrai moïen de se concilier du respect, & de maintenir l'éclat de sa grandeur. Mais sans mentir, toutes ces superfluités sont d'autant plus dangereuses, qu'elles engagent dans la derniere corruption, outre que les grands revenus en sont épuisés, les dettes en sont augmentées, & plusieurs Familles en sont ruinées ; en quoi, je savois bien que ce vertueux Prélat n'avoit point du tout de part, & qu'il étoit bien éloigné de louer la conduite de celui dont je voulois parler.

Voïant aussi de tems en tems M. de Marca, Archevêque de Toulouse, l'un des plus savans Prélats de l'Eglise, & de qui la conversation a des charmes si doux, je n'ai jamais eu de sentimens contraires aux siens, & j'ai toujours beaucoup appris de lui. Je dirai néanmoins, que lui parlant un jour de la Séance des Grands au Parlement, je maintenois deux choses ; la premiere, que Messieurs les

M. l'Ar. de Toulouse.

De la Séance des Pairs au Parlement.

Présidens, qui sont assis sur le Banc du côté gauche, ne sont pas assis au plus honorable côté, si le Roi étoit en sa place. La seconde, que les anciens Pairs laïques, précédoient les Pairs ecclésiastiques, & que la Séance des autres Prélats, Conseillers honoraires, est au-dessous des Pairs; mais non pas au-dessous de Messieurs les Présidens, quoique ceux-ci s'étant levés, marchent les premiers; d'où vient qu'ils ne se rangent jamais de leur côté, pour être au-dessus des simples Conseillers-Clercs, & que le Roi tenant son Lit de Justice, la Reine sa Mere, en qualité de Régente, & les Princes de son Sang, avec les Ducs & Pairs de France laïques, sont du côté droit; & les Cardinaux & Pairs ecclésiastiques, sont du côté gauche, où devroient être aussi rangés les autres Prélats, aïant l'honneur d'y accompagner Sa Majesté, suivant l'ancienne coutume. Qu'au reste, si le Banc de Messieurs les Présidens étoit le plus honorable, & si ces Messieurs avoient une Séance au-dessus des Pairs, laquelle ne fut point mise en doute, il y a grande apparence que quelques-uns de ces Pairs, & surtout les Ecclésiastiques, se rangeroient de leur côté

après eux, quand ce ne seroit que pour éviter d'être au-dessous des Laïques. Car il faut remarquer, que les Prélats qui ont Séance au Parlement, ne s'asseient jamais sur le Banc du côté gauche, si ce n'est quand le Roi s'y trouve en Personne. Je crois que ce raisonnement ne souffre pas beaucoup de réplique. Cependant, il ne fut pas assez heureux pour persuader ce grand Homme, non plus que ce que je pris une autre fois la hardiesse de lui dire, avec beaucoup de respect, touchant un point de Doctrine, concernant les cinq Propositions censurées par le Pape Innocent X, dans la matiere de la Grace, selon l'exposition qui lui en fut faite par des Docteurs de Paris, au nom de quelques Evêques de France. Je lui dis donc, qu'il ne falloit pas douter que cette question n'eût été bien examinée par le S. Pere, puisqu'il en parloit si clairement; mais je lui demandai si les Propositions, qu'on ne défendoit point du tout, étoient véritablement contenues dans le Livre de Jansénius, comme on disoit: & s'il les y avoit trouvées avec les autres Prélats députés pour les y chercher, après la quinzaine qu'ils y avoient emploïée. Il

Des cinq Propositions censurées & condamnées par le Pape Innocent X.

me répondit qu'elles y étoient en plus forts termes qu'on ne les avoit exprimées; mais qu'à la vérité, elles n'y étoient pas toutes en mots exprès : que néanmoins, il n'avoit pas lieu d'en douter. Je pris la liberté de lui dire, qu'il eût été bon de les coter, & que même, pour avoir plutôt fait, il n'eût fallu que prier Messieurs les Docteurs, qui les avoient extraites, de marquer l'endroit où elles étoient : que si elles n'y étoient pas en propres termes, mais en termes équivalens, ou même plus forts, il eût été à propos de prendre ces termes équivalens, ou même plus forts, parceque la gloire en eût été beaucoup plus grande, & la victoire plus assurée. Que toutefois, il étoit dangereux de condamner la doctrine de quelqu'un par des propositions équivalentes aux siennes, parcequ'elles ne sont pas toujours les mêmes. Qu'au reste, la qualification de la censure méritoit bien d'être pesée; mais qu'il falloit demeurer dans le respect du S. Siege, & obéir au Decret, à quoi je voïois que tout le monde étoit entierement soumis. Puis je demandai, par forme de devis, s'il seroit libre de suivre dans cette doctrine les sentimens de

Saint Augustin, qui s'en étoit expliqué si clairement dans ses derniers Livres? Il me dit, que non seulement il étoit libre, mais qu'il y auroit de la témérité de ne les pas suivre. Je fus étonné de cette réponse, & j'en fus ravi en même-tems; & pour en être plus éclairci, je lui demandai encore: Ces cinq Propositions-là ne sont-elles donc point de S. Augustin, en quelque sens qu'on les puisse prendre, & sont-elles toutes de Jansénius? Il me dit qu'elles n'étoient point du tout de S. Augustin, au sens qu'elles étoient rapportées, & qu'elles étoient de Jansénius. Là dessus je lui dis, qu'il auroit été à souhaiter qu'on eût marqué cela dans la Lettre écrite au Pape, & que je le priois au moins d'en rendre quelque témoignage au Public; mais que j'étois fort assuré qu'il y avoit des Docteurs fort savans, qui s'étant appliqués à lire avec soin le Livre de l'Evêque d'Ypre, n'y avoient point trouvé de différence de son opinion dans la matiere dont il s'agissoit, d'avec celle de S. Augustin; & que bien qu'ils ne fussent pas en cela de l'opinion de ce Saint, ils étoient pourtant persuadés, que parcequ'elle

avoit été reçue dans l'Eglise, depuis douze cens ans, & que des Papes & des Conciles l'avoient autorisée, il n'y avoit pas moïen de la condamner. Il vit bien de qui je voulois parler : & comme lui-même faisoit grand état de ces personnes-là, il se contenta de me dire, qu'il n'étoit pas de leur avis, & qu'il écriroit, que ni les Prélats, ni le S. Pere, n'avoient point entendu condamner la Doctrine très sainte & très orthodoxe de S. Augustin, mais celle de l'Evêque d'Ypre; d'où je conclus qu'il falloit croire, que selon la pensée de ce Prélat, l'opinion de Jansénius en ce point là, étoit l'opposite, ou la contradictoire de celle de S. Augustin, & cependant, qu'il se faut tenir à la décision de l'Eglise.

M. l'Ar. de Sens.

M. l'Archevêque de Sens m'aïant fait l'honneur de me visiter un jour, avec Messieurs les Evêques de Mâcon & de Cominges, me dit après quelques heures de conversation, qu'il me jugeoit l'un des plus heureux hommes du monde. Je ne résistai point à sa pensée, parcequ'en effet je n'avois pas si peu de Philosophie, que je ne fusse content de ma médiocrité : & comme par la grace de Dieu,

Du bonheur de la condition privée.

je suis guéri de l'avarice & de l'ambition, & que d'ailleurs j'aime assez l'étude, qui est un plaisir charmant & facile à trouver, il ne faut pas douter que ma condition ne soit en cela beaucoup plus heureuse que celle de tant d'autres qui ne mettent point de bornes à leurs desirs pour les biens de la fortune : mais je lui dis, qu'il ne tenoit qu'à lui de jouir du même bien, lequel il goûteroit cent fois mieux & plus long-tems que moi, parcequ'il avoit beaucoup plus d'esprit, & qu'il étoit plus jeune. A quoi j'ajoutai qu'il étoit facile de descendre, mais qu'il n'en étoit pas de même de monter, & que si mon bonheur dépendoit d'être dans le monde, autant que lui, je ne voïois pas qu'il me fût bien aisé de l'obtenir. Il me dit qu'il falloit donc que chacun se contentât du sort qui lui étoit échu. J'en demeurai d'accord; mais je lui protestai franchement, que je ne changerois pas le mien pour un beaucoup plus éclatant, s'il ne me donnoit autant de douceur. Je vis bien que M. de Mâcon & M. de Cominges approuverent mon sentiment; & l'un de ceux-là fit pour moi des souhaits trop obligeans.

M. de Mâcon.
M. de Cominges.

Puis venant à parler de la vraie tranquilité de l'Ame, ces excellens Hommes demeurerent d'accord qu'elle ne consistoit que dans la bonne conscience & dans la volonté, quand elle est maîtresse des passions vicieuses. On dit là-dessus beaucoup de bonnes choses touchant la Grace victorieuse qui forme la volonté, sans quoi il nous est impossible de faire le bien ni d'aimer Dieu : *Et certes*, comme dit Saint Jean, *nous l'aimons d'autant qu'il est le premier qui nous a aimés ;* Et si nous en devons croire S. Augustin ; *C'est tout-à-fait un don de Dieu que d'aimer Dieu, parcequ'il nous a donné de l'aimer, lui qui n'étant point aimé, nous a aimés.* Ce qui se dit de l'amour, s'entend aussi de toutes les œuvres de charité, & se doit dire également de la foi, qui est un don de Dieu, puisqu'il est écrit, *Qu'il nous a été donné gratuitement, non-seulement pour croire*, dit l'Apôtre, *mais encore pour souffrir en son nom.* C'est dans la 1re aux Philippiens.

De la bonne volonté.

De ces trois Prélats, M. de Sens étoit le seul qui eût un cordon d'or à son chapeau. Cet ornement n'y avoit été mis que depuis peu ; & pour en dire l'origine en peu de mots, voici

Le cordon d'or.

ce que j'en ai pu découvrir. Les Cardinaux François, que j'ai vus, portoient au commencement un cordon à leur chapeau, tissu d'or & de soie rouge en plate bande, avec de petites houpes mélangées de la même sorte. Depuis que M. le Cardinal de Richelieu se vit élevé à la puissance du Ministere, il en prit un de pur or, en quoi il fut suivi par quelques-uns qui avoient la même dignité que lui dans l'Eglise. Or peu d'années avant nos derniers troubles, M. le Coadjuteur de Paris, aïant l'ame grande, & le courage élevé, sans regarder encore de si près la dignité qu'il possede aujourd'hui, se para de cet ornement, & personne n'y aïant trouvé à redire, M. de Sens le suivit bientôt en cela, comme l'ancien Métropolitain de Paris. Puis le bon homme M. de Valençai, Archevêque de Reims, comme le premier Pair de France, puis Messieurs les Evêques du Mans, d'Evreux, de Coutance, & plusieurs autres; mais non pas tous, parcequ'il ne s'en est point encore fait de constitution. Et M. l'Archevêque de Tours, à qui je dois un respect tout particulier, étant né, comme je suis, dans son Diocèse, & mon Abbaïe de Villeloin étant sous

M. l'Arc. de Tours.

sa jurisdiction, m'a dit qu'il ne se vouloit point hâter de le prendre, aïant assez d'autres marques de sa dignité.

De la Jurisdiction Episcopale.

Ce Prélat, soigneux de conserver tout ce qui dépend de sa puissance, ne se soucie point du faste; il aime le repos & la paix, & se trouve dans une agitation perpétuelle; il est heureux dans sa famille, mais il n'est pas exempt de soucis & d'inquiétudes. Son tempéramment est délicat, & il se donne beaucoup de peine; & l'exemption de quelques Eglises de son Diocèse, accroît ses sollicitudes. Cependant il est très certain que moins un Evêque a de Peuple, & moins sa Charge est onéreuse; & quand il n'auroit qu'une seule Ville, il n'en auroit quelquefois que trop. Ce qui se juge aisément par une seule Eglise séculiere ou réguliere, qui ne se vante point de privileges ni d'exemptions, d'où néanmoins il est assez difficile à un Prélat pieux & savant, comme lui, de déraciner les vices, quand les mauvaises habitudes les y ont une fois plantés. Saint Grégoire de Néocésarée n'eut du commencement de son Episcopat, que dix-sept personnes soumises à sa direction, & ne s'en plaignit

pas; mais Dieu bénit ses soins & sa vigilance pastorale, & celui qui, dans une grande Ville, n'avoit du commencement que dix-sept personnes réduites sous son obéissance, n'y en trouva que dix-sept sur la fin de sa vie & de son Pontificat, qui n'y fussent pas rangées.

Monsieur de Lingendes, Evêque de Mâcon, dont j'ai ci-dessus parlé, approuvant une fois les Versions que je faisois des Livres sacrés, je lui dis que j'étois ravi de l'estime qu'il en faisoit, & que cela m'encourageoit merveilleusement à continuer le dessein que j'avois pris de m'y occuper, pour l'utilité qui en pouvoit revenir au Public; mais que tous les Prélats n'étoient pas de son avis, & qu'il n'y avoit pas long-tems que j'en avois vu un, fort savant, c'étoit M. Habert, Evêque de Vabres, qui eût souhaité qu'on n'en eût jamais fait aucune, sans excepter peut-être la Latine; de sorte que, pour être Docteur en Théologie, il eût fallu de nécessité entendre l'Hébreu & le Grec, pour lire l'Ancien & le Nouveau Testament; & la Liturgie romaine ne seroit point en usage, puisqu'elle n'est composée que de divers endroits de la Bible. J'ajoutois à cela,

M. l'Ev. de Mâcon.

De la Traduction des Livres saints.

M. l'Ev. de Vabres.

que je m'étois pourtant bien apperçu qu'il ne jugeoit pas que sa Proposition se pût soutenir dans toute son étendue, mais qu'à la réserve de la Version, que nous appellons Vulgate, il n'en exceptoit aucune; & que, comme je lui en eus demandé la raison, avec tout le respect qui me fut possible, il ne m'en dit point d'autre, que la difficulté de l'intelligence des Ecritures, & que la liberté de leur lecture, avoit engendré toutes les hérésies, qui sont la peste de l'Eglise. A quoi je répondis que ceux qui faisoient des hérésies n'étoient pas communément les plus ignorans des hommes, bien qu'ils ne fussent pas toujours les plus éclairés, & que je n'en savois guere qui ne fussent sortis du nombre des Docteurs; de sorte qu'il n'y avoit rien à craindre, à cet égard, du côté du simple Peuple, mais seulement du côté des Philosophes, & de ceux mêmes qui sont les plus versés dans la connoissance des Langues, qui ne sont plus en usage que dans les Livres, outre que l'Esprit de Dieu, dans les saintes Ecritures, nous obligeoit à les lire souvent & à les méditer. Ce que j'ai assez prouvé dans une Préface que j'ai mise au commencement

de ma Verſion du Nouveau Teſtament; laquelle, des Théologiens célebres n'ont point jugée indigne de leur eſtime, & de l'avoir même traduite en Latin & en Allemand, pour la rendre intelligible à ceux de leur Nation. Je dis à M. de Mâcon, que nous avions beaucoup d'autres Docteurs qui faiſoient difficulté d'approuver des Verſions de la Bible, & même des Offices de l'Egliſe, parceque ce n'eſt pas la coutume d'inſtruire les Peuples de cette maniere; qu'il ſeroit dangereux, diſent-ils, de lire la Geneſe, & le Cantique des Cantiques; qu'il y a même bien des choſes impures dans les Livres de Samuel, qui ne ſe peuvent traduire honnêtement en François; que les Hiſtoires de Thamar & d'Onan, pourroient bleſſer la pudeur des Vierges & des Religieuſes; qu'il y des contradictions apparentes dans les Ecritures, quoiqu'il n'y en ait pas de vraies; qu'il y en a d'autres qui ne ſe peuvent concilier avec l'Hiſtoire profane, ni avec la Géographie; & puis, qu'il ne faut pas que les Femmes & les Artiſans en ſachent autant que les Docteurs, de qui ſeulement ils doivent apprendre les choſes qui leur ſont néceſſaires pour le ſalut; & qu'enfin, *le Sanctuaire doit*

être fermé aux Profanes, & la Bible défendue au Vulgaire; de-là vient qu'on a fait tant de difficultés de permettre les Editions du Nouveau Testament en François, & qu'on s'oppose encore à celles du Breviaire romain, dans la même Langue, avec le Latin à côté, en faveur de plusieurs Personnes saintes, qui l'ont demandé très instamment. Le savant & judicieux Prélat, à qui je disois ces choses, me fit bien connoître qu'il étoit fort persuadé que les plus prudens & les plus éclairés n'étoient pas de ce sentiment, qui fait beaucoup plus de préjudice à la solide piété, qu'on ne sauroit se l'imaginer.

M. Godeau, Év. de Grasse.

M. Godeau, Evêque de Grasse, depuis Evêque de Vence, qui a fait tant de belles Paraphrases, en prose & en vers, de quelques Livres des saintes Ecritures, & qui se propose avec tant de raison d'en faire des Versions fideles, voudroit bien sans doute qu'il ne se trouvât personne qualifiée dans l'Eglise qui maintînt une si dangereuse opinion; mais quoiqu'il en soit, ce Prélat parfaitement éclairé n'abandonnera pas une œuvre de cette importance, pour un dessein si mal fondé, lui qui pour écrire son Histoire ecclesiastique, a pu si bien remarquer en toutes choses l'usage de l'Eglise dès

les premiers siécles, & qui, en effet, n'a pas ignoré celui-ci.

Cet ouvrage est plein de doctrine; mais quoique son Auteur soit très savant & très judicieux, il semble néanmoins qu'il ne se soit pas dispensé, non plus que le célebre Cardinal Baronius, d'y emploïer quelques pieces des Anciens, qui paroissent un peu suspectes, comme celles qui nous apprennent que Siméon le Stylite fut quatre-vingts ans debout sur une colomne de six, de douze, de vingt-quatre, de trente-six & de quarante coudées de haut, où il passa vingt-huit Carêmes de suite sans boire & sans manger, & qu'au reste du tems, il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & qu'il y faisoit par jour plus de douze cens révérences, donnant de la tête au bout des piés; & que, depuis qu'il faillit à y être trompé par le Diable, quand cet Ange de ténebres se présenta à lui en forme d'Ange de lumiere pour l'enlever au Ciel dans un chariot de feu, il fit vœu de ne poser jamais en terre le pié qu'il avoit levé pour entrer, comme un autre Elie, dans ce chariot de feu; sans parler de la corde de puits, qui étoit entrée dans sa chair, des Punaises &

Siméon le Stylite.

des Vers qui lui rongeoient les jambes, & qui étant ramassés par un certain Roi d'Arménie, appellé Basilisque, furent convertis en pierres précieuses; du Dragon qui fut guéri miraculeusement par une goute de son pus qui tomba sur son œil, d'où sortit un chicot de bois de la longueur d'une coudée, selon quelques-uns, & de trois coudées selon d'autres, c'est-à-dire, pour le moins d'une toise de long, d'où l'on peut juger de la grandeur énorme de cet Animal; des prédications continuelles que le Saint faisoit aux Peuples, qui accouroient de toutes parts pour l'ouir, jusqu'aux Italiens, aux François, aux Espagnols & aux Anglois, comme le porte son Histoire, quoiqu'il n'y ait eu personne de ces Nations occidentales ou septentrionales qui en ait écrit en ce temslà, sans dire que ces Peuples entendoient peut-être mal aisément le langage de ce Solitaire élevé si haut en l'air, qu'il eût du crier bien haut pour se faire ouir; des Lettres qu'il écrivoit à divers Princes, quoiqu'il eût mal aisément tout ce qui lui étoit nécessaire pour cela; & de sa mort tout-à-fait extraordinaire, demeurant debout sur sa colomne, comme une

ſtatue, où ſon Diſciple alla recueillir ſes derniers ſoupirs. Toutes choſes ſi peu vraiſemblables, qu'il faudroit un peu plus de crédulité, que pluſieurs Perſonnes fort ſenſées n'en peuvent admettre, pour y ajouter foi, nonobſtant l'Hiſtoire qu'en ont écrite Théodoret, & un Diſciple de ce Siméon, appellé Antoine, qui en parlent comme témoins oculaires. Toutefois ces deux Auteurs, qui ſont les ſeuls Contemporains qui nous aſſurent d'une choſe ſi rare, ſont encore ſi peu d'accord entr'eux touchant les circonſtances du fait, qu'il y a grand ſujet de s'en défier. Antoine dit que le Pere de Siméon s'appelloit Suſoc ; Théodoret écrit qu'il avoit nom Heſichius. L'Abbé du Monaſtere, où Siméon ſe ceignit de la corde du puits, s'appelloit S. Timothée, ſelon Antoine ; & Théodoret écrit qu'il avoit nom Héliodore, & ainſi du reſte. Il faut avouer néanmoins qu'Evagrius, Glycas, Cedrenus, Grégoire de Tours, Suidas, Nicéphore, & pluſieurs autres en ont fait mention ; mais tous ces Auteurs fort éloignés n'en parlent que ſur le rapport des premiers. Au reſte, l'Hiſtoire en a paru ſi agréable, que des Grecs, comme quelques-uns de ceux

que nous venons de nommer, ont fait mention de deux autres Siméons Stylites en divers tems, l'un sous le regne de l'Empereur Justinien, duquel Evagrius a parlé au cinquieme Livre de son Histoire, au Chapitre 22, & l'autre qui vécut en Cilicie & qui fut tué d'un coup de tonnere, dont parle Sophronius dans son Pré spirituel, au Chapitre 57. Mais le premier, surnommé le Vieux, & le plus illustre de tous, dont font mention Théodoret & Antoine, monta sur la colomne, lorsque Mélétius, Evêque d'Antioche décéda, qui fut l'an 321, & mourut le cinquieme jour de Janvier, en la quatrieme année de l'Empire de Léon premier, qui fut l'an 460; de sorte que, selon la supputation de Baronius, il vécut plus de quatre-vingts ans sur la colomne, comme nous avons dit ci-dessus; ce qui n'est pas vraisemblable, quoiqu'il fût vrai, quand toutes les circonstances que j'ai dites seront bien examinées.

M. l'Ev. du Mans.

Comme je faisois un jour ces réflexions historiques à M. l'Evêque du Mans, qui lisoit le Livre de M. de Grasse avec beaucoup de satisfaction, il me dit que c'étoit avec un grand jugement qu'il avoit obmis toutes les circonstances

circonstances que j'ai marquées, lesquelles sont à la vérité bien étranges; mais étant venu à propos de me demander comme j'entendois ce passage de son premier Livre de l'Histoire de l'Eglise, où parlant de la Sainte Vierge, qui dans la huitieme année de l'Empire de Claudius, quitta la terre pour aller jouir dans le Ciel de la présence de son Fils, il écrit, *la créance commune de l'Eglise en ce siécle, est qu'elle fut élevée en corps & en ame dans les Cieux* (3). Y a-t-il de l'apparence, ajouta-t-il, que ce n'eût pas été toujours la créance commune de l'Eglise? Je lui dis, qu'après les témoignages que les Evangélistes nous ont donnés de la vie de la Vierge, tout le reste nous est inconnu, & que ce qui s'en trouve autre part, est incertain ou suspect; & que plusieurs Auteurs qui en ont écrit de gros Volumes, ne les ont remplis que de conjectures ou de pures imaginations, qu'ils ont essaïé de proportionner à la dignité & au mérite du sujet. Le tems même de sa mort n'est pas bien assuré, quoiqu'il

De l'Assomption de la Vierge.

(3) Cette Question a été fort débattue dans le siecle dernier, & a produit divers Ecrits, pour & contre, de M. de Launoy, Docteur très connu, & de M M. Jacques Gaudin, Claude Joly, & de Nicolas l'Avocat Billiad, Chanoines de l'Eglise de Paris.

ſemble que Saint Epiphane, Cedrenus, & quelques autres le rapportent à la douzieme année de l'Empire de Claudius, qui fut vingt-deux ans après la mort de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſelon la remarque de Baronius. Toutefois le docte Jéſuite Denis Petau ne lui a point trouvé de place dans ſon troiſieme Livre de la doctrine des tems, où il avoit occaſion d'en parler, s'il eût voulu ; & l'Hiſtoire même des Actes n'en dit pas un mot, quoique S. Luc l'ait portée à quatorze années au de-là de ſa mort.

Le Pape Gelaſe rejette, entre les Ecritures apocryphes, le Livre du Trépas de la Vierge Marie, que Jacques, Archevêque de Gennes, dans ſon Livre de Fêtes annuelles, dit qu'on attribue fauſſement à S. Jean l'Evangéliſte, & qu'il y a lu que la Vierge Marie décéda vingt-quatre ans après l'Aſcenſion de Notre-Seigneur ; que tous les Apôtres, tranſportés en un moment de divers endroits du monde, où ils étoient, ſe trouverent à ſon trépas ; qu'ils mirent ſon corps dans un ſépulchre de pierre ; mais que trois jours après, il reſſuſcita, & qu'il fut porté au Ciel par les Anges ; que toutefois S. Thomas ne s'y étant pas trou-

vé, & ne pouvant croire une chose si extraordinaire, il reçut la ceinture dont la Vierge étoit ceinte, laquelle lui tomba du Ciel; ce qui lui servit d'une conviction entiere, & ne douta non plus, depuis, de la Résurrection de la Vierge, que de sa glorieuse Assomption. Mais S. Augustin, dans son trente-cinquieme Sermon des Saints, si toutefois il est de lui, rejette ce Livre comme plein de fables. *Aussi n'y a-t-il point d'Histoire catholique*, dit-il, *qui nous donne assurance de quelle sorte la Vierge Marie est montée au Ciel; & S. Jean l'Evangéliste, au soin duquel la Mere de Jesus avoit été commise par le Seigneur, n'en a rien laissé par écrit. Il seroit donc fort à souhaiter*, ajoute ce Pere, *que l'homme ne donnât pas faussement, pour une chose toute évidente, ce que Dieu a voulu tenir caché; mais la vraie créance, que nous devons avoir de l'Assomption de la Vierge, est qu'on ne peut douter qu'elle ne soit au-dessus des Anges; mais si c'est en corps, ou hors de corps, comme parle l'Apôtre, nous n'en pouvons rien savoir.*

S. Jérôme, ou Sophronius, Ami de S. Jérôme, dans un Sermon de l'Assomption de la Vierge, ou quel-

qu'Auteur que ce puisse être de cet Ouvrage, appelle apocryphe le Livre du Trépas de la Vierge, & défend de le recevoir. Il dit aussi que de son tems, on montroit son sépulchre dans la Vallée de Josaphat, & que plusieurs sont en doute si l'Assomption de la Vierge a été avec son corps, ou si l'ame seule est montée au Ciel, le corps aïant été séparé. » Mais, ajoute-» t-il, on ne sait pas comment, ni » en quel tems, ni par quelles per-» sonnes le corps très saint de la Vier-» ge a été ôté de-là, ni où il a été » transporté, ni même s'il a été res-» suscité, quoique plusieurs main-» tiennent que la Vierge est ressusci-» tée, & qu'elle jouit en cet état, « avec Jesus-Christ dans le Ciel, de « la bienheureuse immortalité : Et plus bas, il ajoute : » Qu'il s'en faut » rapporter à Dieu, à qui rien n'est » impossible. » Tout cela de S. Jérôme. Et le vénérable Bede, exposant cet endroit des Actes, » Ils furent tous » dispersés par les Régions de Judée » & de Samarie, hormis les Apôtres, est dans le même sentiment, & prouve par divers Argumens que les choses qui sont rapportées dans le Livre du Trépas de la Vierge, contrarient

à l'autorité du Livre des Actes, & sont entierement fausses.

Je me souviendrai toujours d'une rencontre que j'eus de M. le Marquis de Pompignan, un vingt-deuxieme jour de Juillet, comme je retournois de l'Eglise des grands Augustins, & je la compterai au rang des plus heureuses qui me soient arrivées en ma vie, puisqu'elle m'a procuré le bien de sa connoissance & de son amitié. Ce Gentilhomme, de qui la courtoisie & l'affabilité égalent la valeur & la bonne mine, aussi-bien que la naissance illustre, me demanda ce que je pensois de la grande Sainte dont ce jour-là on célébroit la Fête, & si la Pécheresse dont il est parlé dans Saint Luc, 7, laquelle versa ses parfums sur les piés du Seigneur, étoit la même que Marie, Sœur de Lazare, & Magdelaine, de laquelle Jesus avoit chassé sept diables; parcequ'aïant médité les textes de l'Evangile, ce qui n'est pas ordinaire aux Personnes de sa condition, il ne voïoit pas qu'il y eût de nécessité, ni même de l'apparence, de croire que ces trois Femmes ne fussent qu'une seule. Je lui demandai un jour pour y penser, & le lendemain je lui envoïai ce Discours.

M. de Pompignan.

De la Magdelaine.

Il nous eſt facile de connoître, des paroles de S. Luc, la pénitence & la juſtification de la Femme péchereſſe, que pluſieurs confondent avec Marie Magdelaine, de laquelle ſept démons étoient ſortis, & même avec Marie Sœur de Marthe & de Lazare; mais Origene, & après lui Théophilacte & Euthymius, dans leurs Commentaires, maintiennent que la Femme péchereſſe, n'eſt ni Marie Magdelaine, ni Marie Sœur de Lazare; car, s'ils en ſont croïables, celle-ci & les deux autres ſont trois Perſonnes différentes, & non pas deux ſeulement, ſavoir la Péchereſſe, qu'ils ne ſéparent point de celle qui verſa des parfums ſur la tête de Jeſus, dans la maiſon du Lepreux en Béthanie, & la Sœur de Lazare, comme l'eſtiment S. Jean Chryſoſtome dans ſes Homélies 81, ſur S. Matthieu, & 61 ſur S. Jean & S. Bernard, dans ſon Sermon de la Magdelaine. Toutefois, il ſemble que celle qui répandit le parfum de grand prix dans la maiſon de Simon le Lepreux, deux jours avant la Pâque, eſt celle-là même dont Jeſus dit : *Qu'en jettant ce parfum ſur ſon Corps*, * *elle le faiſoit pour l'enſevelir*, ou comme dit S. Marc, * *Qu'elle anticipoit d'oin-*

* Matth 26. 12.
* Marc 14. 8.

dre son Corps pour la sépulture. Il semble aussi qu'elle soit encore la même que celle qui est appellée Marie Sœur de Lazare, dans laquelle Jesus dit sur le même sujet à Judas Iscariot *, *Elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture*. Or celle qui emploïa ce parfum, ou plutôt qui le destinoit, avec les autres Maries, pour le Corps de Jesus, qu'elle pensoit trouver dans le sépulchre, est appellée * *Marie Magdelaine*, Marc, 16, 1. Et de celle-là même qui étoit Sœur de Lazare, Saint Jean 11, 2, dit encore : *Qu'elle avoit embaumé le Seigneur d'un onguent aromatique, & qu'elle avoit essuïé ses piés de ses cheveux* ; ce qui ne nous paroît point avoir été fait autre part qu'en la maison de Simon le Pharisien, comme il se lit dans S. Luc 7. 36. De sorte qu'il y a grande apparence que de ces trois ou de ces deux, il n'en faut faire qu'une seule, selon la pensée de S. Augustin, au second Livre du Consentement des Evangélistes ; de S. Gregoire, en l'Homelie de la Magdelaine ; de Bede, au troisieme Livre de ses Controverses sur S. Luc ; de Chrestien Druthmarus, au 26e Chap. sur S. Matthieu ; de Rabanus Maurus, sur le 7e Chap. de S. Luc, & de plusieurs

* Jean 12. 7.

* Marc 16, 1.

autres, qui ſont ſecondés de la créance commune, & de l'uſage reçu par toute l'Egliſe dans les ſolemnités de la Fête de cette Sainte. Mais pour en faire mieux connoître la vérité, par la conciliation des paſſages, il ne les faudroit que voir tout du long dans les ſaints Evangiles, dont pluſieurs ſont perſuadés, ſelon le ſentiment de toute l'Egliſe catholique, qu'il n'y a point de néceſſité d'admettre plus d'une Magdelaine; & que celle-là eſt la Sœur de Marthe & de Lazare, au commencement péchereſſe, diſent-ils, de laquelle Jeſus avoit chaſſé ſept Diables, qui répandit ſes parfums ſur les piés de Jeſus, en Galilée, dans la maiſon de Simon le Phariſien, qui en fit autant, ſix jours avant la Fête de Pâques, dans la maiſon de Lazare, & finalement qui répandit ſes onguens aromatiques ſur la tête du Seigneur, en Béthanie, deux jours avant la Pâque, chez Simon le Lépreux. Mais quoi qu'il en ſoit, on peut dire raiſonnablement que cette Dame, ou que ces Dames étoient riches, parceque leurs vaſes d'albaſtre, remplis d'un précieux parfum d'huile de Nard, étoient de grand prix; ce qui donna même ſujet à Judas Iſcariot, & aux autres Diſciples, d'en plaindre

la grande dépense qu'ils estimoient inutile.

Le reste de la vie de ces Saintes nous est inconnu ; & nous n'avons point d'Auteurs de l'Antiquité qui nous assurent du genre & du lieu de eur mort, avant le quatrieme siecle. Nous lisons néanmoins dans S. Gregoire de Tours, qui vivoit il y a plus de mille ans, que le corps de Marie Magdelaine repose en la Ville d'Ephese, où, selon Modestus, Evêque de Jérusalem, elle étoit allée, pour achever ses jours auprès de S. Jean l'Evangéliste. Et quelques anciens Martyrologes, comme celui de Rabanus Maurus, Evêque de Maïence, qui vivoit du tems de Charles le Chauve, celui du Moine de S. Gal, & plusieurs autres, cités par le célebre Docteur Jean de Launoy, dans un Livre qu'il a fait de la Magdelaine de Provence, nous apprennent que Marie, Sœur de Lazare, que les Grecs & plusieurs Latins distinguoient de Marie Magdelaine, de laquelle sept Diables étoient sortis, & qui avoit toujours très saintement vécu, étant demeurée Vierge, avoit sa sépulture en Jérusalem, auprès de Sainte Marthe, sa Sœur, sans qu'en toutes ces choses, il nous paroisse rien des

Traditions de Provence (4), & de l'Abbaïe de Vezelai.

Six jours après, qui étoit la Fête de Sainte Anne, M. de Pompignan, de la Maison de Crosle, en Dauphiné, assez connue par ses anciens services, me voulut honorer de sa visite, pour me témoigner la satisfaction qu'il avoit de mon petit Ecrit, l'aïant estimé conforme à ses sentimens. Il se trouva, cette journée-là, dans mon cabinet, fort bonne compagnie; M. de Montmaur, Conseiller d'Etat, & Maître des Requêtes, de qui les Gens de Lettre reçoivent si souvent des marques de sa générosité; M. de Charleval (5), qui a le goût si délicat pour toutes les belles choses; M. de Berville, de Normandie, qui débite un grand savoir avec tant de facilité; M. de Gombaud (6), si connu de toute la France, pour sa rare modestie, & par ses nobles Poésies, & quelques autres, qui, après s'être entretenus au sujet de l'Ecrit de la Magdelaine, du progrès de

M. de Montmaur.

M. de Charleval.

M. de Berville.

M. de Gombaud.

(4) M. de Belsunce de Castelmoron, Evêque de Marseille, dans l'Histoire des Evêques de Marseille, imprimée sous son nom, a tâché de faire revivre cette Tradition, abandonnée de tous les bons Critiques.

(5) Faucon de Ris, Seigneur de Charleval.

(6) Jean Ogier de Gombaud.

l'Evangile, & de la naissance & de l'accroissement du Christianisme, sur quoi on dit de fort bonnes choses ; enfin venant à parler des Femmes illustres du Nouveau Testament, M. de Gombaud, aïant demandé d'où l'on avoit appris que la Mere de la Vierge avoit nom *Anne*, & son Pere, *Joachim*, parceque les saintes Ecritures ne les nomment point. Voici à-peu-près ce que j'en dis.

De Sainte Anne.

Il ne se trouve rien, dans les saintes Ecritures, de Sainte Anne, Mere de la Vierge ; mais puisque l'Eglise catholique en célebre la mémoire, avec tant de vénération, qu'elle en fait tous les ans une Fête solemnelle, il y a lieu de croire que la Tradition ne nous en a pas imposé. Voici, à mon avis, ce qui s'en peut apprendre de plus assuré, des témoignages des Saints Peres. Le Martyr Hyppolite, Evêque de Port (7), cité par Nicephore au troisieme Cha-

(7) Porto. Le S. Hyppolite, dont on a des Ecrits, n'est point celui qui a souffert le martyre en 252, dans la persécution de Dèce, & duquel Prudence a décrit les souffrances. Le Docteur de l'Eglise, qui porte aussi le nom d'Hyppolite, & que l'on regarde comme Martyr, vivoit dans le même tems, & a peut-être souffert sous le même Dèce, vers 250. Quant au Titre d'Evêque de Porto, que l'Abbé de Marolles & autres lui donnent, il n'y a rien sur cela de certain. V. l'*Hist. des Aut. sacr. & ecclés.* de Dom Ceillier, Tom. II. p. 316 & suiv.

pitre de son second Livre, avoit écrit vers le commencement du troisieme siecle, c'est-à-dire, environ l'an 220 de notre Salut, que du Prestre Mathan, & de sa Femme Marie, de la Tribu de Juda, sortirent quatre Enfans, Jacob, Pere de Joseph & de Cleophas; & trois Filles, savoir, Marie, qui engendra Salomé, Femme de Zebedée, Sobé, qui eut une Fille nommée Elisabeth, Femme de Zacharie, & Mere de S. Jean Baptiste, & Anne, de qui sortit Marie, Mere de Jesus; de sorte que Salomé, Elisabeth, & Marie, Mere de Jesus, étoient Cousines germaines, Filles des trois Sœurs; & Jesus-Christ & S. Jean Baptiste étoient Cousins issus de Germain. Au reste, il ne faut point être de l'opinion de ceux qui disent que Sainte Anne fut mariée trois fois, & que, de chacun de ses Maris, elle eut autant de Filles, ni croire aussi que de son Mari Joachim elle eut trois Filles, sans en avoir d'autres preuves que l'apparence qu'ils tirent des saintes Ecritures, que Marie Cleophé est appellée Sœur de la Vierge, comme si, par le nom de Frere & de Sœur, il ne falloit pas souvent entendre Cousin, ou quelque autre fort proche, selon les façons de parler assez

ordinaires dans les Livres sacrés. S. Jean Damascene & tous les Docteurs catholiques modernes maintiennent que Sainte Anne n'a été mariée qu'à un seul Homme, duquel, après une stérilité opiniâtre, elle eut, par un vœu qu'elle fit, une seule Fille, qui fut la Sainte Vierge. Mais sur-tout S. Epiphane, très versé dans les connoissances des Antiquités judaïques, est de cet avis, dans les disputes qu'il fait contre les Collyridiens, qui étoient certains Hérétiques qui révéroient la Mere de Dieu comme une Déesse, & qui lui rendoient des honneurs divins. Germain, Evêque de Constantinople, qui vivoit environ l'an 720 de notre Salut, a observé que Sainte Anne étoit de Famille sacerdotale, de la Tribu d'Aaron, de Race de Prophetes, & de la Souche de David & de Salomon. Quant à Joachim, son Mari, qui n'est point aussi nommé dans les saintes Ecritures, il en est parlé dans la Vie de la Bienheureuse Vierge; & nous ne trouvons rien davantage, dans les Livres des anciens Peres, de la Vie & des actions de Sainte Anne, dont nous ignorons le tems & les particularités de la mort, comme de tout le reste : mais ce qui

ne peut être révoqué en doute, est la gloire immortelle, qu'elle a eue, d'être Mere de celle, qui, après les paroles de l'Ange, conçut du Saint-Esprit le Salut de toutes les Nations, & d'avoir été Aïeule du Fils du Très-haut, & de son divin Rédempteur.

A quelque tems de-là, un autre Seigneur qui avoit beaucoup d'esprit & de piété, m'aïant demandé pourquoi on se mettoit si fort en peine de savoir si le S. Denis de Paris étoit l'Aréopagite, dont il est parlé à la fin du dix-septieme Chapitre des Actes, & s'il étoit encore ce célebre Ecrivain dont nous avons les Livres? Je lui dis qu'il étoit louable de s'en informer, & toujours bon de connoître la vérité. Sur quoi il falloit entendre les témoignages des Anciens. Qu'au reste, la vérité, de quelque nature qu'elle fût, ne se manifestoit jamais, sans se faire aimer de ceux qui la cherchent, & qui sont ennemis du mensonge; mais qu'il n'en est pas ainsi des Ames vulgaires qui se plaisent d'être trompées, & qui ne sont que trop crédules à tout ce qui favorise leur ignorance ou leur superstition. Là-dessus, voulant donc savoir ce que je pensois de S. Denis, ou de plusieurs Saints qui por-

tent le même nom, je lui envoïai deux jours après, ce petit Ecrit.

De S. Denis.

S. Denis Aréopagite, le Disciple de l'Apôtre S. Paul, comme il se justifie par le 9me Chapitre du Livre des Actes, fut Evêque d'Athènes, & endura le martyre, du tems de Dioclétien. Quelques-uns qui ont écrit sa vie, ou qui ont parlé de lui, comme Methodius, Hincmar, Archevêque de Reims, Siméon Méthaphraste, Nicéphore Caliste, Michel Syngelus, Prêtre de Jérusalem, & Suidas entre les Anciens, maintiennent bien qu'il est le même que ce célebre Martyr qui fut le premier Evêque de Paris; en quoi ils ont été suivis par le Cardinal Bellarmin, Pierre Lansselius, Baltazar Corderius, Lassius, Martin Delrio & Pierre de Halloix, Jésuites, & par le Docteur André du Val, par M. de Chaumont, Conseiller d'Etat, si recommandable à cause de son savoir & de sa piété (8), & quelques autres. Mais l'Auteur de la vie de S. Saturnin, cité par S. Grégoire de Tours, & S. Grégroire de Tours lui-même, qui vivoit il y a plus de mille ans; Fortunatus, en son premier Livre des Poésies, le Martyrologe d'Usuard en-

(8) Voïez les Additions.

tre les Anciens, & le docte Vieillard Jacques Sirmond, Prêtre de la Compagnie de Jesus; Jean de Launoy, célebre Docteur de la Faculté de Paris, & plusieurs autres, sont de contraire avis, & assurent que le premier Evêque de Paris fut envoié dans les Gaules du tems de l'Empereur Decius, & qu'il y remporta la Couronne du Martyre sous Sisinnius, qui sans doute étoit celui-là même dont il est parlé dans les Actes de Cantien & de Cantianille, du tems de l'Empereur Dioclétien. Et de fait, les raisons sur lesquelles le Pere Sirmond & M. de Launoy se fondent, pour autoriser leur sentiment, sont bien considérables. Ils les tirent en partie d'un passage de Sulpice Severe, au deuxieme Livre de son Histoire sacrée, où il est dit: » Que devant la cinquieme persécu- » tion des Chrétiens, qui fut sous » Marc-Aurelle, Fils d'Antonin, on » n'avoit point vu de Martyrs dans » les Gaules, parceque la Religion » chrétienne avoit été reçue plus tard » au de-là des Alpes » (car il parle en cet endroit à l'égard de l'Italie); & d'un autre côté, ils l'appuient d'une ancienne Tradition de l'Eglise des Gaules, qui a toujours reconnu deux

Denis dans ses Martyrologes. 2. De la nouveauté de l'opinion d'Hilduin & de ses Sectateurs, touchant le Denis de Paris, confondu avec l'Aréopagite. 3. Du passage de l'Evêché d'Athênes à celui de Paris, inconnu à tous les Grecs & à tous les Latins, devant Hilduin. 4. De la distinction que Rome faisoit autrefois du Denis Aréopagite d'avec le Denis de Paris. 5. Des absurdités où s'enveloppent ceux qui les confondent ensemble. 6. Du tems du Martyre de l'Aréopagite, qui fut sous Domitien, & non pas sous Trajan ou sous Adrien. 7. De l'autorité de Grégoire de Tours, qui marque le Denis de Paris, Apôtre des Parisiens & non pas des Gaulois, sous Decius, comme Gatian le fut à Tours, Saturnin à Toulouse, Austremoine, en Auvergne, Martial à Limoges, Trophime à Arles, Paul à Narbonne. 8. De la petitesse de la Ville de Paris du tems de l'Aréopagite, aïant été ruinée dès le tems de Jules César. 9. De son peu de nom, en comparaison des autres lieux plus considérables dans la Gaule, où le Disciple de S. Paul pouvoit s'arrêter pour prêcher l'Evangile. 10. Des anciens Offices à l'usage de Rome & de Paris; & enfin de

beaucoup d'autres conjectures très fortes, dont ils ont fait des Livres entiers.

Plusieurs attribuent à l'un & à l'autre Denis, comme à un seul & à un même, les Livres que nous avons, sous le nom de S. Denis, de la Hiérarchie céleste, de la Hiérarchie ecclésiastique, des noms divins, de la Théologie Mystique, & quelques Epîtres à Caïus, à Dorotheus, à Sosipater, à Polycarpe, à Démophile, à Tite, à Apollophanes, à l'Apôtre S. Jean, & à S. Paul. Mais il y a grande raison d'en douter, non tant à cause de quelques Histoires un peu suspectes, comme celle du transport miraculeux des Apôtres en Jérusalem, pour se trouver au trépas de la Vierge, dont il n'est point parlé dans l'Histoire des Actes, que pour ce que l'Auteur de ces Livres y cite une Epître de S. Ignace, écrite l'onzieme année du regne de Trajan, c'est-à-dire, plus de douze années après la mort de S. Denis Aréopagite, qui fut martyrisé sous Domitien, & qu'il y emploie plusieurs passages des Œuvres de S. Justin Martyr, de Clément Alexandrin, d'Origene, & de S. Grégoire de Nazianze, qui n'auroient pas manqué de le nommer lui-même,

comme ils ont fait S. Ignace & S. Polycarpe, s'ils eussent emprunté quelque chose de lui ; sans parler de son observation, avec le Sophiste Apollophanes, quand la lumiere du Soleil souffrit une si étrange Eclipse à la Passion de Notre-Seigneur, quoiqu'il n'y ait point lieu de douter de cette Eclipse, dont il est parlé dans les Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc & de S. Luc ; & de laquelle Phlegon, Affranchi de l'Empereur Adrien, a même écrit, aussi-bien que depuis lui Tertullien, dans son Apologétique, Eusebe, Maximus, Singellus & autres, ni de ce que S. Jérôme & Gennadius ne font point mention de cet Auteur dans leurs Livres des Ecrivains ecclésiastiques. Toutefois le Cardinal Bellarmin qui maintient que S. Denis Aréopagite est Auteur de tous ces Ouvrages, excepté de l'Epître à S. Paul, dit : » Que les » doctes Catholiques n'en doutent » nullement, & qu'il n'y a que les » Hérétiques Luthériens, & quelques » menus Savans, comme Erasme & » Laurent Valle, qui nient qu'ils » doivent appartenir à S. Denis Aréo» pagite » ; car c'est ainsi qu'il plaît à cet illustre Ecrivain de traiter en

cet endroit le mérite & la réputation d'Erasme & de Laurent Valle, outre ceux qu'il ne nomme point, & que je viens de marquer.

Il est vrai néanmoins que les mêmes Ouvrages semblent avoir été reçus sous le nom de S. Denis Aréopagite, par les Papes S. Grégoire, en l'Homélie 34. sur les Evangiles; Martin I, au Concile romain; Agathon, dans son Epître à l'Empereur Constantin IV, & Nicolas I, en l'Epître à l'Empereur Michel, aussi-bien que par les sixieme & septieme Conciles œcuméniques, & finalement par plusieurs Docteurs qui ont écrit des Commentaires sur ces mêmes Livres, comme le Moine S. Maxime, S. Thomas d'Aquin, & plusieurs autres. Cependant il faut remarquer que devant le Pape S. Grégoire, qui vivoit à la fin du sixieme siecle, il n'y a point eu de Pere qui ait cité les Livres de S. Denis; car de ce qu'il y en a qui pensent qu'Origene en a fait mention, en une certaine Homélie sur la premiere de S. Jean, aussi-bien que S. Athanase en la huitiéme des Questions à Antiochus, il n'en faut point tirer d'avantage, puisque les Ariens venus longtems depuis Origene, & des Auteurs

qui n'ont été connus que depuis Athanase, lesquels sont allégués dans l'Homélie sur S. Jean, & dans les Questions à Antiochus, en prouvent assez la fausseté, & font voir clairement que ni l'une ni l'autre ne sont point d'Origene, ni de S. Athanase; mais de quelqu'Ecrivain plus récent. Un certain Libératus, Athée, & Anastase, Bibliothécaire, dans une Epître à l'Empereur Charles le Chauve, ont bien écrit que S. Jean Chrisostome & S. Cyrille d'Aléxandrie, ont cité S. Denis Aréopagite; mais il ne se trouve rien des choses qu'ils citent aux lieux que j'ai allégués, & il y a grande apparence qu'on a corrompu l'Edition de Libératus; & quand, en la Conférence qui fut tenue à Constantinople l'an 532, entre les Evêques Catholiques, & certains Hérétiques, qu'on appelloit Séveriens & Acéphales, les Prélats Catholiques rejetterent les écrits de Denis Aréopagite comme apocryphes, ils dirent aux Séveriens : » D'où nous pouvez-vous montrer que les témoi-
» gnages que vous alléguez de Denis
» Aréopagite soient véritables, comme
» vous le pensez; car s'ils étoient de
» lui, S. Cyrille ne les auroit pas
» ignorés; mais, que dis-je, de S. Cy-

« rille? Si S. Athanaſe les eût tenus » pour aſſurés, ne vous les auroit-il » pas cités entre tous les autres au » Concile de Nicée, en traitant de la » conſubſtantialité des Perſonnes de » la Trinité? & n'en eût-il pas pro- » duit l'autorité contre les blaſphê- » mes d'Arius, touchant ſon opinion » de la diverſité des Subſtances? Or, » s'il n'y pas un des Anciens qui les » ait obſervés, je ne ſais pas d'où vous » pouvez maintenant montrer qu'ils » ſoient de lui. » C'eſt de M. de Launoy que nous avons cette belle obſervation, en ſon Traité de l'Autorité de l'argument négatif. Le Livre de la Hiérarchie céleſte, a été traduit en notre langue par François Marillac (9), & imprimé à Toulouſe l'an 1555; & les autres Ouvrages, par le Pere Goulu (10), de l'Ordre des Feuillans.

Je pourrois rapporter beaucoup d'autres conférences ſur ces ſortes de matieres; mais de peur d'être trop long, je me reſtraindrai à fort peu de ſemblables, que je ne ſaurois oublier, encore ſera-ce avec le diſcours le plus

(9) *In*-4. dédié à Henri II.

(10) Dom Jean de S. François Goulu. Sa Traduction a paru en 1629, *in*-4. chez Buon, à Paris. Il y joignit une *Apologie pour les Œuvres de S. Denis l'Aréopagite.*

concis qu'il me sera possible. La premiere qui s'offre est du dessein de M. de la Milletiere (11), pour la réunion des Eglises séparées. Ce vertueux homme tient facile le retour des Protestans à l'Eglise catholique ; & comme je lui ai demandé plusieurs fois le fondement de sa persuasion, vu les grandes différences d'opinions, qui se rencontrent en certains points mal aisés à concilier, il m'a répondu, avec un esprit de charité, qui ne l'échauffe pas moins qu'il lui donne de lumieres, qu'elle ne dépend que d'une bonne réformation de notre côté, & de connoître les motifs de la séparation de ceux qui nous ont quittés ; ce qu'il a fait voir dans plusieurs Livres qu'il a écrits exprès, & qu'il ne faut que lire, tels que son Flambeau de l'Eglise (12), & celui de la vraie foi (13), auxquels on n'a point fait de réponse, & il est impossible d'en faire de bonne ; de sorte que ce sont autant de Démonstrations invincibles, & que si les Adversaires n'en demeurent pas d'accord, il ne faut

M. de la Milletiere. De la Réunion des Protestans.

(11) Voïez les Additions.

(12) Le Flambeau de la vraie Eglise, pour la faire voir à tous ceux qui en sont dehors. Paris, 1653. in-8.

(13) Le Flambeau de la vraie Foi, pour la faire connoître à ceux qui l'ont délaissée, Paris, 1654. in-8.

plus que voir à qui il tient, & essaïer d'obtenir la permission d'en venir à une conférence réglée. Cependant M. de la Milletiere est fort persuadé qu'il a démontré, ou qu'il ne lui est pas impossible de démontrer, l'infaillibilité de l'Eglise catholique, dont l'autorité primitive & absolue réside au S. Siege, & en la Personne du Pape, sans attendre un Concile général, composé, non pas de ses Collegues, car il est singulier en sa puissance, mais de ceux qu'il honore du nom de ses Freres, quoiqu'il soit le Pere commun de tous, quand il parle, comme on dit, *Ex Cathedra*, que tous les Chrétiens sont obligés de rendre à ce Chef visible de l'Eglise universelle, toutes les obéissances qu'il demande de nous, & qui lui sont dues en choses purement spirituelles; que tout le monde est tenu de recevoir ses Decrets, comme regles infaillibles & inviolables, & qu'il suffit de le consulter en toute sorte de doutes qui se pourroient former en matieres de Foi (14). Il est, dis-je, persuadé que, dans son Livre de l'Eucharistie & de la Transubstantiation, il a démontré clairement la véritable

(14) Ces Opinions de M. de la Milletiere firent du bruit, & ont été mal reçues en France.

Doctrine

Doctrine que nous avons toujours professée, selon les décisions des saints Conciles, & la pure parole de Dieu, qui est si expresse sur ce sujet, avec la Tradition; de sorte qu'il ne faut plus exiger de nous le témoignage des sens, & celui de la raison, pour prouver qu'il n'y a point d'autre Transubstantiation, que celle de passer de la connoissance d'une substance sensible à la connoissance d'une substance intelligible; qu'on doit admettre l'anéantissement des substances, quant à la matiere & quant à la forme, quoique les apparences sensibles demeurent, selon la Doctrine sainte de l'Eglise, dont nul de ceux qui en sont bien instruits, ne font aucune difficulté. Ainsi je ne doute point que la Transubstantiation ne puisse être également bien prouvée, comme je la viens de représenter, & que nous ne faisons pas seulement une mémoire du Sacrifice de la Croix, mais que nous sacrifions effectivement le vrai Corps & le vrai Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ au Pere Eternel, soit en continuant le même Sacrifice de la Croix; de sorte que ce n'est que le même Sacrifice: soit que l'Eglise le réitere en Mystere, par les mains des Prêtres, comme

plusieurs Scholastiques l'ont maintenu. Enfin il y a grande apparence qu'il prouvera de la même sorte la Doctrine décidée contre les Hérétiques, que notre justification dépend de la grace qui nous est donnée gratuitement, pour faire les bonnes œuvres, & pour être sanctifiés, laquelle, selon plusieurs Théologiens, n'est refusée à personne, du moins suffisante pour le salut de tous; parceque Dieu veut sauver tous les Hommes, & que Jesus-Christ est mort pour tous, sans qu'il faille user de subtilités, pour expliquer ces Passages, qui sont plus clairs que le Soleil; ou pour en éluder la force, à laquelle rien ne sauroit résister. Il me répondit, qu'à la vérité il pensoit avoir démontré contre les principes de la Doctrine des Adversaires, mais qu'il y avoit bien des choses à dire sur toutes les inductions que je lui venois de faire, quoiqu'elles fussent maintenues par des Docteurs catholiques. Qu'au reste il s'en falloit tenir au consentement universel de l'Eglise, aux témoignages des saints Peres, & à la décision des Conciles, dont je demeurai d'accord; & s'il y a des répliques à faire en cela, elles se pourront agiter autre part.

Du premier Homme.

Touchant la Queſtion, s'il y a eu des hommes au monde, avant la création d'Adam, on m'a dit qu'un bel eſprit en a fait un Livre exprès (15), par forme d'exercitation, & qu'il maintient, par les ſaintes Ecritures, qu'il n'y a pas lieu d'en douter, ou du moins que les ſaintes Ecritures ne ſont pas contraires à cette opinion qu'il fonde ſur l'âge apparent du monde, en conſidérant ſon ſyſtème & ſes diverſes générations, ſur les connoiſſances de l'Aſtronomie & de l'Aſtrologie, & ſur le témoignage de quelques Auteurs ; car il ſait bien qu'un certain Hermodore, Platonicien, diſoit, en ſon Livre de la Doctrine des Philoſophes, au rapport de Diogene Laërce, que cinq mille ans ſe ſont écoulés, depuis Zoroaſtre, le premier des Mages de Perſe, juſqu'à la ruine de Troies. Qu'Hérodote, dans ſon Euterpe, fait mention d'onze mille trois cens ans ; que Diodore Sicilien parle, en un endroit, de plus de vingt-trois mille ans ; en un autre, de quatre cens ſeptante mille ; & dans le premier

(15) Iſaac la Peyrere, de Bourdeaux, d'une Famille noble, dans ſon Livre intitulé, *Praeadamitae*, *&c.* Voïez les Mém. du P. Niceron, Tom. XII & XX.

Livre de la ſeconde Partie de ſa Bibliotheque, que des Rois étrangers ont gouverné l'Egypte, pendant l'eſpace de quatre mille ſept cens ans; que Platon, dans le Timée, dit qu'un Prêtre d'Egypte apprit à Solon, que les Athéniens avoient eu des Princes, dix mille ans avant le Déluge, ce qu'Arnobe même cite de Platon; que Ciceron n'a pas marqué une moindre durée dans ſon Livre des Loix; que les Annales de la Chine s'induiſent de quarante mille ans; & que les Egyptiens, au rapport de Diogene, alloient juſqu'à quarante-huit mille huit cens ſoixante-trois ans, depuis Vulcain, Fils de Ninus, juſqu'à Alexandre, ſelon ce qu'ils ont remarqué, en ſupputant le nombre des Eclipſes; ſans parler d'Euſebe, qui admet dans ſa Chronique ſeize Dynaſties, ou Puiſſances de ſuite, dans le Roïaume des Aſſyriens, ou des Babyloniens, au-deſſus de Ninus, & des anciens Abo-rigenes d'Italie, qui étoient perſuadés que la Sicile avoit été ſéparée de la Terre-ferme, il y avoit pluſieurs ſiecles; ce qui a fait dire à Virgile, dans ſon troiſieme Livre de l'Enéide;
» Ces Terres, de continues qu'elles
» étoient, comme on le raconte,

« furent autrefois arrachées de leur
» fond par une grande ruine ; & s'é-
» tant écartées avec une extrême vio-
» lence, (tant la longueur des siecles
» est capable d'apporter du change-
» ment) les eaux, qui donnerent de
» force au travers, retrancherent la
» côte d'Hesperie de celle de la Si-
» cile, & la Mer baigna les champs
» & les Villes séparées d'un rivage
» fort étroit.

Mais à propos de Virgile, Servius a remarqué sur ce Vers,

Urbs antiqua ruit multos dominata per annos.

Que Troies est appellée Ville ancienne, parcequ'on dit que sa domination a duré deux mille huit cens ans, *Quia duobus millibus octogintis annis regnavisse dicitur*. Or Troies fut ruinée 408 ans avant la premiere Olympiade, qui, selon Scaliger, échut l'an du monde 3074, ce qui monte bien, non-seulement au-dessus du Déluge de Noé, mais encore de la formation d'Adam, selon notre supputation.

Strabon, dans le troisieme Livre de sa Géographie, écrit que les Turdetans, Peuples de l'Espagne Betique, avoient des Monumens écrits, & des Loix, depuis six mille ans ; ce qui excede également les Epoques que nous

avons marquées de Noé & d'Adam, aussi-bien que ce que Solin écrit au cinquante-deuxieme Chapitre, que, depuis la conquête de Liber ou de Bacchus, dans les Indes, jusqu'à Alexandre le Grand, les Anciens comptoient 6451 ans, & quelque chose de plus, selon la durée des regnes de cent cinquante-trois Rois; & si Scaliger en est croïable, Semiramis a devancé de mille ans l'embrasement de Troies; ce qui excéderoit le tems du Déluge.

Or l'Auteur, qui a formé cette Question, s'est aussi fondé sur divers passages des saintes Ecritures, & entr'autres sur celui-ci, de l'Apôtre, dans son Epître aux Romains, où il dit : *Car jusqu'au tems de la Loi, le péché étoit au monde; or le péché n'est point mis en compte, lorsqu'il n'y a point de Loi*, 5, 13. D'où il infere que le tems de ce péché, qui étoit au monde, lequel n'étoit point mis en compte ou imputé, ne pouvoit être qu'avant Adam; parcequ'Adam, aïant commis un péché contre la Loi, ce péché lui fut imputé; comme celui de Caïn, aïant tué son Frere Abel, lui fut également imputé; & se sert de toutes les réflexions qu'on se peut ima-

maginer, ſur le Texte des quatre premiers Chapitres de la Geneſe, obſervant qu'Adam fut un homme extraordinaire & myſtérieux, fait de main de Dieu, pour être Type de Jeſus-Chriſt; & que, comme la Mort étoit entrée dans le monde par ſon péché, qu'auſſi la Vie y avoit été apportée par un ſeul Jeſus-Chriſt. C'eſt donc pourquoi, comme ce qui eſt advenu par une ſeule chute, regarde tous les hommes pour la condamnation, auſſi ce qui eſt venu par un ſeul Acte de Juſtice, regarde tous les hommes pour la juſtification de la vie. Mais quoiqu'il ſemble d'abord qu'il ſoit difficile de répondre à ces raiſons, & qu'il y ait même lieu de s'étonner de voir qu'il ſoit écrit, que les Fils de Dieu s'allierent avec les filles des hommes; qu'avant le Déluge il y avoit des Géans ſur la Terre; que Caïn, aïant péché, eut peur d'être tué; que, s'étant retiré vers l'Orient, il engendra, de ſa Femme, un Fils, appellé Enos, au nom duquel il bâtit une Ville; qu'avant même ſon péché, Dieu, le voïant triſte, lui dit: *Si tu as bien fait, ne ſeras-tu pas exalté? mais ſi tu ne fais pas bien, ton péché ſera connu aux portes*, comme s'il faiſoit

allusion à la coutume des Juifs, qui avoient des Tribunaux, & qui rendoient la justice aux portes des Villes, joint que ces termes, *Si tu as bien fait, & si tu ne fais pas bien*, supposent des Loix qui se puissent violer; qu'Adam, voïant sa Femme tirée de son côté, parle de quitter son Pere & sa Mere, & d'adhérer à sa Femme, comme s'il avoit connoissance de Peres & de Meres, & de diverses générations, si toutefois ces paroles du 2^e de la Genese 24, sont du premier Homme; car il semble que Notre Seigneur les attribue à Dieu, qui créa l'Homme, du commencement, mâle & femelle, Matth. 19, 4, 5. Quoiqu'il y ait de l'apparence, à son jugement, que Moyse fasse mention des Hommes d'une premiere création, dans le Chap. 1 de la Genese, & du prem. Homme de la seconde création, dans le second Chapitre, vers. 7. si est-ce que l'Eglise n'approuve point l'affirmative dans la dispute, sur une Question de cette qualité, quoiqu'elle ne rejette pas la recherche de la vérité, dans les difficultés qui s'y présentent, & dans les doutes qu'on en pourroit former; s'il y en a aucun, après ce qui est écrit au septieme verset du

second Chapitre de la Genese, où il semble que se trouve le detail de ce que Moyse avoit dit au vingt-septieme verset du Chapitre précédent, & que le terme, *Formavit igitur hominem de limo terræ*, & non pas, *& formavit hominem*, explique clairement; outre que je ne vois pas qu'il soit facile de répliquer à ce passage des Actes, *Et d'un seul sang il a fait tout le Genre humain*, Act. 17, 26, & que Moyse, avant que de parler distinctement de la création d'Adam, au second Livre de la Genese, dit ces paroles, qui sont bien dignes de remarque : » Telles sont les générations du Ciel & de la Terre, » quand ils furent créés, & que le Seigneur Dieu fit le Ciel & la Terre, » & toutes les Plantes des champs; » car le Seigneur Dieu n'avoit point » fait pleuvoir sur la Terre, & il n'y » avoit point d'homme pour labourer » la Terre; *& ensuite*, Le Seigneur » Dieu forma donc l'homme, *non* » *pas*, & Dieu forma l'homme, » qui seroit comme le commencement d'une autre histoire : ce qui fait bien voir que Moyse n'en suppose point d'autre, avant Adam. Quant aux témoignages des Auteurs profanes, ils

sont sans preuve & sans fondement; & ceux, qui sont allégués par Diogene sont réfutés par lui-même, quand il dit que les Egyptiens prouvoient leur durée de quarante-huit mille trois cens soixante-trois années, par trois cens soixante-trois Eclipses du Soleil, & huit cens trente-deux de la Lune, lesquelles pourroient avenir en six cens cinquante ans; & il en faudroit trente-huit mille trois cens quatre-vingts, pour quarante-huit mille huit cens soixante & trois années. Ciceron & Arnobe réfutent aussi les témoignages de Platon & de Diodore. Au reste, les Passages de la Genese & de Saint Paul n'ont apparence de difficulté, que dans les manieres de parler, & les Phrases Hébraiques & Grecques Helléniques, dont Moyse & l'Apôtre se sont servis Cependant il pourroit bien être que la pensée de l'Auteur du Livre, dont nous avons parlé, n'a été que pour sauver la dignité & la révérence des saintes Ecritures, contre le raisonnement des Philosophes, & le témoignage suspect de quelques Peuples & Historiens, ne pouvant tirer de preuves considérables, du côté de l'âge apparent du monde, ou de son systême, parceque les eaux du Déluge

universel pourroient y avoir découvert les vieilles roches qui paroissent à découvert à la cime des montagnes, & séparé quelques Isles de la Terre-ferme (16).

J'en entretenois ainsi M. de Laon, qui a l'esprit si agréable & si sérieux en même tems, au sujet du Livre qu'on en avoit écrit, en la présence de deux Docteurs de grand mérite, que je ne jugeai pas qu'ils blâmassent ce raisonnement, bien qu'ils fussent persuadés qu'on y pouvoit ajouter beaucoup d'autres réponses, que celles qui s'étoient présentées à mon souvenir.

Quelques jours après, m'étant trouvé avec M. le Comte de Baraut, que j'honorois beaucoup, dans la Cellule d'un bon Pere Chartreux, appellé Dom Carrouge, où il y avoit, sur la couverture de son lit, une tête de mort; je la regardai, si je ne me trompe, dans la pensée d'un bon Religieux, comme une marque funeste du péché qui regne dans le monde; car la mort a saisi tous les hommes, parceque nous avons tous péché. Néanmoins il me vint en l'esprit, que, si nous n'eussions point été sujets à la mort, nous n'aurions point péché; &

Dom Carrouge.

De la mort, cause du péché.

(16) Voïez les Additions.

voici comme j'en faisois le raisonnement, recherchant les causes naturelles & morales de tous les péchés que nous commettons. Si nous n'eussions point été sujets à la mort, qui nous auroit obligés de pécher, selon notre nature ? Ce n'auroit été ni l'ambition, ni l'avarice, ni la véhémence de cette passion qui nous fait violer toutes sortes de Loix pour avoir la jouissance de ce que nous aimons. Toutes ces choses-là, qui ne servent qu'au besoin de la vie, pour la posséder long-tems avec sureté, & qui, selon l'Apôtre Saint Jean, sont les principes de tous les maux, ne se seroient point emparées de notre fantaisie, & ne nous auroient point gourmandés, comme elles font. Ainsi nous n'aurions ni ravi le bien d'autrui, ni intenté de procès, ni déclaré de guerres, ni conspiré la ruine de notre prochain, ni rendu de faux témoignages; ce qui semble tellement vrai, que je ne vois pas qu'il y ait seulement lieu d'en douter; de sorte qu'il ne reste plus que le péché de Lucifer, qui a peu de proportion avec la nature humaine, qui ne s'éleve au-dessus de sa portée, que pour la conservation de sa propre foiblesse.

De-là nous passâmes à d'autres con-

ſidérations de la mort, & à celles de la briéveté de la vie, principalement pour les gens qui méditent les grandes vérités; car au même tems qu'ils commencent d'en découvrir quelqu'une, ils meurent comme tous les autres hommes, & ne ſauroient laiſſer de mémoire à la Poſtérité de leurs belles notions. Que ſi, au lieu d'un ſiecle imparfait, un homme d'eſprit en pouvoit vivre ſept ou huit, il ne faut pas douter que, dans un ſi grand âge, il auroit des ſentimens bien différens de ceux qu'il a maintenant: & ſi, à l'égard des autres, il a fait tant de progrès en trente ou quarante années, que ſeroit-ce, s'il avoit obſervé & médité pendant pluſieurs ſiecles? Nous ſommes toujours jeunes, & notre petite ſcience ne fait que de naître, quand nous mourons; de ſorte que le plus habile ne ſait preſque rien du tout; & s'il ſait quelque choſe, c'eſt d'être aſſuré d'ignorer beaucoup. Ce qui ne tombe pas ſeulement dans la penſée des demi-Savans, qui connoiſſent rarement leur imperfection ce qui les ravale, à mon avis, au-deſſous des plus idiots.

De la briéveté de la vie pour les Sciences.

Là-deſſus on demanda ſi les Ames étoient d'ordres différens. M. le Comte de Baraut dit, par galanterie, qu'il

De l'Ame.

n'en faisoit point de doute; car seroit-il possible autrement qu'il y eût des gens si stùpides, & d'autres qui sont si polis! Et comme on lui eut dit sérieusement, que cela dépendoit des organes & du températmment, aussi-bien que des habitudes différentes; il s'ensuivroit donc aussi de-là, dit-il, que l'Ame n'agiroit jamais sans le secours des organes & du tempérament; ce qui seroit très dangereux contre la doctrine de son immortalité. Mais on lui répondit que quand l'Ame de l'Homme ne seroit pas immortelle par sa nature, comme celle des bêtes, qu'elle le seroit par grace, & qu'il suffit de dire que c'est un point de foi; car d'en raisonner par les maximes & par les principes de la Philosophie, soit d'Aristote ou de Platon, comme a fait encore depuis peu de jours un de nos Amis, il est impossible de le démontrer. La nature de l'Ame est imperceptible, & ses principes sont ignorés; on ne sait point si elle s'engendre comme le corps, en se communiquant comme la lumiere d'un flambeau à un autre flambeau éteint, ou si elle est créée au moment que l'organe est préparé pour la recevoir, ou si elle étoit dès le commen-

cement du monde, ou si elle n'est qu'une partie d'une Ame universelle, ou si elle est même corporelle, & par conséquent sujette à la corruption, ou bien autre chose qu'une certaine harmonie qui donne aux choses composées le mouvement que nous appercevons, ou si c'est un feu céleste, ou quelque chose de divin (je ne parle point en tout ceci selon les révélations de la Foi); mais quoiqu'il en soit, nul Philosophe jusqu'ici n'a encore su affirmer comme cela se fait; aussi n'est-il pas nécessaire, & il suffit que par la Foi, nous ne pouvons douter de son immortalité, capable d'une félicité perdurable, quand elle sera de bonnes œuvres dans cette vie, & de tourmens infinis, si elle est chargée de crimes.

Parlant une fois à M. de Rancé (17), de qui l'humeur est si douce & l'esprit si éclairé; après lui avoir souhaité pour son mérite, qu'il plût au Roi de le nommer Coadjuteur de M. l'Archevêque de Tours, son Oncle (18), M. l'Abbé de Rancé.

(17) Armand Jean de Bouthilier de Rancé, premier aumônier de Gaston de France, Duc d'Orléans, Abbé de N. D du Val, de S. Symphorien de Beauvais, & de N D. de la Trappe, dont il devint Abbé régulier, & Réformateur, en 1664, & où il mourut, en odeur de sainteté, le 27 Octobre, âgé de 7 ans.

(18) Victor de Bouthilier, Evêque de Boulogne, puis Archevêque de Tours, décédé le 19 Nov. 1670, âgé de 80 ans.

qui en seroit ravi, autant pour les avantages de son Diocèse que pour l'honneur de sa Famille, il crut d'abord que ce n'étoient que pures civilités; mais comme il connut que j'y prenois quelque sorte d'intérêt pour les grandes espérances que je concevois de sa capacité dans le rétablissement de la discipline, il m'en remercia; & j'oserai bien dire qu'il me fit des souhaits réciproques, sur ce que je lui avois marqué mon indignation touchant les brigues honteuses qui se font bien souvent pour les Députations du Clergé, à quoi j'estimois qu'un Prélat généreux & savant comme lui, pourroit remédier dans les lieux de sa Jurisdiction; mais qu'il en falloit bannir l'intérêt pécuniaire, s'il y avoit moïen; parceque c'est l'origine d'une infinité d'injustices, & de cette vilaine avarice qui attire tant de mépris sur les têtes sacrées. Là dessus je lui répliquai que je n'avois ni assez de fortune pour y prétendre, ni assez de grandes qualités pour le mériter; que néanmoins je m'estimois heureux dans ma condition privée, de la façon que je la concevois, où pour le moins les vents de l'ambition n'apportoient point de trouble, si la compassion des mi-

Des Députations du Clergé.

ſeres du Prochain ne l'en pouvoit exempter ; qu'au reſte, je n'avois jamais été de rien, que je n'étois de rien encore, & que je voïois bien ſans regret, que ce ſeroit toujours la même choſe, parceque je ne méritois rien, que je ne voulois importuner perſonne, & que je ne voulois auſſi rien demander.

Il ſera facile de connoître ma franchiſe & mon ingénuité par toutes ces converſations. J'ai toujours porté mon cœur ſur mes lévres ; & autant que j'ai été ennemi du menſonge & de l'hypocriſie, autant me ſuis-je rendu ſoigneux d'honorer la vérité. J'ai parlé librement ; mais je penſe avoir ménagé mes paroles de telle ſorte, n'aïant point voulu diſſimuler les choſes que j'ai crues importantes, que perſonne ne s'en tiendra offenſé. Je regarde la vérité comme Dieu même, puiſqu'il s'eſt bien voulu appeller de la ſorte ; & quoique la vérité engendre la haine, ſelon le dire du Poëte, ſi eſt-ce qu'elle ſe fait toujours aimer des Gens de bien. Il faut avouer pourtant que les vérités déſobligeantes ſe doivent taire, quand il ne ſert de rien de les dire ; mais auſſi ne faut-il pas détenir dans le ſilence celles qui ſont obligean-

L'amour de la vérité.

tes ou utiles. Ceux, qui en usent de la sorte, sont pour l'ordinaire bien malicieux, & ne sont pas moins injustes que les Receleurs du bien d'autrui. Cependant il n'est rien aujourd'hui de si commun ; & j'ai vu en cela des affectations qui égalent la plus outrageuse calomnie ; mais quoi qu'il en soit, puisqu'il ne tient qu'à nous d'en user autrement, je suis d'avis d'estimer le bien, en quelque sujet qu'il se trouve, & de ne mettre point ma joie à voir le mal d'autrui, ou à tirer de l'avantage de ses foiblesses : je ne saurois m'empêcher de dire du bien de ceux que j'estime, & je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'en publier les défauts, parceque l'exemple en est pernicieux. Je regarde en quelque façon au-dessus de moi, tous ceux qui, avec un peu de génie & de beau naturel, font profession des Lettres & de la vertu. C'est pourquoi j'ai tant d'inclination à les estimer, & je ne prétens point, que tout ce que j'ai dit des uns fasse exclusion des autres. Je n'ai parlé que de ce qui est venu à ma connoissance, & il pourroit bien être encore, qu'il en seroit échappé plusieurs à ma mémoire, qui n'est pas la plus heu-

reuse du monde. J'ai parlé des Vivans & des Morts, & je proteste que ce que j'ai dit des uns & des autres est sans intérêt.

Si j'en ai des louanges, ce sera contre mon espérance; & pourvu que je me puisse persuader de n'en être pas tout-à-fait indigne, quand elles me seront déniées, je m'en consolerai facilement. Mais je ne me pardonnerois jamais d'avoir écrit ces Mémoires, où je me suis proposé de parler des honnêtes gens que j'ai connus, & n'avoir rien dit de M. le Comte de Jonzac, pour qui j'ai tant de vénération. Ce Seigneur de l'ancienne & illustre Maison de Sainte-Maure, originaire de notre Province de Touraine, & maintenant transplantée en Saintonge, m'aïant un jour honoré de sa visite, avec M. le Comte d'Aubeterre son Beau-frere, dont la valeur & la probité sont si connues, nous vînmes à parler des anciennes Familles du Roïaume, & de celles qui y tiennent rang de plus longue-main, après celles des Princes. Il fut remarqué qu'il n'y avoit point de Province en France, qui n'en eût quelques-unes d'éclatantes, & que la nôtre se pouvoit glorifier de la sienne, qui étoit de plus de six cens ans,

Messire Leon de Sainte-Maure, Comte de Jonzac

M. le Comte d'Aubeterre.

La Touraine.

aussi-bien que celles d'Amboise, de Maillé, de Bueil, de Pruilly, de Savari & de la Tour-Isoré; qu'il y en avoit beaucoup d'autres très illustres, quoiqu'elles ne se pussent vanter d'une si haute antiquité; que d'autres étoient entierement éteintes, ou fondues en des Maisons plus nouvelles, lesquelles avoient eu de la splendeur & du crédit en leur tems, comme celles de Précigni, de Montbason, de Thais, de Bouciquaut, de Montresor, de Paluau, de la Guerche, de Maisieres, de Loches, de Châtillon-sur-l'Indre, de Mello, de l'Isle-Bouchard, de Châteaurenaud, de Rochecorbon & de Busençois, qui avoient eu des Maréchaux de France, des Colonels d'Infanterie, des grands Maîtres & des Connétables; que d'autres avoient donné des Abbés célebres, des Evêques, des Cardinaux & des Saints, comme les Maisons de Turpin, de Cravan, de Marrafin, de Brillac, de Fumée, de Brissonnet, de Beaune, de la Bourdaisiere, de Pontcher, du Bois, de Boyer, de Rusé, de Cotereau, outre celles que j'ai déja nommées, & les autres que je dirai; que plusieurs ont fourni à l'Etat, de tems immémorial, de braves Gentils-

hommes, de ſages Capitaines, & des Guerriers valeureux, comme celles d'Ancelon, d'Argi, d'Azai, d'Auguſtin, de Baignan, de Baillou, de Berrar, de Betz, de Berruyer, de Bauvilliers, de Boiſvilliers, du Bois-Fontaine, de Broſſin, de le Bloy, de Baraudin, de Brachet, de le Breton, de Bridieux, de Bellefontaine, de Bourgaut, de Bonafaux, de Beauvolier, de le Begue, de Chamborant, de Chadieu, de Chaugi, de Chauveron, de Chergé, de Cholé, de Châteauchalon, de Chezelles, de Coagne, de Coué, de Coral, de Comacre, de Cremille, de Cigongné, de Chertier, de Dovault, d'Erian, d'Eſchelles, du Fau, de Fourilles, de Fortier, de Fromont, de Gaſtineau, de Guénand, de Graleul, du Geneſt, de Guiet, de Gebers, de Gigaud, de Jeu, de Juſſac, de Loubes, de Menou, de Mauſſabrai, de Mareuil, du Menil, de Moreau, de Martin, de Mons, de Meauſſe, de Mauçon, de Nau-Marraſin, de Naillac, de Negron, de Norroy, de la Noraye, d'Oudar, de Preaux, de Preville, de du Pont, de Pons-Rancé, de Perſi, de Pont-Boiſſimont, de Pont-long, de Puygiraut, de Paulmar, de Perion,

de Pean, de Papillon, de Quinemont, de Quineuf, de Razilli, de Rance, de Rez, de Rabeau, de Rouy, de Rouxellei, de Savari, de Sorbiers, de Tranchelion, de la Tour-Renier, de Voyer, de Vonnes, de Valoges, de Voisines, de Valori, de Varie, & la nôtre de MAROLLES, avec bien d'autres qui ne se présentent pas à mon souvenir, où je ne comprends point les Familles transplantées d'ailleurs, comme celles de Bastarnay, de Bourdeilles, de Buade, de Barville, de Barjot, de le Blanc, de Chambret, d'Escoubleau, de Faverolles, du Gast, de la Hilliere, de Konigan, d'Odespunck, de Montbel, de Prie, de Rochefort, de Thianges, de Thienne, de Villequier, quoique ces Maisons illustres soient d'une grande antiquité.

Au reste, cette Province n'a point été si malheureuse en Gens de lettres, qu'elle n'en ait produit quelques-uns qui lui ont acquis de la réputation, tels qu'Odo, premier Abbé de Cluny; Simon de Brioné (19), Trésorier de

(19) Il faut Simon *de Brie*. Il étoit né à Montpincé en Brie, mais il avoit demeuré long-tems à Tours, étant Chanoine & Trésorier de l'Eglise de S. Martin; ce qui faisoit croire aux Italiens qu'il étoit Tourangeau. C'est ce que dit M. Fleuri. Hist. ecclef. L. 87. p. 362.

S. Martin de Tours, depuis Martin Pape, quatrieme du nom; Hildebertus, Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours; Baldricus, Evêque de Dol; Berenger, Archidiacre d'Angers; Thomas Pascius, Prieur de Loches; Joachim Perion, Moine de Comery; Renaud de Baune, Archevêque de Bourges; Guillaume Brissonnet, Cardinal; Robert Brissonnet, Archevêque de Reims & Chancelier de France; trois Evêques de la même Maison, l'un de Nîmes, l'autre de Toulon, & le troisieme de Lodève; Etienne Poncher, Evêque de Paris; Adam Fumée, Garde des Sceaux de France; Martin Fumée, Seigneur de Genillé, qui a traduit en François Procope & Agathias; Claude & Gabriel Chappuis, & plusieurs autres, sans parler de l'incomparable François Rabelais, qui n'a point été jugé indigne d'être mis au nombre des Hommes illustres, ni des Eloges de ce célebre Ecrivain, Scevole de Sainte-Marthe, & de Papirius Masso (20): & entre les Modernes, pour la Théologie, les deux derniers Evêques de Marseille, Eustache & Jean-Baptiste

(20) Papire le Masson.

Gaults; le Pere des Landes, de l'Ordre des Jacobins, Evêque de Tréguier; M. l'Evêque d'Alet; M. Boutaut, Evêque d'Evreux; M. Bedacier, Evêque d'Auguste, & plusieurs Religieux de divers Ordres, & des Docteurs de Paris; M. Forget Chancelier de l'Eglise de Tours. Pour la Jurisprudence, Brodeau, Mornac, Boulay, Galand, & à présent M. Nublé, & Messieurs Palu, Patris, Mamineau, Bonnet, Ogier. Pour la Médecine, Falaiseau, Mandat, Palu. Pour les Mathématiques, René des Cartes, puisqu'il naquit dans une Ville de Touraine, appellé la Haye, & qu'il y a été élevé dans son bas âge, & M. de Nuré (21), très savant dans cette profession. Pour l'Histoire, André du Chesne, dont les recherches étoient si curieuses, & le savoir si profond. Pour la Poésie françoise, M. Forget de la Picardiere, M. de Racan, & M. de Chambret: & pour la Latine & la Françoise, M. l'Abbé Quillet; & pour la Latine seule, M. Marteau, qui est un fort bel esprit. Pour l'ancienne Poésie, & pour des Pieces enjouées, Guy de Tours, & Beroalde de Verville. Pour la Pein-

(21) C'est Mathurin de Neuré, Ami de Gassendi, & Adversaire de J. B. Morin.

tur,

ture, Janet, Bunel, Claude Vignon, François, & Abraham Bosse. Pour l'imprimerie, Christophe Plantin, qui étoit de Mont-Louis (22).

Après ce grand dénombrement, M. le Comte de Jonzac me fit quelques civilités, & dit par galanterie que je n'aimois pas mon Païs. J'avouai que je conservois toujours une affection pour la Patrie, ce qui est assez naturel à toute sorte de personnes; mais qui n'est pourtant pas universel, & surtout en notre Province : car j'y ai connu des gens, qui voulant faire les capables, ou n'ont pas l'esprit d'en connoître les beautés, ou font vanité d'en faire perdre la bonne opinion qu'on en a conçue; quoique sans préoccupation l'on puisse dire qu'elle soit l'une des plus agréables & des plus diversifiées, pour ce qu'elle contient, qui soit dans le Roïaume. Et cherchant quelques raisons de cette affection, que les gens de bon sens portent naturellement à leurs Païs, je dis qu'à mon avis l'une des principales étoit celle de la premiere inspection

De l'amour de la Patrie.

(22) On ne dit rien ici de tous ces Personnages, parceque des Notes sur chacun chargeroient trop ce Livre. Il y en a très peu, d'ailleurs, dont il ne soit fait mention dans le Moréri, & ses Supplémens. Voïez les Additions.

des richesses de la Nature, qu'elle même, qui est si belle, avoit offerte à tous nos sens, & que d'ailleurs c'est à la Patrie à qui nous devons, comme à une bonne Mere, notre éducation, & nos premieres habitudes. C'est elle qui a délié notre langue, & qui nous a donné les paroles & l'accent que nous préférons si volontiers aux paroles & aux accens des autres Païs; outre que c'est chez elle que nous avons conçu nos premieres affections, que nous voïons nos Proches, ceux qui ont conversé avec nous dès la naissance, & surtout ceux qui nous ont mis au monde, soit qu'ils vivent, ou que leurs cendres soient enfermées dans le sépulchre.

M. le Comte de Bereins. M. le Comte de la Chapelle.

Nous étions dans un tel entretien, quand M. le Comte de Bereins & M. le Comte de la Chapelle, qui entrerent avec M. le Chevalier de l'Escale, & le nompareil Généalogiste Pierre d'Hosier, dont nous avons déja parlé, donnerent sujet à une autre conversation, qui ne fut pourtant pas fort différente de la premiere, touchant la vraie Noblesse & les Généalogies des anciennes Maisons, dont la connoissance est si particuliere à M. d'Hosier, qui nous en dit beaucoup

de choses, & surtout des Familles de Ste Maure, à cause de M. le Comte de Jonzac; d'Esparbez de Lussan, à cause de M. le Marquis d'Aubeterre; de Corsant en Bresse, à cause de M. le Comte de Bereins, & de Cardaillac, à cause de M. de la Chapelle, qui tirent tous leurs descentes d'une haute antiquité, avec de grandes Alliances.

M. le Chevalier de l'Escale.

Pour M. le Chevalier Scipion de l'Escale, dont je fis voir la généalogie qu'il m'avoit autrefois donnée, par laquelle il justifie sa descente des Seigneurs de l'Escale, Princes de Vérone, il nous dit sur la question qui lui en fut faite, que ces deux admirables Ecrivains, Jules César & Joseph Scaliger, n'étoient pas venus de la même origine, & se défendoit fort d'être dans leur Alliance; quoique Joseph Scaliger eût essaïé de le prouver contre Scioppius. Je ne pus m'empêcher néanmoins de lui dire, que je ne tiendrois pas moins glorieux d'être du sang de ces deux Personnages illustres, que de celui des Princes de Vérone, si je n'en avois hérité que la Souveraineté. Qu'au reste le nom des deux Ecrivains dureroit davantage que celui des Princes; mais quoi qu'il en soit, qu'il étoit assez bien partagé,

puisqu'il avoit l'esprit des uns & la noblesse des autres, s'il n'en avoit pas les richesses & les grandes Seigneuries.

Abus dans la Noblesse.

Touchant l'abus qui se glisse dans l'ordre de la Noblesse, on dit qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût des Officiers dans les Provinces, qui tinssent Regître de ceux qui ont l'honneur d'en être véritablement, & qu'ils prissent garde à tant de gens qui en usurpent le titre injustement; que c'est une chose pitoïable que des Charges médiocres, ou des Lettres du Prince, obtenues pour de l'argent, la constituent à la Postérité, sans l'avoir méritée par des services signalés; que chacun se fait des Armoiries, & qu'il prend telle qualité qu'il lui plaît, sans qu'on y trouve rien à redire; que les érections des Terres n'acquerent rien de nouveau aux Seigneurs qui les possedent, puisque d'autres, sans les mêmes droits, s'en attribuent bien autant; que la qualité de Chevalier est tellement avilie, qu'on ne la demande plus, & que celle d'Ecuïer est prostituée de telle sorte, que les gens de fortune n'en font plus d'état, & l'abandonnent à leurs Valets & à leurs Cuisiniers, parceque ceux qui avoient

anciennement l'Intendance de la Cuisine du Roi, étant veritablement Gentilshommes, portoient le titre d'Ecuïers; que les Femmes des uns & des autres sont également appellées *Madame*, au lieu qu'il n'y avoit autrefois que les Femmes des Chevaliers; & si un Prince n'eût pas encore obtenu cette qualité, avec toutes les cérémonies, sa Femme n'eût été appellée que Mademoiselle, de quelque Naissance qu'elle eût été, sinon qu'elle eût été Fille de France, & que c'est ainsi que Charlotte de Bourgogne, Femme de Jean Sire d'Albret, & qu'Isabeau de la Tour, Veuve du Comte Guillaume de Bretagne, ne furent appellées que *Mademoiselle*, de leur vivant; que presque tous les Privileges de la Noblesse s'abolissent tous les jours; que depuis qu'on a vendu les Charges & les Offices, ils ne sont plus entre les mains des Nobles, que par un grand hazard, & que le soin des Alliances s'est perdu; ce qui a fait décheoir merveilleusement la dignité de cet ordre; que néanmoins c'eût été une bonne politique d'en user d'autre sorte, pour encourager les jeunes gens à la vertu, par une louable émulation, & que la récompense de

quelque Piece, dans un Ecusson d'Armoirie, par concession du Souverain, après quelque généreuse action, étoit de peu de frais; que cela tenoit lieu, au tems passé, de Couronnes civiques, ou murales, ou obsidionales, ou rostrates des Anciens, qui n'alloient pas fort à la foule du Peuple, & qui, par ce moïen, n'épuisoient point les deniers du Fisc, ni les Coffres publics: qu'au reste, plusieurs Seigneurs corrompent aujourd'hui leurs Ecussons, par le grand nombre de quartiers qu'ils y mettent; qu'il y avoit encore en cela une vanité insupportable, & que les Femmes avoient pris aujourd'hui une mauvaise coutume, en séparant leur Ecusson, qui n'étoit anciennement qu'une Lozange, de celui de leurs Maris, sous des Couronnes de Ducs, de Marquis, ou de Comtes (car on ne descend plus guere au-dessous) comme si c'étoient des Etats distincts sur le modele des Ecussons de France & de Navarre, sous la Couronne roïale, comme s'il y avoit de la proportion.

M. de Vassé. M. de Rouville.

Monsieur le Marquis de Vassé, & M. le Comte de Rouville, qui arriverent, comme les autres se levoient pour s'en aller, aïant appris le su-

jet de notre entretien, témoignerent en cela qu'ils étoient de notre avis, & que, néanmoins, quelque abus qu'il se pût commettre dans les Familles, il y en avoit toujours quelques-unes qui s'étoient conservées dans leur pureté, à cause des grands Biens, ou des grands Charges qui les avoient fait subsister; mais qu'à la vérité il étoit fort à craindre que du biais qu'on s'y prenoit, cela ne dureroit pas toujours. Ces Messieurs sont Personnes de Condition, que j'estime & que j'honore infiniment, pour leur esprit & leur courage qui égalent leur Naissance illustre; l'un, qui est venu demeurer dans notre Province de Touraine, aïant épousé la Fille de feu M. de Lansac, qui lui a porté la Seigneurie d'Azai-le-Rideau, sur la riviere d'Indre, auprès de son embouchure, dans la Loire; & l'autre, qui en est sorti, en vendant sa belle Terre de Chavigni, à feu M. Boutiller, Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, & Surintendant des Finances.

Mais avant que de finir ce Chapitre de la Noblesse, je veux dire que M. de Courtenay Bleneau (23), Seigneur de

M. de Courtenay.

(23) Voïez les Additions.

grand mérite, m'a fait voir les Titres de la sienne, qui, sans mentir, la relevent tout-à-fait au-dessus de la commune. Il me semble qu'il n'y a rien de mieux justifié ; & si ces preuves ne sont pas bonnes, je ne sais où il en faut chercher de meilleures, si ce n'est de la ratification d'u[illegible] main toute-puissante, & d'une vérification au Parlement.

M. le Maréchal d'Albret. Je veux dire aussi que, touchant la Maison de M. le Maréchal d'Albret (24), Marquis de Miossans, descendu, en droite ligne de Gilles d'Albret, Seigneur de Château-moron, & d'Anne d'Aguillon, ce Gilles étoit Fils de Charles, Seigneur d'Albret, & d'Anne d'Armagnac, sa Femme, comme il se justifie par un Contrat d'appointement, que Charles, Seigneur d'Albret, fit entre ses Enfans, étant à Limoges, l'an 1452 ; & encore par le Contrat de Mariage de Gilles, avec Anne d'Aguillon, en date du dixieme de Décembre 1463 ; & par la Minutte de son Testament, en date du huitieme d'Août 1479, où il se dit Fils de Charles d'Albret, & d'Anne d'Armagnac. Il laissa deux

(24) Cesar Phœbus d'Albret, mort le 13 Septembre 1676.

Fils de son Mariage, Etienne Arnaud d'Albret, & Amenion (25), qui fut Ecclésiastique. Ce que j'écris contre la présomption de ceux qui ont cru que Charles d'Albret, & Anne d'Armagnac, n'avoient laissé que quatre Enfans mâles, Jean, Louis, Amenion & Charles, parceque, dans le partage que Charles fit à ses Enfans, le dix-septieme de Novembre 1456, il ne parle point de Gilles, comme il ne s'en trouve rien d'écrit dans le Testament, qui se voit encore d'Anne d'Armagnac, passé à Nerac, dans le Château de cette Dame, le sixieme jour d'Avril 1472. Mais ces preuves ne sont pas convaincantes; n'étant que négatives; outre qu'il pourroit bien être que Gilles d'Albret ne conserva pas les bonnes graces de Charles, son Pere, & d'Anne d'Armagnac, sa Mere; d'où vient que l'on ne le nomme point dans le partage fait l'an 1456, après l'Appointement de l'an 1452, où il avoit parlé de lui, comme nous l'avons dit; & sa Mere n'en fait point de mention dans son Testament de 1472, qui fut sept années avant le sien du huitieme d'Août 1479. M. de

(25) Ou Amanieu.

M. de Marca. Marca, dont les connoissances sont si vastes, & si bien ordonnées dans sa mémoire, qui est très heureuse, a parlé de ceci dans son Histoire de Bearn.

Albret. Etienne Arnaud d'Albret épousa Françoise de Bearn, Héritiere de la Maison de Miossans (26), l'an 1510, d'où sortit Jean d'Albret, Seigneur de Miossans, qui, de Susane de Bourbon, engendra Henry d'Albret, Mari d'Antoinette de Pons, & Pere d'un autre Henry d'Albret, Seigneur de Miossans & de Pons, qui m'a quelquefois honoré de sa visite, & qui, d'Anne de Gondrin, a laissé M. le Maréchal d'Albret d'aprésent. Les Anciens, au lieu d'Albret, disoient de Lebrit, ou de Lebret, en Latin *de Leporeto*, nom dérivé des Lievres ou Lapins, qui multiplioient prodigieusement dans les Landes, où cette Maison est située, comme l'a remarqué M. le Président de Marca, depuis Archevêque de Toulouse.

Ses Alliances. Les Alliances de cette race, connue tout au moins depuis cinq cens ans, ont été hautes & puissantes; & celle de Bourgogne roiale lui acquit le Comté de Nevers, par le moïen de

(26) Voïez les Additions.

Charlotte de Bourgogne, seconde Fille & Héritiere de Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, & Duc de Brabant, laquelle fut mariée à Jean d'Albret, Sire d'Orval, & lui porta le Comté de Nevers, qui échut à Marie d'Albret, Femme de Charles de Cleves, Petit-fils d'Elisabeth de Bourgogne, Sœur aînée de Charlotte, sa Mere.

Descentes de la Maison de Nevers.

Ainsi la Maison d'Albret est la neuvieme Famille, qui ait possédé la Comté de Nevers; car la premiere, qui commence à Bernard de Poitiers, Marquis & Comte de Nevers, qui fut tué dans une Bataille, contre Boson, Roi de Provence, qui vouloit usurper le Roïaume de France, l'an 886, dura jusqu'à Agnès, Fille unique & Héritiere de Guy, Comte de Nevers, en l'an 1182. La seconde fut celle de Courtenay, parcequ'Agnès, Comtesse de Nevers, épousa Pierre de Courtenay, Fils de Pierre de France, & d'Elisabeth, Héritiere de Courtenai. La troisieme fut celle de Donzi, parceque Mathilde, ou Mahaut, de Courtenai, Héritiere de Nevers, épousa Hervé de Donzi, Seigneur de Saint-Aignan. La quatrieme fut de Chastillon, parcequ'Agnès de Donzi, Héritiere de Nevers, épousa Guy de

Chaſtillon, Comte de Saint Paul. La cinquieme fut de Bourbon, parcequ'Ioland de Chaſtillon, Héritiere de Nevers, épouſa Archambaud de Bourbon, neuvieme du nom. La ſixieme fut de Bourgogne ancienne, parceque Mahaud de Bourbon épouſa Eudes de Bourgogne, à qui elle porta le Comté de Bourbonnois. La ſeptieme fut de Flandres, parcequ'Ioland de Bourgogne, Héritiere de Nevers, épouſa, en ſecondes Noces, Robert, dit Bethune, Comte de Flandres. La huitieme fut de Bourgogne Nouvelle, parceque Marguerite de Flandres, Héritiere de Nevers, fut mariée à Philippe de France, Duc de Bourgogne. La neuvieme fut d'Albret, parceque Charlotte de Bourgogne, Héritiere de Nevers, fut mariée à Jean d'Albret, Sire d'Orval. La dixieme fut de Cleves, parceque Marie d'Albret, Héritiere de Nevers, fut mariée à Charles de Cleves, Petit-fils d'Eliſabeth de Bourgogne, Ducheſſe de Brabant, Sœur aînée de Charlotte. La derniere eſt la Maiſon de Gonzagues, parcequ'Henriette de Cleves, Héritiere de Nevers, épouſa Ludovic Gonzagues, Prince de Mantoue, Pere de Charles, Duc de Mantoue & de Nevers, Aïeul

du Duc Charles II du nom, à présent Duc de Mantoue.

Voilà en abrégé, par occasion, la descente de la Maison de Nevers, dont j'ai des Mémoires pour faire un juste Volume; & je crois qu'il seroit mal aisé de trouver une Seigneurie en France, de cette importance, avoir passé depuis huit cens ans, comme celle-ci, par tant de Familles différentes. Ce qui est arrivé, pour être tombée souvent en quenouille; mais ce qu'il y a de bien rare en cela, est qu'une Terre si considérable ait été conservée jusqu'ici en ligne directe, sans avoir été vendue ou conquise depuis une si grande révolution d'années. Je ne crois pas qu'il y ait Maison Souveraine au monde, excepté celle de France, qui se puisse glorifier d'une chose semblable.

Longue possession de la Maison de Nevers.

Je dirai, sur ce propos, qu'il n'y a rien où la calomnie se reçoive si facilement, que dans les Matieres généalogiques, & qu'il y a peu de Maisons qui ne soient soupçonnées de quelque défaut; mais que je ne vois pas qu'on en puisse admettre aucun en celle-ci, attendu la longue possession d'une Terre si noble & si heureusement conservée dans un même

Sang, puisque, pour venir au monde, nous ne sommes pas moins redevables au Sang de nos Meres, qu'à celui de nos Peres.

Quant au nom de Gonzagues, nous savons tous, comme il est héréditaire à la Souveraineté de Mantoue, depuis trois cens cinquante ans, & comme cette illustre Maison, qui tiroit son origine des anciens Marquis de Mantoue, depuis l'année 962, étoit aussi descendue des anciens Rois de Lombardie, dont elle porte les marques dans un quartier de ses Armes; de sorte qu'elle est, non-seulement une des plus nobles Races de l'Italie, mais encore de tout le monde.

Que le nombre de ceux dont chacun est descendu, est une chose prodigieuse.

J'ai observé, en travaillant sur les Branches généalogiques de cette Maison illustre, pour l'amour de Madame la Princesse Marie, depuis, Reine de Pologne, que, si on pouvoit fournir tous les Quartiers d'une Race, jusqu'au quinzieme degré, il se trouveroit que trente-deux mille Personnes ont contribué à la Naissance d'une seule, ce qui se prouve aisément par la regle des multiplications redoublées, le premier degré étant de deux, le second, de quatre, le troisieme, de huit, le quatrieme, de seize, & ainsi

du reste ; car il n'y a personne qui n'ait un Pere & une Mere ; mais on rencontre souvent les mêmes, en tirant les descentes de divers côtés, comme j'ai justifié dans l'exemple de la Sérénissime Reine de Pologne, ou de M. le Prince de Mantoue, son Frere aîné, Pere de son Altesse M. le Duc de Mantoue, qu'en montant seulement jusqu'au douzieme degré, il se trouve qu'ils descendent de Saint Louis, par cinquante-deux endroits différens ; & la Maison, dont ils sont le moins descendus, est celle de leur propre nom ; ce qui ne seroit pas croïable, si la preuve n'en étoit facile.

Cependant qui doute qu'il ne se trouve des lacunes dans les plus belles Généalogies ? Il n'y a peut-être point de Roi, qui n'ait des Bergers dans sa Race, ni point de pauvre malheureux, qui n'ait des Princes dans la sienne, s'il y avoit moïen d'en faire l'induction. C'est pourquoi, ni les uns ne se doivent pas trop enorgueillir de ce côté-là, ni les autres, se trop abbaisser, quoiqu'il y ait sans doute de la gloire à sortir de Parens illustres, pourvu que la vanité n'en fasse point enfler le cœur.

Origine de la Maison de Mantoue.

Mais puisque l'occasion s'offre de dire quelque chose de l'origine de la Maison de Mantoue, le respect que j'ai toujours eu pour les glorieuses Personnes, que j'en ai connues, m'oblige de faire un abrégé de ce que j'en ai pu recueillir de plus remarquable, pour le mettre à la fin de ces Mémoires, ne l'aïant osé insérer dans le Corps qui les compose, de peur d'en embarrasser la suite par une trop longue digression.

On desoblige, en donnant des louanges excessives.

Comme j'écrivois ceci, on me vint débiter des louanges excessives d'un homme qui faisoit aussi des Livres. On me dit qu'il ne s'étoit jamais rien vu de si beau en notre langue, ni même si rempli de science, qu'une réponse qu'il faisoit à un certain écrit. Qu'au reste sa raillerie étoit si fine & si agréable, quand il défendoit contre son Adversaire une mauvaise cause, qu'il ne s'étoit jamais rien vu de pareil; mais qu'il portoit la raison au plus haut point où elle pouvoit monter, quand elle étoit de son côté; de sorte que c'étoit le plus savant, & le plus bel écrit du siecle. Je pensai d'abord que c'étoit une raillerie; mais comme je vis qu'on en parloit sérieusement, je crus qu'on y prenoit quel-

qu'intérêt, & que pour glorifier un seul homme, on se réjouissoit aux dépens de tout le reste. Certes, il suffit de louer positivement ce qui le mérite, sans faire des exclamations tragiques, ni donner l'exclusion à personne, qui est une dangereuse & vilaine figure d'Orateur, parcequ'elle persuade rarement ce qu'on prétend, & qu'elle désoblige même le plus souvent. Pour moi je ne célerai point que j'ai de la peine à la souffrir, parcequ'elle est injuste; c'est pourquoi je ne pus m'empêcher d'y repartir, & j'eus peur ensuite, que ce ne fût avec un peu plus de chaleur qu'il n'étoit nécessaire, de crainte que l'incivilité d'autrui ne m'eût obligé d'en commettre une autre. Cependant je m'apperçus bien que mon sentiment fut conforme à celui d'un Gentilhomme très accompli, qui me visite quelquefois & qui étoit venu en la compagnie de personnes que j'honore extrêmement. Je veux dire M. Polier, qui a si bien servi le Roi dans les Armées, & si bien étudié en même tems, & surtout en notre langue, aussi-bien que dans les belles Lettres, qu'on ne le prendroit jamais pour un Etranger du Canton de Berne, quoiqu'il y ait de fort habiles gens, tant

M. Polier.

il a l'air François, & l'esprit de ceux de la Cour.

D'autres au contraire blâment quelfois, sans sujet, des Ouvrages de grand mérite, pour acquérir eux-mêmes la réputation d'être fort habiles, ou pour élever leur petite gloire sur le débris de celle d'autrui ; mais l'invention n'en est pas heureuse, & l'on est fort sujet à s'y tromper ; parceque comme il n'est rien de si facile que de prononcer hardiment son opinion, aussi n'est-il rien de si difficile que de bien juger en matiere de Livres. Et ceux, qui veulent que tous les vers d'un Poème héroïque soient égaux en beauté, n'ont pas pris garde que dans Homere & Virgile, sans parler de tant d'autres dont la réputation est si bien établie, il y en a plusieurs que nous pouvons appeller Vers de passage, dans lesquels non-seulement ne se trouvent pas tous les charmes de la Poésie, mais ceux qui les composent se doivent même bien empêcher de les y emploïer. Ce qui a été judicieusement observé par ces excellens hommes, qui nous ont donné depuis peu de si nobles Ouvrages en ce genre-là, dont néanmoins quelques-uns s'efforcent de ternir l'éclat, pour célébrer odieu-

sement les louanges d'un seul, qui n'a rien fait de son invention, quoique je tienne qu'il ne lui faille rien ôter de celles qu'il mérite. M. Perrin de Lyon (27), Introducteur des Ambassadeurs chez son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, que j'estime pour la beauté de son esprit & pour la facilité de son naturel, aïant composé en vers une Traduction entiere de l'Enéide de Virgile, n'est pas celui dont quelqu'un vouloit parler, quoique je tienne, pour beaucoup de raisons, qu'il ne lui est point inférieur. Dieu nous délivre d'ouir prononcer souvent des sentences injustes.

Il y a quelque tems que m'étant trouvé dans la Bibliotheque de M. Clément, Conseiller d'Etat & Intendant de la Maison de M. le Duc de Nemours; comme j'y regardois plusieurs Livres de Devises, dont il a fait un Recueil considérable de toutes les Nations, & entr'autres des Italiens, je lui demandai s'il y en avoit beaucoup de fort excellentes, selon les regles qu'ils en ont prescrites? Il

M. Clement.

Des Devises.

(27) Pierre Perrin, premier Auteur des *Opera*, en France, mort vers l'an 1680. V. le Parn. franç. de M. Titon du Tillet, p. 385.

me repondit qu'il y en avoit des unes & des autres; mais à la vérité beaucoup plus de mauvaises que de bonnes, & m'en aïant fait voir quelques-unes des siennes, pour la galanterie, & pour des sujets sérieux, il me fut aisé de connoître qu'il s'y entendoit parfaitement, & qu'en cela, comme en tout le reste, il avoit le goût délicat. Là-dessus, je lui en débitai aussi quelques-unes que j'avois faites sur diverses rencontres, & entr'autres celle que je donnai à Madame la Maréchale de Guébrian (28), qui portoit un grand deuil de la mort de feu M. le Maréchal de Guébrian son Mari, qui fut tué à la bataille de Rotueil (29) qu'il avoit gagnée le vingt-quatrieme jour de Novembre 1643. Le corps de cette devise étoit tel. Les mêmes fusées que cette Dame porte en ses Armes, qui sont celles de l'illustre Maison du Bec en Normandie, dont M. le Marquis de Vardes, son Frere, est maintenant le Chef, quoique le Prince de Monaco & les Seigneurs de la Maison des Grimaldi de Genes se disent ve-

(28) Ou Goesbriant.

(29) C'est Rotweil, ou Rotwyl, Ville impériale d'Allemagne, dans la Forêt noire, sur une hauteur, près de la Source du Neckre.

nus des aînés, avec ces mots d'un Poème de Catulle, *Currite fusi*, faisant allusion aux fuseaux des Parques, qui dévident nos jours, selon la pensée des Poètes, comme si cette Dame vouloit dire qu'elle souhaite la fin des siens, pour aller joindre son Epoux, qui a terminé sa vie dans le lit d'honneur.

Je lui dis aussi ce mot que j'avois donné à M. le Comte de Bethune, pour mettre sous un portrait de feu M. le Comte de Soissons, tué à la bataille de Sedan par un coup inopiné, *Casus, sed non victus obit*, parcequ'en effet, ce Prince se trouva frappé après le combat qu'il avoit gagné.

Mais en voici encore un autre qui ne lui déplut pas pour une admirable Tête de Christ, gravée d'un seul trait par Claude Melan, *Formaturque unicus una*, faisant allusion à la beauté du Fils unique du Pere Eternel, né d'une Vierge, & à la seule ligne spirale, dont le Peintre artiste a si bien dessiné le portrait, avec cet autre mot écrit encore au-dessous, *Non alter*; parcequ'il n'y a personne qui ressemble à ce Premier des Prédestinés, & que le Graveur de cette image en a tellement fait un chef-d'œuvre, qu'un

autre auroit de la peine à l'imiter pour en faire autant.

Et parcequ'un Seigneur de la Cour m'avoit demandé le jour précédent quelques inſcriptions pour mettre ſur des Cadrans, je priai encore M. Clément de me donner ſon avis ſur celles-ci, qui s'étoient offertes le matin à mon eſprit. 1. *Duplicat umbras*, aïant égard au Soleil, qui fait croître les Ombres à proportion qu'il s'éloigne de nous, & aux ombres de la mort, qui avancent, au prix que les heures ſont marquées par celle de l'aiguille. 2. *Et ſpe & metu*; parceque ſelon les heures bonnes ou mauvaiſes qui doivent arriver, on eſpere & on craint. 3. *Paſſibus æquis*, ce mot de Virgile, répond à l'égalité du mouvement de l'ombre & de la clarté du Soleil. 4. *Omnibus idem*, parceque le Soleil produit un même effet en toutes les heures, comme Dieu, tout bon & tout puiſſant, eſt le même à toutes ſes créatures. 5. *Stylo cuncta premit*, parcequ'en effet, l'aiguille porte ſon ombre à toutes les parties du Cadran, & qu'il n'y a rien au monde, que le tems, figuré par le Soleil, ne perce de ſes traits. 6. *Num ultima? qui ſcit?* celle-ci eſt morale & chrétienne tout en-

Pour des Cadrans.

ſemble, aïant égard à cette parole de l'Evangile, *Neſcitis diem neque horam.* 7. *quæ ſit : qui ſcit?* parcequ'en effet, tous les hommes ignorent quelle ſera l'heure en laquelle ils mourront. 8. *Ultima memor*, c'eſt-à-dire qu'il faut toujours penſer à la derniere heure. 9. *Giro brevi*, regarde la briéveté de la vie, qui s'échappe comme le Soleil, par une courſe qui s'acheve promptement. 10. *Sic ad metam currimus omnes*, voulant dire que nous courons tous vers le bout de la courſe, comme l'ombre du Cadran qui parvient à la derniere heure du jour en bien peu de tems. 11. *Trita via, ſed non peracta*; car la route du Soleil, où il paſſe ſi ſouvent, n'eſt pas encore achevée. 12. *Sol Solus, Solo, Salo*, celle-ci eſt un jeu dans les paroles, pour dire que le Soleil, & celui dont le Soleil eſt une illuſtre figure, eſt le ſeul qui exerce ſon empire abſolu ſur la Terre & ſur la Mer. 13. *Ex illis una*, parceque de toutes les heures du jour, il y en aura une ſeule qui ſera proprement la nôtre, & pour dire auſſi que l'aiguille n'en marque qu'une ſeule à la fois. 14. *E fulgore cadit*, car l'ombre ſe forme par le corps interpoſé à la lumiere, & cela regarde auſſi l'é-

clat de la fortune de quelques-uns, qui les expose au danger de la chûte. 15. *Obscurata signat*, voulant dire que l'heure, ne se marquant que par l'obscurité, nous donne avertissement de la mort. 16. *Aspicit & despicit*, parceque comme le Soleil regarde l'aiguille, & abaisse son image sur la table du Cadran, aussi le vrai Soleil de Justice qui nous regarde, nous abbaisse vers la terre pour nous humilier, quand nous concevons des pensées d'orgueil. 17. *Deficit aliquando*, parceque le Soleil n'éclaire pas toujours. 18. *Momentaneo cursu, sed perenni*, parceque le cours du Soleil, Roi des jours & des heures, s'acheve en peu de tems, & ne finit jamais. 19. *Nec sine luce viget;* car le Cadran ne marqueroit point les ombres, si le Soleil n'éclairoit jamais, comme nous serions bientôt anéantis, si nous n'étions soutenus par la vraie lumiere, qui nous prête la vie. 20. *Absente perit*, revient presqu'au même sens. 21. *Utrumque monet*, c'est-à-dire la fin du jour, & la fin de la vie. 22. *Omnibus non semper*, parcequ'il y a des intervalles que le Soleil ne communique point sa lumiere, comme il y a des tems que Dieu retire

ses

ſes graces des pécheurs. 23. *Ignota, certa tamen*, faiſant alluſion à ce que l'heure de la mort eſt inconnue, bien qu'elle ſoit certaine. 24. *Non uni tantum*, parceque le Soleil n'éclaire pas moins pour les uns que pour les autres, & qu'il ſe communique à toutes les heures ſucceſſivement. 25. *Non aufert, ſed differt*, faiſant alluſion à l'aiguille du Cadran, qui n'empêche pas tout-à-fait la clarté du Soleil, mais qui en differe pour un moment la vive ſplendeur, aïant auſſi égard aux raïons du vrai Soleil de juſtice, qui ne ſe communiquent pas toujours également. 26. *Aſpice & aſpiciar*, comme ſi le Cadran diſoit au Soleil, ſi vous ne me regardez point, on n'aura point de ſouci de me regarder; ce qui s'applique auſſi aiſément à pluſieurs, qui ne ſeroient point conſidérables, ſans la faveur du Roi, ou plutôt à ceux qui élevent leurs penſées juſqu'à Dieu. 27. *Splendori obſtet, ſic Phœbe fratri*, voulant dire que l'ombre de l'aiguille fait obſtacle à la lumiere du Soleil, comme la Lune quand elle éclipſe ſa clarté, ce qui ne dure que bien peu de tems, ſans que l'un porte plus de préjudice à la terre, que l'autre aux lignes qui ſont

marquées sur le Cadran. 28. *E defecta Quadrat*, parceque le petit éclipse du Soleil, qui tombe sur la ligne du Cadran qui marque l'heure, a son juste rapport au grand Astre qui éclaire le monde, & qui nous fait connoître en quelque façon les momens de notre vie. 29. *In conspectu suo*; car l'heure ne peut subsister que par les regards du Soleil, non plus que la vie, sans les regards de la Miséricorde infinie. 30. *Nescitis diem neque horam*, a eté expliqué ci-dessus.

M. Clément les trouva supportables, & je les ai bien voulu rapporter ici les unes après les autres, parcequ'elles ne seront peut-être pas inutiles à quelques-uns qui s'en voudront servir.

M. de Nemours. De-là, étant venus à parler du Prince que ce vertueux homme a l'honneur d'approcher si souvent; que ne me dit-il point de ses rares qualités, & que n'en apprend-on point aussi du bruit de la Renommée? Henri de Savoie, qui porte le même nom que feu M. son Pere, est le quatrieme Fils de cet excellent Prince, & le digne Successeur de ses biens & de ses Duchés, depuis la mort de Messieurs ses Freres, comme il est héritier de sa générosité, & de toutes ses

vertus. S'il fût demeuré dans la condition ecclésiastique, où il est entré par l'une des premieres Prélatures du Roïaume, il ne faut pas douter qu'il n'y eût porté un grand lustre, avec celui de sa haute naissance, & d'un naturel merveilleux; mais la grandeur de sa Maison l'aïant engagé dans un autre état, je suis fort persuadé qu'il y conservera comme en toutes choses une égale réputation.

Mais avant que je finisse l'entretien de nos Devises, je dirai que le jour que l'on mit le feu à la Maison de Ville de Paris, allumé par celui d'une sédition qui ne se peut assez déplorer, nous sûmes aussi-tôt que c'étoit pour bruler les principaux Habitans qui s'y étoient assemblés avec M. le Gouverneur, pour délibérer sur la nécessité des affaires d'alors, où M. Piétre, Procureur du Roi (30), devoit haranguer, selon sa coutume, avec cette éloquence généreuse & juste, qui ne l'abandonne point dans les grandes occasions; mais qu'il y étoit en grand danger de périr, comme tous les autres. Ce qui ne me donna pas seule- M. Piétre

(30) Simon Piétre, Fils de Germain Piétre, Conseiller au Châtelet. L'un & l'autre ont été Procureurs du Roi, de la Maison de Ville de Paris.

ment de la crainte pour l'intérêt public, mais encore de l'effroi pour la fortune que couroit une personne qui m'étoit fort chere, & que son mérite & sa vertu m'avoient rendue très recommendable, depuis le premier jour que j'eus le bien de le connoître; toutefois comme je sus que la valeur de M. le Maréchal de l'Hôpital y étoit engagée, avec la fortune de tant de Gens de bien, je me souvins de ce demi-vers de Virgile,

Fata viam invenient.

Et je dis au nom de toutes ces Personnes illustres ce que j'avois écrit autrefois des heures qui sont marquées sur un Cadran au Soleil, qui est dans la Place où ce grand Hôtel est situé,

Si nous allons mourir, nous espérons revivre.

Parceque comme les heures meurent, ou qu'elles passent au même tems qu'elles naissent, ainsi les hommes vertueux étant près de mourir, esperent de revivre, non-seulement dans ce monde par la bouche de la Renommée, mais encore pour la gloire, dans l'Eternité.

M. le Laboureur.

Si M. le Laboureur, Prieur de Beaufort, que j'honore parfaitement, trouva cette pensée à son gout aussi-bien

que M. son Frere, si digne de l'estime des plus honnêtes gens, pour son esprit & pour la générosité de ses sentimens, je puis bien dire que je trouvai beaucoup meilleures quelques pieces sérieuses & de galanterie que je vis de ce tems-là de l'un de ces Messieurs, ou de tous les deux ensemble, qui écrivent très heureusement, l'un en Vers & l'autre en Prose, comme les Livres qu'ils ont donnés au public ne nous permettent pas d'en douter (31).

Enfin voici encore une devise, ou plutôt l'application d'un Vers sur le portrait d'une Nativité de Notre-Seigneur, qu'il faut que je dise, parcequ'elle ne déplut pas à feu M. du Buisson d'Aubenai (32), qui s'y connoissoit parfaitement, comme en beaucoup d'autres choses. M. du Buisson.

Non tibi digna Puer, generis cunabula tanti.

C'est un Vers de la Thébaïde de Stace, qu'on diroit qui fasse allusion à la Crêche où étoit couché le petit Jesus, Fils de David selon la chair,

(31) Voïez sur les deux Freres, Louis & Jean le Laboureur, le premier Poëte françois, le second, Historien, les Mémoires du P. Niceron, Tom. XIV & XX.

(32) Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

& Fils de Dieu vivant selon sa Génération éternelle, n'étant pas un lieu digne d'une si grande Majesté.

M. Sanson. M. du Buisson étoit le premier homme de son tems pour les connoissances de l'ancienne Géographie, où il avoit fait une étude toute particuliere, comme M. Sanson d'Abbeville, qui est encore vivant, excelloit dans la Géographie moderne, sans ignorer la premiere; ce qu'il a bien justifié par tant de belles Cartes générales & particulieres, qu'il a faites par un soin très laborieux.

M. le Febvre Chantereau. Une autrefois m'étant trouvé chez M. de Montmort, dans la chambre de M. Gassendi, où étoit M. le Febvre Chantereau (33), le premier homme de notre tems, pour les connoissances de la Chronologie, nous parlâmes sur cette matiere, où il est admirablement versé. Il maintint que la commune façon de compter les années de Notre-Seigneur, est la meilleure & préférable à toutes les autres, contre les sentimens de Scaliger, du Pere Petau & des autres, qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques-unes; & comme je vis qu'en

(33) Louis Chantereau le Febvre, Conseiller du Roi en ses Conseils.

cela, il donnoit des louanges à feu M. de la Peyre Jacques d'Auzoles (34), que j'ai aussi fort connu, je m'en étonnai un peu, parceque ce bon homme, quoiqu'il s'y fût extrêmement appliqué, n'y avoit pas un génie merveilleux, ce qui me fut aisé de connoître de l'opinion qu'il avoit conçue qu'on pourroit ne donner à l'année que trois cens soixante-quatre jours, au lieu de trois cens soixante-cinq, & de quelque chose de plus, afin qu'elle commençât toujours par un Dimanche, & qu'elle finit toujours par un Samedi. Sans mentir, il falloit bien qu'il n'entendît pas admirablement sa Science; car si on vouloit suivre son sentiment, il se trouveroit que bientôt le mois de Janvier se trouveroit en la saison du mois d'Août, parceque l'année auroit toujours un jour & quelques heures de moins; ce qui étant perdu sur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changeassent de saison; mais il ne put jamais comprendre cela, & s'en mit en d'étranges coleres, d'où j'inferois que M. de la Peyre n'étoit donc pas si merveilleux qu'il pensoit l'être dans la Science dont il faisoit profession. A

M. de la Peyre.

De l'Année & de la Chronologie

(34) Jacque d'Auzoles de la Peyre, mort le 19 May 1642.

quoi M. le Febvre; qui ſans doute eſt bien éclairé d'autre ſorte, n'eut rien à répliquer, & même acquieſça, quand je lui eûs dit que le Soleil ſe levoit & ſe couchoit dans une année, trois cens ſoixante & cinq fois. Ce n'eſt pas que M. de la Peyre ne ſut beaucoup dans la Chronologie; toutefois ſes Antagoniſtes, qui étoient fort ſavans, entr'autres le Pere Petau, ne ſe le purent jamais perſuader.

De l'Aſtrologie.

Il y avoit tous les Mardis une eſpece d'Académie chez M. le Febvre, pour conférer principalement de ces choſes-là, comme chez feu M. le Pailleur, il y en avoit une autre tous les Samedis, pour parler des Mathémathiques, où j'ai vu Meſſieurs Gaſſendi, Bouillaud (35), Paſcal (36), Roberval, Deſargues (37), Carcavi (38), & autres illuſtres en cette Science, qui maintenoient tous que la Sphere de Copernic, qui met le Soleil au centre de notre Monde, eſt beaucoup plus juſte & plus aiſée à ſoutenir que non pas l'ancienne; de ſorte

(35) Iſmael Bouillaud, en latin, *Bullialdus*.

(36) Le célebre Blaiſe Paſcal.

(37) Gerard Deſargues. V. la Vie de Deſcartes, par M. Baillet, où il en eſt ſouvent parlé.

(38) Pierre de Carcavi. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

qu'il n'y a plus guere d'Astronomes de réputation qui ne soient de leur avis, pour des raisons qui certainement paroissent invincibles, outre qu'on ne peut nier qu'elles ne soient fort considérables pour trouver les causes du flux & du reflux de la Mer, qui jusqu'ici ont été si difficiles à découvrir.

Mais attendons les Livres immortels qui se préparent sur ce sujet; & puisqu'on nous vient de dire la mort de ce célebre Philosophe Chrétien, Pierre Gassendi, arrivée le Dimanche ving-quatrieme jour d'Octobre de l'année 1655, arrêtons-nous un peu sur son sujet (39). Je n'en fus averti que trois jours après son enterrement, qui fut à Saint Nicolas-des-Champs, par l'inadvertance de ceux qui portent les billets, parceque le lieu où je demeure encore à présent dans le Fauxbourg Saint-Germain, est fort éloigné de l'Hôtel de M. de Montmor, Maître des Requêtes, où il étoit logé. Ce généreux Seigneur, après lui avoir donné tous les témoignages d'estime

Mort Gassendi.

(39) Voïez sa Vie composée par le feu Pere Bougerel, de l'Oratoire, imprimée en 1737, *in*-12, & une *Lettre critique* sur cette Vie, par M. de Lavarde, Chan. de S. Jacques l'Hôpital, à Paris, qui est de la même année.

& d'amitié, qu'on sauroit desirer, en eut encore des soins extraordinaires, pendant sa maladie, qui dura deux mois entiers, & reçut, de la main de son Hôte infirme, tous ses nobles Ecrits de Philosophie, pour les donner quelque jour au Public. Il y en aura plusieurs Volumes, & nous pouvons bien juger, par ceux que nous avons lus avec tant de satisfaction, du mérite & de l'excellence de ceux qui nous restent à voir. Là, se trouveront toutes les Observations qu'il a faites pendant sa vie, & un raisonnement admirable sur les témoignages des Anciens.

Ce Personnage savant entre les doctes, étoit Prévôt de l'Eglise cathédrale de Digne, en Provence, dont il a écrit une petite Histoire (40). Il avoit l'esprit agréable & doux; sa conversation étoit aisée, & rendoit claires les choses les plus obscures, non tant par la netteté de l'expression qu'il avoit fort belle, que par la force & la solidité de ses raisons, qu'il accompagnoit d'ordinaire de similitudes très propres, qui expliquoient naïvement sa conception.

(40) *Notitia Ecclesiæ Diniensis*, *in-4.* & dans le Tome V, du Recueil des Ouvrages de l'Auteur.

Il disoit d'ordinaire que, dans le monde, la part des Gens de Lettres étoit la meilleure, parcequ'ils n'avoient pas le loisir de s'ennuïer, ni même de se plaindre de tout ce qui afflige les autres, jusqu'au fond de l'ame. Comme je lui demandois, un jour, si nous pouvions connoître l'avenir par les regles de l'Astrologie, ou par celles de quelqu'autre science, il me répondit qu'à la vérité on pouvoit prévoir bien des choses, par la comparaison des passées & des présentes; mais qu'il n'étoit nullement persuadé qu'on en pût rien connoître par les regles imaginaires de l'Astrologie, dont il ne faisoit aucun état; & disoit, aussi-bien que feu M. le Pailleur, M. Bouillaud, M. Pascal, & tous les savans Astronomes, que ceux qui s'y appliquent, pour acquérir la réputation d'être Mathématiciens, font connoître dès-là qu'ils ne le sont point du tout, & qu'ils ont peu de génie pour la science des principes des choses; en quoi il faisoit bien paroître qu'il étoit du sentiment du Philosophe Phavorin, qui les méprisoit extrêmement, au rapport d'Aulugelle, dans le quatorzieme Chapitre de son premier Livre. Ainsi le Poëte Actius di-

ſoit qu'il ne falloit point ajouter de foi à ces ſortes de Divinateurs, qui peuvent bien tromper les autres, mais qui ne ſe trompent point eux-mêmes, parcequ'ils ſont rarement perſuadés de ce qu'ils avancent avec beaucoup de témérité.

Il diſoit que le tems & l'eſpace étoient infinis, & que quand le monde ne ſeroit point, ou qu'il n'auroit jamais été, l'eſpace, où il eſt, & la durée ne laiſſeroient pas d'être, pour cela, comme l'un & l'autre étoient ſans doute avant la création; puiſqu'on ne ſauroit douter que Dieu ne ſoit de toute Eternité. Il tenoit auſſi que rien ne ſe fait par hazard, mais qu'à le bien prendre, toutes choſes ſont néceſſaires, & dépendantes, en quelque façon, les unes des autres, par un ordre immuable de la Providence. Il étoit perſuadé du mouvement de la Terre, comme de toutes les autres Planettes, & tenoit que les Cometes étoient des Mondes, qui avoient leurs cours hors de la Sphere de celui que nous habitons, c'eſt-à-dire, de notre Monde ſolaire, où il renfermoit le Soleil, la Terre, la Lune, & les Planettes de Mercure, de Venus, de Mars, de Jupiter & de Saturne, avec leurs Sa-

tellites, qui peuvent être autant de Lunes autour de ces grands Corps.

Il estimoit aussi que, si tout ce Monde solaire étoit porté au lieu où sont les Etoiles fixes du Firmament, il ne nous paroîtroit pas plus grand que l'une de ces Etoiles, tant elles sont éloignées de nous; que de toutes ces Etoiles qui sont là-haut, nous n'en voïons qu'une bien petite partie; & que, si nous étions élevés au lieu où sont celles que nous découvrons de nos yeux, nous en pourrions encore appercevoir bien d'autres au-dessus; & de celles-là, encore d'autres: car rien n'est impossible à la Toute-puissance de Dieu; & c'est un défaut de prudence & de piété, de lui prescrire des bornes. Qu'au reste, tout cela ne fait point de préjudice à la Religion; parcequ'elle subsiste toute entiere, quand bien une infinité de Mondes seroient habités, n'étant pas impossible que les Peuples n'en fussent d'autre nature que nous ne sommes pas; joint que les uns pourroient avoir péché, sans que Dieu leur eût fait miséricorde, comme aux démons; que d'autres, qui auroient péché, n'auroient peut-être pas été exclus de la Miséricorde infinie, par des moïens que nous ne saurions compren-

dre ; & que d'autres encore feroient demeurés dans l'innocence de leur création, comme les bons Anges ; car ce sont choses, dont nul homme ne sauroit établir de dogme assuré.

Il a eu encore d'autres Adversaires, pour la Doctrine, le savant Professeur Jean Baptiste Morin (41), qui a fait quelques Livres contre lui, & contre René des Cartes ; mais ils ne sont pas demeurés sans réplique. Et Monsieur de Pagan (42), de qui la vue de l'esprit n'est pas moins éclairée, que celle du corps est obscurcie, est bien de son avis pour la Physique, & peut-être pour l'Astronomie, où il étoit l'un des premiers Hommes du monde, mais non pas pour l'Astrologie, qu'on appelle judiciaire, laquelle il rejettoit comme une science vaine & superstitieuse.

Il eut soin, en mourant, de recommander sa Chaire de Professeur du Roi aux Mathématiques, pour M. de Roberval, Géometre (43), qui en-

(41) Sa Vie a été écrite sous ce Titre : *La Vie de Maître Jean Baptiste Morin, natif de Ville-franche, en Baujolois, Docteur en Médecine, & Professeur roïal aux Mathématiques, à Paris, &c.* Paris, 1660, petit *in*-12.

(42) Le Comte de Pagan étoit proche Parent du Duc de Luxembourg.

(43) Gilles Persone de Roberval, Géometre, Professeur roïal en Mathématiques, de l'Académie des Sciences, mort en 1675.

feigne cette belle ſcience avec tant de ſuccès, & qui n'a rien à craindre contre lui, pour en obtenir les Lettres, qu'une plus grande faveur que la ſienne.

Enfin M. Gaſſendi eſt mort ſaintement, en la ſoixante-cinquieme année de ſon âge; & après les éloges que lui ont déja donnés M. de Launoy & M. Quillet, je puis eſpérer que ſa belle Vie ſera écrite par quelqu'un qui l'aura connu encore plus particulierement que nous (44).

Retournons maintenant dans notre Cabinet, où, dans une compagnie de Gens doctes, ſe trouverent M. Baltaſar (45), qui eſt ſi verſé dans les connoiſſances de l'Hiſtoire, & M. de Sorbieres, dont la douceur & le ſavoir ſont auſſi dignes de beaucoup de recommandation; l'un qui de Catholique s'étoit fait de la Religion prétendue réformée, & l'autre qui de Proteſtant étoit rentré dans l'Egliſe catholique; ſur quoi le premier, aïant

M. Balthazar.

M. de Sorbieres.

(44) Le Pere Bougerel, à la fin de la Vie de M. Gaſſendi, a donné les Titres des Elóges conſacrés à ſa mémoire. Il n'en cite aucun de M. de Launoy, ni de l'Abbé Quillet.

(45) Chriſtophe Balthaſar. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles. On a déja parlé de *Sorbiere*; c'eſt ce dr. qui de Calviniſte s'eſt fait Catholique.

été entrepris, parcequ'on ne pouvoit comprendre les motifs de son changement, attendu les excellentes lumieres de son esprit, dit qu'il s'y étoit porté par la persuasion qu'il avoit conçue, que, dans l'autre Communion, il y avoit plus de pureté & de simplicité que dans la nôtre; qu'on y avoit rétabli la sainte liberté de l'Evangile, sous le doux joug de la Foi des promesses de Notre Seigneur; & qu'on en avoit ôté les abus & la superstition, pour y mettre le culte, selon l'usage de la primitive Eglise. On lui disputa bien toutes les parties de sa réponse, mais cela n'aïant de rien servi, on passa à d'autres choses; & du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de contes qui se font des Sorciers, & de diverses apparitions, qui à peine sont crues des enfans, par où l'on connut que celui qui avoit témoigné d'être si ennemi de la superstition, l'admettoit en quelque sorte par une crédulité assez grande, qu'il avoit à ces choses-là; outre que, s'étant expliqué sur les vaines divinations des Astrologues, il fit bien connoître qu'il n'y adhéroit que trop, aussi-bien qu'aux prédictions de Nostradamus, dans ses Centuries, où il n'y eut jamais de bar-

Prédictions vaines.

barie au monde, qu'on puisse mettre en comparaison de la sienne. Cela fut ainsi jugé de toute la compagnie où étoit M. l'Abbé Talman (46), qui a l'esprit si bien fait, M. Baudelot, Abbé du Verdus, qui sont désabusés des erreurs populaires, avec M. de la Herpiniere (47), de Blois, si raisonnable en tous ses sentimens, M. de Marsay le Bossu, Gouverneur de Gien, qui fait tant de bonnes choses, & qui les débite si noblement, & quelqu'autres, dont un seul essaïa de maintenir l'opinion qui avoit été rejettée, & dit que, si on pouvoit juger de la fortune des Gens par les regles de la Physionomie, on le pouvoit bien encore mieux par celles de la Géomance & de l'Astrologie; mais il ne fut pas écouté en cela, & quelque expérience qu'il en pût alléguer, on n'y voulut point ajouter de foi.

Sur ce qu'on m'a demandé plusieurs fois, pourquoi j'ai écrit si peu de choses de mon invention, aïant donné tant de Livres au Public, j'ai répondu que je n'ai pas voulu multiplier les

De mes Ouvrages.

(46) François Tallemant, natif de la Rochelle, Aumônier du Roi, de l'Académie franç. mort le 6 Mai 1693, âgé de 73 ans.

(47) Michel le Rogeois, Sieur de la Herpiniere, né à Blois, Poète latin.

Livres, & que ceux, que j'ai donnés, étoient déja entre les mains de tout le monde; car je prétends que les Traductions que j'en ai faites, n'en ont point augmenté ni diminué les pensées, aïant essaié de les faire justes, & qu'ainsi ce n'est rien de nouveau, & que bien que les Volumes en aient été multipliés, le nombre des Ouvrages n'en a pas été augmenté; que toutefois je n'en voudrois pas dire autant de ceux qui s'y donnent plus de licence que moi, parcequ'en effet ils sont plus soigneux de faire de beaux Livres, sous le nom de quelques Auteurs, que des Traductions fideles.

Les meilleures Traductions de notre tems.

Entre ceux, à mon avis, qui de notre tems ont excellé en ce genre d'écrire, outre M. de Chanvalon (48), & M. d'Ablancour (49), dans le Tacite, M. du Rier dans Ciceron, Tite-Live, Herodote & Polybe; M. de Vaugelas, dans son Quinte-Curce; M. de la Menardiere, dans son Panégyrique de Pline le Jeune; M. Pelisson, dans ses Institutes; M. Charpentier,

(48) Achille de Harlay de Chanvallon, Marquis de Préval. Sa Traduction françoise de Tacite, dédiée à la Reine Anne d'Autriche, a paru en 1644, *in-fol.*

(49) Nicolas Pérot d'Ablancour est très connu, de même que du Ryer, Vaugelas, & les suivans.

dans Xenophon ; M. Boileau (50), dans ses Vies des Philosophes (51) ; M. Cassandre, dans ses Livres d'Aristote, & quelques autres excellens Hommes, comme M. Chevreau, dans quelques Traités de Theodoret & de Saint Jean Chrysostome, étant d'ailleurs si recommandable par tant de beaux Vers qu'il a composés, si dignes de voir le jour, nous avons M. de Giry, de qui l'éloquence n'est pas moins pure que sa Morale, dans l'Apologétique de Tertulien, dans l'Histoire sacrée de Sulpice Severe, & dans plusieurs Epîtres choisies de S. Augustin. Nous avons, dis-je, M. d'Andilli, pour les Confessions du même Auteur, & les illustres Disciples de ce grand Saint, qui écrivent pour l'immortalité, en defendant sa Doctrine sainte, avec tant de science, de modestie & de générosité.

Disciples de S. Augustin.

Certainement je puis croire que ceux, qui les persécutent par des accusations véhémentes, auront un jour regret de tant d'animosité, qui n'a peut-être point d'autre fondement que la préoccupation. De-là vient que, pour ne vouloir point ajouter foi à

(50) C'est Gilles Boileau.
(51) De Diogene Laërce.

leurs paroles, qu'ils énoncent avec tant de clarté; ſans que leurs actions les démentent tant ſoit peu, demeurant dans tous les reſpects qui ſont dûs au S. Siege, on veut pénétrer dans leur intérieur, & faire croire au Peuple qu'ils ont des ſentimens contraires à la Religion Catholique & à la ſolide piété. Et, comme ſi des raiſons particulieres de quelques ſavans Hommes, que je crois qui défendent de bonne foi une opinion mitoïenne, dans des Queſtions qui depuis quelques années ont été agitées avec tant de chaleur, n'y ſuffiſoient pas, il a fallu que des gens d'une autre Profeſſion; & de fort médiocre érudition, s'en ſoient mêlés, pour leur dire des injures atroces, & leur attribuer des crimes abominables contre Dieu, contre l'Egliſe & contre l'Etat; que les Gens de bien n'ont pu lire dans leurs Ecrits, ſans quelque ſorte d'horreur. Ce n'eſt pas qu'il ſoit toujours néceſſaire d'empêcher les diſputes, & ſur-tout en matiere de Doctrine (car elles ſont bien ſouvent utiles pour trouver la vérité) mais ſans mentir elles ſe doivent contenir dans de certaines bornes; & ſi les Loix civiles ne permettent pas une ſi grande licence, la Charité chrétienne

le souffre encore beaucoup moins, elle qui est si patiente & si benigne, & qui ne cherche point d'autres forces que dans la vérité, qui n'est jamais plus armée, que lorsqu'elle ne l'est point du tout, c'est-à-dire, quand elle est nue, & qu'elle se peut manifester avec toute sa simplicité, sans l'artifice des paroles, ni les argumentations captieuses. Il y a de vieilles erreurs, il y en a de nouvelles; & les unes & les autres se dissipent par la clarté de la parole de Dieu, contenue dans les saintes Ecritures, & la Tradition que l'Eglise a conservée de main en main depuis les Apôtres.

Or puisque je suis venu insensiblement à parler de ce sujet, je ne saurois m'empêcher de témoigner ma joie, de ce que toute l'Eglise rejette sincérement, avec le Pape innocent X les cinq propositions que sa Sainteté a censurées par son Decret de l'année 1653, que ceux à qui leurs dogmes étoient imputés, selon la dureté des termes, les condamnent en quelques Livres qu'elles se trouvent sans exception, & même dans celui de l'Evêque d'Ypre, intitulé *Augustinus*, si elles y sont, & qu'ils prononcent Anathême contre ceux qui les ont fabri-

quées, qui ſont les dernieres marques qui ſe puiſſent donner d'une vraie déteſtation. Dieu veuille que la piété chrétienne, qui défend au Fidele de juger de ſon prochain, ne permette plus qu'il le déchire avec tant d'inhumanité; craignons de pécher contre le précepte, qui nous défend de rendre de faux témoignages; écoutons la voix du grand Paſteur & de l'Egliſe; embraſſons-nous cordialement, comme Chrétiens & Catholiques que nous ſommes; que nos langues ne prononcent plus que des bénédictions; & que nos plumes ne ſoient plus trempées dans le fiel de la colere & de la médiſance. Celle de M. de Marandé (52), qui s'eſt fait connoître en tant de lieux, eſt, à mon avis, du nombre de celles qui méritent louanges par les Traductions de beaucoup d'Ouvrages de doctrine & de piété. Je voudrois que celle du Pere Canaye, Jéſuite, eut continué à s'éxercer dans les Traductions des Saints Peres, comme il y avoit ſi bien commencé, par quelques Epîtres touchant

(52) Il y a eu le Sieur Léonard de Marandé, Greffier de la Cour des Aides, Ecrivain très oublié, & un autre de Marandé, Aumônier du Roi, Auteur de pluſieurs Ecrits fort mauvais contre M. Arnauld & autres.

les louanges de la Vie Solitaire (53), & que celles de quelques autres Ecrivains se contentassent de réussir dans des pieces de pure invention, parce-qu'il me semble qu'ils sont un peu moins heureux à traduire les Ouvrages des Anciens.

Traduction des Poëtes en Prose.

Au reste, pour les Traductions en prose des Ecrits des Poëtes, je sais bien qu'il a peu de gens doctes, qui s'y soient appliqués avec succès, & je n'en connois point de vivans que M. Colletet (54), pour le Poëme des couches de la Vierge de Sannazar, & un autre Ecrivain qui a pris le nom de Saint-Aubin (55) pour trois Comédies de Térence, & pour les Fables de Phedrus. Il est vrai qu'elles sont plus difficiles que celles des autres Livres; mais elles n'en sont pas moins recommendables, quand on y peut réussir; & pourvû que la matiere en soit belle, & que l'on y conserve la grace sans corrompre le sens, ni la force des termes, qu'importe que l'original soit en prose ou en vers? De

(53) Recueil de Lettres des plus saints & meilleurs esprits de l'Antiquité, touchant la vanité du monde, par le P. Jean Canaye, Jésuite, Paris, 1628, in-8.

(54) Guillaume Colletet. Le Poëme de Sannazar, & la Traduction de Colletet sont connus.

(55) C'est M. le Maistre de Saci.

quoi se met-on en peine si l'on n'a pas mesuré ses paroles, ni rimé ses périodes, pourvu que la pensée soit agréable & juste, & que l'expression soit noble ? Tout le monde n'a pas cette prodigieuse facilité de faire des vers; & ceux qui les font sans peine, ne se la voudroient pas toujours donner d'interprêter des Auteurs fort difficiles. Mais je veux qu'ils s'y appliquent, feront-ils en vers des Traductions justes ? Et toute cette merveilleuse harmonie qui regne dans notre Poésie, se pourra-t-elle souffrir à la longue, sans causer le plus grand ennui du monde ? Il n'en faut que consulter l'expérience; & sans recourir aux longues Traductions en vers comme celles d'Homere, de Virgile, d'Ovide, & peut-être encore de quelques autres; qu'on s'engage un peu à lire des Poëmes de dix ou douze mille vers, quand la premiere ardeur en est passée; qu'on se réjouisse avec des Chansons de trente ou quarante couplets; qu'on récite des Odes ou des Hymnes de soixante & dix Stances, & chaque Stance de huit ou dix vers; qu'on entreprenne un peu la lecture d'un Livre de Sonnets, tels que ceux de Ronsard, de Belleau, de du Bellay

lay & de Desportes, ſans vouloir rien dire de ceux de notre tems, quoiqu'ils paroiſſent plus achevés, & qu'ils le ſoient en effet. Ce n'eſt pas qu'en tous ces genres-là, il ne ſe trouve de fort belles choſes; mais, ſans mentir, la quantité en cauſe bien ſouvent un certain dédain, qu'il eſt preſqu'impoſſible de ſurmonter; & je crains même qu'avec le tems, elle ne produiſe un ſi mauvais effet, qu'on n'en perde, ſinon toute l'eſtime, au moins une bonne partie de celle qui eſt due à ceux, qui pour ces choſes-là, n'ont l'eſprit que trop fécond. Il n'en eſt pas de même de la proſe, quand elle eſt bien faite, parcequ'elle eſt plus naturelle, & que ſes nombres & ſes terminaiſons ont plus de variété. Toutes les graces de la Poéſie y peuvent auſſi entrer ſelon les ſujets, pour les penſées, auſſi-bien que pour les figures d'Orateur, & pour la nobleſſe de l'expreſſion; de ſorte que c'eſt aſſez mal juger, en un ſens, de dire qu'un ſtyle eſt poétique, quand il a tous ces ornemens, au lieu de l'appeller ſublime & figuré, comme il le doit être quelquefois, & ſur-tout au genre démonſtratif, dans les Matieres ſublimes; joint que, pour bien écrire, il

me semble qu'il ne faut pas même que ce soit bassement, pour un petit sujet ; car le style bas, je ne dis pas humble ou médiocre, devroit être entierement banni des Livres qui s'impriment pour le Public. D'ailleurs, si l'on a bien voulu traduire en Vers des Pieces d'Auteurs très sérieux, qui n'ont peut-être jamais essaïé d'en faire un seul, pourquoi ne rendra-t-on pas bien en Prose des Poésies, même enjouées, dont la principale beauté consiste en la pensée ? Et quand cela ne seroit pas, qui est-ce qui prend tant de part à la gloire d'un Auteur qui ne vit plus depuis tant de siecles, & qu'on lit fort rarement à cause des difficultés qui s'y rencontrent bien souvent à l'entendre, pour qu'il appréhende qu'on lui fasse tort, ou qu'on s'abstienne désormais de le lire en sa Langue ? Nous n'avons garde d'avoir si bonne opinion de nos Ouvrages, mais je ne désespere pas qu'ils ne puissent même servir à des gens qui font tant les scrupuleux. Enfin il faut avouer que, quelqu'ingrat que soit notre Labeur, il n'est pourtant pas ennuïeux, ni tout-à-fait inutile ; & je ne célerai point que, s'il m'a donné de la peine par les grandes assiduités que j'y ai rendues, il ne m'a pas dénié toute sorte de satisfaction

tant par les belles choses qu'il m'a fait connoître, que par l'opinion que j'ai conçue que la Postérité, plus équitable que le siecle présent, en fera quelque jugement avantageux.

Je ne puis finir ces entretiens, que je ne dise, au sujet des Langues qui nous rendent si barbares les uns aux autres, qu'elles se sont formées selon les habitudes & les connoissances diverses des Nations; que tous les mots, dont elles usent avec tant de variété, sont arbitraires, engendrés en chaque Païs par une longue suite de tems; que toutes celles qui sont vivantes, ne sont pas fort anciennes, & qu'elles ne vivront pas toujours; que plusieurs sont péries, & que celles, dont nous avons connoissance par les Livres, n'étant plus dans l'usage d'aucune Nation, comme la Grecque & la Latine, ne sont pas d'une si haute antiquité, que plusieurs se l'imaginent; que la Grecque n'a commencé qu'environ le tems de Cadmus, qui vint de Phenicie, pour fonder la Ville de Thebes, peu de tems après le Déluge de Deucalion, & plus de mille ans après celui de Noé; de sorte que les Grecs, qui depuis ont écrit tant de choses, ne savoient presque rien de leurs propres

Ancêtres, non plus que ceux des autres Nations, parcequ'ils en ignoroient le langage; & que pour la Latine, qui s'eſt faite inſenſiblement de la corruption de celle-ci, & de l'ancienne Latiale, & des Langues Toſcane & Oſciene (55), dont nous n'avons preſque plus de mémoire, elle a eu ſa naiſſance, ſon progrès & ſa perfection, depuis la fondation de la Ville, juſqu'à l'Empire des Céſars; & comme du tems de Numa elle n'étoit que dans ſa premiere enfance, ce qui s'en voïoit encore ſous l'Empire d'Auguſte, par les Loix des douze Tables, les Vers des Saliens, & les vieilles Inſcriptions, étoit à peine entendu. C'eſt ainſi qu'il en a été de toutes les autres Langues qui ne ſont plus, & qu'il en arrivera de toutes celles qui ſont encore. Au reſte, l'origine des unes & des autres eſt en quelque façon ſemblable; & la ſeule Philoſophie eſt celle qui y met de la différence, pour rendre celle-ci plus élégante, ou plus riche que celle-là, ſelon les goûts & les tempérammens des Nations différentes.

(55) Ancienne Langue, qu'on parloit, dit-on, dans la Campanie. Voïez Brérewood, en ſes *Recher*[illegible] *ches ſur la diverſité d*[illegible] *Langues, &c.* p. 74, 7[illegible]

On en pourroit dire autant, à mon avis, des habits qui ſont ſi divers dans le monde, & du changement des modes. Il en eſt de même des Gouvernemens politiques, des Loix & des Coutumes, en quelque genre que ce ſoit. Ce qui m'a quelquefois donné la penſée, que bien que la Poſtérité ne ſera peut-être guere plus ſavante que nous ſommes, elle aura, dans les ſiécles reculés, des ſentimens fort différens des nôtres, quoiqu'ils ne doivent pas être meilleurs. A-peine ſaura-t-elle que nous aurons vécu; & tout ce qu'un eſprit plus éclairé que les autres lui en pourra dire par de ſages conjectures, lui paſſera pour chimeres & pour extravagances. Alors nos Villes ſeront peut-être ruinées de fond en comble; nos colines ſeront abbaiſſées; les lits de nos Fleuves ſeront changés; nos Côtes maritimes ſeront reculées en quelques endroits, & approchées en d'autres, & tous nos Monumens ſeront renverſés; de ſorte qu'on pourra s'imaginer, en réfléchiſſant ſur les choſes paſſées qu'on ne verra pas de fort loin, que le monde a beaucoup de nouveauté, & que la Nature eſt jeune, parcequ'on n'en connoîtra rien au-deſſus de peu de ſiecles.

Verum, ut opinor, habet novitatem summa, recensque
Natura est mundi, neque pridem exordia cœpit.

Et de fait, dira-t-on, ne voïez-vous pas que les pierres mêmes sont vaincues par le tems ? Que les hautes Tours tombent par terre, & que les cailloux se consument ? Les Images & les Temples ne sont-ils pas accablés de vieillesse ? La Puissance vénérable du Destin peut-elle prolonger les bornes de la vie, & forcer les alliances de la Nature ? Ne voïons-nous pas les Monumens des Hommes illustres abbattus ? Les Rochers, arrachés, tomber des hautes Montagnes, & ne pouvoir soutenir l'effort du tems ? Car ils ne se détacheroient pas, & ne tomberoient point en un moment, si de tout tems, exempts d'un tel fracas, ils avoient enduré tous les tourmens de l'âge. C'est ainsi que pourront raisonner les Hommes d'alors ; cependant ils ne laisseront pas de se méprendre, & la portée de leur esprit n'ira pas plus loin que le nôtre.

Voilà, si je ne me trompe, une bonne partie de mes sentimens, des habitudes que je me suis données, & des connoissances que j'ai eues. Il ne me

reste plus qu'à parler de mon tempéramment, de ma constitution, & de mes inclinations naturelles, bonnes ou mauvaises, puisque je ne veux rien omettre pour me dépeindre entierement.

Je ne suis ni d'une santé fort vigoureuse, ni sujet à de longues maladies, mais je suis d'un tempéramment assez délicat, entre le bilieux & le sanguin, & sujet à des fluxions, qui m'ont causé dans ma jeunesse de grandes douleurs de dents, & depuis des migraines très fâcheuses. J'ai eu aussi l'estomac assez débile, mais cette partie s'est fortifiée, à mesure que j'ai avancé en âge. Je suis d'une taille assez avantageuse, & d'une grosseur médiocre; mais si je n'eusse fait un peu d'abstinence, quand j'étois en la fleur de ma jeunesse, je n'en serois peut-être pas demeuré là. J'avois les cheveux d'un châtain brun, mais ils sont devenus blancs de bonne heure, & le premier poil de barbe que j'ai eu, a été blanc. Quand je ne me serois point servi de rasoir, je n'aurois jamais eu la barbe fort longue, ni fort épaisse, & je suis d'un teint entre le blanc & le brun, aïant été marqué sur le visage par le venin de la petite vérole, qui s'y répandit en l'année 1635; mais non pas défiguré.

Mon tempéramment & mes inclinations.

J'ai peu aimé les exercices du corps, hormis la promenade ; c'est pourquoi je ne mange pas beaucoup ; & comme je suis d'un tempéramment assez humide, je ne bois guere aussi, excepté quand je suis malade ; car d'ordinaire l'ardeur de la fievre me cause une altération nompareille, avec de grands maux de tête & de reins ; mais rarement elle m'a fait rêver, & je ne me souviens point qu'elle m'ait fait perdre le jugement.

Je ne me vante point d'avoir été fort hardi, quoique je sois sorti de l'un des plus vaillans Hommes du monde, & j'ai appréhendé toute sorte de périls, sinon quand je m'y suis vu engagé : car alors je m'y suis abandonné sans étonnement. Quand j'étois jeune, toutes choses me faisoient peur ; & je n'eusse jamais marché de nuit, ni couché seul dans une chambre, de peur des Esprits, dont j'estime que les contes de Sorciers, qu'on me faisoit, étoient cause en partie, les tenant tous véritables, puisqu'on prenoit la peine de m'en entretenir ; & ne croïant pas aussi que des Personnes, que j'estimois si prudentes & si habiles, m'eussent voulu imposer ; mais avançant en âge, j'ai été guéri de ces foiblesses par la force

du raiſonnement, & je puis dire que j'ai conçu, en quelque façon, une penſée toute contraire; mais je ne ſuis pas encore délivré de la crainte des animaux, & des rencontres fortuites d'un mauvais pas.

J'ai toujours eu beaucoup de pudeur ſur les lévres; de ſorte que je n'ai jamais eu la hardieſſe de prononcer une parole deshonnête, & j'ai eu quelque honte naturelle de les ouir prononcer à d'autres. Je ne me ſuis jamais mis dans le bain pour la même raiſon. J'ai eu pour les blaſphêmes une pareille répugnance, & je n'ai pas eu beaucoup de peine à m'abſtenir des juremens & des imprécations exécrables. J'ai été tout de même incapable de parler aux animaux, & ſur-tout aux Chiens, aux Chevaux & aux Oiſeaux. De-là vient en partie que j'ai été ſi peu affectionné à la Chaſſe. Pour la Paume dans le Tripot, je n'ai jamais tenu qu'une ſeule fois la r[illegible]tte dans le Jeu de Paume du Me[illegible] au Fauxbourg S. Germain, où [illegible]s avoir jetté une bale dans les to[illegible], je ne m'en ſuis plus voulu mêler depuis. J'en ai encore moins fait dans les Jeux de longue Paume & du Mail: mais ſi je me fuſſe occupé aux Cartes, j'y avois le génie

& l'esprit assez portés. J'ai aussi aimé les Jeux des Echecs & des Tarots, mais nullement celui des Dez & du Triquetrac, que je n'ai jamais sus.

La Promenade ne m'étoit pas désagréable, mais je la demandois en compagnie, & sur-tout avec des personnes d'esprit & de bon entretien. Si mon Pere m'eût fait voïager, étant jeune, j'y eusse pris grand plaisir; & la varieté de la nature, qui est si belle, m'a toujours charmé. La bonne Chere ne m'a guere touché, & j'ai toujours eu de la répugnance à boire avec excès; & le vin pur ne m'a jamais flatté. Comme j'ai été d'un naturel facile, je me suis accommodé aux sentimens de ceux avec qui j'ai conversé; & quoique j'eusse été d'avis contraire à mes Amis, je leur ai néanmoins toujours cédé volontiers, excepté dans les connoissances certaines que j'avois de la vérité; car alors je ne me rendois pas facilement; ce qui m'a attiré le blâme d'être un peu contentieux.

J'ai aussi fort [illegible] gloire, & il n'y avoit aucune chose possible au monde, que je n'eusse entrepris pour la mériter & pour l'obtenir. Que si je trahissois pour cela le dessein que j'en avois, par ma propre faute, je m'en

consolois difficilement ; & comme je me suis toujours défié de moi-même, j'ai manqué souvent de cette belle hardiesse, qui est si nécessaire pour faire les choses de bonne grace. Je ne me suis guere flatté de l'opinion d'autrui, & je n'ai toujours été que trop ingénieux à m'inquiéter du jugement qu'on pouvoit faire de moi.

J'ai été d'autant plus sensible aux offenses, que jamais homme ne fut plus soigneux, que je l'ai été, de ménager ses paroles & ses actions de telle sorte que personne n'eût sujet de s'en plaindre & de s'en fâcher. La colere a eu quelquefois beaucoup de puissance sur mon esprit assez impatient; mais j'ai essaïé de vaincre cette passion que je tenois du naturel de feue ma Mere, par la force de la raison; & je puis dire que j'en suis venu aucunement à bout.

Je n'ai jamais été touché d'avarice, ni d'humeur à demander chose quelconque, quoique les présens des Personnes riches & desintéressées m'eussent été agréables, parcequ'ils n'obligent qu'à de pures civilités qui n'incommodent point, au lieu que les présens des pauvres, ou même des égaux, en exigent de plus grands de

nous; & comme je n'ai jamais eu que peu de bien, aussi n'a-t-il jamais été en mon pouvoir de faire des largesses, & je n'y aurois peut-être guere pris de plaisir dans une plus grande abondance, (je parle selon la chair, & non pas selon la charité) que pour en acquérir de la gloire & de la louange. De-là vient que si la fortune m'eût été plus favorable & plus flatteuse qu'elle ne m'a paru, je me serois peut-être laissé emporter au torrent de l'ambition; mais ne l'aïant point vue de la sorte, je m'en suis trouvé, graces à Dieu, heureusement délivré; car sans cela j'aurois été en grand danger de faire comme les autres, & de ne m'être jamais donné le loisir de faire les moindres réflexions sur les accidens de la vie, & les foiblesses de la condition humaine.

Si j'eusse été riche, j'aurois aimé les Visites, les Promenades, les beaux Palais, les Peintures, les riches ameublemens, & peut-être les suites de toutes ces choses-là; c'est pourquoi je me tiens heureux de n'avoir point eu d'autres richesses que celles que souhaitoit le Sage, sans avoir mérité un si grand bien, ni sans l'avoir même demandé. En quoi je me sens d'autant

plus obligé à reconnoître l'abondance des miséricordes de Dieu sur moi, & de l'en remercier tous les jours de ma vie.

je n'ai jamais eu grand nombre de Valets, & je ne les ai point changés, que quand ils m'ont voulu quitter; de sorte que pour ma chambre je n'en eus jamais que trois, l'un après l'autre, depuis le tems que je fus mis au College, jusqu'à présent, & sont encore tous trois vivans; le premier, appellé du Four, qui s'est fait Religieux de l'Ordre de Cîteaux, dans l'une de mes Abbaïes; le second, appellé la Chapelle, qui m'a quitté pour se marier, & pour exercer l'Office de Procureur Fiscal de mon Abbaïe de Villeloin, aïant gagné quelques commodités auprès de moi; & le dernier, aussi marié, nommé le Beau, qui me sert encore avec affection & beaucoup de fidélité, & qui a plusieurs Enfans de sa Femme, demeurant tous chez moi, dont je ne me tiens point incommodé, parceque j'aime les Enfans, & que ceux-là sont fort jolis, & qu'ils méritent d'être aimés. Le reste de mes gens a toujours consisté en peu de personnes.

L'impiété m'a toujours fait horreur, & quoiqu'il faille avouer avec déplai-

ſir que je n'ai pas été ſi dévot que la condition d'Eccléſiaſtique & de Chrétien m'y oblige, ſi eſt-ce que j'ai au moins été ſoigneux de ne manquer pas une ſeule fois à dire le Breviaire, excepté pendant la plus grande rigueur des maladies que j'ai eues de tems en tems, dont pourtant je ne prétends nullement me glorifier; parcequ'il m'eſt aſſez facile de m'acquitter de ce devoir, par le grand uſage que j'en ai, & que j'aurois même de la peine à m'en abſtenir, quoique je n'aie pas manqué à l'attention qu'on y doit apporter. J'ai gardé le même ſoin pour les autres obligations d'une Perſonne de ma condition; mais ſi devant les hommes, il n'y a rien qui me reproche de ce côté-là, je n'ai garde de me perſuader d'en être juſtifié devant Dieu.

J'ai emploïé beaucoup de tems à l'étude, & j'ai traduit pluſieurs Livres, ce que je conſidere plutôt comme un honnête amuſement que je me ſuis donné dans la retraite d'une condition privée, que comme des choſes fort néceſſaires, bien qu'elles ne ſoient pas entierement inutiles. Quelques-uns en ont fait état, & d'autres ne s'en ſont pas ſouciés; mais quoiqu'il en ſoit, je ne vois rien qui m'oblige de croire

qu'il n'y ait pour le moins autant de bien que de mal, & du côté de la matiere, & du côté de la forme que j'y ai donnée.

Après tout cela, je reconnois sincérement que j'ai été fort inutile dans le monde, & que j'ai mal usé du petit talent qui m'avoit été donné. Dieu veuille qu'il ne me soit point reproché de l'avoit enveloppé dans le mouchoir, & qu'après avoir pleuré mes péchés, je meure dans la paix de l'Eglise en Notre Seigneur Jesus-Christ.

TÉMOIGNAGES DES HISTORIENS touchant le Combat à la Lance, ou Jouste mortelle, de Messieurs de Marolles & de l'Isle-Marivaut : le jour de la mort du Roi Henri III, l'an 1589.

MESSIRE Claude de Marolles, Chevalier, Fils d'un autre Claude de Marolles aussi Chevalier, & de Françoise d'Erian, naquit à Marolles en Touraine, sous le regne du Roi Charles IX, l'an 1564. Il perdit son Pere en l'âge de douze ans, & s'adonna, comme ses Ancêtres, au dur métier

des Armes, s'engagea dans le parti de la Ligue, où il se signala par ce fameux Duel qu'il fit contre l'Isle-Marivaut, lequel nous avons décrit Tome I, page 385. comme j'ai dessein d'en rapporter ici les témoignages de quelques-uns de nos plus illustres Historiens, je ne puis mieux commencer que par celui de M. de Mezerai, dans son Histoire de France, au commencement du regne de Henri IV, où il en parle en cette sorte.

» A la même heure que la Ligue » reçut les nouvelles de la mort du » Roi, arriva un incident qui confirma encore son audace, & lui donna » sujet de publier que le Ciel autorisoit ses attentats. Ce fut le fameux » Duel d'entre Jean de l'Isle-Marivaut » du Parti du Roi, & Claude de Marolles de celui de la Ligue. Il servira comme de prélude à tant de » sanglantes mêlées que nous verrons » dans la premiere partie de ce Regne; & je le veux décrire, parcequ'il se fit dans la plus glorieuse » lice du monde, à la vue de Paris, » au milieu de toutes les forces du » Roïaume, & que dans cette occasion se vit le plus beau coup de » lance, dont l'on ait jamais parlé,

» & le dernier qui mérite que l'on
» en parle. Comme les plus braves
» des deux Partis venoient souvent
» faire caracol à la vue de l'Ennemi,
» & demander à donner le coup de
» lance, & de pistolet, d'où il s'étoit
» déja ensuivi plusieurs combats par-
» ticuliers, sans que les Chefs pus-
» sent réprimer cette ardeur; une
» heure avant la blessure du Roi,
» Marivaut s'étant présenté pour de-
» mander si quelqu'un vouloit rompre
» une lance pour l'amour des Dames;
» Marolles accepta le défi pour le len-
» demain dans la campagne, derriere
» les Chartreux. Marivaut, outre sa
» valeur extraordinaire, qui lui avoit
» mérité les bonnes graces du Roi,
» étoit redoutable par une grande for-
» ce de corps, & une merveilleuse
» addresse, qui l'avoient heureuse-
» ment signalé en plusieurs occasions.
» Marolles beaucoup plus jeune, mais
» fort adroit & beau Gendarme, ne
» s'étoit encore acquis de l'estime que
» dans les Tournois & Courses de
» Bague, où il avoit souvent rem-
» porté le prix : c'est pourquoi le
» Duc de Mayenne, craignant que
» cette partie ne lui fût désavanta-
» geuse, & qu'elle ne décourageât le

» Peuple déja extrêmement abbattu ;
» essaïa par deux fois de l'en diver-
» tir. Mais Marolles, trop engagé
» d'honneur, ne se rendit point à
» toutes ces persuasions, & l'assura
» qu'il ne manqueroit point de tuer
» Marivaut, s'il venoit au combat
» avec l'habillement de tête ouvert
» qu'il lui avoit vu ce jour-la, &
» qu'il avoit accoutumé de porter ain-
» si, à cause qu'il avoit la vue basse.
» Le Duc ne pouvant donc le rete-
» nir, lui accorda la permission qu'il
» demandoit. Le lendemain deuxie-
» me jour d'Août, Marivaut, pressé par
» son mauvais destin, & par les re-
» grets de la mort de son Maître,
» qui venoit d'expirer, se trouva sur
» le champ long-tems avant l'heure
» assignée ; & brulant d'impatience de
» voir son Ennemi, l'envoïa sommer
» par un Trompette de lui tenir pa-
» role. Le Chevalier d'Aumale don-
» noit lors les armes à Marolles, qui
» aïant répondu, *que Marivaut avoit*
» *grand-hâte de mourir*, monta in-
» continent à cheval, & se rendit
» sur le champ, accompagné de la
» Chastre, qu'il avoit pris pour son
» Parrain, comme Marivaut avoit
» pris Châtillon pour le sien. La Chas-

» tre aïant fait apporter deux lances,
» il en envoïa le choix à Marivaut,
» qui les rebuta toutes deux, disant
» que c'étoient des quenouilles de
» Femmes plutôt que des lances de
» Gendarmes, & qu'il le prioit de
» trouver bon qu'il se servît de celle
» qu'il avoit gagnée quelques jours
» auparavant dans un combat sur les
» Parisiens; ce que Marolles lui ac-
» corda, mais ne prit pour lui qu'une
» lance aussi légere que celle dont on
» couroit la bague. Enfin après que
» les deux Parains eurent assuré le
» champ par une haie de cinq cens
» Chevaux disposés tout à l'entour,
» qu'ils furent demeurés d'accord des
» conditions du combat, portant que
» le Vainqueur feroit ce qu'il lui
» plairoit du Vaincu, & que toutes
» les solemnités ordinaires en telles
» occasions eurent été faites, les Com-
» battans passerent chacun du côté des
» Ennemis, Marivaut vers les retran-
» chemens, & Marolles vers la cam-
» pagne, afin qu'aïant rompu ils se
» trouvassent du côté de leurs Gens.
» Et lors au signal des Trompettes ils
» partirent tous deux de la main.
» Marivaut, qui se fioit en sa force,
» mit la lance en arrêt; mais Marol-

» les, qui se tenoit assuré de sa justesse, ne la baissa que comme s'il » eût voulu courre la bague. Le premier rompit dans la cuirasse, qui » en fut faussée; mais Marolles, sans » être ébranlé, adressa son coup avec » tant de jugement & de bonheur, » qu'il atteignit son Ennemi dans » l'œil, & y laissa le fer de la lance, » avec le tronçon, enfoncé jusqu'au » derriere de la tête. Marivaut renversé par terre, expira dans un demi-quart d'heure, en proférant ces » généreuses paroles, *Que s'il eût été* » *heureux de vaincre, il eût été mal-* » *heureux de survivre au Roi son Maître.* Marolles ne voulut point d'autres » marques de sa victoire, que l'épée » & le cheval du Vaincu, & rendit » le corps à Chastillon, qui le fit emporter avec grande douleur des » Roïalistes, tandis que le Vainqueur » fut ramené à Paris parmi les fanfares des Trompettes & les acclamations publiques. Or, parceque » dans le commencement des grandes » choses les moindres accidens sont » avidemment regardés par le vulgaire comme des pronostics de la » fin, les Chefs de la Ligue ne manquerent pas de se servir de ce bon

» succès pour animer davantage leur
» Parti. Et leurs Prédicateurs, après
» avoir crié à pleine tête sur la mort
» du Roi, *Que la droite du Seigneur
» avoit fait vertu : que son bras tout-
» puissant s'étoit étendu à leur aide*,
» débitoient à leurs Auditeurs la vic-
» toire de Marolles comme un second
» coup du Ciel, qui autorisoit le pre-
» mier. Ils disoient *que le jeune Da-
» vid avoit tué le Philistin Goliath*,
» & vouloient faire croire que dans
» cette épreuve, Dieu avoit manifes-
» tement déclaré qu'il étoit le Peu-
» ple fidele, & le Parti qu'il favori-
» soit; ce que la Populace recevoit
» avec tant de crédulité & d'assuran-
» ce, qu'elle se promettoit ensuite
» toutes sortes de prospérités, & cé-
» lébroit par avance les triomphes de
» tous les bons succès que son imagi-
» nation se pouvoit figurer ».

Le Sieur Daudiguier dans son Livre du vrai & ancien usage des Duels, imprimé chez Pierre Bilaine à Paris, en l'année 1617, au Chapitre 34, le décrit ainsi.

» Henri III étoit à Saint Cloud,
» accompagné de deux Rois, tous
» deux déshérités par celui d'Espagne,
» dont l'un ne lui servoit que de char-

» ge, & l'autre avoit passé, quelques
» mois auparavant, la riviere de Loire
» avec quatre cens Hommes de che-
» val, & mille de pié. Le Roi me-
» naçoit Paris de quarante mille Hom-
» mes, & de la fureur d'un Prince
» justement irrité contre des Sujets
» rebelles. Paris regardoit cet orage
» d'un œil plein d'étonnement & de
» crainte; & le feu Duc du Maine,
» Chef de la Ligue que son Frere
» avoit ourdie contre le Roi, essaïoit
» de conjurer la tempête qu'il voïoit
» prête à fondre sur lui. Les Armées
» étoient voisines; car la roïale s'é-
» tendoit par tous les Villages des
» environs de Paris, & les Rebelles
» avoient fait des tranchées & des
» remparts, qui paroissoient encore
» autour de la Ville, où ils se te-
» noient en armes. Les Gens de guerre
» s'entrevoïoient tous les jours; &
» Lisle-Marivaut, l'un des braves
» Gentilshommes de l'Armée du Roi,
» abordant le dernier de Juillet ces
» tranchées, s'y aboucha avec Marol-
» les, qui, jeune encore, comme l'on
» peut voir par l'âge qu'il a mainte-
» nant, & cherchant son assurance
» dans un Parti contraire, pour un
» Homme qu'il avoit tué honorable-

» ment, marchoit alors sous les En-
» seignes de la Ligue. Marivaut, soit
» qu'il le connût particulierement, soit
» qu'il s'adressât à lui comme au plus
» apparent Ligueur de la Trouppe,
» l'invite à rompre une lance pour
» l'amour des Dames. Voilà pourquoi
» ce combat devoit être mis entre ceux
» du quatrieme sujet que nous avons
» représentés, s'il n'eût été fait de
» François à autre, en Guerre civile,
» & sans permission. Marolles s'en
» accorde avec lui, & arrête le jour
» ensuivant, afin que le combat fût
» plus solemnel à la vue des deux
» Armées.

» Ces deux Champions étant assez
» connus en France, nous n'en dirons
» autre chose, sinon que Marivaut,
» outre la valeur & le courage, dont
» il étoit tout plein, étoit encore re-
» commandé d'une grande force, &
» d'une adresse qui n'étoit pas moin-
» dre, principalement à cheval, où il
» étoit excellent & brave Gendarme.
» De Marolles, il n'en faut rien dire
» aussi, puisqu'on peut assez colliger
» de sa victoire, ce qu'il doit être;
» car il vainquit par adresse & non
» par hazard.

» Le soir, M. du Maine fut averti

» de la partie que Marolles avoit ar-
» rêtée avec Marivaut ſans ſon congé ; car déja l'on s'étoit tellement
» diſpoſé de ſe battre ſans permiſſion,
» qu'on prenoit à deshonneur de la
» demander ; & en redoutant l'iſſue,
» pour la crainte du Peuple, fût marri
» que Marolles s'y fût engagé, & eût
» bien voulu trouver moïen de l'en
» divertir. La Ligue étoit en péril, &
» ſi malade, que le moindre accident
» de mauvais préſage l'eût fait périr.
» Marolles étoit un jeune homme en-
» core de peu d'expérience, & Mari-
» vaut au contraire étoit un Ennemi
» redoutable. Les Pariſiens vouloient
» ouvrir leurs portes au Roi, &
» crioient tout haut que s'il n'y vou-
» loit entrer que par une brêche, ils
» aimoient mieux abbattre leurs pro-
» pres murailles eux-mêmes, qu'at-
» tendre le tonnerre de ſes canons.
» Tout cela mettoit l'eſprit du Duc
» à parti, auquel Marolles : Monſieur,
» laiſſez-moi, s'il vous plaît, dévider
» cette fuſée avec Marivaut ; & vous
» aſſurez que s'il porte l'habillement
» de tête que je lui ai vu, je le
» tuerai par la grille de ſa viſiere. Le
» Duc lui permit alors ce qu'il ne lui
» pouvoit bonnement empêcher ; &
le

» le lendemain, lui aïant fait donner
» un Cheval (si rude néanmoins
» qu'il ne s'en put servir, & fut con-
» traint d'en prendre un autre qui
» tomba depuis sous lui, comme nous
» dirons) il fut armé par le Cheva-
» lier d'Aumale, & conduit aux tran-
» chées par le feu Sieur de la Chastre,
» depuis Maréchal de France, & lors
» son Parrain.

» D'autre part, il arriva une gran-
» de désolation en l'Armée roïale :
» le meilleur Roi du monde, aïant été
» prodigieusement assassiné par le plus
» méchant Moine qui fût jamais,
» avoit plongé ce grand nombre
» d'hommes qui le suivoient, en un
» deuil public. Cela néanmoins n'em-
» pêcha pas Marivaut de se trouver
» au lieu qu'il avoit convenu le jour
» auparavant avec Marolles, accom-
» pagné du Sieur de Chastillon, & de
» cinq cens Maîtres pour la sureté
» du Camp. Avant que les Parties
» s'entrevissent, la Chastre, voulant
» parler à Marivaut, tant pour arrêter
» les conditions du combat, que pour
» s'informer de la mort du Roi, dont
» la nouvelle étoit encore incertaine,
» lui demanda s'il lui pouvoit dire un
» mot en assurance. A qui Marivaut

„ répondit qu'il en pouvoit dire qua-
„ tre ; & voïant la Chastre sans lance,
„ jetta la sienne par terre. Alors la
„ Chastre ; mon Gentilhomme, dit-
„ il en s'approchant, il n'est plus
„ tems de combattre, il se faut em-
„ brasser l'un l'autre, & se reconcilier
„ comme Catholiques que nous som-
„ mes. Monsieur, dit Marivaut, j'ai-
„ merois mieux mourir que de faillir
„ à cette partie, aussi-bien mon Maî-
„ tre est mort. Si Marolles ne me tient
„ promesse, je lui en ferai reproche.
„ Vous ne lui en ferez point, répondit
„ la Chastre, car il est ici prêt à la
„ tenir ; & lors, aïant convenu du
„ Camp, & accordé que le Vainqueur
„ feroit ce qu'il lui plairoit du Vain-
„ cu, les furetés données & reçues de
„ part & d'autre, les publications
„ faites avec les formes & solemnités
„ accoutumées, Marolles, voulant
„ sortir de la tranchée, son Cheval
„ tombant des quatre piés, le versa
„ par terre, si lourdement, que plu-
„ sieurs en conçurent un mauvais pré-
„ sage. Néanmoins s'étant relevé, &
„ la Chastre, aïant fait apporter deux
„ lances, il en envoïa le choix à Ma-
„ rivaut, qui, les trouvant trop foi-
„ bles, les renvoïa toutes deux avec

» cette réponse : que c'étoient plutôt
» des quenouilles pour des femmes,
» que des lances pour des hommes,
» & qu'il le prioit de trouver bon
» qu'il se servît en ce combat de celle-
» là même qu'il avoit gagnée quel-
» ques jours auparavant sur les Pari-
» siens ; ce qui lui fut accordé. Et les
» deux Champions, étant passés cha-
» cun du côté de ses Ennemis, savoir,
» Marivaut, du côté des tranchées,
» & Marolles du côté de Chastillon,
» afin qu'aïant rompu, chacun se trou-
» vât en son parti, ils coururent l'un
» contre l'autre de toute la force de
» leurs Chevaux, & de telle roideur,
» qu'ils rompirent tous deux leurs lan-
» ces ; Marivaut, dans la cuirasse de
» Marolles, & comme il étoit grand
» & fort, & la lance & la course roi-
» des, il lui donna si grand coup,
» qu'il le pensa renverser. Marolles
» rompit la sienne dans la grille de
» la salade de Marivaut, qu'il enfon-
» ça, & lui laissa le fer & un grand
» tronçon de bois fiché dans la vue.
» De ce coup Marivaut tomba mort à
» terre ; Marolles donna le corps à
» Chastillon, & se contenta des armes
» & du Cheval. Ainsi Marolles ne
» dégénere point de * cet Hugues de

* *Paul Emile.*

„ Marolles, lequel en cette grande
„ bataille de Bouvines, que gagna
„ Philippe Auguſte, prit Priſonnier
„ le Comte de Flandres, l'un des
„ Principaux des Chefs du Parti con-
„ traire, & des plus vaillans Hommes
„ qui fuſſent alors.

Marc de Vulſon, Sieur de la Colombiere, a tranſcrit tout ceci, preſque mot à mot, dans ſon Livre du vrai Théâtre d'Honneur, dans le Chapitre 42, de ſon ſecond Volume, au fol. 481.

Mais voici comme en parle le Sieur d'Aubigné dans ſon Hiſtoire univerſelle, imprimée en 1626, au ſecond Livre du troiſieme Tome, au Chapitre 24.

„ Dedans Paris, au contraire, ne
„ retentiſſoient que les éclats d'une in-
„ comparable gaieté. Quelques Prin-
„ ceſſes & Grands ſe parerent d'échar-
„ pes vertes: & comme ſi avec la joie
„ le courage eût changé de parti, voi-
„ là les Galands ſur les rangs à de-
„ mander les coups de piſtolets, dont
„ ſe fit le duel d'entre l'Iſle-Marivaut
„ & Marolles. Ces deux, s'étant défiés
„ d'un coup de lance, avant de mettre
„ l'épée à la main, l'Iſle coucha en ar-
„ rêt; l'autre aima mieux ſe fier en ſa
„ juſteſſe, & prenant ſa carriere, un

» sillon entre deux, comme à courre
» la bague, logea le fer de sa lance en-
» tre les deux yeux de son ennemi, qui
» fut c[illegible]battre d'une grande froi-
» deur, & l'étendit mort sur la place.
» Cette victoire, qui fut bien autre-
» ment élevée que celle du jour d'au-
» paravant, fut un échantillon de
» bonne espérance pour les autres que
» les Ligués se promettoient à l'avenir.

De l'Histoire de France, par Scipion du Pleix.

ON avoit cru que le Duc de Mayenne, aïant de grandes forces dans Paris, se mettroit en campagne, & feroit quelque effort digne de sa réputation; mais soit qu'il attendît le secours des Etrangers, qui lui devoit arriver de divers endroits, soit qu'il n'eût pas encore établi l'ordre qu'il desiroit dans cette grande Cité, il ne bougeoit pas, & les siens ne faisoient pas de grandes ni de hardies entreprises. Le plus signalé exploit, qui se fit depuis la mort de Henri III, fut ce fameux Duel d'entre les Sieurs de Marolles & l'Isle-Marivaut, braves & généreux Cavaliers, celui-ci Roïal, & celui-là Ligueur. Le défit fut accepté par Marivaut

à tirer un coup de lance, le lendemain du trépas de ce bon Roi, devant les murs de Paris, & en présence de partie des Trouppes des deux Partis, les unes commandées par Chastillon, & les autres par la Chastre. Marolles, aïant observé, le jour précédent, que Marivaut avoit son habillement de tête entr'ouvert au-devant par des grilles assez larges, dit à la Chastre que sans faute il lui donneroit dans la visiere; & de fait il s'ajusta si bien, qu'il lui perça la tête, & y laissa le fer avec un tronçon de sa lance. Marivaut étant terrassé roide mort de ce coup; Marolles retourna aux siens, ramenant le Cheval de son Adversaire, pour une glorieuse marque de sa victoire.

Et à la page 184, du Regne de Henri quatrieme.

IL y eut, depuis, plusieurs entreprises sur Vienne, & sur la personne du Duc de Nemours, avec l'intelligence des Habitans, qui ne desiroient rien tant que de se réduire à l'obéissance du Roi, quand ce n'eût été que pour se décharger de la Garnison dont ils étoient oppressés & entierement ruinés. Et même une nuit ils introduisirent les Trouppes

d'Ornano dans la Ville, par un grand trou qu'ils firent à la muraille, de sorte que déja il y étoit entré plus de quatre cens hommes, lesquels furent quasi tous tués, ou faits prisonniers par MAROLLES & DISEMIEUX, qui se trouverent sous les armes avec peu de Soldats, & coururent plus de hasard, par les embuches des Habitans, qu'à combattre ceux qui étoient entrés par la bréche. Le Duc qui étoit logé en la Tour Sainte-Colombe, où il avoit quinze cens hommes, ne sortit point en vue, qu'après que tout fut fait, à cause que les Roïaux donnerent une fausse allarme de son côté, afin de le retenir dans son Fort, pendant qu'ils entroient ailleurs.

De l'Histoire de de Serres, sous Louis treizieme, an. 1612; au Carrousel.

SUR leurs aîles, trente Estafiers, habillés de la livrée, les Sieurs de Marolles & Courbouson, tous deux Parrains, l'un à la gauche, l'autre à la droite du troisieme, & après eux, six Estafiers vêtus de velours incarnat, couvert de passement d'argent.

Du même, sous le Regne de Henri quatrieme, en l'année 1605.

L'Exemple de Guy de Laval, invitoit à trouver en Hongrie de quoi ſigaler ſon courage, ſi quelque généroſité porte aux actions que l'éguillon d'honneur excite ès plus nobles cœurs. L'âge & la force avoient à peine [illegible]né ce jeune Seigneur à cette lo[illegible]e ambition d'aprendre le métier de[illegible] que le Ciel a fait de qualité pour courre cette fortune, que le voilà réſolu d'aller chercher quelque Ecole de Mars, pour s'inſtruire autant en l'art d'honneur, comme il avoit fait ès différends de la ſainte Religion contre les préceptes de ſa naiſſance & premiere inſtitution.

Il en obtint congé du Roi, & partit de Paris le 19 Août, ſuivi de quinze à ſeize Gentilshommes, avec un train conforme à ſa qualité, ſous la conduite de MAROLLES, Gentilhomme * de Solongne, renommé pour avoir tué, en combat ſingulier à la Lance, l'Iſlé-Marivaut, deſeſperé de ſurvivre le feu Roi ſon bon Maître. Le Roi l'avoit n'aguere choiſi pour temperer les jeunes ardeurs de ce nouvel Apprentif d'armes, & l'em-

* *C'eſt de Touraine.*

pêcher de courir aux dangers mal-à-propos.

De l'Histoire des Turcs, composée par Michel Baudier, Gentilhomme du Languedoc, au 17e Livre.

LE Comte de Laval, jeune Seigneur de Bretagne, d'une Maison très illustre, arrivé pour lors en l'Armée chrétienne; campée aux environs de Kemorhe, MAROLLES Gentilhomme de Solongne, renommé pour sa valeur, & pour avoir tué en combat singulier à la Lance l'Isle-Marivaut, avoit le soin de sa conduite: Henri le Grand l'avoit choisi pour temperer les feux de ce jeune Guerrier, & l'empêcher de se jetter indiscretement dans les périls de la guerre. Glorieux choix pour celui qui en a reçu l'honneur, puisqu'il avoit été fait par la main d'un si valeureux & si sage Monarque des François.

Et ensuite parlant des actions du Comte de Laval, au même lieu.

COleniche passa avec ses Trouppes, & le Comte de Laval avec lui: les Ennemis se disposent à les attaquer à leur premiere vue: le Comte se dé-

bande pour les aller charger, suivi de ceux de sa Maison & de quelques Volontaires. MAROLLES se jette audevant de cette fougue, l'arrête, lui remontre que la valeur ne consistoit pas à se porter inconsiderément au milieu du péril, ains à ménager sagement son courage, pour ruiner un Ennemi. A ces paroles, il ajoûte la force, prend la bride du cheval du Comte, même donne de son épée sur la tête du cheval pour l'arrêter. Mais à peine avoit-il achevé ses rémontrances, que la Trouppe de Coleniche va à la charge, alors le Sieur de Laval en liberté de son courage & de ses armes, se poussant à la tête des autres, leur fit voir les actions de sa valeur.

Et plus bas.

Le Comte de Laval voulant être de cette trouppe hazardeuse, pour témoigner davantage sa valeur parmi le péril, il s'étoit armé à la hâte, sans donner le loisir aux siens de lier ses tassettes sur la cuisse. Ainsi il part pour être de cette Course & prie Guitaut de vouloir, aux occasions qui s'offriroient, suivre l'avis du Sieur de MAROLLES, auquel l'âge & l'expérience avoient donné le titre honorable de sage & valeureux Capitaine.

De l'Histoire de Matthieu, au premier Livre du second Tome.

MArivaut, pressé de l'extrême douleur de cette mort, vint aux portes de Paris, & invita Marolles, qui étoit en garde, à tirer un de coup Lance; il l'accepte pour le lendemain, & étant à la porte, accompagné de trois ou quatre de ses Amis, il y trouve un Trompette avec une Lettre de Marivaut, *le priant de lui tenir parole, & de n'oublier rien au logis : car tout lui feroit besoin.* Marolles répond, *qu'il s'en falloit plus de deux heures que celle de l'assignation ne fût échue, & que si le Cheval de Marivaut n'étoit bien sanglé il l'abbattroit.* Ce combat se fit à la vue de l'Armée du Roi, qui étoit en bataille; toute la Ville de Paris étoit sur les murailles & hors des Fauxbourgs pour le voir. Les deux Champions furent conduits par leurs Parrains. Marivaut par Chastillon, Marolles par la Chastre. Au même instant ils partirent de la main, Marolles donna droit dans l'œil de Marivaut, le fer de la Lance passe tout entier le derriere de la tête, le bois se rompt, le Blessé bronche à terre. Marolles aïant vû le Casque qu'il portoit, re-

marquant que les grilles de la visiere étoient un peu larges, dit à ses Amis, *que sans doute il le tueroit.*

Du Livre intitulé, Institution du Roi, en l'exercice de monter à Cheval, *par Antoine de Pluvinel, son sous-Gouverneur, en la page 154.*

IL n'y a rien qui ajuste tant le Gendarme à bien manier sa Lance & en faire tout ce qu'il desire, que les fréquentes Courses de Bague, aïant vû un exemple signalé pour prouver cette vérité, que les ignorans mêmes le sachant, n'en sauroient après douter avec raison. Ce que je veux dire à Votre Majesté (Sire) est le combat des Sieurs de Marolles & de Marivaut, qui se fit durant le Siége de Paris, au milieu de l'Armée du feu Roi votre Pere, & de celle de la Ligue. La veille du combat, le Sieur de Marolles aïant vû le Sieur de Marivaut avec un habillement de tête à grille, dit à ceux qui étoient auprès de lui; si demain il se présente devant moi la tête armée de la sorte, assurément il y perdra la vie, se sentant tellement sûr de son dire par le long usage des Courses de Bagues ar-

mé, que le lendemain le Sieur de Marivaut se trouvant avec le même habillement de tête, il ne manqua pas de lui donner justement au lieu où il avoit dit, le portant par terre roide mort sur la place : Qui est, Sire, pour faire connoître à Votre Majesté, comme quoi l'exercice ordinaire de la Bague, outre ce qu'il est agréable à voir, est nécessaire pour ceux qui se veulent servir d'une Lance.

Le savant Jurisconsulte, Antoine Mornac, en a parlé en cette sorte, dans un Poème héroïque, qu'il avoit composé sur le sujet des Guerres de la Ligue.

Hos inter strepitus, mox unus ex agmine Regum.
Prosilit, est illi Marivalto nobile nomen :
Ergone, ait, nos hinc miserè fugiemus inulti ?
Cura Deum Dî sunt, nec erit sine vindice crimen.
Ecce mihi conspectus eques juvenatur in agris;
Et lascivit equo, nigricat lachrymantibus armis:
Per caput atque humeros, quâ nunc sunt fronte rebelles :
Me velut ista vocant cæsorum insignia Fratrum,
Ex unde accendit Blæsana volubile regnum

Quid moror ? Exanimis, vitam pertæsus & exspes ?
Qua licet horrentes ulciscar Principis umbras;
Et tentabo lubens Diti mactare rebellem.
Si cado, at illa meas solabitur hora dolores,
Quæ me cum domino Cocyti admoverit undis;
Exere nunc robur, tu tanto electa labori
Lancea & illæsa da cuspide sternere corpus
Perfusum insanis lachrymis : en ultor amici
Principis exorior, si te victrice revertar,
Isteque trajectus mento contingit arenam,
Inscripta, æ[illegible]m stabis per templa trophæum.

Talia mœrenti Regum legione minatus
Vertitur, & quia tunc mediis abscesserat arvis
Fessus eques, vallum nunc huc nunc turbidus illuc
Lustrat equo, insultat, volitat, gressusque superbos
Huc atque huc glomerans campo sese arduus infert,
Et vaga vir summo vestigia pulvere signat :
Audebit-ne, inquit, populoso excedere vallo
Ille mihi spectatus eques, qui solus in agris
Nunc agitabat equum ? Liceat confligere tandem
Per sudum hoc, nostrisque hodie pendentibus armis.
Dixerat; atque moras urbano ex aggere rumpit
Ille accitus Eques, qui tristibus acer in armis
Lanceâ, equo, galeâ; jam jam quia me petit ultro,

Congrediamur, ait, primæ ſociata Juventæ
Hæc fuit in noſtris Turonum colluſio campis.
Nevè putes vilem, qui cum decernere ferro
Expetis, ortus ego ſerie Marollus avorum
Nobilium, belliſque fuit mea cognita virtus.
Ipſe etiam tibi ſim Marivallus, Regius infit
Alter Eques, factis ego Belga ſuperbus avitis
Haud fuerim, proprias malo mihi quærere lauros.
Conveniunt hinc inde duces: Patronus utrinque
Bellicus allegitur, qui amborum deſpicit arma.
Mox abit ingentis præceps ea fama duelli:
Concurrunt proceres, ſemper præſagia fantur,
Sumpſit ab hac belli ſpecie veneranda vetuſtas.
Regia caſtra Urbem repetunt, ſtat denſa per agros
Omnis ubique cohors, & collucentibus armis
Dixeris arrectas acies confligere pugna.
Ergo datur ſignum, & puris concurrere campis
Juſſi Equites, poſtquam certis conſidere metis
Incipiunt, ſociaſque vomit de naribus iras
Cornipes, atque levis prope jam quatit ungula campum,
Torpentes hinc inde animi ſine vocibus hærent,
Certamenque anceps avidè exſpectatur utrinque.
Sed certo interea Marollus ad æthera vultu,
Aſpice me, ô ingens circumlabentis Olympi
Conditor, ipſe nihil Marivaltia tela laceſſo;

Cerne hostilem animum, quanto sese efferat æstu.
Pulvereæ involitans nubi : dudum ecce minatur :
Nunc ades, utque videt potior nos Gallia campo
CommissosEquites pulchro da vulnere dextram
Supremum in vultus medios defigere ferrum.
Sic ille intrepidus, claraque in luce triumphos
Cogitat, atque avidâ spe jam sibi conficit hostem.
Clangor utrinque ferox: metuit patronus utrinque,
Ardet adire virum Marivaltus, & emicat armis,
Seque fore Entellum minitatur uterque Dareti.
Heu galeam Marivalte cave, passim agmina clamant
Regia, te ferit hostis atrox, tu vertice fixo
Laberis, atque tuæ nunc est meta ultima vitæ;
Cassidis interior quæ pars tegat ora dehiscit,
Lethiferæque tenet metuenda foramina cratis:
Fata patrone mone, malus hic te respicit error;
Divide Martigenas tantùm ut mutetur hiulca
Buccula, sed serum est, &c.

Il y avoit encore dix ou douze Vers sur ce sujet dans le Manuscrit, qu'il m'a été impossible de lire; mais afin d'en rendre l'intelligence facile à tout

le monde : voici comme j'en ai fait la Traduction, sans m'attacher trop rigoureusement à la lettre, parcequ'elle n'auroit pas été supportable.

Traduction des Vers d'Antoine de Mornac, décrivant le Combat de Messieurs de Marolles & de Marivaut, en l'année 1589.

PEndant les troubles de France, on vit paroître un Guerrier de l'Armée roïale, il s'appelloit Marivaut, qui est un nom illustre. Serons-nous donc, dit-il, contraints de nous retirer d'ici sans nous vanger ? Les Rois sont en la garde de Dieu, & il n'y a point de crime à leur égard, qui demeure impuni. Je vois dans cette Plaine un Chevalier sous des armes noires, qui fait passer des carrieres à son Cheval. Les panaches, qu'il porte au-dessus de l'armet, sont de la couleur du front des Peuples révoltés. Ces Enseignes des deux Freres qui furent tués, quand la conjuration de Blois fut découverte, m'invitent, si je ne me trompe, à m'approcher de lui. Qu'est-ce qui m'arrête, pressé comme je suis de deuil & d'ennui ? Pour vanger l'assassinat d'un grand Roi, j'essairai volontiers d'im-

moler ſur ſon Tombeau une Victime rebelle. Si je demeure dans le Combat, ma mort ſera une grande conſolation à ma douleur, parcequ'elle me rejoindra bientôt à mon Maître. C'eſt ici, ô ma Lance, qu'il faut acquérir de la gloire. Je t'ai choiſie exprès pour faire quelque noble exploit ; ſois moi fidele en cette occaſion. Me voici ſur les rangs pour combattre les Ennemis du grand Prince qui m'honoroit de ſes faveurs. Si par ton moïen je gagne la Victoire, & ſi je renverſe celui-ci par terre, l'aïant percé de part-en-part, tu ſeras conſacrée dans un Temple pour un éternel trophée de ma Victoire. Diſant ces paroles, il tourne vers l'Armée qui étoit en [illegible]il, & parceque le Chevalier qu'il avoit vû, s'étoit retiré, il en prend de l'avantage, en fait même des railleries, courant çà & là, paroît dans le Champ au-deſſus de tous les autres, & marque ſur la pouſſiere ſes traces incertaines. Qu'eſt devenu le Brave, dit-il, que je voïois n'aguere dans la Plaine ? N'oſeroit-il ſortir du rempart qui renferme tant de gens ? Je voudrois aujourd'hui donner un coup de Lance. Il parla ainſi, lorſque le Chevalier aux armes noires ſortit bruſquement

de la tranchée : & tenant sa Lance haute, avec le Casque en tête : puisque c'est à moi à qui vous en voulez, dit-il, je serai ravi d'éprouver votre valeur, & je n'y aurai point de répugnance, puisque ce sont les premiers exercices de ma jeunesse. La Touraine d'où je suis, & le sang qui coule dans mes veines, m'en ont inspiré le courage : Je m'appelle Marolles, descendu d'une Famille assez noble pour avoir soin de conserver quelque réputation qui est due à la valeur de mes Peres, & je pense en avoir un peu acquis dans les occasions. Vous saurez aussi, lui répartit l'autre, que je m'appelle Marivaut; mais que je ne cherche point de gloire dans les actions de mes Ancêtres, qui font honneur à la Picardie, & que je serois marri de me parer d'autres lauriers que de ceux que j'ai cueillis.

Les Chefs de part & d'autre assemblent donc leurs Trouppes : on choisit des Parrains pour la sureté du Camp : & tout aussi-tôt la Renommée porte la nouvelle du grand Duel qui se doit faire. Les Officiers de l'Armée en tiennent des conférences : on en parle avec des conjectures diverses : l'Antiquité se renouvelle dans cette sorte

de Combat. Les Trouppes roïales s'avancent du côté de la Ville ; toute l'Armée se met en campagne ; & on diroit que les Escadrons qui étincellent sous les armes, sont prêts à se choquer. Enfin on donna le signal, & les Chevaliers aïant pris autant de champ qu'il en falloit pour fournir leur carriere, coururent l'un contre l'autre, & leurs Chevaux animés, pousserent de leurs narines le couroux dont ils étoient remplis, & de leurs jambes roides ils firent retentir le terrain. Chacun sans parler étoit attentif, de l'un & de l'autre côté, & l'on observe le Combat douteux.

Mais Marolles élevant ses yeux au Ciel avec une grande confiance : détournez sur moi vos regards, dit-il, ô grand Dieu, qui avez fait toutes choses. Je ne provoque point les Adversaires. Voïez de quelle ardeur s'allume l'audace ennemie, & comme la poussiere s'éleve autour de lui, nous aïant long-tems menacés de ses gestes & de sa voix. Assistez-moi à la vue de toute la France ? Octroïez-moi, pour votre gloire, que je le frappe dans la visiere, & que je le renverse par une noble blessure.

C'étoit ainsi que d'un courage in-

trépide il se promettoit la victoire, & que l'espérance qu'il avoit conçue, l'assuroit de surmonter son Ennemi. Les Trompettes firent grand bruit. Les Parrains en eurent de l'effroi. On eût dit que Marivaut brûloit d'impatience de joindre son Adversaire ; & chacun en faisant éclater ses armes, essaïoit de se rendre redoutable. Ha ! Marivaut, prenez garde à votre habillement de tête, s'écrierent les Troupes roïales ; le fier Ligueur vous attaque de ce côté-là : vous tombez de la selle, où vous étiez si ferme, & c'est fait de vous. Votre visiere s'ouvre, & le fer la transperce d'une atteinte mortelle. Châtillon, qui êtes son Parrain, avertissez-le du coup funeste, il y va peut-être de votre faute. Séparez les Combattans, pour essaïer de lui donner un autre armet, parce que le sien est faussé ; mais il est trop tard, & il n'est plus tems de s'en repentir : la Lance de Marolles lui a donné dans l'œil, & s'est enfoncée jusqu'au derriere de la tête. De ce coup, Marivaut tombe à terre, laissant ses dépouilles à son glorieux Vainqueur.

Eloge pour feu M. de Marolles, composée par le Seigneur Thomas Ricchiardi.

PULCHERRIMA Turonensis Galliarum Provincia inter nobiles Familias præclaram unam à quadringentis annis exaltat, quæ fortes illustresque Viros, bello paceque, summâ suorum Regum admiratione, produxit; hoc ævo præ ceteris excellentissimum Claudium MAROLLUM, præstanti corporis formâ, animique dotibus felicissimum, protulit. Hic à teneris unguiculis Majorum exempla æmulatus solam virtutis viam satius peragere ducit, armaque tractare & bellicam gloriam suspirans brevi coævos omnes superavit. Miles strenuissimus, Dux sapientissimus inter mortales evasit. Qui novum è Cœlo Gradivum descendisse credebant, non aberrarunt quidem; nam in flore Juventæ bellicosissimum superbissimumque MARIVONEM, totâ spectante armatâ Galliâ, singulari equestri certamine, sicuti promiserat, unicâ lanceâ confodit, ac opima reportavit spolia ab inimicis usque memorabili gloriâ nullo ævo interitura commendatus. Hæc circumduxit illum, Europæque tanquam Miraculum ostendit, ubi plurima digna se facinora pro Regibus, pro Patria, pro Christo egit, cujus semper fidissimus proprio sanguine nomen defendit. Nobilissimam duxit Uxorem Agatam Castillionam quæ Filios illi præstan-

tissimos, Filias honestissimas genuit, diu secum sanctissimè vixit, domi non minori prudentia clarus, quam foris belli præstantiâ eximius. Magni Reges illius utebantur consilio, virtute; ac in deliciis consuetudinem ejus habebant, quem Senem ingenuis moribus vigoreque vivido præditum, Martem togatum, vel Jovem armatum, credentes, illustrium Principum Rectorem, cathaphractorum Equitum Ducem, & variæ Militiæ Ductorem elegerunt. Virtus Comes illi semper fuit; Fortuna deseruit, tanti Viri arbitrata haud posse æquare merita; ipseque forti animo iniquas vices sustinuit, ratus in terris nullum virtutis præmium reperiri. Hinc sprevit divitias & vanum mundi favorem; sed illum jam pene septuagenarium invida Mors extinxit, in hoc uno Homine credens inesse Mortalium salutem, honorem, gloriam.

Obiit die 8â mensis Decembris, anno Domini 1633.

EPITAPHIUM.

D. O. M.

QUID ploras Viator? invides gloriæ Viri sepulti. Corpus hîc jacet magnæ illius animæ qui fortissimus Gallorum bellicosissimum ac superbissimum Marivonem coram omni armata Gallia singulari certamine occidit. Marollus sub hoc saxo dormit, nobilissimus Turonen-

ſis Eques qui pene ab incunabulis arma tractavit ; Europæque notiſſimus fuit ob præclaras animi , corporiſque dotes quæ futuris mortalibus quoque admirationi erunt. Placuit Regibus , Principibus , æqualibus : tandem ſicuti piiſſimus vixit , ſanctiſſimus inter Filiorum amplexus, qui ſoli tanto Patre digni exiſtimantur , ſeptuagenarius occubuit. Vale : ſolum communem vicem lacrymare.

Fin de la ſeconde Partie.

ADDITIONS

AUX DEUX PREMIERES PARTIES

DE MES MÉMOIRES,

Où sont compris les Eloges de plusieurs Personnes illustres, que j'ai connues.

JE destine ce Chapitre pour faire quelques observations sur les deux premieres parties de mes Mémoires que j'ai donnés au Public.

Dans la Pag. 16, I. Part. j'ai parlé de Claude de Rochefort, Baron de Luçai, depuis Beau-frere de M. le Marquis de Pienne, Gouverneur de Pignerol. J'ajoute ce qui suit : il tire son origine d'une Maison illustre de Bourgogne, dont étoient Guy & Guillaume de Rochefort (1), Chanceliers de France Rochefort.

(1) Il falloit dire *Guillaume* & *Gui* de Rochefort. Guillaume fut Chancelier en 1483, & mourut en 1492. Gui fut créé Chancelier en 1497, après Robert de Briçonnet, & mourut en 1507, le 15 de Janv. Voy. son Epitaphe, & celle de Marie de Chambellan, sa Femme, dans le *Voïage littéraire* de Dom Martenne, T. I. p. 199, jusqu'à 206.

[illegible] [illegible]
Seigneur de [illegible], [illegible]
des Ordres du Roi, [illegible]
Dauph., comme [illegible]. Ainsi
ne l'Anne de [illegible]
aussi il a des Enfans qui
beaucoup.

[illegible] Dans la page 83, où j'ai
M. le Comte de Guiche, je
avoir ajouté, depuis Duc de
mont, Gouverneur de Bearn
réchal de France, par la consid
de son mérite, dès le tems d
Roi, joignant l'esprit & la v
une naissance illustre, qui tire
encien des Rois de Navarre
Comtes de Bigorre. Je l'ai conn
sa premiere jeunesse, avec M. le C
de Louvigni son Frere, donnant
grandes espérances de ce qu'il
étre un jour, & de la haute répu
qu'il s'est depuis acquise. Il me
ble qu'il me faisoit l'honneur de
mer un peu; & je n'avois poi
plus grande joie que de le voi
[illegible] l'amo
[illegible]

de Crosilles qui demeuroit chez lui. M. le Comte de Louvigni son Frere étoit, comme lui, l'un des Gentilhommes de France le mieux fait, agréable dans la conversation; & quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, si est-ce qu'il n'avoit pas tant de soin de le cultiver par l'étude, que M. le Maréchal en eut de perfectionner & de polir le sien de fort bonne heure; de sorte que je l'ai toujours vu considérer comme l'un des plus grands Sujets de la Cour; & tout le monde sait l'estime particuliere qu'en a fait depuis M. le Cardinal de Richelieu, le plus grand personnage de son siecle.

Dans la page 100, où j'ai marqué la mort de M. le Duc de Rethelois en l'année 1622, je pouvois aussi remarquer la mort de M. le Duc de Fronsac, Fils unique de M. le Comte de S. Paul, Oncle de M. de Longueville, Cousin-germain de M. le Duc de Rethelois. Ce Prince, agréable de visage, & d'assez belle taille, quoiqu'il avoit quelque disposition à devenir gros, tenoit beaucoup moins de M. le Comte de S. Paul son Pere, que de Madame sa Mere, Anne de Caumont, qui étoit brune, & fut tué en la dix-huitieme année de son âge

Duc de Fronsac.

dans une attaque qui fut faite à Montpellier, le deuxieme jour de Septembre 1622, laiſſant un regret extrême de ſoi pour la grande eſpérance qu'il donnoit de ſa vertu naiſſante, après s'être ſignalé contre des Rebelles dans l'Iſle de Ré en Poitou.

Comte d'Alais.

La même année mourut à Péſenas, d'une maladie cauſée par les fatigues de l'Armée, François de Valois, Comte d'Alais, Colonel de la Cavalerie légere de France, ſix mois après avoir épouſé Louiſe Henriette de la Chaſtre, Fille de M. le Maréchal de la Chaſtre. Ce jeune Prince, le troiſieme des Enfans de M. le Duc d'Angoulême, étoit d'une beauté rare, d'un air agréable & d'une mine avantageuſe ; mais, pour en dire la vérité, il étoit inférieur pour l'eſprit à M. ſon Frere Louis de Valois, qui ne lui reſſembloit point du tout, & qui pour lors portoit la ſoutane, à cauſe de l'Evêché d'Agde, qu'il réſigna depuis (3) à M. de Portes (4), Oncle de Madame la Princeſſe.

Comte de Cruſſol.

M. le Comte de Cruſſol, qui de-

(3) Il avoit été nommé à l'Evêché d'Agde, en 1612. Il réſigna en 1622, ſans avoir été ſacré.

(4) Balthaſar de Budos, de la Famille des Marquis de Portes.

puis épousa la veuve de M. le Comte d'Alais, étoit alors un jeune Seigneur que sa naissance illustre rendoit moins considérable parmi ces Princes, que la douceur de ses inclinations & les graces de sa personne, qui attiroient sur lui l'admiration de tout le monde, & principalement des Dames, qui s'étonnoient de sa beauté merveilleuse; & je me souviens que la vieille Mademoiselle de Vitri, Tante de M. le Maréchal de Vitri & de M. le Maréchal de l'Hôpital, qui venoit souvent à l'Hôtel de Nevers, parcequ'elle étoit fort amie de cette Maison, disoit, en considérant une si excellente physionomie qu'elle y rencontroit plusieurs fois, que c'étoit une grande bévue à la Nature d'avoir mis sur le visage d'un Garçon ce qui eût été beaucoup mieux sur celui d'une Fille; & faisoit connoître en disant cela, qu'elle vouloit parler d'une Personne de grande condition, qui manquoit, à son avis, de ce que celui-ci avoit de trop. Le tems a changé toutes ces choses; mais en récompense il a mis dans l'ame de ce Seigneur l'éclat des vertus & de la valeur, mille fois plus considérable que la beauté du corps.

M. le Marquis de Prâlain, Fils aîné M. de Prâlain.

de M. le Maréchal de Prâlain, est mort depuis, aïant eu des Charges considérables dans l'Armée (5). Il étoit aussi dès-lors d'un esprit agréable & délié, d'une taille médiocre, & pour le visage, le vrai portrait de Madame du Plessis Guénégaud sa Sœur. S'il eût vêcu plus long-tems, les qualités de M. son Pere ne lui pouvoient manquer; mais il a laissé un Frere que le bruit de la Renommée m'apprend qu'il est digne de tous les honneurs qui se peuvent promettre à une personne de sa condition.

M. de Grançai.

M. le Maréchal de Grançai (6), Petit-fils de M. le Maréchal de Fervaques Guillaume de Hautemer (7), à cause de Madame sa Mere Anne de Hautemer, Sœur de Madame de Prie & de Madame de la Ferté-Imbaut, portoit alors le nom de Medavi, aîné de deux Freres, dont l'un étoit Chevalier, & l'autre qui étoit Abbé de Cormeil en Normandie, est à-présent

(5) Roger de Choiseul, Marquis de Prâlain, tué à la bataille de la Marphée, près de Sedan, le 6 Juillet 1641. Voïez la Généalogie de Choiseul, dans le Supplément de Moréri de 1735.

(6) Jacques Rouxel, Comte de Grançai, fait Maréchal de France en 1651, mort en 1680.

(7) Maréchal de France, en 1596, mort en 1613.

Evêque de Séez (8). Il s'est signalé depuis en plusieurs occasions importantes, pour lesquelles il fut créé Maréchal de France, & a tenu le Gouvernement de Gravelines, tandis que cette Place a été dans l'obéissance du Roi.

Dans la même page. Entre les Cousins germains de M. le Duc de Rethelois, qui prirent le deuil de sa mort, mais qui le porterent bien davantage dans le cœur, furent M. le Duc d'Onane, de l'illustre Famille des Sforces, Fils de René de Loraine, Duchesse d'Onane, Sœur de Madame de Nevers; M. le Comte de Carces de Provence, Neveu de M. du Maine & de Madame de Nevers, à cause de Madame la Comtesse de Carces leur Sœur de Mere, Fille d'Henrie de Savoie, Duchesse de Mayenne, du premier lit; Messieurs les Comte de Suse & Marquis de Tavanes & de Lavardin, Parens & Alliés au même degré & du même côté.

Duc d'Onane.

C. de Carces.

Suse. Tavanes.

Dans la page 109, I. Part. en parlant du second Duc de Rethelois, qui depuis fut Prince de Mantoue d'au-

(8) Il a été depuis Archevêque de Rouen, en 1671, & est mort le 29 Janvier 1691, âgé de 86 ans.

jourd'hui, il falloit marquer, entre ceux qu'il honoroit principalement de son estime & de son amitié, M. de S. Germain Beaupré, qui étoit tout-à-faip dans sa confidence; & certes, comme il avoit parfaitement l'humeur enjouée, & de la grace dans toutes ses actions, il eût été bien mal aisé dès-lors de le connoître, & de ne le pas fort estimer. Il a conservé toujours depuis le souvenir de ce tems-là, & me l'a dit quelquefois, parlant de ce Prince avec toutes les tendresses qui se peuvent imaginer. M. de S. Germain est d'une Maison illustre, sur les frontieres du Limousin, Frere aîné de M. le Maréchal de Foucaud (9), descendu d'un autre Maréchal de France du même nom sous le regne de Charles VII. Le Feron le nomme Jean Foucault (10).

M. de S. Germain Beaupré.

Je pouvois marquer dans la page 150, I. Part. M. de Bouteville, de la Maison de Montmorenci, dans le peu d'années qu'il a vécu, pour m'avoir donné que trop de marques de sa va-

M. de Bouteville.

(9) Louis Foucaud, Comte de Daughon, mort en 1659.

(10) Le Feron, au *fol.* 15, dit qu'il étoit Maréchal de France en 1432; M. le Président Henault ne l'a point mis dans sa Liste; il n'est point non plus dans celle qui se lit dans le Dictionnaire de Moreri de 1732.

leur dans les combats singuliers, bien qu'il fût l'un des hommes de France le moins querelleur & le plus doux, mais aussi le moins endurant, périt malheureusément avec le Comte des Chapelles (11), si cela se peut dire, après avoir acquis tant de réputation de valeur, & s'être résolu avec tant de générosité à la mort, dont la grandeur de sa naissance, de son courage & de ses Alliances ne le purent non plus garantir que le Chef de sa Maison, qui finit ses jours quelques tems auparavant de la même sorte, pour avoir été si infortuné que de faire soulever quelques Trouppes en Languedoc contre le service du Roi. Tant y a que M. de Bouteville, qui avoit tué le Comte de Vaillac (12), de qui la vaillance & la mine étoient si redoutables, & qui s'étoit battu plusieurs fois par pur divertissement, pour éprouver le cœur des plus braves, ou

(11) François de Rosmadec, Comte des Chapelles. Celui-ci & Franç. de Montmorenci, Comte de Luxe, Seigneur de Bouteville, eurent la tête tranchée à Paris le 21 Juin 1627.

(12) Louis de Gourdon, Marquis de Vaillac. Dans le Moreri de 1732, Article Gourdon, on dit que Louis fut tué en duel par le Marquis de Canillac; & à l'Article Montmorenci, Branche de Bouteville, on dit que ce fût le Comte de Thorigni, que tua M. de Bouteville.

l'un après l'autre. René de Rochefort, Seigneur de la Croisette, Chevalier des Ordres du Roi, étoit son grand Oncle, comme il étoit Aïeul maternel d'Anne de Brouilli son Epouse (2), dont il a des Enfans qui promettent beaucoup.

M. le Maréchal de Grandmont.

Dans la page 85, où j'ai nommé M. le Comte de Guische, je devois avoir ajouté, depuis Duc de Grandmont, Gouverneur de Bearn & Maréchal de France, par la considération de son mérite, dès le tems du feu Roi, joignant l'esprit & la valeur à une naissance illustre, qui tire son extraction des Rois de Navarre & des Comtes de Bigorre. Je l'ai connu dès sa premiere jeunesse, avec M. le Comte de Louvigni son Frere, donnant de si grandes espérances de ce qu'il devoit être un jour, & de la haute réputation qu'il s'est depuis acquise. Il me semble qu'il me faisoit l'honneur de m'aimer un peu; & je n'avois point de plus grande joie que de le voir souvent, beaucoup plus pour l'amour de lui-même, que pour l'affection toute particuliere que je portois à M. l'Ab

(2) C'est-à-dire, Epouse de Charles Marquis de Claude de Rochefort. Anne de Brouilli étoit Fille de ... Piennes, & de Magdelaine Renée de Rochefort.

de Crosilles qui demeuroit chez lui. M. le Comte de Louvigni son Frere étoit, comme lui, l'un des Gentilhommes de France le mieux fait, agréable dans la conversation; & quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, si est-ce qu'il n'avoit pas tant de soin de le cultiver par l'étude, que M. le Maréchal en eut de perfectionner & de polir le sien de fort bonne heure; de sorte que je l'ai toujours vu considérer comme l'un des plus grands Sujets de la Cour; & tout le monde sait l'estime particuliere qu'en a fait depuis M. le Cardinal de Richelieu, le plus grand personnage de son siecle.

Dans la page 100, où j'ai marqué la mort de M. le Duc de Rethelois en l'année 1622, je pouvois aussi remarquer la mort de M. le Duc de Fronsac, Fils unique de M. le Comte de S. Paul, Oncle de M. de Longueville, Cousin-germain de M. le Duc de Rethelois. Ce Prince, agréable de visage, & d'assez belle taille, quoiqu'il avoit quelque disposition à devenir gros, tenoit beaucoup moins de M. le Comte de S. Paul son Pere, que de Madame sa Mere, Anne de Caumont, qui étoit brune, & fut tué en la dix-huitieme année de son âge

Duc de Fronsac.

nêtes & des plus vertueuses Dames de son siécle, Magdelaine de la Chastre, Fille de Gaspard de la Chastre, Seigneur de Nancé, & de Gabrielle de Bastarnai, qui est d'une Maison originaire de Dauphiné, fondue en celle de Montresor, depuis le regne de Louis XI.

M. de Bethune.

Dans la même page, je pouvois dire, au sujet de feu M. de Bethune (16), Chevalier des Ordres du Roi, & l'un des Seigneurs de son tems le plus adroit, le plus sage & le mieux fait, qu'il avoit une grace nompareille dans toutes ses actions; que la douceur de son entretien charmoit tout le monde; que pour moi je ne me lassois jamais de l'écouter & d'être auprès de lui, parcequ'il disoit toujours de bonnes choses; & que ses grands emplois & son bel esprit lui avoient acquis une connoissance parfaite de tous les intérêts des Princes, chez qui les Rois l'avoient arrêté plusieurs années de sa belle vie, dans les plus importantes négociations, auxquelles a succédé depuis en Italie M. le Maréchal d'Estrées son Gendre (17), dont il s'est également-

M. le Maréchal d'Estrée.

(16) Philippe de Béthune, Baron, puis Comte de Selles, en Berri, & de Charost, &c. mort en 1649, âgé de 88 ans.

(17) François Annibal, Duc d'Estrée, Pair & Maréchal de France.

ment acquité avec beaucoup de gloire, aïant d'ailleurs signalé son courage & sa valeur en cent occasions considérables; & l'un & l'autre ont laissé des Enfans dignes de leur haute réputation.

Dans la même page sur la fin, où j'ai dit quelque chose de M. le Comte (18) de S. Aignan, François de Beauvilliers, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Fils d'Honorat de Beauvilliers, Comte de S. Aignan, Lieutenant colonel de la Cavalerie légere, & Petit-fils de M. le Maréchal de Montigni (19) du côté de sa Mere; si je ne m'y fusse point un peu trop pressé, j'y aurois pu remarquer la considération que le Roi fait de son esprit, de son courage & de toutes ses grandes qualités; & je n'y aurois peut-être pas oublié qu'il hérite le nom qu'il porte par droit de succession, dans la vingt-deuxieme génération, depuis Geofroy I, Seigneur de Donzy & de Cône sur Loir, en 1050 (il y a plus de six cens ans) par huit Familles différentes, entées les unes M. le C. de S. Aignan.

(18) Depuis Duc. Il étoit de l'Académie françoise. V. son Éloge dans la continuation de l'Histoire de cette Académie.

(19) François de la Grange, Seigneur de Montigni.

dans les autres, à ſavoir celles de Donzy & de Nevers, de Courtenai-France, de Chaſtillon, de Bourbon ancien, de Bourgogne ancienne, de Châlons, de Huſſon & de Beauvilliers; cette derniere connue entre les illuſtres de France, depuis Odin de Beauvilliers, Fils de Burle de Beauvilliers, vaillant Chevalier, dès le tems de Philippe Auguſte, & alliée dans pluſieurs Maiſons conſidérables, comme je le juſtifiai dernierement ſur divers Mémoires, à la recommandation du valeureux & ſavant Gentilhomme Séraphin le Boſſu, Chevalier Seigneur de Marſay en Touraine, & Gouverneur de Gien.

M. de Marſay.

Dans la page 159, on peut ajouter après la ligne 16. Il y a peu de Gentilshommes en France, de qui l'excellente éducation ait été mieux ſecondée par un beau naturel qu'elle l'a été en la perſonne de M. le Marquis de d'Hervault, qui tranſmet à Meſſieurs ſes Enfans les mêmes ſoins que M. ſon Pere a voulu prendre de lui pendant ſa jeuneſſe : & je ne fais point de doute que ce ne ſoit avec un égal bonheur, tant ils ſont bien nés, & dignes de ſortir de Parens généreux de l'un & de l'autre côté.

M. de Hervault.

Au même lieu, où j'ai affecté de dire les noms de quelques Illustres de la Province d'où je suis, je n'y ai pas oublié feu M. de Valançai, Messire Jacques d'Estampes, Chevalier des deux Ordres du Roi, (20) non-seulement digne des grands Emplois qu'il avoit eus, mais des Charges les plus considérables de l'Etat, joignant un grand cœur à une vivacité d'esprit merveilleuse, qui sont des qualités assez familieres à ceux de cette Maison, où nous avons vu exceller en même tems cinq Freres de conditions différentes, (21) dont il n'y en a plus qu'un seul de vivant, qui est si considérable dans la Robbe. Mais de deux illustres rejettons qui restent de la tige de l'Aîné, (il y en a un qui se contente de la gloire qu'il s'est acquise dans le célibat) (22) le premier, allié dans la Maison de Montmorenci, promet une glorieuse & nombreuse posterité.

M. de Valençai.

C'est M. le Bailli de Valençai.

(20) Mort le 21 Novembre 1639.

(21) Fils de Jean d'Estampes, savoir, 1. Jacques, dont on vient de parler. 2. *Leonor*, Evêque de Chartres, puis Archevêque de Reims. 3. *Louis*, Marquis d'Estiau, tué devant Mastrickt. 4. *Achilles*, dit le Cardinal de Valençai. *Jean*, Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Président au grand Conseil, mort le 4. Février 1671.

(22) *Henri*, Chevalier de Malthe, Grand'Croix & Bailli de son Ordre.

Dans la page 160, j'ai parlé assez amplement de feu M. le Vicomte de Brigueil, & de feu M. son Fils, Aïeul & Pere de M. d'Humieres; allié dans la Maison de la Chastre, aïant plusieurs Freres qui soutiendront bien avec lui la gloire de son nom. Et à la page suiv. j'ai parlé des Vicomtes de Paumi du surnom de Voyer, ou de *le Voyer*. Surquoi l'on peut remarquer que les deux sont également honorables, que les Anciens disoient *le Voyer*, & ceux d'à-présent écrivent *de Voyer*.

M. d'Humieres.

Paumi.

D. de la Rochefoucaud.

M. le Duc de la Rochefoucaud, Petit-neveu du Cardinal de son nom, étoit l'un des plus parfaits Courtisans de son tems. La valeur de ses Ancêtres lui étoit héréditaire: & ses services mirent dans sa maison le titre de Duché, dont jouit à présent M. le Duc de la Rochefoucaud son Fils aîné, (23) qui joint la valeur guerriere à un esprit parfaitement éclairé.

Pons.

Dans la page 162, où j'ai nommé M. de Pons, du nom d'Argi, d'une ancienne Maison de Touraine, j'ai cru parler de lui avec éloge, quand je l'ai consideré comme un Gentilhomme de beaucoup d'esprit, qui n'a pas

(23) François, Duc de la Rochefoucault, Prince de Marsillac, &c. mort le 17 Mars 1680.

seulement conservé les biens qu'il a eus d'un Pere très sage, mais qui par sa prudence, s'est rendu soigneux d'en acquérir d'autres, pour accroître les espérances de plusieurs Neveux, de ses Sœurs, tous Gentilshommes bien faits : & certes, il y a de la gloire à ne dissiper point les biens qu'on tient d'un Pere sage & vertueux, comme étoit le sien; mais elle est encore beaucoup plus grande, quand par sa prudence, avec plusieurs autres excellentes qualités, on les augmente, sans faire tort à personne, pour les desseins que j'ai remarqués.

Dans la page 163, vers la fin, on pouvoit adjouter, Gilbert de Préaux Chevalier, Chambellan, & Gouverneur de la Personne du Roi, & Gouverneur de Ham, sur les frontieres de Picardie. Ce Gentilhomme, qui parloit agréablement de toutes choses, & qui avoit beaucoup d'esprit, a laissé plusieurs Enfans de Charlotte de Lavardin sa seconde Femme, & entr'autres, Claude de Préaux son Fils aîné, Chef de sa Maison, l'une des anciennes de la Province de Touraine, connue depuis plus de trois cens ans, laquelle s'est partagée avec les Branches de Lavardin, de Beauvais, de

M. de Préaux

TAYLOR

Riz & d'Antigui, dont la quatrieme, alliée dans la Maison de Bridieu, vient de tomber en quenouille, par la mort de deux jeunes Gentilshommes portant les armes pour le service du Roi, commandant une Compagnie de Gendarmes de M. le Duc de Guise, & la derniere alliée dans la Maison de Thienne, originaire de Vicence, & depuis en celle du Mée de Menou; subsiste encore à présent, avec l'espérance d'une nombreuse posterité.

M. de Jussac. Dans la 165, après la seconde ligne, mettons-y encore: le surnom de Jussac, qui sert aujourd'hui de titre à Claude de Jussac, Chevalier Gouverneur de la Tour du Havre, l'une des personnes du monde que j'honore le plus, parcequ'il n'a pas moins de courtoisie & de générosité que d'esprit & de cœur, se communique à plusieurs Branches considérables d'une Famille illustre, originaire de Guienne, dont celle de M. le Marquis d'Ambleville, alliée de la Maison de Bourdeilles, est très considérable: & Messieurs de la Moriniere en Touraine en font une tige depuis cent cinquante ans, que Jean de Jussac, Chevalier, premier Ecuïer de l'Ecurie du Roi, Seigneur de S. Marsault, & d'Argenton, dit

l'Ecuïer Marrafin, épousa Jeanne de Crunes, Dame de la Moriniere & de Moncorp, Fille de Messire Jean de Crunes, Seigneur de Maillé. M. des Champs, d'Entraigues & de Beaufort, est Chef d'une autre Branche, & M. de la Foleine Chef d'une troisieme, les deux dernieres divisées de celle de la Moriniere, dont Messire René de Jussac, Chevalier Seigneur de la Moriniere & de l'Etang, est maintenant le Chef, aïant un Fils appellé comme lui, de Françoise de Dampierre sa premiere Femme.

Dans la page 184, Partie I. M. le Comte de Fiesque, d'une grande Famille originaire de Genes, qui a donné deux Papes à l'Eglise & plus de vingt Cardinaux, aussi bien que des Capitaines fameux, s'est trouvé embarrassé dans quelques affaires épineuses qui l'ont éloigné non-seulement de la Cour, mais du Roïaume, où il étoit capable de rendre des services considérables. Il avoit un Frere Abbé fort honnête homme, qui n'a pas survécu long-tems Madame la Comtesse de Fiesque sa Mere, Sœur du Comte de Tillieres, l'une des plus modestes & des plus vertueuses Dames de son tems.

M. le C. de Fiesque.

Dans la page 206, Partie I. si le lieu me l'eût permis, j'aurois dit volontiers quelque chose des excellentes qualités qui ont acquis tant d'estime à Messire Roger de Buade, Abbé d'Obasine, au lieu de l'avoir nommé simplement sans éloge, comme j'ai fait. Ce Gentilhomme d'un jugement exquis & d'une probité rare, s'étant attaché particuliérement avec M. le Comte de Montresor, son intime Ami, dans les intérêts de son Altesse Roïale, en un tems où la Cour ne lui étoit pas favorable, sa fortune fut beaucoup traversée : mais il la surmonta, par son adresse & par une patience incroïables, & sur le point que sa vertu s'en alloit être couronnée, il tomba malade d'une fievre lente, qui lui dura plus de six mois; & le 21e jour de Juin de l'année 1645, je le vis mourir, après une longue agonie, assisté de M. l'Abbé de S. Germain de Morgues, (24) chez M. de Mommort, qui avoit épousé Henriette Marie de Buade sa Niece, & qui le fit inhumer honorablement dans sa Chapelle de

M. d'Obasine.

(24) Matthieu de Morgues, Sieur de S. Germain, Aumôuier de la Reine Mere, mort fort âgé, en 1670. Il est Auteur d'un grand nombre d'Ecrits, sur-tout concernant les Affaires de France, de son tems.

S. Nicolas des Champs, où ce généreux Personnage a mis encore depuis peu le corps du célebre Pierre Gassendi, qui mourut au même lieu, en l'année 1655, comme je l'ai remarqué autre part. M. l'Abbé d'Obasine, étoit Fils de Messire Antoine de Buade, Seigneur de Frontenac, Chevalier des Ordres du Roi & son premier Maître d'Hôtel, & de Jeanne Secondat, Fille de Jean de Secondat, & de Leonor de Breigneux : & Antoine de Buade Seigneur de Frontenac, originaire d'une Maison illustre en Guienne, Fils de Geofroy de Buade, & d'Anne de Carbonniere, eut plusieurs Enfans de sa Femme, outre M. l'Abbé d'Obasine, & entr'autres Henri de Buade, Chevalier Baron de Palluau en Touraine & Mestre de Camp du Régiment de Navarre, qui de son Epouse Anne Phelippeaux, Sœur de Messieurs d'Herbaud & de la Vrilliere, & de Mesdames les Marquises d'Uxel & d'Humieres, a laissé Messire Louis de Buade, Comte de Frontenac & de Palluau, de qui l'esprit & la valeur sont également recommandables, s'étant signalé, aussi-bien que ses Peres, en plusieurs occasions, dont il portera des marques d'honneur

M. de Frontenac.

toute sa vie, par les blessures qu'il y a reçues dans le service du Roi. Et de plusieurs Sœurs qu'il a eues, Anne & Henriette Marie de Buade, mariées en des Maisons puissantes, lui donnent les Alliances illustres de M. de S. Luc & de M. de Mommort.

Chabot. Page 217, I. Part. M. de Chabot, dont la Famille & le nom sont assez connus, étoit l'un des Braves de la Cour, d'une mine agréable & avantageuse, qui depuis fut préferé à beaucoup d'autres pour épouser Mademoiselle de Rohan, riche & puissante héritiere de l'une des plus grandes Maisons du Roïaume, alliée des Couronnes, qui lui porta le Duché de Rohan, bien qu'elle fût de Religion différente. Mais sa vie n'a pas été de longue durée, & il a laissé en mourant, de son illustre Epouse, des Enfans qui sont parfaitement bien nés.

Rohan.

Maulevrier. M. de Maulevrier (26), Fils de M. de Breves, qui avoit été Ambassa-

(25) Côme, Marquis de Maulevrier, second Fils de François Savary, Seigneur de Bréves, Marquis de Maulevrier, Baron de Semur & Artais, &c. & d'Anne de Thou. M. l'Abbé d'Artigny a donné, dans le Tom. IV de ses Mémoires de Littérature, 1°. un Mémoire historique, fort curieux, sur M. de Bréves; 2°. Un Discours de M. de Bréves, *du Procédé qui fut tenu, lorsqu'il remit, entre les mains du Roi, la Personne de M. le Duc d'Anjou, &c.*

deur à Constantinople, & depuis premier Gouverneur de la Personne de Monseigneur le Duc d'Orléans, se peut dire l'un des plus adroits & plus vertueux Gentilshommes de France. Il se connoît en toutes les belles choses; & dequoi qu'il se mêle, il y réussit parfaitement. Sa Famille, ancienne & illustre du nom de Savari, est originaire de Touraine, & ses Ancêtres étoient Seigneurs de l'Isle-Savari sur l'Indre, au-dessous de Palluau, qui appartient maintenant à M. le Comte de Frontenac. J'en ai trouvé quelques titres dès l'an 1200, dans une petite Abbaïe que je possede depuis 47 ans, où Jean Savari confirma un don que son Pere Jean Savari avoit fait à l'Abbaïe de Baugerais, s'étant croisé pour aller à la Conquête de la Terre-sainte, du consentement de sa Femme Hersendis, & de ses Fils Jourdain, Guillaume, Emeri, Etienne & Raoul. Ce Titre scellé du sceau de ses Armes, qui portent écartelé d'argent & de sable. La branche de Lancosme, qui subsiste depuis plus de trois cens ans, avec des alliances considérables, portant le même nom que celle de Breves, en est séparée de longue main, & reconnoît à-présent pour

M. de Lancosme.

son Chef Messire Antoine Savari, Seigneur de Lancosme en Touraine, Fils de Claude Savari, & de Magdelaine de Brouilli, & Neveu de Jacques Savari, Seigneur de Lancosme, Ambassadeur pour le Roi en Levant,

M. de Langeron.

M. de Langeron, élevé dans la Maison de Son Altesse Roiale, qui l'a toujours consideré comme une personne de condition, s'est allié depuis dans la maison d'Espeisses, & a joint la probité & la pieté à la valeur guerriere, & à la bienséance de la Cour.

De la Feuillade.

M. le Comte de la Feuillade, de la Maison d'Aubusson, Fils d'un Pere valeureux (26), & Petit-fils de Georges d'Aubusson, qui s'étoit signalé en diverses rencontres honorables, aïant fini glorieusement ses jours à la guerre pour le service du Roi, étoit aîné de M. l'Archevêque d'Embrun, & de M. le Comte de la Feuillade d'à-présent, à qui je tiens à honneur d'être allié, à cause d'Antoinette de Vouhet ma Bisaïeule, Sœur d'une autre Dame du même nom, dont ceux de la Feuillade sont aussi descendus ; & de Louise d'Aubusson, Fille de Messire

(26) Qui fut tué, étant encore jeune, au combat de Castelnaudari, le 1 Octobre 1632, suivant le parti du Duc d'Orléans.

Georges

Georges d'Aubusson, Comte de la Feuillade, mariée avec M. de la Mothe Chauveron, d'une ancienne Maison de Touraine, sont sortis plusieurs Enfans, dont il y a lieu d'esperer que l'Aîné continuera la posterité dans quelque alliance honorable. Chauveron.

Page 234. M. le Marquis de Ruvigni, étoit du nombre de ceux de qui la discrétion & la qualité étoient fort considerées d'une grande Princesse, qui recevoit en ce tems-là chez elle, les plus honnêtes Gens de la Cour. Ce Gentilhomme a reçu des marques honorables de l'estime qu'on a toujours fait de sa conduite, de son esprit & de son jugement. Il s'est depuis allié dans une Maison honorable & opulente qui lui a donné pour Beau-frere, M. l'Abbé Tallemant, (27) dont la politesse est si exquise, & le mérite si peu contesté. M. de Ruvigny.

Dans la page 243. je ne devois pas avoir omis ces mots. Je vis en ce tems-là (c'étoit en 1641.) M. le Président Barillon (28) à Amboise, où il étoit M. le Pr. Barillon.

(27) Paul Tallemant, qui a été de l'Académie françoise.

(28) Jean Jacques Barillon, Président aux Enquêtes. La Cabale l'avoit fait emprisonner, pour des Remontrances qu'il avoit faites. V. les Mém. du Cardinal de Retz, L. 1, & L. 2, p. 121, de l'Edit. de 1751.

détenu. C'étoit un homme d'une vertu rare, libre dans la captivité, généreux dans l'adversité, passionné en tout tems pour la gloire du Roi & de l'Etat, Juge incorruptible sur le Tribunal, officieux à tout le monde, & modeste dans la prosperité. Madame la Présidente sa Femme, l'une des Illustres du siécle, s'y étoit enfermée avec lui, où étoient aussi Messieurs ses Enfans, qui sont aujourd'hui si capables de soutenir la gloire d'un Pere si généreux. Toute la Province en étoit consolée par les soins qu'il prenoit d'en accommoder tous les différends, dont chacun se tenoit honoré de le constituer Juge, puisqu'il trouvoit bon d'en prendre la peine, bien qu'il ne bougeât d'un lieu : mais chacun aïant la liberté de le venir trouver, il en étoit reçu avec toute la courtoisie & la civilité qu'on se le sauroit imaginer. Il fit des liberalités à ceux qui le gardoient dans une si belle prison, sans avoir dessein de les corrompre, pacifia les divisions des Chanoines du Château, répara plusieur lieux que le tems avoit ruinés dan leur Eglise, étendit ses soins jusqu à la Maison roiale, dont M. le Mar quis de Sourdis étoit Gouverneur, &

en fit peindre dans de grands Tableaux toutes les Vues, qui sont admirables, de quelque part qu'on les considere, voïant d'un côté la Loire, qui serpente dans une Varanne spacieuse, & ouverte de douze ou quinze lieues de païs, depuis le Château de Chaumont, jusqu'à celui de Maillé, qui est à quatre lieues au-dessous de la Ville de Tours, qui lui paroît à main droite en perspective, avec la célebre Abbaïe de Marmoutier, & un grand nombre de Châteaux & de Maisons agréables le long d'une Côte élevée qui se coupe en plusieurs valons, où coulent des ruisseaux de sources vives : & de l'autre, la Forêt & toutes ses routes, avec le vallon étroit de la Masse, qui partage une Prairie bordée de Maisons & de Jardinages. La liberté lui fut rendue quelque tems après, mais il n'en jouit pas longtems, & il a fini généreusement ses jours dans une autre détention plus éloignée & plus fâcheuse que la premiere, peu d'années après la mort du feu Roi, (29) laissant un grand deuil

(29) Le 22. Mai 1644, il fut exilé à Pignerol, où il mourut un an après, regretté de tout le monde, dit Madame de Moteville, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de la Reine Anne d'Autriche, T. I. p. 226, 227.

dans sa Famille : mais principalement à son Frere aîné, M. de Morangis Conseiller d'Etat, & Directeur des Finances, de qui les sentimens ne sont pas moins généreux, & la vie moins illustre.

M. de Liancour.

Page 251, au sujet de M. de Liancour, Chevalier des Ordres du Roi, & honoré du titre de Duc. Ce Seigneur aïant recueilli plusieurs grandes Successions, & entr'autres celle de M. le Comte de la Rocheguion son Frere de Mere, se trouve (30) allié à la vertu même, aïant épousé la Fille & la Sœur des deux Maréchaux de Schomberg, dont la gloire est si pure, & le nom si fameux : & d'un seul Fils que Dieu lui avoit donné, conforme à ses inclinations généreuses, qui commençoit de signaler dans les armes sa vertu naissante, pour le service du Roi, il ne lui est demeuré qu'une seule héritiere, que sa beauté, sa sagesse & son opulence rendront infailliblement l'une des plus considérables personnes du Roïaume.

(30) Jeanne de Schomberg. Son Mari étoit Roger du Plessis de Liancour, Duc de la Rocheguion, &c. Elle mourut le 14 Juin 1674. Sa Vie se trouve écrite dans l'Avertissement d'un Livre, qui est d'elle-même, intitulé, *Réglement donné par une Dame de haute Qualité, à M... sa Petite-Fille &c*, Paris, 1698, in-12.

Dans la page 255, où j'ai marqué la mort de M. le Cardinal de Richelieu, je pouvois prendre occasion de m'étendre plus que je n'ai fait, pour parler de ses vertus & de tous les miracles de sa vie : mais je m'en suis abstenu à dessein, parcequ'il y a trop de choses à dire sur un si grand Sujet, & que d'ailleurs assez d'autres en ont composé des Panégyriques entiers, & fait des histoires fort amples. J'ai eu peur aussi de manquer de forces pour traiter une matiere si importante : & comme je ne me commets pas volontiers avec des têtes si élevées, qui ne nous voient point, ou qui nous regardent au fond des abîmes, si elles abaissent leurs yeux sur nous, je n'ai osé m'y hasarder, ne voulant d'ailleur ni flatter, ni attirer la haine contre moi, en disant la vérité. Quoiqu'il en soit, M. le Cardinal de Richelieu étoit un grand Homme, qui avoit conçu des desseins magnifiques pour la splendeur de cette Monarchie : mais la foiblesse des hommes d'un côté, & leur malignité de l'autre, avec certaines coutumes établies de longue main, & la misere du tems causée par les troubles qui furent émus pendant la minorité du feu Roi, en rendirent

M. le C. de Richelieu.

les moïens difficiles & onéreux. Il faut néanmoins avouer qu'il eût porté les choses bien avant, si la mort ne l'eût point prévenu en la cinquante-sixieme année de son âge : car il avoit l'ame grande, le génie puissant, & l'esprit merveilleux, avec une grace nompareille en tout ce qu'il faisoit ; civil, de bonne mine, éloquent, libéral, généreux, affectionné à la Noblesse dont il tiroit également son origine de l'un & de l'autre côté depuis plusieurs siécles ; ami de la vertu, protecteur des Muses, soigneux de conserver les droits de la Puissance roïale. Il n'étoit pas moins prudent au choix des Hommes illustres qu'il avoit emploïés dans le Ministere, tels que M. le Chancelier, si digne des marques qu'il reçoit tous les jours de l'estime que le Roi fait de ses longs & importans services, Messieurs les Secretaires d'Etat, & tous les autres qui furent considerés pour leur grande capacité sous la puissance de son gouvernement. Il nous a au reste laissé un Successeur à son Autorité, avec tous les agrémens imaginables de la Puissance souveraine, dont il ne faut pas douter que la postérité ne regarde la conduite & les succès avec étonnement.

M. le Chancelier.

Page 256, I Partie. M. le Comte de Cramail, Adrian de Montluc, Petit-fils de Blaise de Montluc, Maréchal de France, l'un des plus fameux & des plus grands Personnages de son siecle, étoit digne héritier des vertus de son Pere & de son Aïeul. Je n'ai jamais connu un plus galant homme, ni un plus homme d'honneur : il conversoit le plus agréablement du monde, savoit mille belles choses, & nous a laissé en certaines Pieces imprimées que nous avons de lui, quoiqu'elles ne portent pas son nom, (31) quelque idée de son beau naturel, & des gentillesses de son esprit, qui étoit capable de tout ce qu'il vouloit. Il n'a point eu d'autres Enfans que Jeanne de Montluc, qui a porté sa grande succession avec ses vertus dans la Maison de Sourdis, aïant épousé Messire Charles d'Escoubleau, Marquis d'Alluye, Comte de la Chapelle Beloin, Seigneur de Jouy & de Montrichard en Touraine, Chevalier des deux Ordres du Roi, Gouverneur du Blaisois, Orléanois & Païs Chartrain, Seigneur de beaucoup de mérite, Frere de M. le Cardinal de Sourdis, & de

C. de Cramail.

M. de Sourdis.

(31) Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

feu Monsieur l'Archevêque de Bourdeaux.

Dans la page 259, I Partie, où j'ai parlé de la Séance du Roi au Parlement, le jour qu'il y déclara la Reine sa Mere Régente de ses Etats pendant sa minorité en 1643. Le Capitaine des Gardes, alors de quartier, étoit M. le Comte de Charost, qui m'eût sans doute bien fait le même honneur que je reçus de M. le Marquis de Gêvres, si je l'en eusse prié, m'aïant donné beaucoup de fois des marques de sa courtoisie & de sa générosité, étant l'un des plus obligeans Seigneurs de France, comme il en est l'un des plus valeureux, des plus sinceres & des plus courageux.

C. de Charost.

Gesvres.

Et pour M. le Marquis de Gêvres, Fils aîné de M. le Comte de Tresme, Capitaine des Gardes du Corps, jeune Seigneur qui dans plusieurs occasions très périlleuses & très importantes, avoit donné tant de marques de son courage & de sa valeur. Il étoit à la veille d'être Maréchal de France, quand bien-tôt après il fut tué à l'assaut de Thionville (32), où il fut

(32) Le 6 Août 1643, âgé de 33 ans. Il se nommoit Louis Potier, Marquis de Gesvres, & étoit Lieutenant général des Camps & Armées du Roi.

emporté d'une mine que firent jouer les Ennemis, & a laissé un regret extrême de sa mort, non seulement à sa Famille, mais encore à toute la Cour, pour la grande opinion qu'il donnoit de sa valeur & de sa générosité, qui étoit singuliere. De deux Freres très braves, qui demeurerent après lui, l'Aîné (33) a fini ses jours dans le même Lit d'honneur, & le dernier (34) console par une égale estime la vieillesse de M. son Pere, allié dans la Maison de Luxembourg, & qui porte dans la sienne, avec la gloire des Armes, le lustre de la Robbe dans la personne de Messieurs les Présidens de Novion & de Blanmesnil, Fils & Petits-fils d'autres Présidens & de Secretaires d'Etat du surnom de Potier, l'une des plus anciennes, des plus illustres, & des plus puissantes Familles de Paris.

Page 282, I Partie. Quoique j'aie parlé de M. le Marquis de Vardes en divers endroits de mes Mémoires; je M. de Vardes.

Il étoit Fils de René Potier, Comte, puis Duc de Tresme, & de Marie de Luxembourg, Fille de François, Duc de Pinei.

(33) François, Marquis de Gandelus, puis de Gesvres, fut tué au Siege de Lerida, le 27 Mai 1646.

(34) Leon Potier, Duc de Gesvres, Pair de France, Gouverneur de Paris, &c. qui n'est mort que le 9 Décembre 1704.

ne puis m'empêcher de dire encore à ſa louange, que ſon ame eſt grande ; qu'il hait autant le vice, qu'il aime la vertu ; qu'il périroit plutôt que de conſentir à la moindre lâcheté ; qu'il reſpecte l'autorité de l'Egliſe & de l'Etat, & qu'il tient que la parole d'un Gentilhomme, auſſi-bien que ſon courage, doit être inviolable. Des ſentimens ſi nobles s'étendent à toute ſa Famille, & n'éclatent pas moins en Meſſieurs ſes Enfans, qui ſont aujourd'hui à la Cour dans une ſi haute réputation, qu'en Madame la Maréchale de Guébriant ſa Sœur, l'une des plus illuſtres du ſiecle par toutes les grandes qualités qui la font admirer.

M. le Prince Palatin.

Page 313, I Partie. M. le Comte Palatin Edouard de Baviere, dont la qualité, la grande naiſſance, la jeuneſſe & les perfections le rendoient très conſidérable, entra dans l'alliance de la Maiſon de Mantoue, épouſant Madame la Princeſſe Anne : & de ſon mariage ſont ſorties trois autres belles Princeſſes, qui pour peu qu'elles tiennent de leur Mere, & de leurs Tantes, de l'un & de l'autre côté, ſeront les perſonnes de la Terre les plus accomplies.

Page 322, I Partie. Madame de

Choisi de Caen, Fille aînée de feu M. de Belesbat, de l'illustre Maison de Huraut, & Petite-fille du Chancelier de l'Hôpital, & de M. du Faur, Président de la Cour du Parlement de Paris, & Surintendant des Finances de France & Chancelier de Pologne, à cause de ses Aïeules du côté Paternel, & Sœur de M. de Belesbat, Conseiller d'Etat. Je ne tiens pas moins toutes ces qualités avantageuses, que d'être Epouse de M. de Choisi, Conseiller d'Etat & Chancelier de son Altesse roïale, & Mere de plusieurs Enfans parfaitement bien nés (35). Elle fut élevée dès sa grande jeunesse auprès de Mademoiselle de Nevers (car c'est ainsi qu'on appelloit la Reine de Pologne, étant fille, avant que M. son Pere fût Duc de Mantoue) je dis élevée auprès de cette excellente Princesse, parcequ'elle la voïoit fort souvent, & commença dès-lors à nouer avec elle une amitie toute particuliere. Elle l'a toujours cultivée depuis avec des soins merveilleux, & s'est acquis la réputation d'être l'une des

Madame de Choisi.

(35) Entr'autres François Timoleon de Choisy, qui a été de l'Académie françoise, & dont on a un grand nombre d'Ouvrages. Voïez sa Vie imprimée en 1748, *in*-8.

plus agréables & des plus vertueuses Personnes de la Cour : mais elle ne fut pas seule, Madame la Comtesse de More eut beaucoup de part en sa confidence, Madame la Marquise de Sablé, Madame de Fiennes, en ce tems-là Mademoiselle de Fruges, qui a toujours eu de l'esprit infiniment, & quelques autres Illustres, sans parler des Princesses & Duchesses.

Dames. Je ne saurois oublier, en cet endroit, Mesdames les Marquises d'Espoisses & d'Arguien, qui ont épousé les deux Freres, Neveux de M. le Maréchal de Montigni, & dignes Fils d'un Pere très valeureux, qui avoit été Gouverneur de Calais, & autres Places importantes. La premiere de ces Dames, Fille de M. des Bordes, & Niéce & principale héritiere avec M. son Mari, du vieux Marquis d'Epoisses, de la Maison d'Ancienville, & Petite-fille du Maréchal de Bourdillon Imbert de la Platiere : La seconde, Françoise de la Chastre, Sœur de M. de Breuilbaut & Fille de Gabrielle l'Ami, Dame d'honneur de Madame la Princesse Marie, depuis Reine de Pologne, l'une & l'autre chérie de cette grande Princesse, aussi-bien que Madame la Palatine de Plos-

ko, Sœur de M. le Comte de Langeron, & quelques autres Dames qui suivirent cette Reine en son Roïaume, d'où est retournée depuis la très sage & très vertueuse Madame des Essars, qui joint à l'esprit les sentimens d'une solide & sincere pieté.

Dans la page 341, I Partie. Je dirai sur le propos des Médecins, dont les conseils m'ont été si salutaires jusqu'ici, que je ne dois point oublier au rang des meilleures fortunes de ma vie, les précieuses amitiés de deux célebres Docteurs de la Faculté de Paris, Guy Patin, du même païs que le fameux Jean Fernel (36), & Jacques Mentel, d'une Famille noble de Château-Thierri (37), l'un & l'autre admirablement versés dans la connoissance de tous les beaux Livres, dont leurs nombreuses Bibliotheques sont composées, aussi-bien que dans les secrets les plus importans du grand Art dont ils font profession. Je les estime & les honore parfaitement, non tant pour les

M. Patin.

M. Mentel.

(36) Guy Patin se dit *Bellovacus*, né dans le Beauvaisis. Fernel étoit d'Amiens, selon son Epitaphe, qu'on lit dans l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie; quoique d'autres veulent qu'il fût de Mondidier, au Diocese d'Amiens.

(37) Mentel est principalement connu par son Traité, *De vera Typographiæ origine*.

témoignages très obligeans qu'ils m'ont donnés de leur bienveillance, que pour leur savoir très exquis, accompagné de beaucoup de civilité.

M. du Puy. Dans la page 360, I Partie. M. de S. Sauveur, Frere de M. du Puy, Conseiller d'Etat qui occupoit si dignement la place du Défunt dans la Bibliotheque du Roi, dont la garde avoit été confiée à tous les deux Freres ensemble, & fut substituée de l'un à l'autre, est aussi décedé lui-même depuis ce tems-là. Il a fait un testament bien digne de remarque & de la prudence dont il a donné tant de témoignages pendant sa vie, qui est de laisser au Roi la grande & nombreuse Bibliotheque particuliere que lui & son Frere avoient composée depuis cinquante ans, avec une dépense de plus de vingt-mille écus, pour la joindre à la Roïale, s'il plaît à Sa Majesté de la recevoir, avec plusieurs Manuscrits historiques, & qu'elle ait la bonté de gratifier d'une Charge militaire un seul Neveu qui lui restoit de son nom, qui est un Gentilhomme fort bien fait, & qui pourroit sans cela mériter beaucoup de choses de lui-même. La place qui a vaqué dans la Bibliotheque par la mort de ce ver-

tueux Homme, le dernier de cinq Freres, qui s'étoient acquis beaucoup de réputation, Enfans de Claude du Puy, Conseiller au Parlement, & de Claude Sanguin son Epouse, Niéce de M. le Président de Thou, a été donnée à M. l'Abbé Colbert (38), comme il étoit Prieur de Sorbonne dans la premiere année de sa Licence, pour être Docteur de la Faculté, & mériter sans doute par son savoir & par sa vertu beaucoup d'autres marques de l'estime qu'en fait son Eminence, qui peut aujourd'hui toutes chôses dans l'Etat, par le crédit que son mérite & une faveur extraordinaire lui donnent auprès du Roi, dont il est le Parrain, le Favori, le premier Ministre, & étoit n'aguere le suprême Intendant de son éducation, quand sa jeunesse en avoit besoin. M. Colbert

M. du Puy a aussi laissé, par son même Testament, à M. le Président de Thou, son Allié, ses anciens Manuscrits, pour joindre à ceux qui occupent une partie considérable de sa rare Bibliotheque : & les Amis du Défunt

(38) Nicolas Colbert, frere de celui qui a été Ministre. V. sur tout ce qui est dit ici de la Bibliotheque roïale, le Mémoire historique, sur ce sujet, qui est à la tête du premier Vol. du Catalogue des Livres imprimés de cette Bibliotheque.

qui s'assembloient si souvent dans le

Le Cabinet.

Cabinet de la Bibliotheque roïale, se trouvent aujourd'hui chez M. de Thou, héritier des vertus de feu M. le Président Auguste de Thou son Pere, aussi bien que de sa dignité & de l'affection qu'il portoit aux Lettres (39). Entre ceux que j'y ai vus les plus assidus, outre les Neveux & les autres Parens du Défunt, & plusieurs personnes excellentes de toutes sortes de conditions, je ne saurois oublier M. l'Abbé

M. du Colombier.

du Colombier, Conseiller d'Etat, si recommandable pour son esprit, pour sa courtoisie, & pour sa générosité: feu M. Guyet, M. l'Abbé Hulon, Messieurs de Valois qui écrivent si élegamment en Latin, M. Pelaud (40), M. Bouillaud; Messieurs de Sainte Marthe, Monsieur du Chesne, Fils (41) du célebre Historiographe André du Chesne, Monsieur du Bou-

(39) Ces Manuscrits ont été possédés depuis par M. Joly de Fleury, ancien Procureur général au Parlement de Paris; & ce Magistrat si distingué par son génie & ses rares talens, les a cédé au Roi en 1754. Ils sont actuellement déposés dans la Bibliotheque roïale à Paris.

(40) C'est apparemment M. Pelot, dont l'Abbé de Marolles parle dans son *Dénombrement*, qu'il faut consulter. On a déja parlé de Guiet. MM. de Valois, Freres, sont très connus, de même qu'Ismaël Bouillaud, & MM. de Sainte-Marthe.

(41) François du Chesne, mort le 8 Juillet 1693, âgé de 77 ans.

chet (42); & plusieurs autres qui ne se mettent pas fort en peine que je célebre ici leur nom.

Cependant d'autres Illustres s'assemblent tous les Mardis chez Monsieur le Febvre Chantereau, si versé dans les matieres de Chronologie : d'autres tous les Mercredis chez Monsieur l'Abbé Ménage, de qui les connoissances pour les Belles-Lettres sont si particulieres ; & d'autres encore tous les Samedis chez la très vertueuse & très spirituelle Mademoiselle de Scuderi, dont le nom est si connu par son propre mérite, aussi-bien que par la réputation de M. son Frere, qui enrichit tous les jours le Public de tant de Livres agréables, dont l'Antiquité ne nous a point laissé de modele : sans parler de ceux qui composent l'Académie françoise, qui se tient toutes les semaines, le Lundi & le Jeudi dans l'Hôtel de M. Seguier, Chancelier de France, qui en est le Chef & le glorieux Protecteur. Je suis aussi quelquefois honoré des visites de quelques-uns de ces grands Personnages

M. le Febvre.

M. Menage.

M. de Scuderi.

M. le Chancelier.

(42) Henri du Bouchet, Conseiller au Parlement de Paris, le même qui a donné sa Bibliotheque à l'Abbaïe de S. Victor, où il a été inhumé en 1654. V. la Descript. de Paris, de M. Piganiol de la Force, Tom. IV, p. 668, & suiv.

que je serois ravi de nommer en ce lieu, si cela ne paroissoit point un peu trop affecté.

Savans. Ainsi Paris a cela de singulier entre toutes les Villes du monde, qu'il n'y en a peut-être pas une seule qui lui soit comparable dans la multitude nombreuse des Hommes savans en toutes sortes de Professions & de Littératures. Mes Amis se persuaderont bien qu'écrivant ceci, leur mérite me fait penser à eux, soit qu'ils s'appliquent aux matieres sublimes de la Théologie, soit qu'ils recherchent les principes de la Nature, ou qu'ils s'étudient aux démonstrations de la Géométrie, ou bien aux curiosités de l'Histoire, ou dans les Lettres qui appartiennent à la Poésie & à l'Eloquence. Ils se douteront bien que je regarde en esprit ceux d'entr'eux qui enrichissent notre Langue de tant de belles Versions des Auteurs Grecs & Latins, qui écrivent des Vies d'Hommes illustres, ou qui font de si nobles Traités de Philosophie, de Morale & de Politique, qui nous ont fait part de leurs méditations sérieuses, qui nous ont donné des Apologies, des Harangues imprimées depuis qu'elles ont été si bien prononcées, des Plaidoïers

de grand mérite, des Histoires saintes & profanes, des Relations de voiages & des Païs étrangers, des Lettres de doctrine, des Généalogies, des Emblêmes, & autres choses semblables.

Dans la 362 page. Que dirons-nous des seules Pieces de Théâtre, dont il s'est vû dans Paris un si grand nombre de divers Auteurs, depuis l'estime qu'en fit M. le Cardinal de Richelieu, pendant les années de son autorité? Je n'y comprens point celles d'Alexandre Hardi, qui en avoit composé plus de huit cens, parcequ'elles étoient plus anciennes; & leurs Vers, un peu plus durs, les rendirent désagréables au même tems qu'on vit paroître les Bergeries (43) de M. de Racan, la Thysbé (44) de Théophile, & la Sylvie de M. Mairet, qui furent suivies de plusieurs autres Pieces de ce dernier Auteur, telles que sa Sidonie, sa Virginie, sa Sophonisbe, son illustre Corsaire, son Roland le Furieux & son Duc d'Ossone. On vit ensuite plus de trente Pieces du Sieur Rotrou, qui en imita quelques-unes de Plaute, comme les Sosies & les Menechmes; dix-sept de Messire Georges de Scudery,

(43) Ou Artenice, Pastorale.
(44) Pyrame & Thisbé.

dont les plus illuſtres, à mon avis, furent la mort de Céſar, la Didon, l'Eudoxe, l'Andromire, l'Amour tyrannique, l'Arminius & le Prince déguiſé; vingt-deux Pieces de M. Pierre Corneille, qui a porté ſi haut la gloire du Théâtre; huit ou dix de ſon Frere (45), qui travaille aujourd'hui avec beaucoup de ſuccès; les ſix de M. des Marets dont la ſeule Comédie des Viſionnaires peut être miſe en comparaiſon des plus excellens Poèmes de cette eſpece qui nous ſoient reſtés de l'Antiquité; douze de M. de Boiſrobert, Abbé de Châtillon, qui ont trouvé l'applaudiſſement du grand Monde; cinq ou ſix du feu Sieur d'Ouville ſon Frere; dix-huit ou vingt de M. du Ryer, qui ne s'eſt pas acquis moins de réputation dans la Proſe que dans les Vers; dix de M. de la Calprenede, Auteur des illuſtres Romans de Caſſandre & de Cléopatre; autant de feu M. Triſtan l'Hermite, dont la Mariamne fut la Piece par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait Comédien de ſon tems (46); un pareil

(45) Thomas Corneille, né en 1625, mort en 1709.

(46) Le Cardinal de Richelieu l'engagea encore depuis, le 22 Février 1637, à jouer le principal Rôle dans la Comédie de l'*Aveugle de Smyrne*; mais il n'en put jouer que deux Actes.

nombre du feu Sieur Baro qui avoit achevé les Bergeries d'Astrée (47) ; six de M. de Benserade ; trois de M. de Gombaud, dont une seule est imprimée, qui s'appelle Amaranthe ; mais non pas son Aconce & ses immortelles Danaïdes (48), où se lisent de si beaux Vers ; cinq ou six de M. Chevreau, qui a donné de si bonne heure des marques de son esprit ; deux ou trois de M. Scaron, admiré de tous ceux qui le connoissent par ses Ecrits & par sa conversation ; la Cyminde (49) de M. Colletet ; l'Alinde de M. de la Mesnardiere ; l'Intrigue des Filoux de feu M. de l'Etoile ; l'Eunuque de M. de la Fontaine ; les Rivaux Amis, de M. Baudouin ; les deux pieces de cinq Auteurs ; les deux des Sieurs de Beys, Renaud, Alibray (50), Auvray, Raissiguier & Pichou ; les trois des Messieurs Gilbert, la Brosse, Guerrin, le Clerc ; les quatre des Messieurs Boyer, Sallebtay & Magnon ; les cinq ou six pour chacun de Messieurs Montauban, Gillet & Quinaut ; les huit de M. Maréchal ; plus de cinquante que j'ai vues

(47) D'Honoré d'Urfé.

(48) Les Danaïdes, Tragédie. Cette Piece a été imprimée en 1658, *in*-12.

(49) Cyminde, ou les deux Victimes, Tragi-comédie.

(50) Vion d'Alibray.

sans nom d'Auteurs, & quelques autres encore sous les noms de Banzac, Chapoton, Chaulmer, Cirano, Claveret, le Comte, Cormeil, la Croix, Durval, Emaville, des Fontaines, Gougenot, Montfleuri, la Morelle, Nicole, Nouvelon, la Pineliere, Provais, Richemont, du Rocher, S. Germain, du Teil, Veronneau, le Vert, & la Serre qui en a écrit plusieurs en Prose; sans parler de deux autres composées par Madame de S. Balmont de Lorraine (51), & par Mademoiselle Cosnard (52), & quelques-unes de M. Gaberot, Prieur de S. Jean qui ne sont pas encore imprimées, telles que son Joseph, son Cesar & son Caton (53). Ce qui fait bien voir que les François sont capables de toutes choses, & que rien ne leur est impossible, quand les Princes & les grands Seigneurs encouragent ceux qui sont au-dessous d'eux, par leurs bons exemples, ou par leurs caresses & leurs bienfaits à se porter au bien.

Page 366. Monsieur le Comte d

(51) *Les Jumeaux Martyrs, ou Marc & Marcelin*, Tragéd. chrét., en 1650, *in*-4.

(52) *Les chastes Martyrs*, Trag. chrét. *in*-4. 1650.

(53) Il faut voir sur toutes ces Pieces de Théâtre & leurs Auteurs, l'Histoire du Théâtre françois de MM. Parfait.

Mouci de l'illustre Maison de Bouteillers (54) de Senlis, parceque ses Ancêtres étoient grands Bouteillers de France, ce que ses Armes écartelées d'or & de gueules désignent en quelque sorte, représentant l'or de la coupe, & la couleur vermeille du vin, si le témoignage de l'Histoire manuscrite de cette Maison composée par le fameux André du Chesne en est croïable, s'étant fondé sur une ancienne tradition de cette Famille. Quelque puissant en biens qu'il soit, aïant recueilli encore depuis peu la grande succession de la Maison d'Anneval en Normandie fondue dans la sienne; il est néanmoins beaucoup plus riche de vertu, d'esprit & de savoir, que de tous ces grands avantages de la fortune, qui tombent indifféremment sur toutes sortes de personnes. Mais quand elles se rencontrent dans un excellent sujet, comme lui, on les y regarde sans envie, & si cela se peut dire avec quelque sorte de vénération. Il ne se voit rien de si facile, de si judicieux, ni de si poli que mille choses fort jolies que nous avons vues de son invention. Il écrit agréablement C. de Mouci.

(54) Ou Bouthillier.

en Prose & en Vers, & si sa modestie ne l'empêchoit point d'en faire part au Public, je ne doute nullement que cela ne lui fût aussi honorable, qu'il a été glorieux à M. d'Urfé d'avoir écrit l'Astrée; à M. le Comte de Cramail, les Pensées du Solitaire; au Comte de Sydney, l'Arcadie de la Comtesse de Penbrock; au Comte de Scadian, Roland l'Amoureux, & ainsi de plusieurs autres.

Dans la page 371, où j'ai parlé de M. Molé, Garde des Sceaux de France, de qui la mémoire est si douce & si précieuse, j'ajouterois volontiers, que depuis ce tems-là, j'ai reçu des marques si obligeantes de la civilité de M. le Président Molé son Gendre (55), qu'il ne sera jour de ma vie, qu'il ne m'en souvienne, & que je n'admire dans une personne de sa condition une extrême courtoisie, jointe à la dignité & à une grande érudition.

M. le Pr. Molé.

Dans la page 372, au sujet d'une Traduction de Martial, je veux bien dire sur ce propos, que M. Tarin (56) Professeur du Roi en Eloquence, &

M. Tarin.

(55) C'est Jean Molé, Président en la cinquieme des Enquêtes, qui avoit épousé Jeanne Gabrielle Molé, Fille du Garde des Sceaux.

(56) Jean Tarin, d'Angers, mort le 20 Janvier 1666, âgé de 80 ans.

l'un

l'un des plus ſavans hommes du ſiécle, n'a pas loué ce Labeur, parcequ'il n'eſtime point le génie, ni le ſtyle de ce Poète; non plus que Muret, & cet Italien, je crois que c'eſt Ange Politien ou Andreas Navagerius, Venitien, qui toutes les années brûloit un Martial pour en faire un Sacrifice aux Mânes de Catulle ou de Virgile. Cependant d'autres excellens hommes n'ont pas laiſſé d'en faire de l'état; & pour moi, je n'ai pas encore aſſez de lumieres pour me ranger du parti de ceux qui le traitent avec tant de rigueur, ſi ce n'eſt pour les Epigrammes impures, que je voudrois qui ne fuſſent point venues juſques à nous, quoiqu'elles ſervent toujours à nous conſerver une partie de l'hiſtoire & de la langue Latine. Le R. Pere Matthieu Raderus Jéſuite, qui a fait un illuſtre Commentaire (57) ſur cet Auteur, eſt dans le même ſentiment, auſſi-bien que Turnebus & Scaliger, ſans parler des Modernes, tels que le ſavant M. Mercier, Profeſſeur en Eloquence au Collége de Navarre, qui a fait un ſi beau Traité de l'Epigramme en Latin, au même tems que M. Colletet en a Mercier.

(57) *In-fol.* à Maïence, 1627.

composé un autre en François, où il a également réussi.

Mais à propos d'Epigrammes Latines & Françoises; Qui en fait aujourd'hui de plus élégantes & de plus justes que M. de Montmor, Maître des Requêtes, à qui j'ai bien voulu dédier ce petit Ouvrage? Celles de M. Gaumin ne sont-elles pas excellentes? N'en avons-nous pas vu de pareilles de M. Hallé, Professeur du Roi, de M. du Perier, Gentilhomme de Provence, qui fait de si beaux Vers Latins, aussi-bien que M. de Petit-Ville, Conseiller au Parlement de Rouen, Mess. Marcassus, de Vias & de S. Geniez, Mess. les Abbez Ménage & Quillet, M. Magdelenet, M. de Maury; Messieurs de la Place & de la Vallée, Professeurs aux Colléges de Beauvais & du Plessis de Sorbonne, & les Peres Jésuites Vavasseur & Rapin entr'autres, ce dernier de la ville Capitale d'où je suis, aussi-bien que M. Marteau, qui n'est pas le dernier des Poètes en cette Langue-là (58).

Poètes.

Pour les Epigrammes Françoises, nous avons des Auteurs, à qui nos

(58) Voïez sur presque jugemens des Savans tous ces Poètes latins, les M. Baillet.

Voiſins ne ſauroient conteſter les avantages de la Primauté, & qui n'en doivent guere aux Anciens, feu M. Menard, M. de Bautru, l'un des plus beaux Eſprits de ſon ſiécle, M. de Gombaud; qui vient de nous en donner un ſi excellent Recueil; feu M. de l'Affemas, Doïen des Maîtres des Requêtes; M. de Racan & Monſieur de S. Amant, qui ont été ſi ſouvent couronnés de la main des Muſes ſur le Parnaſſe; M. Colletet qui en a compoſé une diverſité ſi agréable & ſi nombreuſe; M. l'Abbé Tallemant, qui tourne ſes penſées ſi délicatement, M. des Réaux ſon frere; M. l'Abbé de Boiſrobert de qui les graces & la facilité égalent la réputation, M. de la Meſnardiere de qui l'éloquence & le ſavoir ſont ſi rares dans l'une & l'autre langue; M. de Benſerade, qui réuſſit avec tant d'agrément dans les Piéces qu'il compoſe pour les Balets du Roi, auſſi-bien que dans toutes les autres choſes que nous avons vues de lui; M, l'Abbé Bertaut, à qui le génie & le beau feu de ſon Oncle ne ſont point déniés; M. Scaron qui s'eſt rendu Original avec tant d'eſprit dans ſa façon d'écrire enjouée & ſi judicieuſe en même tems; M. Cotin de qui les Ou-

vrages sont remplis de tant de Philosophie, & d'une expression si juste ; M. de Furetiere qui mêle avec tant d'art le sel de la Satyre dans ses Epigrammes ; M. Boileau de qui le goût est si fin ; M. de Liniere, dont j'ai déja parlé ; Mess. de Francheville, Perrin, de Mauroy, Isar, de Montreuil, de S. Laurens, Testü, Girard, de Prade, de Segrais, Bardou, Sarasin, & quelques autres, sans oublier une Dame de grande condition, & l'illustre Claudine de M. Colletet (59), sont de ce nombre-là.

M. de Chaumont.

Dans la page 51. II. partie, où j'ai dit, de M. de Chaumont, Conseiller d'Etat (60), qu'il est si récommandable pour son savoir & pour sa pieté, comprend à la vérité les plus grandes louanges, qui se puissent donner à quelqu'un de la condition de cet excellent homme, qui est d'un nom illustre, & d'une ancienne famille du Vexin, où est la Comté de Chaumont, mais non pas toutes les bonnes quali-

(59) On trouve dans tant de Livres une notice de tous ces Poètes, que nous n'avons pas cru devoir faire ici des Additions qui grossiroient trop ces Mémoires. Voïez en particulier la Biblioth. franç. où Histoire de la Littérature françoise, depuis le dixieme Vol. jusqu'au dix-huitieme.

(60) Jean de Chaumont, Seigneur du Bois-Garnier.

tés qui sont en lui, si ce n'est, comme nous en sommes bien persuadés, que les vertus ne vont jamais seules, & que le savoir & la piété supposent le jugement, le bel esprit, la bonté de l'ame, la générosité, la justice & tout le reste, qui ne lui manque point, & qu'il répand dans sa famille, & surtout sur un Fils d'une grande espérance, qu'il a destiné de fort bonne heure à la condition Ecclésiastique (61), & que le Roi, qui l'honore de son estime, a jugé digne de succéder à la Charge de M. son Pere pour la garde fidelle de la Bibliotheque du sacré Palais; car c'est ainsi que je crois pouvoir nommer le Louvre, où résident principalement la majesté vénérable, & la puissance auguste de la Roïauté.

Dans la page 59 II. partie, il faut bien prendre tout ce que j'ai dit de M. de la Milletiere, touchant sa pensée pour la réunion des Protestans à l'Eglise Romaine; car j'ai prétendu marquer en partie son grand dessein par ses Livres, qu'il en a écrits exprès, M. de la Milletiere.

(61) Paul Philippe de Chaumont, nommé à l'Evêché d'Acqs, ou de Dax, le 8 Janvier 1671, mort au mois de Mars 1697; il étoit de l'Académie françoise; & on a de lui un excellent Livre de Réflexions sur le Christianisme, enseigné dans l'Eglise catholique, en 2 Vol. *in*-12. Il avoit quitté son Evêché en 1684.

& en partie aussi, j'ai voulu faire connoître les conséquences qui s'en peuvent tirer des enseignemens du plus grand nombre des Docteurs Catholiques. Mais comme je n'ai peut-être pas assez distingué mon discours, de celui dont je parle, je crains d'avoir été un peu plus obscur en cet endroit-là, que je ne le suis d'ordinaire en tout ce que j'écris. Quoiqu'il en soit, le dessein de ce grand homme est important : & je veux croire, que s'il est écouté, le succès en sera glorieux. Mais pour y réussir, il faut de necessité recevoir la Doctrine enseignée par le plus grand nombre, & maintenue par ceux, qui ont le plus d'autorité, telle que la Doctrine que j'ai marquée dans mes inductions.

Dans la page 71, partie II. vers la fin, on pourroit ajouter; que plusieurs ont écrit des reponses illustres au Livre de l'Auteur Anonyme, qui a voulu maintenir, que le premier des Hébreux, c'est-à-dire Adam, par le péché duquel la mort est entrée dans le monde, n'est pourtant pas le premier des Hommes, entre lesquelles celle de Samuel Maresius (62), que j'ai lue tout

Du Livre des Préadamites.

(62) Desmarets. Sa Réfutation a paru à Groningue en 1656, *in*-4. & 1657 *in*-12.

dû long avec un singulier plaisir, m'a semblé si élegante & si forte, que je ne vois pas qu'il soit facile d'y répliquer. Celles d'Antoine Hulsius (63), de J. Pythius (54), de Jean Hilpertus Hollandois (65), de Jean Conrard Dannhauver Théologien de Strasbourg (66), & Eusebius Romanus (67), de Paris, sont aussi très-considérables, & je les ai pareillement lues avec beaucoup de satisfaction. On m'a dit qu'il y en a encore une autre de Jean Morin, Médecin & Professeur en Mathématique, décedé depuis peu de tems (68) : mais tout cela n'est point necessaire, parceque cette opinion, qui est peut-être assez nouvelle, & que je ne tiens pas de si grande conséquence, que quelques-uns se l'imaginent, se réfute assez d'elle-même, & sur-tout du biais que la défend l'Au-

(63) *Non-Ens praeadamiticum*, *&c.* à Leyde, 1656, *in*-12.

(64) *Responsio exetastica*, *&c.* à Leyde 1656, *in*-12. Pythius étoit Ministre à Swartewael.

(65) Professeur à Helmstadt. Sa *Disquisitio de Praeadamitis* a paru à Helmstadt en 1656, *in*-4. à Amsterdam, la même année, *in*-12. & à Utrecht, *in*-8. encore 1656.

(66) Sa Réfutation a paru à Strasbourg en 1656, *in* 8.

(67) Philippe le Prieur s'est caché sous ce nom. Sa Réfutation a paru en 1656, *in*-8. à Paris.

(68) Cet Ecrit de Jean Morin parut aussi en 1656, petit *in*-12, à Paris, chez l'Auteur, sous le Titre de *Refutatio compendiosa erronei ac detestandi Libri de Praeadamitis*.

teur Anonyme, qui n'impugne point l'autorité des ſaintes Ecritures ; mais qui la reçoit avec reſpect, & qui s'efforce d'y rapporter ſa doctrine & tous ſes ſentimens.

Page 82. II. partie. Je pourrois avoir mis dans cette page & dans les ſuivantes, entre les Illuſtres de la Province de Touraine pour les Lettres, quelques perſonnes que d'autres Provinces s'attribuent, comme M. Deſcartes, dont la réputation eſt ſi connue, ou qui ſont fort au-deſſous du mérite & du ſavoir d'un ſi excellent homme. M. Chanut qui a fait ſon éloge, comme il étoit Ambaſſadeur pour le Roi auprès de la Reine de Suede, ne l'a point marqué de ce Païs-là, & ſe contente de dire qu'il étoit né entre le Poitou & la Bretagne d'une Famille noble, ſans dire le lieu ; mais comme le Poitou & la Bretagne ſe touchent, je ne vois pas qu'il y ait rien entre deux. M. Clerſelier, Beau-frere de M. Chanut, dans la Préface du Recueil de ſes Lettres poſthumes, dont il a depuis peu enrichi le Public, n'en écrit pas davantage ſur ce ſujet en parlant de ſa naiſſance. Et M. Borel, de Caſtres, Médecin, qui nous a donné la vie de ce Philoſophe, à la fin d'un Livre d'Ob-

Deſcartes.

servations, ajoute à la circonstance que je viens de marquer, que ce fut à Châteleraut; mais cette Ville étant du Poitou, il s'est donc mépris d'écrire, après l'excellent éloge de M. Chanut, qu'il étoit né entre la Bretagne & le Poitou. Aussi n'est-ce point à Châteleraut que M. Descartes a pris naissance, mais à la Haye en Touraine; ce que je sais de bonne part, & M. Descartes lui-même dans la 46e de ses Lettres à M. Chanut a écrit, *J'avoue qu'un homme comme moi qui est né dans les jardins de Touraine, &c.* Ce qui non-seulement n'est pas contraire à ce que j'en avois dit, mais qui le confirme & qui s'y rapporte entierement.

Dans la page 91, Part. II. où parlant de la haute extraction de M. le Pr. de Courtenai, j'ai essaïé de marquer l'opinion que j'en ai conçue, après avoir vu plusieurs Titres de sa Maison; ce n'a peut-être pas été avec des termes si intelligibles ni si forts que le sujet le mérite; mais quoi qu'il en soit, je crois qu'il seroit mal aisé de justifier la descente d'une Branche roïale plus clairement qu'il a fait la sienne, depuis Pierre de France, Seigneur de Courtenai & de Montargis, sixieme Fils du Roi Louis le Gros;

M. de Courtenai.

car toutes les preuves en sont si justes & si convainquantes, que je ne vois pas qu'il y ait lieu d'en douter.

M. le Mar. d'Albret.

Dans la page 94 & suivantes, de la II. Part. que j'ai emploïées pour la Maison d'Albret, dont nous avons encore aujourd'hui un Maréchal de France, qui soutient avec tant de splendeur la gloire de ses Ancêtres, j'ai essaïé de justifier, par des preuves diverses, que ce Seigneur est descendu en ligne directe, & de mâle en mâle, de Charles d'Albret, Connétable de France, & d'Anne d'Armagnac, qui laisserent plusieurs Enfans, & entr'autres Gilles d'Albret le plus jeune de tous, qui épousa Anne d'Aguillon en 1463, dont sortit Etienne Arnaud d'Albret. De celui-ci & de Françoise de Bearn sa Femme, Héritiere de Miossens, fut engendré Jean d'Albret, mari de Susane de Bourbon, & Pere d'Henri, qui d'Antoinette de Pons eut un autre Henri, Pere de M. le Maréchal.

L'OCCASION se venant d'offrir de parler d'une action célebre de Monsieur Talon (39), Avocat général au

(69) Denys Talon, Fils d'Omer Talon II du nom. Denys succéda, en 1652, à la Charge d'Avocat général, qui avoit été remplie par son Pere.

Parlement, qui, dans la grande jeunesse où il est encore, occupe si dignement la place que feu Monsieur son Pere, l'une des grandes lumieres de son siecle, remplissoit avec tant de gloire, je ne saurois la laisser échapper, sans lui donner une partie des louanges qu'elle mérite, après l'applaudissement de tout le Barreau. Ce fut le vingt-neuvieme jour de Novembre de l'année 1655, en la Cause où soixante-cinq Docteurs étoient Appellans, comme d'abus, d'une Conclusion de la Faculté de Théologie de Paris, par laquelle on avoit donné des Commissaires pour examiner la seconde Lettre de M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, pour servir de réponse à plusieurs Ecrits qui avoient été publiés contre sa premiere Lettre, sur ce qui étoit arrivé à un Seigneur de la Cour, dans une Paroisse de Paris. Il y avoit dans cette affaire deux raisons de l'appel interjetté. La premiere, de ce que dans l'Assemblée de la Faculté de Théologie, tenue au College de Sorbonne, le quatrieme jour de Novembre de la même année, où se prit la conclusion que je viens de dire, il s'y étoit trouvé plus de Docteurs des Ordres Mendians qu'il ne s'y en

doit trouver par les Réglemens de la Faculté de Théologie, confirmés par plusieurs Arrêts de la Cour. La séconde, que l'on avoit donné des Commissaires qui étoient les Parties déclarées de M. Arnauld. Surquoi, M. Talon, Avocat général, en l'absence de M. Bignon, son ancien, l'un des plus humbles & des plus savans hommes de la terre, dit pour le Roi & pour les intérêts de l'équité publique, qu'il lui sembloit que c'étoit une nécessité indispensable d'observer les Arrêts dans une question comme celle qui s'offroit à juger, & que sa Charge l'obligeoit d'en procurer l'exécution; qu'au reste, touchant la seconde Cause d'appel comme d'abus, il y avoit un Arrêt du Parlement, donné en faveur de Jacques Merlin, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui avoit appellé de ce qu'onlui avoit donné, pour Commissaires & pour Juges, des Docteurs qui lui étoient suspects; par lequel la Cour ordonnoit qu'on lui en donneroit non-seulement d'autres, mais des Docteurs qui ne lui seroient point suspects.

Il remarqua que dans l'ancienne discipline de l'Eglise, un Evêque avoit

quelquesfois écrit contre un Hérétique, dont il fut choisi pour être Juge dans un Concile, mais qu'il ne se trouvoit point qu'il en eût jugé après avoir été récusé; ce qu'il ajouta être bien digne de remarque au sujet dont il s'agissoit. Et de fait, dit-il, combien y a-t'il de Magistrats qui jugent d'un Procès, qui n'en jugeroient pas s'ils avoient été récusés? S. Cyrile avoit bien écrit contre Nestorius, dont il ne laissa pas ensuite d'être Juge dans le Concile d'Ephese; mais il ne fut jamais recusé par Nestorius, qui d'ailleurs ne voulut pas se trouver au Concile, & fut condamné par coutumace. S. Augustin écrivit, l'an quatre cens onze, contre Pelagius, & assista au Concile de Mileve, où Pelagius fut condamné. Les Savans ne demeurent pas bien d'accord de l'année de ce Concile: car les uns disent qu'ils fut tenu en quatre cens deux, & les autres en quatre cens seize; mais quoi qu'il en soit, S. Augustin a décidé la question, au second Livre contre Julien, au Chapitre dixieme, où il combat Julien par le témoignage des SS. Peres, contre qui l'on ne pouvoit rien objecter dans cette Cause, laquelle ils n'avoient jamais combattue ni favorisée: car

vous n'êtiez pas encore en état, dit-il, que nous pussions débattre contre vous pour ce regard : *Nondum enim extiteratis, contra quos susciperemus de hac quæstione conflictum*; & plus bas. Quand ils prononcerent leurs jugemens dans cette Cause, ce fut sans aucune préoccupation d'amitié ou de haine pour vous & pour nous. *Quando de illa causa sententias protulerunt, nullas nobiscum vel vobiscum amicitias attenderunt, vel inimicitias exercuerunt, neque nobis neque vobis irati sunt, neque nos neque vos miserati sunt.* Pour montrer que si l'on eût pu dire le contraire, S. Augustin fût demeuré d'accord de ne les pas opposer à Julien. Il fit voir ensuite, par un passage illustre du même Saint, avec quelle restriction il oppose à Julien le Pape Saint Innocent premier & Saint Jérôme : *Ex quibus* (*Patribus*) *Papam Innocentium & Presbyterum Hieronymum retrahere fortasse tentabis, istum quia Pelagium Celestiumque damnavit, illum quia in oriente contrà Pelagium Catholicam fidem pro intentione defendit*, & le reste. Surquoi il faut remarquer que Saint Augustin n'eut point opposé le Pape Saint Innocent à Julien, si Pelagius n'eût autrefois loué le Pape

Innocent ; & il n'oppose S. Jérôme à Julien, qu'en ce qu'il avoit écrit, avant que Pelagius eût dogmatisé. *Non enim ejus sententiam posui, quam tempore inimicitiarum contra vestrum tenuit & defendit errorem, sed quam posuit in scriptis suis, liber ab omni studio partium, & antequam vestra damnabilia dogmata pullularent.* Et il rend en ce lieu-là même une belle raison de ce qu'il n'opposoit point les Livres qu'il avoit faits contre Pelagius.

Il emploïa un passage de l'Epître de Saint Jean Chrisostome au Pape Innocent I, par laquelle il dit, qu'il n'étoit pas équitable que Théophile d'Alexandrie fût son Juge, parcequ'il étoit son ennemi, & qu'il n'étoit pas raisonnable que ceux de l'Egypte jugeassent ceux de la Thrace, & particulierement Théophile, qui s'étoit déclaré contre eux ; & n'oublia pas sur ce propos ce que le Pape Innocent en écrivit à Theophile, par où il fit voir que le Pape Innocent ne laissa que la qualité de Partie à Theophile, & non pas celle de Juge : *Si conscientiæ confidis, tu quoque judicio accurre ad Synodum proximè in Christo celebrandam, & illic juxta Nicæni Concilii Canones & Decreta contende.* De-là il se souvint

de l'exemple mémorable d'Eutiches, qui récusa les Légats du Pape Leon, pour avoir été régalés par Flavien, Evêque de Constantinople, qu'il tenoit pour son Ennemi, & en rapporta même les paroles de la premiere Action du Concile de Calcedoine. Ces Légats étoient les mêmes qui furent envoïés au second Concile d'Ephèse, qui eut un bon commencement & une mauvaise fin.

Puis il descendit au Concile de Constance, où les Hussites récuserent Jean Gerson, Chancelier de l'Eglise de Paris. Les Peres du Concile, dit-il, n'alléguerent point qu'on ne pouvoit récuser un Docteur en matiere de Foi; mais en supposant que cela se pouvoit faire, le Cardinal de Florence, François Zabarella, qui fut un fameux Jurisconsulte, prit la parole au nom du Concile, & dit, comme en s'étonnant de la récusation des Hussites: *Dicitis, ô Hussitæ, Cancellarium Parisiensem vobis suspectum existere, qui tamen usque adeo superexcellens Doctor est, qualis in tota Christianitate vix reperiri queat:* comme il est rapporté par Cocleus dans son Histoire des Hussites. Ensuite il fit voir avec une grande éloquence, que si les Parties demeuroient

Juges, la Censure qui pourroit être faite, auroit un effet tout contraire à celui qu'elle devoit avoir, & finit son Plaidoïer par un beau trait de Gerson, tiré du Livre qu'il a fait, *De examinatione Doctrinarum*, où il dit que la Censure des Livres peut être commise à une Faculté de Théologie, *Modo habeat Doctores non partiales, non seductos, non factiosos, non invidos, non sæculari potestati vel spirituali plus faventes quàm veritati, alioquin tolerabilius esset nullos Doctores habere, quàm tales pati.*

Vers le milieu de son action, il parla de la constitution du Pape Innocent dixieme, de laquelle les Avocats de part & d'autre avoient amplement discouru, & dit qu'il n'empêchoit point qu'on ne lui portât tout le respect qu'elle pouvoit mériter ; mais qu'elle ne pouvoit faire de Loi dans le Roïaume, puisqu'elle n'avoit point été vérifiée ni enrégistrée dans les Cours souveraines ; & que pour la regle infaillible de la Foi, on ne reconnoissoit en France qu'un Concile universel, qu'autrement il faudroit reconnoître la Bulle *Unam sanctam*, de Boniface huitieme, qui prétendoit que tous les Roïaumes & tous les Etats

dépendoient du Pape, & qu'il faudroit pareillement reconnoître les Monitoires que Sixte cinquieme fulmina contre les Rois Henri troisieme & Henri quatrieme, pour des Pieces auxquelles il faudroit se soumettre. Tout cela avec une force de mémoire, d'éloquence & de raisonnement, qui n'est pas imaginable, pendant cinq quarts d'heures, avec l'admiration & l'étonnement de tous ceux qui eurent le bonheur de l'ouir.

Il semble que M. l'Avocat général, sur le point des Récusations, pouvoit ajouter un illustre passage d'un avis du Pape Gelase, donné à Faustus, envoïé à Constantinople par le Roi Theodoric, où il dit : » Je leur demande en » quel lieu se pourra rendre le juge» ment qu'on prétend ? Sera-ce chez » eux-mêmes, où les propres Enne» mis seront Juges & Témoins ? Mais, » ajoute-t-il, ni les choses humaines, » ni l'intégrité de la Loi divine, ne se » doivent point commettre à un sem» blable Jugement. Sans mentir, ce passage ferme la bouche à ceux qui disent qu'en des Causes de Religion, on ne peut récuser des Juges, quand ils seroient Ennemis déclarés, bien que la récusation ait lieu en Affaires ci-

viles ; & le jugement du Pape Gelaſe eſt formellement contre cela. Mais il n'eſt pas toujours néceſſaire de rapporter toutes les preuves qui peuvent ſervir pour la juſtification d'un fait comme celui-ci.

Les Commiſſaires députés aïant été maintenus, ſans avoir égard aux Cauſes d'appel, comme d'abus, ni aux généreuſes Conclusions de M. l'Avocat général, ont fait leur rapport à la Faculté de Théologie, qui n'a pas encore prononcé ſon Jugement ſur les deux points, l'un de fait, & l'autre de droit, dont quelques-uns reprennent la ſeconde Lettre de M. Arnauld. Sur quoi ce Théologien, d'une vertu ſans reproche, & d'une naiſſance honorable, a fourni en quatre jours des défenſes, auxquelles ſes Accuſateurs n'ont point encore fait de réponſe, quoiqu'on l'eût pu eſpérer & de leur ſuffiſance & de leur propre engagement dans l'Aſſemblée de la Faculté, qui fut tenue le Vendredi dixieme jour de Décembre 1655, pour manifeſter à tout le monde la juſtice de leur accuſation, & pour convaincre celui qu'ils avoient accuſé (70).

(70) Voïez l'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de M. Arnauld, & ſa *Juſtification*, &c. en 3 Vol.

Cependant ne faut-il pas déplorer qu'il se trouve des gens assez inhumains, qui, sans qu'on leur ait jamais rien dit, ni qu'on ait jamais écrit la moindre chose contre leurs Livres furieux, & qu'on pourroit même dire n'avoir nul intérêt dans les disputes qui se sont agitées (je ne parle point ici des Peres Jésuites, dont les Ouvrages, dans cette dispute, ont toujours été considérés,) se sont efforcés, par les artifices d'une éloquence outrageuse, d'émouvoir toutes les Puissances souveraines contre des Personnes innocentes & parfaitement soumises à l'Eglise & au Roi, pour les exterminer, parcequ'elles ne sont pas entierement de leurs avis ? Ils veulent qu'on les oblige de se rétracter. Sera-ce donc de leur humble obéissance & de leur soumission raisonnable ? Cela s'appelle-t-il un bon moïen d'empêcher les Schismes ? Et ne serons nous jamais plus réservés à juger de notre Prochain sur de simples conjectures, quoiqu'il nous soit si expressément défendu par celui de qui nous sommes trop glorieux d'être, non seulement les Disciples, mais encore les Enfans, les Freres & les Cohéritiers ? Il est question de cinq Propositions, qu'on a présentées au

Pape Innocent dixieme ; comme extraites du Livre de Jansenius, lesquelles sa Sainteté a condamnées par sa Constitution de l'année 1653. On les condamne sincérement avec lui, en quelque lieu qu'elles se trouvent, & dans toute l'étendue des termes auxquels elles sont conçues, sans y rien ajouter ou diminuer. Que veut-on davantage ? Il faut reconnoître, dit-on, qu'elles sont dans Jansenius, comme le Pape l'a dit, & comme trente-huit Evêques de France, qui se trouverent à Paris, chacun d'eux pour ses affaires particulieres, en l'année 1654, l'ont écrit dans les deux Lettres qu'ils ont publiées, ou bien, *On évitera mal aisément ce qui est de plus dangereux & de plus tragique*, pour parler aux termes de l'Auteur du Livre de la vraie Rétractation des Sectaires. Mais ni le Pape, ni les Evêques de France, qui se trouverent à Paris en l'année 1654 sans y être assemblés par députation de leurs Eglises, n'ont point fait de constitution, par laquelle ils aient dit que quiconque niera que les cinq Propositions condamnées par le Décret du Saint Pere soient dans le Livre de Jansenius intitulé *Augustinus*, soit Anathême ; & puis, cela n'étant autre

chose qu'une Question de fait, il est aisé d'en convaincre tout le monde par la seule lecture, sans la fulmination des Anathêmes, en citant ou faisant voir les pages & les lignes du Livre où elles se trouvent. Et puis le Pape Innocent, qui étoit alors vivant, ne pouvoit-il pas être consulté bien aisément, pour apprendre de lui-même quelle étoit sa pensée sur ce sujet, sans se mettre en peine de la savoir d'ailleurs? Je connois quelques savans Hommes, qui, n'aïant pas lû tout l'Augustin de Jansenius, ne veulent pas nier que les Propositions condamnées ne soient dans son Livre, puisque des Personnes de grande autorité assurent qu'elles y sont; mais ils auroient beaucoup de satisfaction qu'on eût la bonté de les leur y faire voir dans les mêmes termes qu'elles sont conçues, sans rien changer, ni ajouter ou diminuer, afin qu'il n'y eût plus de lieu d'en disputer. Cependant j'ai appris de la bouche d'un Prélat illustre que six cens Personnes les y ont vues comme lui; mais il ne se ressouvenoit pas des lieux où elles étoient; & d'autres estiment qu'elles n'y sont point du tout (71).

(71) Voïez les deux Apologies de Jansenius, le Journal de Louis Go[rin] de S. Amour, &c.

Je ne ſais plus où il faut chercher la bonne foi, & j'ai grand regret de voir qu'on ſe rende difficile à ſe païer de raiſon, & que la piété ſoit ſi peu reſpectée. Il n'y a rien qui ne s'envenime; & les Ecrivains ſe déchirent impitoïablement, ſans ſe vouloir entendre avec cet eſprit de charité & de paix, ſi recommandable aux Chrétiens, ni même ſans ſe faire de quartier, comme s'ils avoient à faire à des Ennemis exécrables. On coupe le raiſonnement des gens par le milieu; on démembre les périodes entieres; on retranche d'un diſcours complet des circonſtances & des preuves conſidérables; & on impoſe tout ce qu'on veut aux foibles & aux ignorans. Il faut que je confeſſe, pour mon particulier, que j'y perds toutes mes meſures, & que la doctrine, l'éloquence & le bon ſens n'y ſervent plus de rien, puiſque tout cela eſt mis en pieces par d'autres Ecrivains, qui voient ou qui diſſimulent de voir tout le contraire de ce que nous voïons. Je ne réſiſte point au torrent, & je cede à la multitude; mais j'oſe eſpérer que ceux, qui ne ſeront point préoccupés, en opineront quelque jour autrement. La Poſtérité ſera plus équitable que

nous; & Dieu fera justice à tout le monde. *Exurge Deus, & judica causam.*

Fin de la seconde Partie.

MEMOIRES

MEMOIRES
DE MICHEL DE MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

TROISIEME PARTIE,

Contenant plusieurs Traités sur divers Sujets curieux.

A M. DE MONTMOR (1), Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes.

MONSIEUR,

M'ÉTANT insensiblement engagé à continuer les entretiens que j'ai donnés au Public dans la seconde Partie de ces Mémoires, que vous avez hono-

(1) Louis Henri Habert de Montmor.

rés d'un accueil favorable, je quitte sans peine des Labeurs plus difficiles, où je pouvois néanmoins me promettre quelque sorte de succès, par l'habitude que je m'y suis acquise; après une longue étude dans un grand loisir. Mais, sans vous ennuier d'un compliment superflu, dont l'on embellit souvent les Préfaces & les Epîtres préliminaires, permettez-moi, Monsieur, que j'examine dès l'entrée de mon Livre, si c'est une action bien glorieuse de blâmer son propre Païs; & si des François, qui se sont acquis beaucoup de réputation dans les Lettres, & qui ont demeuré quelque tems chez nos Voisins, dont les mœurs & les coutumes ne leur ont pas déplu, sont fort équitables, ou plutôt s'ils disent la vérité, quand ils appellent la France barbare, ou qu'ils préferent toutes les Nations de l'Europe à la Françoise; si peut-être ils nous font la grace d'en excepter celles qui ont succédé aux Getes, aux Sarmates, & aux Scythes des Anciens.

Un savant Homme, entre plusieurs que j'ai connus, m'en a fourni le sujet depuis peu dans une Lettre, où il parle de moi à Philotime (c'est-à-dire à M. de Martel, Personnage de beau-

coup de mérite) laquelle je rapporterai à la fin de mes deux premiers Discours, qui concernent cette matiere. Vous connoîtrez bien par-là, Monsieur, que j'entreprends la défense d'une bonne cause contre un Adversaire éloquent, qui nous imposeroit presque une obligation de croire qu'il parle selon ses sentimens, par le choix qu'il a fait du nom d'*Alethophile* (2) qu'il se donne, si nous ne savions d'ailleurs, qu'il est trop éclairé pour l'avoir fait autrement que par maniere de récréation ; bien que je souhaiterois, qu'on ne mît jamais en jeu les Questions sérieuses, que pour les agiter sérieusement, & selon les persuasions de son cœur. Ce qui me pourra encore fournir la matiere d'un autre Traité, que me suggere un Théologien de grand mérite, qui témoigne avoir tant de passion pour les importantes vérités, par les recherches qu'il en fait incessamment, avec un esprit parfaitement éclairé, & un soin très laborieux.

(2) *Ami de la vérité.* L'Abbé de Marolles désigne ici Samuel de Sorbiere, qui a pris le nom d'*Aletophilus*, dans deux Lettres latines ; la premiere, contre Riolan, insérée dans les Observations anatomiques de Pecquet ; la seconde, dans la Lettre dont il s'agit ici, *de vitanda in scribendo acerbitate.*

PREMIER DISCOURS.

S'il faut ajoûter foi aux raisons de ceux qui appellent Paris & les François, Barbares.

C'ETOIT environ la fin du mois de Septembre de l'année 1656, que les grandes chaleurs de l'Eté étant passées, nous jouissions dans Paris de toutes les douceurs du repos & de la belle saison. Il n'y avoit que dix jours que la Reine Christine de Suede, qui nous a laissé tant d'admiration de son esprit, & de ses rares qualités, après avoir témoigné l'estime qu'elle faisoit de la France, & de l'accueil qu'elle avoit reçu dans la Capitale du Roïaume, étoit allée à Compiegne, où la Cour l'attendoit avec beaucoup d'impatience, quand nous entretenant de cette admirable Princesse dans une compagnie de Gens doctes, où furent lus quelques vers composés à sa louange par les plus beaux Esprits du tems, & entr'autres un Sonnet de M. l'Abb[é] le Camus (3), qui fut estimé dign[e]

(3) C'est Etienne le Camus, qui fut depuis Evê[que]

de la réputation de son Auteur, nous vînmes à parler du bonheur, & de la gloire des Nations, lorsqu'elles se trouvent honorées de Personnes d'un tel mérite. Là-dessus, venant aussi à considérer les avantages de la France, par les grandes espérances que donne la jeunesse du Roi, qui joint la valeur, la sagesse & la piété, à la beauté de sa Personne, je ne sais comme, sans y penser, nous étant engagés à parler de l'humeur des Nations, M. de S. S. (4), qui a voïagé en divers Païs, & qui sait mille belles choses, entreprit de blâmer les François, & voulut bien même donner le nom de Barbare à la Ville de Paris. Je crois que c'étoit de gaieté de cœur, & cela fut ainsi jugé par toute la Compagnie : mais, comme il nous parut un peu fort dans les raisons qu'il alléguoit pour maintenir son opinion, je lui dis que tous les Païs avoient leurs biens & leurs maux ; & qu'à le bien prendre, ils étoient tous bons & tous mauvais, parcequ'il n'y en a pas un seul où il n'y ait de fort bonnes choses, ni pas un seul aussi, qui se puisse glo-

de Grenoble, & Cardinal. Son Sonnet est ci-après, à la fin du deuxiéme Discours.

(4) De Sorbiere.

rifier d'être exempt de malice, & de corruption ; mais qu'entre toutes les Nations de l'Europe, la nôtre avoit ce malheur, avec toute son abondance, & toute la civilité de ses Peuples, d'avoir élevé plusieurs Personnes fort sinceres & pleines de grande opinion d'elles-mêmes, qui ne faisoient point de scrupule de déchirer sa réputation, & de se déshonorer par leurs propres témoignages : que néanmoins la France en avoit un bien plus grand nombre d'autres, parfaitement bien éclairés, qui n'étoient pas de leur avis : mais que quand cela ne seroit pas, il y avoit lieu de croire, par la suffisance de ceux qui disoient si franchement leur pensée sur ce sujet, que la France étoit trop heureuse de leur avoir donné le jour, & que par la même raison il falloit donner des louanges à ce que l'on avoit jugé si digne de blâme ; puis qu'il faut être même indulgent à une grande multitude, pour le mérite extraordinaire de peu de Personnes, & s'abstenir d'appeller folle une Nation, qui se peut vanter d'avoir tant de Sages. Si autrefois dans quelques Villes de l'Idumée (5), il y eût eu dix hommes de bien, avec la

(5) Sodome & Gomor.

famille d'un ſeul Citoïen (6), l'Ange exterminateur ne leur eût pas imputé le crime, dont elles furent châtiées avec le ſoufre & le feu, & peut-être qu'elles euſſent été juſtifiées; & un nombre conſidérable d'honnêtes gens ne ſera pas capable de purger la France d'une accuſation ſi outrageuſe!

On répliqua bien là-deſſus, que puis que tant de Perſonnes habiles ſe trouvoient dans le même ſentiment, il y avoit lieu de ſe perſuader qu'on en pouvoit tirer une conſéquence toute contraire. Mais l'on dit, que ces Perſonnes éclairées en beaucoup d'autres choſes, ne l'étoient peut-être guere en cela, ou que du moins elles avoient peu de ſoin de leur propre réputation, & s'exemptoient mal heureuſement du blâme, qu'elles attribuoient à toute la Nation, puiſqu'en voulant ſignaler leur prudence & leur capacité ſinguliere, devant des Gens qu'elles ne pouvoient eſtimer, n'étant pas de leur ſentiment, elles s'expoſoient elles-mêmes avec tout le reſte, à la raillerie de toute la Terre; quoique nos Voiſins & nos propres Ennemis n'euſſent peut-être pas ſi mau-

(6) Loth.

vaiſe opinion de nous, par la proſpérité de nos affaires, & par la longue durée de cet Empire floriſſant.

Voïons donc ſur quoi nos cruels Amis fondent en cela leur raiſonnement, qui étant débité avec l'éloquence qui ne leur manque pas, ſeroit capable d'étouffer dans les eſprits foibles les tendreſſes de cet excellent amour, que chacun de nous doit avoir pour ſa chere Patrie; puiſqu'ils s'efforcent de leur en ôter l'eſtime. A les ouir parler, on s'imagineroit que les Diſciplines n'ont point d'accès en ce Roïaume, & qu'il n'y a point de Magiſtrats, (je le laiſſe à penſer) ni de Puiſſances capables d'y faire obſerver les juſtes Loix contre le déſordre & la confuſion. Cependant, où eſt-ce que les Sciences & les Arts floriſſent davantage que dans nos grandes Villes, & ſur tout dans Paris? Et l'autorité abſolue eſt-elle plus inviolable chez nos illuſtres Voiſins, que chez nous? *Si eſt-ce*, nous dit-on, *qu'il faut renouveller fort ſouvent les mêmes Edits, pour réprimer la licence du Peuple, & ſi l'on en vient encore rarement à bout.* Il eſt vrai qu'on a fait pluſieurs Edits, mais ce n'a pas toujours été pour réprimer l'inſolence: & il s'en eſt fait

de diverſes eſpéces ; les uns pour un tems & dans des occaſions ſingulieres ; quelques autres pour impoſer ſur les Peuples des charges un peu péſantes, quoique ce ſoit pour ſon bien, puiſque c'eſt pour la neceſſité des affaires, ou pour des intérêts d'Etat, ou des cauſes politiques qu'il n'appartient pas à tout le monde d'examiner ; pluſieurs pour abolir de mauvaiſes coutumes, ou pour en établir de bonnes ; & quoique tous ſoient dignes de reſpect, étant émanés de la puiſſance vénérable de la Roïauté, ſi eſt-ce que tous ne ſont pas chéris également, ni obſervés de la même ſorte, pour n'être pas autoriſés ni maintenus par des vigilances pareilles. Mais les Edits qui ne tendent qu'à l'établiſſement de quelque formule de droit ou de juſtice, ou de réglement pour les uſages, ne ſont-ils pas auſſi religieuſement obſervés que les anciennes coutumes de chaque Province ?

On nous dit, *que les Italiens*, par exemple, *ſont beaucoup plus graves que nous dans toutes les cérémonies, & qu'ils y gardent bien mieux les Loix de la bienſéance, ſans qu'il s'y paſſe les moindres déſordres.* Ils ont peut-être plus de loiſir que nous d'y penſer, &

ils en font une partie de leur essentiel : mais pour en parler sainement, cela dépend de la vigilance & des soins de ceux qui commandent, comme nous l'avons vu souvent pratiquer du tems du feu Roi, sous la puissance de M. le C. de R. (7), qui avoit si bien trouvé l'art de se faire obéir. Sans cela, les foules du Peuple, qui à la vérité ne sont pas toujours fort discrettes, peuvent bien faire le désordre en France, comme en tout autre Païs, où l'on lui donne toute sorte de licence. Mais quoi qu'il en soit, dans les grandes Villes comme Paris, où le Peuple est si nombreux, l'ordre en certaines choses s'y met plus mal-aisément qu'ailleurs, & dépend seulement des Officiers établis avec les marques de l'autorité souveraine, pour les faire observer; desorte que s'il y a quelque chose à désirer en cela, on n'en doit point tant attribuer le blâme au naturel de la Nation, qu'au peu de souci qu'en prennent les Seigneurs, qui d'ailleurs voudroient contenter tout le monde, & ne désobliger personne : ce qui est beaucoup moins une marque de Barbarie, que de quelque sorte de civilité, quoi-

(7) Le Cardinal de Richelieu.

qu'elle ne soit pas toujours la plus commode du monde.

Au reste, pour toutes ces Processions, Calvacades, & Entrées de Ville, qui se font à Rome, & dans les autres Villes d'Italie & d'Espagne, avec tant d'ordre que le Peuple ne s'empêche point dans les rues pour les voir & pour les admirer tout ensemble, nous n'avons pas grand sujet de leur en porter envie, non plus qu'aux cérémonies des Festins, & des Diettes d'Allemagne, parceque pour en parler sainement, tout cela n'en vaut pas la peine, n'étant que des amusemens & des spectacles inutiles : outre que l'on en fera bien autant parmi nous, toutes les fois qu'on le jugera à propos, comme nous avons appris de l'Histoire, qu'il se fit aux Nôces de M. Joyeuse (8), sous Henri III ; au Couronnement de la Reine Marie de Médicis sous Henri IV. (9), & au Carousel de la Place roïale en l'année 1612, sous le feu Roi; sans parler de la cérémonie des Chevaliers du S.

(8) Anne de Joyeuse, Duc & Pair, & Amiral de France, &c. Son Mariage avec Marguerite de Lorraine, Sœur puînée de la Reine Louise, Femme d'Henri III, est de 1581. Il en est parlé dans l'Hist. de M. de Thou, L. 74, & dans le Journal d'Henri III., *page* 130.

(9) En 1610.

Esprit, que je vis à Fontainebleau, le jour de la Pentecôte de l'année 1633, où toutes choses furent si bien réglées, qu'il n'y eut rien à désirer, & qu'il ne s'est rien vu de plus ajusté. Mais quand cela n'auroit point été si bien qu'il le fut, pour montrer qu'il se pourra toujours, si l'on s'en veut donner la peine, & quand le Peuple se presseroit encore avec plus d'indiscrétion qu'il ne fait pas pour voir quelque nouveauté, à quoi la curiosité porte assez tous les hommes; quel si grand sujet y a-t-il en cela d'insulter sur son naturel, pour une chose legere & si passagere, où il emploie peu de tems, au lieu que les autres y en perdent beaucoup, faisant leur capital de choses inutiles, dont il ne demeure que des fantômes ridicules dans l'esprit?

Curiositas abesto nimia, & sancta est ignorantia.

» Si les François, *dit-on*; avoient
» la prévoïance & le jugement de nos
» Voisins, leurs Villes seroient-elles
» vilaines, comme elles sont? Leurs
» maisons ne seroient-elles pas mieux
» ajustées? Elles auroient de belles
» avenues, & leurs meubles seroient
» propres, s'ils ne pouvoient être

» somptueux. *On ajoutoit à cela pour*
» *montrer notre Barbarie*, que les des-
» seins de nos grands bâtimens de-
» meuroient toujours imparfaits, sans
» excepter celui du Louvre, *quoique*
» *d'ailleurs on ne puisse nier qu'il ne*
» *soit merveilleux*, *sans oublier* le peu
» de soin qu'on a, comme en Italie, des
» riches Ameublemens, des Peintu-
» res, des Statues, des Jardinages,
» des Bassins de Fontaines, des Boca-
» ges & des Canaux. *Considerant d'ail-*
» *leurs* la ruine de nos grands che-
» mins, la dépense excessive que l'on
» fait dans les Hôtelleries en voïa-
» geant, la pauvreté des Villages,
» la désolation de toute la Campagne,
» & la patience nompareille des pau-
» vres Païsans, qui gémissent depuis
» si long-tems. « Comme si c'étoit une Barbarie, d'obéir & de souffrir pour la crainte des Loix, & pour les respects qui sont dus à la souveraine autorité.

Certes voilà bien des choses, dont, s'il est permis à quelqu'un des nôtres d'aigrir notre douleur par des reproches amers qui nous font monter la rougeur sur le front, il ne nous sera peut-être pas défendu de nous conserver, si nous pouvons, la bonne re-

nommée, qui eſt le bien le plus précieux qui nous reſte. On veut dire d'abord que nos Villes n'ont pas les graces, ni la beauté de la jeuneſſe, comme pluſieurs Villes d'Allemagne & des Païs-bas ; & je vois bien qu'on veut parler des boues de Paris, des vieilles murailles, & de quelques portes aſſez laides de cette grande Ville, de ſes rues mal pavées, de ſes Gués & de ſes Ports mal entretenus. Mais quand tout cela ſeroit de la ſorte qu'on le dit, que demande-t-on de ſes Citoïens, pour en réparer les défauts ? N'y contribuent-ils rien autre choſe que leurs ſouhaits ? Et puis ces ſortes d'incommodités ſe peuvent-elles toujours éviter dans un grand Peuple ? Rome n'en étoit pas exempte, quand elle étoit dans ſon plus grand luſtre.

C'eſt avec la même juſtice qu'on nous fait des comparaiſons des ſuperbes Entrées des Palais d'Italie, avec celle du Château du Louvre, qui n'eſt que dans le pinacle d'un Jeu de Paume. Nos Rois, qui occupent cette demeure, ne ſe ſont pas encore donné le loiſir d'en achever les Bâtimens, qui ſont ſi bien commencés. Mais quelques imparfaits qu'ils ſoient, ne

ſont-ils pas d'une ſtructure merveilleuſe ? Et ſi l'édifice en étoit accompli, y en eût-il jamais un plus grand & un mieux entendu ? Il le ſera peut-être quelque jour (10) ; & ſi les choſes continuent dans Paris de l'air que nous les avons vues avancer depuis quarante-cinq ans, il y a grande apparence que dans un ſiecle d'ici, Paris ſera la plus belle choſe du monde (11). Cependant que peut-on trouver à redire à la magnificence des Sales, & de toutes les Chambres du Palais où l'on rend la juſtice ? Celui d'Orléans n'a-t-il rien d'auguſte ? Et tout le luxe de l'Italie n'a-t-il pas été porté dans ceux qui ont été honorés du ſéjour & des ſoins des deux Cardinaux, Miniſtres l'un aprés l'autre ; ſans parler de plus de cinq cens Maiſons admirables de Particuliers, ou Hôtels de Princes, ſemés en divers endroits de cette opulente Ville ? Deſorte que ſi l'on veut juſtifier la politeſſe d'une Nation par ce moïen-là, il y en aura peu d'autres, qui le puiſſent emporter au-deſ-

(10) Voyez ſur cela *l'Ombre du grand Colbert*, par M. de La Fond de Saint-Yéne, & autres Ecrits faits ſur ce ſujet dans ces dernieres années.

(11) On y a fait beaucoup d'autres embelliſſemens, depuis le tems où l'Abbé de Marolles écrivoit ceci.

ſus de la France, dont la Campagne ne ſe trouve pas moins ornée que les Villes. Et de fait, ſans ſortir des environs de Paris, on y peut nommer, à dix lieues à la ronde, dix mille Villes ou Châteaux, ce qui ſeroit preſqu'incroïable, ſi des Etrangers mêmes, qui en ont fait la recherche, ne l'avoient exactement obſervé, avouant franchement qu'ils n'ont rien vu de ſemblable dans tous les Païs, où ils ont voïagé.

Leandro(12).

Il me ſemble que ſi j'avois entrepris de faire la deſcription de quelques-uns des principaux Hôtels de Paris, outre les Maiſons roïales, qui ſont ſi amples & ſi magnifiques, on n'en concevroit pas une moindre idée, que de tout ce qu'on a conté de rare & de merveilleux des Païs éloignés. N'eſt-ce pas une choſe étonnante, que dans un ſeul Village autour de Paris, l'on puiſſe compter plus de vingt Maiſons ou Jardins conſidérables, qui ſeroient ailleurs de grands Palais, & que d'une ſeule Montagnette, je veux dire du ſeul Mont Valérien, l'on decouvre, de la vue, en ſe tournant de

(12) C'eſt Léandre Alberti, de Boulogne en Italie, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, mort en 1552, ou l'année ſuivante.

tous les côtés, jusqu'à cent trente-deux Villages ou Clochers, à compter l'admirable Paris pour un seul ? Quelles sont les Fontaines de S. Clou, de Ruel, de Rongis, d'Essonne, de Fontainebleau & de Liancour ? Quels Parcs sont plus amples & plus diversifiés que ceux de Boulogne, de Vincennes, de S. Germain-en-Laye & de Grosbois ? Quelles Terrasses sont de plus grande dépense, que celles de Chilli, de Maisons, de S. Mandé, & de Meudon ? D'où decouvre-t-on de plus riches Païsages que de Dammartin, de S. Germain, de Mont-Morenci, de Mont-le-Heri ? Où est-ce que les plants d'Arbres, & les Vignobles sont mieux cultivés pour porter des fruits en abondance ? Il ne faut donc pas que l'on dise qu'il y a des choses, qui nous manquent de ce côté-là, puisque l'industrie n'y contribue pas moins que la nature du Climat, qui est, sans mentir, l'un des plus doux & des plus heureux, qui soit sur la terre ; sans que pour cela, nous soïons d'avis d'en tirer aucun avantage pour insulter aux autres Provinces, ni au reste des Nations, qui ont toutes leurs beautés & leurs perfections : car, pour en dire la vérité, la Nature a ses agrémens & ses commodités en tous

lieux, & chaque Païs est content de ses coûtumes & de ses façons d'agir, *Naturam minùs veremur, quam ipsam consuetudinem.*

Quant aux meubles somptueux, nous pouvons dire que ceux, qui sont devenus riches en France en fort peu tems, par l'incommodité de tout le reste, à cause des miseres que la guerre porte en tant de lieux, n'ont en cela que trop imité nos Voisins, qui ont pris le luxe des siecles & des Nations Barbares.

Barbarico postes auro spoliisque superbi
Procubuêre.

Car, quoiqu'il en soit, cet or est appellé c orrupteur.

Corruptore auro fluxit adulterium.

Et les Anciens, qui n'avoient pas le sens mauvais, en détestant l'avarice, donnoient aux Richesses le nom de Barbares.

Barbaricæ ingeniis anteferantur opes.

De-là vient qu'un Païen, qui se plaignoit sous l'Empire de Domitien, des maux que l'abondance avoit apportés de son tems, disoit que l'argent toujours accompagné de l'insolence

avoit jetté parmi les bons Citoïens les mœurs des Etrangers, & que les molles richesses avoient corrompu le siécle par un infâme luxe.

Prima peregrinos obscœna pecunia mores
Intulit, & turpi fregerunt sæcula luxu
Divitiæ molles. *Juvenal. Sat. 6.*

Et décriant ailleurs l'origine du débordement des vices. Autrefois, dit-il, une petite fortune maintenoit la chasteté des Femmes Romaines; & le travail, les veilles, l'exercice continuel aux ouvrages de Laine de Toscane, les mains endurcies à la peine, Annibal aux portes de la Ville, & les Maris en garde sur la Porte Colline, ne permettoient point que les vices approchassent des petits toits. Maintenant nous souffrons les maux d'une longue paix. Le luxe, *plus dangereux & plus cruel* que les armes, nous surmonte à son tour, & vange l'Univers, que nous avons assujetti.

Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis,
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem

Il ajoûte ensuite: nul crime ne s'est absenté de nous, il n'y a point de mauvaise action, causée par les impudicités, qui nous ait abandonnés. Dès le

moment qu'a péri la pauvreté Romaine, les vices des Sybarites, accompagnés du luxe de Rhodes, de Milet & de Tarente, ont passé jusques sur nos Montagnes.

Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex
quo
Paupertas Romana perit.

Il ne faut donc pas conclure des meubles somptueux, ni des Statues de marbre ou de porphire, ni de ce luxe fameux dont les Riches peuvent seulement jouir, que les Nations, qui s'y appliquent davantage, soient plus polies ou plus civiles que celles qui s'en soucient le moins, ou bien il faudroit condamner toute la modestie des Philosophes, qui se pouvoient si aisément passer de tant de choses superflues : la vertu de ces illustres Romains, qui du Char de Triomphe s'en retournoient à la Charrue, auroit bien perdu son crédit, si son austérité méritoit le nom de Barbare. Les Anciens ce compte-là eussent dû préférer le siècle de Néron à celui de Saturne : & constance des Martyrs durant les persécutions les auroit rendus ridicules au lieu de leur avoir mis des palmes glorieuses entre les mains.

Pour les Peintures, les Statues, & les nobles Architectures, quoique l'Art de les mettre au point qu'elles ſont aujourd'hui parmi nous ne ſoit pas originaire de la France, ſi eſt-ce qu'il y regne de longue main ; & les Italiens mêmes dont l'on célebre ſi fort l'induſtrie à cet égard, l'ont tiré des Grecs & des autres Nations, qu'ils appelloient Barbares ; ce que Varron, Pline, & Vitruve juſtifient en divers endroits de leurs Livres, & Virgile ne s'en tait pas dans ſon Livre VI^e. de l'Ænéide, où il fait ainſi parler Anchiſe à ſon Fils Enée, l'inſtruiſant dans les Champs-Eliſiens des bons avantures de ſa poſtérité. Il y en aura pluſieurs, dit-il, qui ſauront animer leurs Ouvrages ſur le cuivre avec tant de politeſſe, qu'ils ſembleront reſpirer. Je me perſuade encore, qu'ils ſauront tirer ſur les marbres des Viſages vivans. D'autres plaideront des Cauſes devant les Tribunaux des Juges avec une éloquence merveilleuſe ; ils décriront le cours du Ciel, & repréſenteront les mouvemens des Aſtres, qui ſe levent ſur l'Horiſon. Mais toi, Romain, & qu'il t'en ſouvienne, tu régiras les Peuples ſous ton Empire, ton métier ſera de préſcrire des Loix durant

la paix, d'épargner les Sujets, & de dompter les Superbes.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas melius; cœlique meatus
Describent radio, & surgentia sydera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento. &c.

Tout cela pour montrer, que les Romains vertueux ne cherchoient pas de ce côté-là leurs avantages au-dessus des Barbares. Ce n'est pas en effet que je blâme aucune de ces belles connoissances, je les tiens mêmes dignes de louanges; & les François les cultivent depuis fort long-tems avec beaucoup de soin: mais je veux montrer par-là, que si nous en avons tiré quelques-unes des Etrangers, & si l'on veut des Romains, qui étendirent autrefois leur Empire dans les Gaules, ceux dont l'on nous fait en cela des comparaisons odieuses, les ont prises également d'ailleurs comme nous; & nos Académies si florissantes, depuis la ruine de cet orgueilleux Empire avec tous les beaux Arts que nos Peres ont portés à un si haut point, montrent bien que nous ne devons pa

être si lâches, que d'avouër qu'ils soient nos Maîtres, ou que nous leur sommes inférieurs, nous qui à notre tour avons tenu l'Empire du Monde, & qui avons été si recommandables pour la discipline militaire, & pour la gloire des Lettres.

Mais après cela un François, qui veut appeller la France *Barbare*, & qui la nomme *sa chere Patrie* en même tems, ajoutant » que la ruine de nos grands » chemins lui apprend assez, aussi- » bien que nos rues d'Enfer, de Vallée » de misere, des mauvais Garçons & » mauvaises Paroles, dont on n'a pu » s'empêcher de se plaindre & d'expri- » mer les peines qu'on y endure, que » nous aimons le desordre & la confu- » sion, » nous fait un reproche bien injuste : car, par exemple, que veut-il que le Peuple fasse au pavé qui se ruine tous les jours dans le grand chemin, depuis Orléans jusqu'à Paris, que d'y contribuer, comme il fait, par les taxes qui se levent pour ses réparations, & que les tems de Guerre empêchent que l'on n'ait pas les commodités de les y emploïer.

Lettre d'Aletophile à Philotime.

Quant aux noms des rues que l'on allegue, je n'en sais pas la raison; & ceux, qui s'étudient à la recherche de

nos Antiquités, auroient bien de la peine à nous l'apprendre (13). Mais c'est avoir beaucoup de fiel que d'en tirer des conséquences si ameres; pour ne rien omettre de tout ce que l'on s'est pu imaginer d'injurieux à la réputation de l'humeur & de la politique des François, sans y oublier les arbres que M. de Sully, pendant son Intendance des Finances, fit planter le long de quelques grands chemins, où les arbres, exposés aux Passans, ne durerent pas long-tems, parcequ'ils n'eurent pas le loisir de croître, comme à la vérité les choses de cette nature-là, étant un peu négligées parmi un grand Peuple, sont en danger de ne profiter guere bien, & sur-tout quand l'Entrepreneur du dessein n'a pas trouvé l'art de se faire aimer du Peuple, ou que la nécessité de ses emplois y apporte de l'empêchement. Mais quoi qu'il en soit, bien qu'il n'y ait pas lieu de se promettre beaucoup de discrétion de notre petit Peuple, si est-ce qu'avec toute cette licence effrénée qu'on lui attribue, nous avons, en diverses Provinces, force chemins couverts d'arbres bien plantés, & des pal-

(13) Voïez sur cela l'Histoire de la Ville de Paris, par M. l'Abbé Lebeuf.

lissades.

lissades naturelles, comme le long des Levées de la riviere de Loire ; & tant de belles & longues avenues, sur les plus grandes routes du Roïaume, qui en sont si agréablement ombragées autour d'une infinité de Châteaux & de Maisons de plaisance, ne font-elles pas assez connoître que les inclinations de nos Villageois ne sont pas si desespérées, qu'on nous les a voulu figurer? D'ailleurs la Normandie, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, la Touraine, le Poitou & l'Isle de France, se plaignent-elles qu'on leur arrache leurs Pommiers, leurs Vignes, leurs Oliviers, leurs Orangers, leurs Noïers, leurs Pruniers & leurs Cerisiers, qui sont plantés par allées au milieu des champs? N'avons-nous, pas aux portes de Paris, des campagnes entieres de choux & d'herbes potageres, d'où l'on recueille les denrées qui se portent au marché? Ces melons & ces fruits qu'on fait semblant de souhaiter pour les passans, ne sont-ils pas en plusieurs endroits du Roïaume sur le bord des grands chemins?

Que veut-on davantage? On ne se plaint pas seulement de ces beaux arbres de M. de Sully, qu'on a coupés, on trouve que la dépense qui se fait

dans les Hôtelleries, eſt exceſſive. Certes elle l'eſt à préſent, & ne l'étoit pas du tems de M. de Sully, ſous le regne du Roi Henri IV, ni bien long-tems depuis ; mais à qui en doit-on attribuer la cauſe ? Pourquoi s'en prend-on à l'humeur avare de la Nation, & non pas à la néceſſité publique, qui enchérit toutes choſes, & qui réduit le Peuple de la campagne dans une grande pauvreté ? N'y a-t-il point de Maltôtiers en France ? Cependant ceux qui ne ſont pas encore bien vieux, & qui ont voïagé, ſavent que les meilleures hôtelleries du monde ſe trouvoient ſur nos grands chemins, & que la propreté admirable de celles de Hollande, ni les peintures par dehors de celles d'Italie, n'étoient pas capables de leur ôter cette réputation.

Après qu'on s'eſt efforcé de montrer par divers moïens, » qu'on ne recher-
» ché point en France l'utilité publique,
» & que tout ce que l'[illegible] voit de grand
» & de beau, s'y trouve par hazard ; on
» ajoute, qu'*on s'apperçoit même* que
» dans les rues de Paris, & dans les
» Places de cette grande Ville, il n'y
» a point de ſymétrie, en quoi elle
» eſt non-ſeulement fort différente de
» l'ancienne Rome, dont la moderne

» retient tant de graces, de ſageſſe
» & de majeſté, mais encore de ces
» Villes de Hollande, où toutes les
» proportions ſont bien gardées ». Cependant, ſans parler de pluſieurs Villes de ce grand Roïaume, qui bien que fort anciennes & fort populeuſes, ſont pourtant fort belles, & dans des ſituations agréables & avantageuſes, toutes les rues de Paris ſont-elles ſi vilaines que l'on dit? N'y en a-t-il point de droites ſur une grande longueur, ni d'ornées de Bâtimens ſomptueux? Les Places Roïale & Dauphine ſont-elles irrégulieres, & les Edifices n'en ſont-ils pas conſtruits d'une même ſymétrie, auſſi-bien que ceux des Ponts Notre-Dame, S. Michel du Palais, & de quelques autres lieux? Ce n'eſt pourtant pas, à mon avis, qu'une proportion ſi réguliere faſſe toujours un ſi bel effet à la vue. Les diverſes Architectures plaiſent ſouvent davantage, & marquent, je ne ſais quoi de plus riant & de plus nombreux, dont je ne voudrois point d'autre exemple que les nouveaux Palais qu'on a bâtis dans les Quartiers de Richelieu & des Marets du Temple.

Mais quoi qu'il en ſoit, cette grande Rome dont l'on parle, avoit-elle toutes

ses proportions si merveilleuses dans ses quatorze Régions, où l'on comptoit un si grand nombre d'Isles? (C'est ainsi que les Anciens appelloient les Maisons entourées de rues, & presque chaque Maison faisoit une de ces Isles.) Il ne faut que lire tant soit peu les Auteurs qui en ont écrit l'Histoire, & l'on verra qu'Auguste, qui la trouva de boue, c'est-à-dire, fort mal bâtie avec de méchans matériaux, la laissa toute de marbre, pour en avoir encrusté quelques-uns en divers endroits; que néanmoins Neron, qui vint depuis, ne la trouva point si admirable, qu'il n'y mît le feu pour la rendre plus belle, ou pour la faire devenir une seule Maison, selon la pensée d'un Ancien, tant il y en avoit dessiné une grande & ridiculement spacieuse, pour son seul logement,

Unaque jam tota stabat in Urbe Domus.

Et qu'ensuite Domitien eut de la peine à le souffrir, tant elle étoit incommode & de mauvaise grace. Ce qui fit écrire à un fort bel esprit de son tems: « Y a-t-il dans Rome quelque Logis de » louage, qui puisse admettre le som» meil? Certes on ne sauroit dormir » à Rome, sans avoir de grandes in» commodités, d'où beaucoup de ma

Juvenal, Satyre 3.

» ladies prennent leur origine ; & le » passage difficile des charettes dans » les détours des rues étroites, avec le » bruit injurieux des Chartiers en » frappant sur leurs bêtes, seroient » capables d'ôter le sommeil à Drusus » & à des Veaux marins.

—Nam quæ meritoria somnum
Admittunt ? Magnis opibus dormitur in Urbe,
Inde caput morbi. Rhedarum transitus arcto
Vicorum inflexu, & stantis convicia Mandræ
Eripiunt somnum Druso, Vitulisque marinis.

Et ensuite : » Si, dit-il, un homme » riche est invité à quelque solemnité, il y est porté parmi la foule qui » s'écarte pour lui faire place ; & de » grands Valets de Liburne le portent » à force de bras, en courant, dans une » litiere faite exprès, où il peut lire en » même tems, ou écrire, ou dormir ; » car on y prend aisément son repos, » quand la fenêtre est fermée. (Cela ne ressemble-t-il pas fort à ce que nous voïons tous les jours à Paris ?) » Avec cela néanmoins il arrivera plutôt que nous, où il veut aller, quoi » que nous puissions faire pour nous » presser, parceque la foule de devant » nous empêche de passer ; & celle qui » nous suit, nous choque, afin d'avan-

» cer. Celui-ci frappe du coude, cet
» autre, de la rude barre d'une chai-
» ſe; l'un nous bleſſe à la tête d'une
» piece de bois; l'autre, d'un gros
» vaiſſeau qu'il porte; mes jambes
» ſont toutes fangeuſes, puis on me
» foule de tous côtés avec des piés
» plats, & le cloux d'un ſoulier de
» quelque ſoldat s'enfonce dans mes
» orteils.

Ante tamen veniet; nobis properantibus obſtat
Unda prior, magno Populus premit agmine lumbos
Qui ſequitur: ferit hic cubito, ferit aſſere duro
Alter; at hic tignum capìti incutit, ille metetram.
Pinguia crura luto; plantâ mox undique magnâ
Calcor, & in digito clavus mihi militis hæret.

A ce compte, le Peuple de Rome n'étoit guere plus diſcret en ce tems-là, que celui de Paris le peut être à préſent.
» Au reſte, ajoute-t-il, les juppes re-
» couſues ſe déchirent dans la foule.
» On voit éclater de loin un long ſa-
» pin dans un brancart qui avance, &
» d'autres charrettes entraînent un pin
» qui chancelle ſous ſa hauteur, & qui

» menace le Peuple en passant. Que si
» l'essieu qui porte des marbres, vient
» à se rompre, cette montagne ren-
» versée écrase tous ceux qui sont au-
» tour.

Scinduntur tunicæ sartæ; mox longa coruscat
Sarraco veniente abies, atque altera pinum
Plaustra vehunt, nutant altæ, populoque minantur.
Nam si procubuit qui saxa Ligustica portat
Axis,& eversum fudit super agmina montem,
Quid superest de corporibus?

Mais peut-être que l'on pouvoit marcher la nuit en sureté dans cette grande Ville, comme l'on fait à-présent par la bonne police qu'y apportent les sages Magistrats. Ecoutons encore ce que dit le même Auteur : » Regarde mainte-
» nant les dangers qu'on y court pen-
» dant la nuit, & quel espace il y a
» du haut en bas des maisons, quand
» de quelque pot fêlé, ou rompu tout-
» à-fait, qu'on jette par les fenêtres,
» & qui marque sur le pavé l'effort de
» sa pésanteur, tu as couru fortune
» d'en avoir la tête cassée. Tu serois
» mal avisé, si n'aïant point prévu un
» tel accident, tu allois souper en
» Ville, sans avoir fait ton testament.
» Tu te mets en autant de dangers,

„ allant ainſi de nuit par les rües,
„ qu'il y a de fenêtres ouvertes. Sou-
„ haite donc, & fais en toi-même ce
„ miſerable vœu, qu'elles ſe conten-
„ tent de vuider les grands baſſins.

Reſpice nunc alia ac diverſa pericula noctis
Quod ſpatium tectis ſublimibus, unde cerebrum
Teſta ferit, quoties rimoſa & curta feneſtris
Vaſa cadunt, quanto percuſſum pondere ſignent
Et lædant ſilicem; poſſis ignavus haberi,
Et ſubiti caſus improvidus, ad cœnam ſi
Inteſtatus eas. Adeo tot fata, quot illa
Nocte patent vigiles, te prætereunte, feneſtræ.
Ergo optes, votumque feras miſerabile tecum,
Ut ſint contentæ patulas defundere pelves.

Il repréſente enſuite l'indiſcrétion des Valets, & la rencontre des Filoux qui ôtent le manteau, & qui battent les Paſſans. Cependant on n'appelle point Rome barbare pour cela; & Paris ſeul eſt digne de cette injure, pour ſe permettre beaucoup moins de licence. La ſageſſe des Romains paroiſſoit dans leur Police admirable pour ce regard, & les François ſont accuſés d'une imprudence intolérable, pour ne mettre point la ſureté toute entiere contre

les Voleurs, allant de nuit par les rues de Paris.

Voilà donc quelque peinture de ce que l'on reproche à notre Capitale, avec cette différence néanmoins que de tout ce qui s'en peut colliger des Livres anciens, & entr'autres de la troisieme des Satyres de Juvenal; il est aisé de juger que Rome étoit beaucoup moins belle avec ses Théâtres, ses Obélisques & ses Colomnes, que Paris n'est laid avec *toutes ses boues, la mauvaise symétrie de quelques-unes de ses maisons, & la saleté de ses Halles & de ses Marchés*; car c'est un autre moïen dont l'on se sert pour blâmer sa police. Je m'assure que l'on voudroit que toutes choses y fussent arrangées, comme dans un cabinet fort propre, ou tout au moins comme des boètes ou des phioles peinturées dans la boutique d'un Apotiquaire; que ni les herbes, ni les fruits, ni les panniers, ni les gibiers de tant de sorte d'espece, n'y laissassent point tomber d'ordure, & que le blé ni les charrettes n'y portassent point de paille. On dit pourtant qu'il ne se voit rien au monde de comparable aux Halles de Paris, & que le seul couvert de la Foire S. Germain est une Ville toute entiere, où se trouvent en cer-

taine saison, une infinité de choses pour la satisfaction des curieux, comme il n'y a rien qui se puisse desirer pour les délices de la bouche, qu'il ne se vende aux Halles, où il y a plusieurs Places jointes ensemble, l'une pour le blé; l'autre, pour les herbes & les fruits; une autre, pour la marée; d'autres, pour la friperie; des rues toutes entieres, pour des pourpoints; d'autres, pour des chausses; & quelques-unes, pour des souliers, comme au reste de la Ville on en voit de très longues pour les Libraires, pour les Orfevres, pour les Peletiers, pour les Marchands de soie, pour les Pannachers, pour les Couteliers, pour les Tanneurs, pour les Rotisseurs, & ainsi des autres, sans que la saleté, qu'on fait mine de détester si fort, & que je n'ai jamais vue, que telle qu'elle doit être dans un lieu très abondant & très fréquenté, comme celui-là, gâte ces présens très exquis que la nature nous y fait avec tant de profusion. Les autres Places destinées pour le même usage, comme la Greve, le Cimetiere S. Jean, la Place Maubert, la Valée de misere & le Marché neuf, ne sont point plus horribles, quoique l'on s'en serve, aussi-bien que des Halles, pour y faire les exécutions

publiques ; qui ne le seroient presque point, si on les faisoit dans un lieu séparé, ou même hors de la Ville, quand ce seroit à Montfaulcon, ou sur quelqu'autre montagne. De-là vient que, pour l'exemple, on les a sagement ordonnées dans les lieux les plus fréquentés ; mais il n'est point du tout juste pour cela de dire *que les denrées & les vivres en sont fort mal traitées ;* car en effet le sang des miserables que la Justice punit, ne réjaillit point dessus ; on s'en donne de garde, & l'on ne les en approche point de si près ; & *cette fange si prodigieuse* dont l'on se plaint, souille à peine les manequins, les hottes & les panniers qui les enferment. On ne les ravit point tumultuairement, car chacun veut son compte ; mais aussi, comme on a bien d'autres choses à faire, on ne s'y arrête pas trop longtems ; & la gravité, ni une certaine lenteur mélancholique, à la mode de qui l'on voudra, ne semblent pas extrêmement judicieuses en ce lieu-là, où il ne seroit guere plus à propos de faire marcher des Chevaux à petit pas, au travers d'une multitude qui a besoin d'éviter l'embarras : cela est bon dans les grandes Villes qui ne sont pas peuplées, ou pour les Entrées triomphales.

On dit de gaieté de cœur, » que l'on » puise les eaux pour boire, entre les » batteaux où se lavent les ordures des » Boucheries & des Hôpitaux, & » où se dégorgent les cloaques & les » égouts. » On les prend en des lieux plus nets, sur peine d'amende, & il n'y a point d'eau de riviere meilleure à boire que celle de la Seine. Ce qui fit dire une fois à un Ambassadeur d'Espagne, qui avoit le goût fort délicat pour les eaux (je crois que c'étoit le Comte de Mirabel) que les Parisiens en avoient d'admirables, qui couloient sous leurs ponts, dont tout le monde ne connoissoit pas le prix ni la valeur. D'ailleurs n'y a-t-il pas, en divers quartiers de Paris, des Fontaines d'eau vive, que nous apportent des Aqueducs somptueux ? Je voudrois bien savoir s'il y a des eaux en Hollande, & dans tous les païs du Nord, qui se puissent comparer à celles-là, & si le Canal du Tibre est plus épuré que celui de notre grand Fleuve, selon ce qu'en a dit un de nos Poètes. Nous ne manquons pas aussi de Fontaines & de belles eaux dans la plûpart des autres Villes du Roïaume ; & quoi que l'on en dise, les vins & les cidres que nous y avons en diverses Provinces, s'y font assez

proprement, & avec assez de soin. On maintient » qu'il ne se peut rien » voir de plus sauvage que les demeu- » res de nos Païsans, & que nos Vil- » lages sont en desordre. » Certes il n'y en a que trop, dont la guerre & beaucoup d'autres miseres sont cause en partie. J'ai vu néanmoins beaucoup de Villageois mieux logés que plusieurs Gentilshommes & Seigneurs ne le sont en Pologne & en Suede, de la façon que j'en ai oui dépeindre fort souvent les maisons; & les moindres Chaumieres de nos Païsans, quand elles sont entieres, ont leurs petites commodités, telles qu'elles doivent être, mais non pas à la vérité sans ces bourbiers & ces lacs devant leurs portes, ou qui n'en sont pas fort éloignés, qui sont bien souvent des fumiers pour engraisser leurs guerets, & des abreuvoirs pour leurs bêtes; car sans cela une maison de Village en France est dénuée de ce qui lui est le plus nécessaire, où il ne faut point rechercher *les balustres ni les peintures* qu'on donne si libéralement *aux moindres Villageois d'Hollande*, qui ne labourent & ne sement presque point; mais l'odeur des champs fertiles, qui ne leur déplaît nullement, & que je

ne pourrois haïr. *Odor filii mei, tanquam odor agri pleni.*

On nous oblige encore de retourner à Paris, pour nous y faire obſerver, » qu'il n'eſt ni conſtruit ni gouverné » avec toute la politeſſe & tout le rai- » ſonnement que l'on ſe peut imagi- » ner, ou que l'on remarque ailleurs. » Je ne veux rien dire davantage des édifices de cette grande Ville, ni de ce qu'on allegue, ſur ce propos, des imperfections de la Maiſon roïale du Louvre, qui ſeroit à la vérité le plus beau Bâtiment du monde, s'il étoit achevé. Je crois que nos Rois ont été occupés à de bien plus grandes penſées. Je voudrois bien néanmoins que ſes Officiers & ſes Intendans en euſſent pris quelquefois un peu plus de ſoin, au lieu de faire tant de dépenſes ailleurs pour leur intérêt particulier. Et pour le gouvernement de la Ville, je veux dire, pour ceux qui ont ſoin de ſa Police, c'eſt à la ſeule Autorité ſouveraine d'y donner les ordres néceſſaires; ce qu'elle fera toujours, quand il lui plaira, par le moindre témoignage de ſes volontés: & je ne veux pas nier que notre grand Prince ne ſoit quelquefois aſſez mal ſervi. Mais quoi qu'il en ſoit, je ne vois pas auſſi

que ceux qui ſont aujourd'hui honorés des Charges publiques, ne s'en acquitrent très dignement, dont nous ſommes inſtruits par les belles œuvres qui s'offrent tous les jours à nos yeux; de ſorte que j'aurois bien de la peine à croire que les Villes de dehors euſſent des Magiſtrats plus ſages & plus vigilans.

Quand on dit » que le deſordre, » la confuſion & la témérite des mou- » vemens qui changent à toute heure » la face de cette monſtrueuſe Ville, » ſont plus agréables & plus divertiſ- » ſans que l'uniformité d'actions, la » gravité ou la modeſtie dans les au- » tres Villes, telles que Rome, » c'eſt une pure raillerie. Il y a bien d'autres choſes dans Paris, qui peuvent agréer à un eſprit bien fait, que » des Croche- » teurs qui ſe battent, des Filoux qu'on » arrête, des Harangeres qui s'inju- » rient, des Voleurs qu'on mene pen- » dre, des embarras qui ſe forment » ou qui ſe diſſipent, des Affiches de » Comédiens & de Libraires, des Bil- » lets de Charlatans, des Chanſons ba- » dines, des Etalages de Marchandi- » ſes, & des Rencontres de viſages dif- » férens. » J'y aimerois mieux, pour mon particulier, ce charmant repos,

dont il eſt ſi facile à chacun de jouir dans ſa maiſon, ſans que le Voiſin l'incommode ou l'importune, ce prompt ſecours qui s'y trouve ſi aiſément pour ſes beſoins preſſans, cette conſolation admirable de s'y entretenir avec ſes Amis, cette abondance merveilleuſe de toutes choſes ; tant de ſortes de divertiſſemens, ſelon les humeurs différentes ; les Converſations des Doctes, le Concours des Nouvelles de toutes les Parties du monde, les Spectacles & les Actions publiques, les ſaints Lieux, les Viſites des Hôpitaux, des Priſons & des Maiſons religieuſes, les Exercices académiques, la plus belle Cour de la Terre, les Galeries, les Cabinets, les Statues, les Peintures, les Curioſités, les Raretés ſingulieres, la bonne Chere, la Muſique, la Promenade & les Jeux ; afin que je joigne à mes inclinations, tous les divertiſſemens imaginables qui s'y trouvent ſi facilemeut, ſelon d'autres humeurs. Je ne veux pas même douter que ceux, qui ont nommé Paris *une Ville barbare*, quand ils ſeroient auſſi mauvais François que leurs paroles en cela ſeul ſont peu obligeantes, ne la trouvaſſent au moins, dans la ſplendeur des Perſonnes riches, l'une des plus belles & plus délicieuſes Villes

du monde. Ce qui se peut encore facilement juger par la joie, que tant de grands Seigneurs & de Personnes de Conditions différentes, sans en excepter les plus graves & les plus saintes, ont de quitter leurs Provinces, avec leurs fonctions importantes & nécessaires, pour la venir habiter fort souvent, sans crainte, *ni de ces Filoux, ni de ces crottes, ni de cette foule téméraire,* dont l'on nous faisoit, n'a guere, tant de peur.

Je ne veux point dire qu'il n'y ait point de vices qui regnent parmi les François. Je ne veux point élever aussi la gloire de la France sur la ruine des autres Nations; mais je maintiens que la France n'est point inférieure à aucune qui soit sur la terre; que Dieu même l'a ornée de grands dons; que ses Peuples sont savans & belliqueux; que la politesse & les nobles exercices se trouvent dans la Cour de ses Princes, & dans ses Académies; que ses Prêtres sont vénérables, ses Magistrats prudens, sa Noblesse généreuse, ses Citoïens civils, ses Artisans adroits, & ses Villageois laborieux; de sorte que de l'ouir appeller barbare par la bouche d'un François, il n'y a pas moins de sujet de s'en étonner, que de peine à

l'endurer, quand ce seroit même Alethophile, cet amateur de la vérité, que j'estime & que j'honore pour toutes les bonnes qualités qui sont en lui, puisqu'à peine le pourroit-on souffrir d'un Etranger, qui auroit moins d'intérêt à nous épargner.

Si les François sont légers.

On dit donc, par le reproche le plus ordinaire qui se fasse aux François, & dont Alethophile demeure d'accord dans sa Lettre, ou dans sa Satyre à Philotime, » que l'humeur des François est » légere, qu'on leur souhaite la fer- » meté, la discretion, les desintéresse- » mens & la fidélité. » Les Anciens ont parlé des Gaulois avec des termes bien plus honorables, bien que la Religion chrétienne, & le Trône d'une Monarchie de treize siecles, n'eussent point achevé de les polir, & de leur acquérir la grande réputation qu'ils ont eue depuis. Cesar, qui les avoit si bien connus, ne leur donne point ces miserables éloges, mais au contraire il en parle en beaucoup d'endroits avec honneur, aussi-bien que Tacite, en décrivant leur valeur. Suetone, Herodian, Dion & Vopiscus, leur donnent des louanges considérables; & Virgile, sans leur dire d'injures, n'aïant dessein que de donner des louanges aux illustres

Romains, les dépeint ainsi sur le Bouclier du magnanime Enée : » Là, dit-» il, par des Galeries de fin or, vole-» toit une Oie au plumage d'argent, » avertissant que les Gaulois étoient à » la porte du Capitole ; car les Gau-» lois, en montant par des sentiers » difficiles, se rendoient maîtres de » la Forteresse, à la faveur de la nuit. » Ils avoient leurs cheveux dorés, aus-» si-bien que le poil des joues ; leurs » Cottes d'armes étoient raïées de cou-» leurs diverses ; ils entortilloient d'or » leur col qui avoit la blancheur du » lait ; & chacun d'eux faisoit reluire » en sa main deux Javelots des Alpes, » se couvrant tout le corps de longs » Pavois.

Horace, pour marquer leur générosité dans sa neuvieme Epode, dit » que » les Gaulois, ne pouvant souffrir la » honte d'Antoine, l'abandonnerent, » & firent tourner tête à deux mille » Chevaux contre lui, en faveur de » Cesar, dont ils chanterent les louan-» ges.

Ad hunc frementes verterunt bis mille equos
Galli canentes Cæsarem.

Et dans l'Ode quatorzieme du quatrieme Livre à l'Empereur Auguste, il dit que la Gaule ne s'épouvante point de

la mort, *non paventis funera Galliæ*; parceque cette Nation est parfaitement généreuse. Ce qu'Aristote avoit bien remarqué, long-tems auparavant dans son troisieme Livre des Morales, où il écrit que les Celtes (ce sont les Gaulois) ne craignent ni les tremblemens de Terre, ni les tempêtes de Mer; dont parle aussi Ælian, au douzieme Livre de sa diverse Histoire, après Cesar, qui dans le Livre sixieme de sa Guerre civile, écrit que les Druides ou les Gaulois, se persuadant que les ames ne meurent point (cette créance n'est point indigne de personnnes raisonnables) sont non-seulement valeureux, mais encore exemts des craintes de la mort. Et Lucain, dans le premier Livre de sa Pharsale, en parlant de ces Peuples, leur adresse ainsi son discours:
» O Druides, à qui seuls, ou la con-
» noissance des Dieux est donnée, aussi-
» bien que de tous les secrets du Ciel,
» ou qui êtes les seuls qui les ignorez!

Solis nosce Deos, & Cœli numina vobis
Aut solis nescire datum.

» Vous habitez de profondes Forêts
» dans les plus grandes solitudes de
» vos Bois sacrés, & vous pensez que
» les Ames séparées des corps ne tom-

» bent point dans les Enfers, & qu'el-
» les ne cherchent point les tristes de-
» meures de l'Erebe ; mais qu'elles
» vont en quelque monde étrange
» (*selon l'opinion de ces Philosophes,*
» *qui mettent des Mondes dans la Ré-*
» *gion des Etoiles*) où elles se revêtent
» de nouveaux membres, la mort n'é-
» tant qu'un intervale au milieu d'une
» longue vie, si les choses que vous
» dites, vous sont des vérités connues.
» Peuples certainement heureux dans
» votre erreur, sous la froideur des
» Climats que vous habitez, puisque
» la crainte de la mort, la plus violente
» de toutes les craintes, ne peut rien
» sur votre esprit. Ce qui fait que vous
» vous précipitez avec tant de généro-
» sité dans les périls, & que vous re-
» gardez la mort sans étonnement,
» tenant à infamie d'épargner une vie
» qui doit retourner.

Claudien, dans son premier Livre des Louanges de Stilicon y décrit en peu de mots la noble fierté des Gaulois, avec leur armure.

Gallia crine ferox, evinctaque torque decoro,
Binaque gesa tenens animoso pectore.

Juvenal, dans la huitieme Satyre dit qu'ils étoient redoutables aux Romains.

Horrida vitanda est Hispania, Gallicus axis,

Juvenalis, Sat. 15. Mais dans un autre endroit ; il appelle la Gaule diserte, qui enseigne les Bretons à faire des Plaidoïers.

Gallia Causidicos docuit facunda Britannos.

Et ailleurs : Que la Gaule, dit-il à quelqu'un, te reçoive chez elle, ou plutôt l'Afrique nourrice des Avocats, si tu veux donner quelque prix à ta langue diserte.

——Accipiat te
Gallia, vel potius Nutricula Causidicorum
Africa, si placuit mercedem imponere linguæ.

Sous l'Empire de Claudius, les Gaulois, dont les Peres avoient brûlé la Ville & assiégé le Capitole, furent reçus dans le Sénat par l'autorité de l'Empereur, qui protesta de suivre en cela l'exemple de ses Prédécesseurs, qui avoient empli cette Compagnie des plus illustres Personnes qu'ils avoient pu trouver parmi les autres Nations. Et il ne sert de rien de dire ici que les Gaules étoient dans l'Empire, & que les Gaulois étoient Citoïens Romains. Quand cela seroit, cette qualité si recommandable de Citoïen Romain en ce tems-là, faisoit-elle que les Peuples qui en étoient honorés, fussent plus polis & moins barbares qu'ils n'ont été depuis, étant gouvernés par des Princes

plus humains, & plus vertueux que les Empereurs romains? Mais enfin ces Gaulois furent les premiers des Peuples belliqueux, qui ſecouerent le joug de la Tyrannie de Néron, ſous la conduite de Vindex & de Rufus, dont l'Hiſtoire ſe lit dans Suetone & Tacite.

Au reſte, voici un témoignage de Procope de Céſarée dans ſon ſixieme Livre, en parlant des François ſous l'Empire de Juſtinien, lequel mérite bien d'être allegué. *Les François*, dit-il, *ſont doués & remplis de très bonnes mœurs, & ils ſont fort civils.* Puis il les loue merveilleuſement, les eſtime beaucoup pour leurs vertus, & pour la juſtice, dont ils uſent également envers tout le monde, admirant auſſi la concorde, qui étoit entr'eux: & après en avoir dit pluſieurs choſes ſingulieres, il ajoûte. » Les Sujets de leurs Rois » peuvent en ſureté converſer les uns » avec les autres, ſans avoir de haine » cachée, & par-là, *continue-t-il*, on » peut voir comme ils aiment la Juſtice & leur Païs enſemble, & comme leurs Princes, quand l'occaſion » s'en préſente, ſe montrent doux & » faciles à obéir. Les François donc ſe » ſurmontent premierement eux-mê-

» mes, & puis surmontent leurs Voi-
» sins. Les Fils succedent au Roïaume
» de leurs Peres.

Voilà le témoignage que Procope rend des François, sans être préoccupé de l'amour de la Patrie, & que nul ne pourroit pourtant blâmer, quand il ne le voudroit pas louer, puisqu'il n'étoit pas François. Cependant les Anciens, & les Etrangers nous feront honneur, tandis que des François naturels s'efforceront de nous en ôter la douce gloire, en donnant le nom de Barbare à leur chere Patrie.

Je ne vois pas comment on se pourroit exempter de blâme, si l'on en parloit tout de bon, ni où la galanterie se trouveroit, en perdant le respect pour une chose si vénérable. Sans mentir, si je l'ose dire, je craindrois, qu'il n'y eût en cela quelque sorte de stupidité féroce, si l'on n'en parloit dans le même dessein, que l'Auteur de l'Ecrit, que je refute: car ce savant Homme ne l'a entrepris, que pour nous donner sujet de parler, & de composer ce petit discours contre le langage de plusieurs, qui se tenant fort habiles, croient se rendre fort considérables en méprisant tout le reste.

Mais voïons si les François méri-
te

tent plus le nom de legers, que les autres Peuples de l'Europe ? Voici la grande objection. Paul Jove, qui étoit Italien, & peu affectionné à la France, l'a maintenue quelque tems ? Mais les libéralités de notre Roi François I lui firent changer d'avis : toutefois cet Auteur, & Pierre Crinitus, Italien comme lui, se sont peu souciés de la France, & n'ont récherché que l'honneur de leur Païs ; en quoi je ne leur sais pas mauvais gré. Ils ont suivi en cela l'exemple de Tite-Live, qui étoit Ennemi du nom Gaulois, parcequ'il aimoit sa Patrie ; desorte qu'il ne pouvoit souffrir l'éclat des Gaulois, à cause des armes victorieuses, qu'ils avoient tant de fois portées en Italie, & d'autant que ces Peuples belliqueux, ne voulant point endurer le joug de la domination Romaine, s'efforçoient continuellement de le secouer, par des entreprises nouvelles contre leurs Vainqueurs ; il est vrai que César même, qui les tenoit en assez grande estime d'ailleurs, les a nommés *Legers*, aussibien que quelques autres Ecrivans d'Italie : mais la seule & véritable raison, qu'ils en ont eue, n'est que de l'illustre impatience qu'avoient les Gaulois de reconquérir la Liberté, qu'on leur

avoit ravie. Autrement César eut-il écrit en parlant des Druydes ; » qu'ils » s'assembloient toutes les années sur » les frontieres du Païs des Carnutes, » au milieu de la Gaule *, & que là, » faisant droit à tous les Gaulois, ils » se tenoient fermes à leurs Sentences, » comme à des Arrêts inviolables «. Et de fait, Vopiscus rapporte dans son Histoire, une Lettre de l'Empereur Aurélien au Sénat, où il lui mande : » Nous avons établi au-delà du Rhin » pour notre Lieutenant général Posthumus, (*c'étoit un Gaulois*) digne » à mon avis de la sévérité des Gaulois, & qui fera bien garder la majesté de l'Empire, & le bon droit à » à tout le Monde.

* Ce Païs s'étendoit le long de la riviere de Loire, & ce n'est pas seulement le Païs Chartrain.

D'ailleurs, quelle Nation a été plus constante que la nôtre, à conserver la pureté du Christianisme, depuis qu'elle l'a reçu ? C'est ce qui a fait dire à S. Jérôme, que la Gaule seule n'avoit point de Monstres : mais qu'elle étoit pleine d'Hommes très valeureux & très éloquens. *Sola Gallia Monstra non habuit, sed Viris fortissimis & eloquentissimis semper abundavit.* Et depuis que de tant de sortes d'Etats, qu'il y avoit autrefois dans les trois Parties de la Gaule que les Romains appelloient

Hier. advers. Vigil.

Transalpine, cette illustre Province s'est soumise sous le Gouvernement d'un seul, l'a-t-on vue changer, comme l'Italie & Rome même, à qui l'on attribue tant de fermeté? l'Empire depuis Jules-César n'a duré que quatre cens ans, parmi toutes les vicissitudes que l'Histoire nous apprend de Princes chassés, précipités, assassinés, pendus; quelques-uns de Familles patriciennes, d'autres élevés de la lie du Peuple par la violence des Legions, & plusieurs Etrangers, sous l'autorité desquels de jeunes Garçons, des Femmes débauchées, des Histrions, des Esclaves, des Bouffons, & des Enragés, ont exercé la souveraine Puissance. Depuis, les Goths, les Huns, les Vendales, les Lombards, les François, les Allemands, les Normans, les Espagnols, ont dominé l'Italie, qui s'est trouvée ensuite partagée par les factions des Guelphes & des Gibelins, & demeure aujourd'hui déchirée en petites Principautés, aussi-bien que l'Allemagne, & les Païs-bas. La France, au contraire, qui contient tant de Peuples différens, avec des Coutumes diverses qui n'ont point changé depuis les anciens Gaulois, demeure constamment réunie depuis treize siecles, sous une Couronne auguste, que

nulles factions, nulles guerres intestines, nulles prétentions étrangeres, nulles entreprises, n'ont pu démembrer, ni mettre en pieces. Nos Académies, les premieres du Monde chrétien, instituées depuis six cens ans, sont encore debout. Les plus anciens Monasteres de la Chrétienté subsistent encore en France depuis leur Fondation. Quelques-unes de nos Eglises sont les seules, qui n'ont point reçu de nouveautés : certains usages en chaque Province se sont conservés inviolables. Toujours les François ont été valeureux. Nos Communautés religieuses, qui ont embrassé les Réformes selon leur premier Institut, persévèrent dans une grande vertu intérieure, & modestie & bienséance extérieure. Nos Juges paroissent toujours graves & majestueux comme des Rois, sur les Tribunaux où ils rendent la Justice. Nos Artisans changent rarement de métier. Les Divorces dans les Familles n'y sont point autorisés ; on y a grande horreur des Alliances incestueuses. Les Valets y vieillissent d'ordinaire au service de leurs Maîtres. Quelques Sages à la vérité y peuvent devenir fols, comme en beaucoup d'autres Païs : mais les Fols y deviennent malaisé-

ment ſages, ce qui eſt une malheureuſe eſpéce de conſtance : & je crois qu'il y a peu de ces derniers, qui s'étant préoccupés de quelque choſe mauvaiſe, ſoient capables de changer, pour quelque bonne raiſon qu'on leur puiſſe alléguer.

Il n'y a que les modes, qui changent ſi ſouvent aux habits des Hommes & des Femmes, d'où l'on prend ſujet de faire croire au Peuple, qu'il n'y a que le ſeul François, qui marque en cela une extrême inconſtance. Cependant nos Voiſins ſe conforment aſſez à cette variété; & quelques-uns s'efforçant de nous imiter, n'y réuſſiſſent pas toujours heureuſement : d'autres prennent des modeles tout contraires, & tous ſuivent l'uſage des tems & des ſaiſons, proportionné au climat & au tempérammment du Païs. Il eſt vrai, que les François, c'eſt-à-dire, les jeunes Gens de la Cour & des grandes Villes (car les Vieux, non plus que les Villageois, & tout le Peuple ruſtique, n'y prennent point de part) paroiſſent avoir un peu plus d'inclination, que les autres Nations de l'Europe, à ſuivre des modes différentes. Auſſi peut-on dire, qu'ils ont plus de gentilleſſe & de gaieté d'eſprit. Ils portent aujourd'hui des trois cens

Ceci fut composé un peu avant que l'Edit fut Publié contre cette Mode inutile.

aulnes de Rubans, de diverses couleurs, sur les chausses ; ils en portent autour de leur chapeau, & ils en parent leurs Chevaux, & les rideaux de leurs Carosses. Ces Rubans s'appellent Galants, & les Femmes trouvent cela beau: mais la durée n'en doit pas être longue ; & comme tout change sous le Soleil, il ne faut pas douter aussi que la vie de cette Mode ne soit courte, & qu'elle ne finisse bientôt. La Nature muable ne souffre point de violence, qui l'empêche d'agir selon ses caprices ; & même puisque tout change ici-bas, ce seroit une sotte gravité de demeurer toujours d'une même façon. N'y a-t-il pas des âges, & des états différens, auxquels il se faut accommoder ? Et les Personnes les plus augustes, & les plus vénérables, n'admettent-elles pas aussi du changement dans leurs habits, dans leurs coutumes, & dans leur extérieur ?

Le Pape Jules II fut le premier, qui porta la barbe longue, au lieu que ses Prédécesseurs l'avoient courte ou rasée, par l'usage que les Moines avoient introduit dans l'Eglise, depuis qu'ils furent élevés au Pontificat. La Couronne cléricale a été diverse, selon les tems divers, & aussi, pour marquer les Di-

gnités ecclésiastiques, & les Familles différentes des Religieux. Les Mitres & la Thiare Papale n'ont été portées que depuis huit cens ans, & les premieres n'avoient garde d'être si élevées qu'elles sont à présent. Au commencement cette Thiare du Pape n'avoit qu'une bande de pourpre en broderie, comme un Diademe autour du front, pour montrer la Roïauté du Sacerdoce : depuis, cette Bande fut enrichie de fleurons d'or, & s'appella Couronne; & finalement, on y en mit trois l'une sur l'autre, pour montrer la Toute-puissance du souverain Pontife au Ciel, sur la Terre, & dans les Enfers; selon la pensée du R. Pere Jean de Varennes de la Compagnie de Jesus, dans son Livre du Roi d'Armes, en la page 382, où, selon la plus véritable opinion, pour montrer sa Jurisdiction pleniére sur les trois Parties du monde; qui étoient alors connues, pensant qu'il n'y en eût point d'autre sur la Terre; mais une quatrieme Partie, que nous appellons l'Amérique, s'étant trouvée depuis, & n'étant pas impossible, qu'il ne s'en découvre encore quelque autre avec le tems, & surtout vers les Régions australes, dont l'on a déja eu quelques indices, on a

trouvé bon de ſurmonter ces Couronnes roïales de la figure d'un Monde, pour ne rien obmettre, & comprendre tout l'Univers en Myſtere.

Les vêtemens ſacerdotaux ont auſſi changé. Les Chaſubles des Prêtres, qui ſont aujourd'hui ſi commodes, & ſi bien échancrées ſur les épaules, étoient autrefois toutes rondes, & ſe retrouſſoient ſur le bras par le côté, afin de les avoir libres pour les Cérémonies ſacrées; c'eſt pourquoi les Clercs, qui ſervoient à l'Autel, ſoulevoient le derriere de cette Robe, quand le Prêtre levoit le Sacrement, pour le montrer au Peuple par-deſſus la tête, afin de l'adorer; & ce qu'on en fait à préſent, n'eſt plus qu'une Cérémonie, qui ne ſert de rien, & qui n'eſt peut-être par fort de la bienſéance. Les Chappes, qui ſont des Manteaux d'Egliſe, avoient un Chaperon par derriere, que les Miniſtres mettoient ſur leur tête: mais ce Chaperon s'eſt changé en une demie ovale d'étoffe, qui deſcend ſur le dos, de la couleur des Orfraies, c'eſt ainſi qu'on appelle les Bandes en broderie qui tombent ſur le devant de ces Manteaux avec la piece, où l'on met les agraffes.

Le Camail des Evêques & des Ab-

bés n'étoit qu'un petit Mantelet, qui avoit un pareil Capuchon, qui leur ſervoit de Bonnet ; mais il eſt à préſent ſi petit & ſi étroit, qu'à peine y pourroit-on cacher le poing.

Les Chapeaux des Cardinaux avec leurs grands Cordons de ſoie, enrichis de Houpes vermeilles, ont pris la place des Chapeaux que les Gens d'Egliſe mettoient ſur le Capuchon de leur Camail, allant par la campagne, pour ſe garantir de la Pluie, ou du Soleil : & de peur que ces Chapeaux ne fuſſent emportés par le Vent, ils y mettoient des Cordons pour les lier ſous le Menton. On les a enrichis d'une teinture de Pourpre ; depuis le Pape Innocent IV, comme le reſte de l'habit de ces Patrices Romains, qui précedent les Evêques de l'Egliſe catholique, depuis deux cens cinquante ans (car il n'en étoit pas ainſi du commencement, ni même d'abord que leur Dignité ſe trouva honorée dans leurs Egliſes, comme celle de quelques Abbés, des Droits épiſcopaux, bien qu'ils ne fuſſent que Prêtres, Curés, ou Diacres.) Ils portent le titre d'Eminentiſſimes, depuis la Conſtitution du Pape Urbain VIII, en l'année 1629 ; car on ſe contentoit auparavant de les appeller Illuſtriſſimes

& Révérendissimes : mais comme ils se sont élevés à une Dignité suprême, &, selon l'opinion de quelques Canonistes, comparable à la Dignité roïale, afin de distinguer leurs qualités de celles d'autres Prélats, sa Sainteté choisit le titre d'*Eminentissime*, qui lui fut proposé avec celui de *Dominantissime*, afin que l'on pût dire : votre Eminence, ou votre Domination, pour leur conserver le respect qui leur est dû, où l'on a compris les trois Electeurs ecclésiastiques, & le grand Maître de Malte ; mais dans un degré inférieur.

Les habits des Moines & des Religieux ont varié de la même sorte, & le Scapulaire de quelques-uns étoit une Robe sans manche & courte, qu'on leur donnoit pour le travail : mais enfin il est devenu un Habit essentiel de l'Ordre ; & la sainte Vierge en a donné plusieurs, & sur-tout celui des Carmes, à qui l'on a conféré de merveilleuses Indulgences. J'ai vu les Chaperons des Peres Jacobins, de trois formes différentes ; le premier avec un Bonnet quarré sous le froc, le second avec une espéce de crête au-dessus de la tête, & le troisieme large & bas, comme ils le portent à présent, auquel je me souviens que le Pere des Landes, depuis

Evêque de Tréguier, s'accoutumoit si malaisément, que se détournant quelquefois pour tousser, il ne rencontroit que le dedans de son Chaperon, qui ne suivoit pas le mouvement de sa tête, comme celui qu'il portoit auparavant, dont il étoit un peu incommodé. Les Habits des Benedictins, & des Religieux des Ordres de S. Augustin & de S. François, ont aussi été portés, en divers lieux & en divers tems, selon des formes fort différentes; & chacun a cru en cela, avec beaucoup de raison, qu'il pouvoit suivre l'avis des sages Supérieurs, & des Congregations particulieres, outre les coutumes des Païs & des lieux.

N'est-ce pas aussi de notre tems, que les Ornemens des Autels ont changé, pour suivre l'exemple de Rome? Tous les degrés, qui y sont à présent, pour y monter, n'y étoient pas du commencement: on n'y arrangeoit pas, comme on fait aujourd'hui, beaucoup de petites Images, d'Agnus, & de Pots peinturés, ornés de Fleurs naturelles & contrefaites: & les Custodes, suspendues au bout d'une Crosse de bois doré, ont été ôtées en faveur des Tabernacles. On ne se met plus en peine, sur le même modele de Rome, de

tourner les Eglises du côté de l'Orient, selon l'ancien usage : nous y allumons un grand nombre de Chandelles, ensuite du besoin qu'en avoient nos Peres, quand on faisoit les Temples obscurs à dessein, pour représenter les anciennes Cryptes sous Terre, où les premiers Chrétiens célébroient leurs Synaxes. Les anciennes Assemblées synodales duroient autrefois trois jours, ou une semaine au plus, pour des affaires importantes concernant la Doctrine & la Discipline des Eglises ; & aujourd'hui elles passent les années entieres, & il semble même qu'il ne soit plus nécessaire de tenir de Conciles généraux ou nationaux, sur beaucoup de difficultés qui se pourroient offrir, non plus que de consulter les Livres, & les anciens Usages de l'Eglise, pourvu qu'il plaise au S. Pere de prononcer ses Oracles. Celui qui est aujourd'hui sur la Chaire apostolique (14), & de qui le savoir, la modestie & la pieté se sont tant fait admirer, qu'on le considere comme le plus grand Pontife qui soit monté sur le Trône ecclésiastique depuis S. Leon, a changé quelque chose dans la coutume de l'adoration qu'on rendoit au Pape sur l'Autel, le

(14) Le Pape Alexandre VII. (Fabio Chisi).

jour de sa Création : il a jugé à propos de se tenir à genoux, étant porté sur les épaules de quelques Estafiers ou Officiers, le jour de la Fête du S. Sacrement, quand il le suit en Procession, ce que ses Prédécesseurs faisoient autrement, soit allant à pié par les rues, ou à cause de leur infirmité se tenant assis dans une Chaise. Sa modestie a été si grande, qu'il s'est abstenu jusqu'ici de ce que les autres Pontifes s'étoient permis en la Personne de leurs Neveux, qu'ils élevoient à la seconde Dignité de l'Eglise, aprés le Pontificat. On aime quelquefois dans Rome la Simplicité apostolique, & quelquefois la magnificence roiale. En des tems on y renverse les Monumens des Païens, & en d'autres, on les y releve : & ces Vignes, & ces Palais si superbes, dont l'on tire des argumens si spécieux, pour élever la politesse de cette Ville au-dessus des autres, n'y étoient pas, quand le Pape Gregoire XI, le dernier des François, y reporta son Siége d'Avignon, où six de ses Prédecesseurs l'avoient tenu devant lui : & de fait cette pauvre Ville étoit alors si barbare, au sens de ceux qui cherchent la politesse dans la pompe & dans le luxe, que le Pape n'y retourna, par les prieres ins-

tantes que lui en fit alors sainte Catherine de Sienne, que pour satisfaire aux purs devoirs de sa Charge & de la pieté, qui requéroient de sa vigilance pastorale, qu'il résidât dans l'Eglise qui lui étoit principalement commise, & qu'il laissât celle d'Avignon au Gouvernement de son propre Evêque, érigé depuis en Dignité d'Archevêque, par le Pape Sixte IV, mais qui est merveilleusement obscurci, & qui n'a comme point d'autorité en la présence de M. le Légat, qui représente sa Sainteté.

Ceux qui m'obligent d'écrire ce discours pour défendre l'honneur de ma chere Patrie, disent qu'on souhaite aux François, *la fermeté*, *la discrétion*, *le desintéressement & la fidélité.* Certes je voudrois que tous les François fussent véritablement François, & je sais bien qu'il n'y en a que trop parmi nous de lâches, de vicieux, d'imprudens, d'avares, d'impies, de perfides, de téméraires, de fous, d'ignorans, de présomptueux & d'injurieux; mais je sais bien aussi qu'il n'y a point de Nation au Monde, où il se trouve tant de braves, de vertueux, de discrets, de libéraux, de pieux, de fideles, de prudens, de sages, de savans, de modestes & de généreux.

Cette fermeté que l'on ſouhaite aux François eſt une vertu héroïque, qui ne ſe trouve que dans les grandes Ames; & le Vulgaire la connoît ſi peu, qu'il n'eſt pas croïable qu'elle ſoit plus commune ailleurs que chez nous. Il n'y a pas néanmoins lieu de douter que nous n'en aïons pluſieurs, que nulles menaces des Puiſſances illégitimes ne ſauroient ébranler, & que nulles promeſſes ne ſauroient fléchir, pour les détacher des ſolides fondemens de la piété, ou de la fidélité qui eſt due au Roi pour ſon ſervice & pour la gloire de l'Etat; ce qui ſe rencontre rarement autre part, & ſur-tout au lieu où des Gens s'appellent Créatures de ceux qui ne leur font du bien que pour leurs propres intérêts. Ce que pluſieurs parmi nous n'imitent que trop à préſent, les meilleurs naturels ſe trouvent d'ordinaire corrompus par les mauvais exemples & par les doctrines pernicieuſes qui ne s'inſinuent que trop parmi le peuple. Mais nos Voiſins ſont-ils plus exempts que nous de cette contagieuſe peſte? N'y a-t-il des Fourbes, des Impies, des Blaſphémateurs, des Meurtriers, des Traîtres, des Impudiques, que parmi nous? L'Eſpagne, l'Angleterre & l'Italie, ſe trouvent-elles exemp-

tes de Criminels, de Voleurs & de Bandits ? N'exerce-t-on point de châtimens dans tous ces Lieux-là ? Certes il n'en faut pas douter ; mais quoi qu'il en soit, je me donnerai bien de garde de les appeller Barbares. Il y a par-tout des Méchans & par-tout des Gens de bien ; il y a par-tout des poltrons, par-tout des braves. On trouve en tout païs des gens intéressés & des généreux, des dissolus & des chastes, des cruels & des pitoïables ; mais par toute la terre le nombre des fous est plus grand que celui des sages ; & si une Province se peut glorifier d'avoir une douzaine de vertueux, quand tout le reste ne le seroit pas, on lui feroit injure de l'appeller barbare, à plus forte raison, si les Loix divines & humaines y sont respectées, comme elles le sont en France, où l'on pourroit compter tant de galands hommes, tant de valeureux, tant de polis, tant de savans & tant de pieux.

Rex erat Æneas nobis, quo justior alter
Nec pietate fuit, nec bello major, & armis.

D'où nous conclûmes, avec tous les honnêtes Gens, à qui nous fîmes part de cet entretien, que la France avoit été injustement accusée de barbarie, & que ceux des nôtres, qui ont dit ou

qui ont écrit que les François sont légers, ont eux-mêmes suivi légérement les paroles de quelques Anciens, qui les ont ainsi nommés pour des causes particulieres où ils avoient intérêt, & que nous avons touchées en passant. Et certes, si un Italien, un Espagnol ou un Hollandois, en avoit dit sérieusement autant de sa propre Patrie, outre que je n'y ajouterois point de foi, j'avoue franchement que je ne l'estimerois point du tout, quelques bonnes qualités qu'il pût avoir d'ailleurs.

Quod genus hoc hominum ? Quæve hunc tam Barbara morem *Æneid. 1.*
Permittit Patria ?

Ce n'est pas mon dessein que ceci tombe sur l'Auteur de l'Ecrit auquel j'ai essaïé de répondre ; car je le tiens trop généreux & trop bien né, pour dire, autrement que par maniere de devis, ou par une espece de petite Satyre de plusieurs choses qui lui peuvent déplaire, que Paris & les François sont barbares, puisqu'en effet, & sans nous en faire trop accroire, il n'y a point de Ville au monde plus belle ni plus civile que Paris, ni de Peuples sur la terre plus savans, plus sinceres, plus vaillans, plus adroits, ni plus polis

que les François, de la façon que l'on peut dire que les Nations sont valeureuses, ou qu'elles ne le sont pas, puisque tout n'y sauroit jamais être égal, ni dans la derniere perfection.

Au reste, la Patrie ne peut jamais être si ingrate à quelqu'un, qu'il ne la doive toujours considérer comme une Mere à laquelle il est obligé de rendre du respect; & je crois qu'il n'y a point de violences ni d'outrages, qu'il ne fallût endurer pour sa gloire, quoique l'on y fût rarement reconnu pour quelques bonnes qualités que l'on pût avoir.

DEUXIEME DISCOURS.

Que tous les Païs ſont égaux en certain ſens, & qu'il faut aimer ſa Patrie.

TOUTE la Terre eſt le Païs des honnêtes Gens, & tout le monde eſt comme une grande Ville, dont chacun de nous eſt Citoïen, pour l'habiter tout le tems de ſa vie ; les uns vers les portes d'Orient ; les autres, vers celles du Couchant ; pluſieurs, du côté du Nord ; & quelques-uns, vers les aſpects du Midi. Tous les Quartiers y ont leurs commodités & leurs beautés, & quelqu'éloignés qu'ils ſoient les uns des autres, un même Soleil les éclaire également tour-à-tour. La communication n'en eſt pas toujours facile par la diſtance des lieux, qui ſont ſéparés de Rivieres, de Lacs & de Montagnes. C'eſt pourquoi les Habitans, qui ont peu de commerce les uns avec les autres, ne s'entendent pas le plus ſouvent, tant leur langage eſt différent ; & les Voiſins ſont ſi querelleux, & quelquefois de ſi mauvais ſens, qu'ils ont bien de

la peine à s'empêcher de se faire la guerre. Il y en a même qui se déchirent impitoïablement, quand ils se rencontrent; plusieurs se portent des envies étranges les uns aux autres, & chacun affecte ses dévotions, ses coutumes & ses Loix. Les uns vivent sous des Gouverneurs; les autres, sous des Princes absolus; un grand nombre, sous des Magistrats institués, ou sous des Chefs tirés des principales Familles; & quelques-uns, sans Discipline & sans Conseil. Mais comme le souverain Roi, qui exerce par-tout sa Puissance selon son bon plaisir, ne sort jamais de son Palais, pour se rendre visible à ses Sujets; aussi faut-il avouer que fort peu le connoissent, bien que tous sentent son pouvoir. De-là vient qu'il est servi avec tant de diversité, & que plusieurs confondent bien souvent ses Ministres avec lui-même, & leur rendent des honneurs qui n'appartiennent qu'à lui seul. Quelques autres veulent qu'il ait des Compagnons, d'une égale Puissance, & les nomment diversement; d'où sont venus de si grands & de si longs débats, depuis plusieurs siecles, qu'il n'a pas encore été possible de les terminer, & il n'y a pas d'apparence d'y voir jamais de fin. Cependant si nous étions tous

bien sages, nous vivrions en repos; & de ce que nous sommes en guerre continuelle, c'est une marque que le nombre des foux est beaucoup plus grand que celui des gens bien sensés, & qu'il n'y a point de lieu sur la Terre, qui se puisse glorifier d'être exempt de cette déplorable fatalité. De quoi donc nous mettrons-nous en peine de voïager si loin, & de changer de Païs? Serons-nous mieux sous un autre Climat, où l'on ne vit pas plus long-tems, ni sous de meilleures Loix? La société nous y sera-t-elle plus agréable parmi des gens qui ne sont pas plus civils, ou qui ne valent pas mieux que nous?

„ Heureux est celui qui a passé tout „ le tems de sa vie dans son propre Hé- „ ritage; que sa Maison a vu dans son „ enfance, & qu'elle voit encore dans „ sa vieillesse; qui se soutient de son „ bâton sur le même sable où il ram- „ poit dans son bas âge; qui compte „ plusieurs années de son séjour sous „ un même toît; que la fortune n'a „ point entraîné après elle parmi des „ troubles infinis; & qui n'a point bu „ des eaux inconnues, sortant de son „ Païs; qui ne s'est point fait Mar- „ chand, parcequ'il appréhendoit les „ tempêtes de Mer; qui n'a point aussi

» souffert les crieries du Barreau, où » la voix des Plaideurs devient en» rouée, n'aïant point appris le style » des affaires; & qui, ne s'étant ja» mais soucié d'aller à la Ville, a joui » commodément à la Campagne de » l'aspect du Ciel; qui compte les an» nées par les moissons alternatives, & » nullement par les Consuls; qui mar» que l'Automne par les fruits, & le » Printems par les fleurs; à qui un mê» me Champ cache le Soleil, & re» donne le jour; qui mesure sa jour» née par son travail ordinaire; qui se » souvient qu'un grand chêne n'étoit » autrefois qu'un petit rameau, & qui » voit ses arbres vieillir avec lui. »

Claudian. C'est ce que disoit autrefois un illustre Ecrivain, du tems de l'Empereur Honorius, parlant d'un Vieillard de Verone, aussi éloigné de cette Ville, pour n'y avoir jamais mis le pié, que des Indes, où les Peuples sont basanés; & les Rives du Benac (15) étoient pour lui les Rivages de la Mer-rouge.

Proxima cui nigris Verona remotior Indis,
Benacumque putat littora rubra lucum.

» Toutefois sa santé étoit vigoureuse; » il avoit les bras forts, & il étoit ro-

(15) Aujourd'hui *Laco di Garda*.

» buste Aïeul dans le troisieme âge de
« sa vie. Et ensuite : Qu'un autre,
» dit-il, coure donc le Païs, & que
» sa curiosité le porte sur les frontieres
» de l'Espagne. Il aura plus couru,
» mais l'autre aura plus vécu.

Erret, & extremos alter scrutetur Iberos :
Plus habet hic vitæ, plus habet ille viæ.

Sans mentir, cet homme prit un bon conseil de ne point bouger de son Village, & de se contenter de son petit champ, puisqu'il ne lui refusoit rien des choses nécessaires à la vie, pour la passer doucement ; & je crois qu'il avoit le sens assez bon, pour ne s'imaginer pas que d'autres Païs fussent meilleurs que le sien. Aussi ne puis-je douter que la nature & l'accoutumance ne les rende tous égaux à ceux qui en tirent leur origine. Les Negres ne se plaignent point de l'ardeur & de la sécheresse de leur Climat ; & nous apprenons, d'une Rélation de Groenland, que des Gens de ce Païs de néges & de frimats, pour être fort Septentrional, aïant été amenés en Dannemarc, du tems de Christierne III (16), conçurent des pensées de desespoir, de se voir si loin de chez

(16) Qui a regné depuis 1535, jusqu'au commencement de 1559.

eux, bien que le Dannemarc soit sous un Climat beaucoup plus tempéré, & préféroient, pour leur breuvage, de l'huile de Poisson, au vin le plus délicieux. Les Brasiliens s'accoutument mal aisément en Europe; & les Sauvages des Monts hyperborées ne font point état de nos fruits ni de toutes nos moissons; tant il est vrai que les habitudes & la naissance naturalisent à l'homme toute sorte de Païs. C'est d'où j'ai prétendu justifier que tous sont bons, du côté de la nature, & que l'un ne vaut guere mieux que l'autre; mais tous aussi se trouvent corrompus par la malignité de la condition humaine, qui croît de jour en jour, & qui seme tant de guerres & de divisions dans le monde, que nous pouvons dire que tous sont mauvais, & que l'un n'a gueres plus sujet que l'autre, de se glorifier de n'être point Barbare.

D'où vient que, pour nous vanter d'être si civils & si polis, & qui certes le devrions être par les principes de la sagesse qui nous sont enseignés, nous sommes tous les jours à nous battre, comme des animaux furieux: en quoi il n'y a peut-être guere de différence de nous d'avec ceux qui se mangent les uns les autres. Je parle de tous les

Peuples

Peuples de l'Europe, ſans en excepter un ſeul ; & je n'ai garde de taxer mon Païs d'être plus cruel, ou plus inhumain que ceux qui ſont autour de nous : mais je ne l'excuſe pas auſſi d'être tombé dans la même corruption. Que ſi tout ſe trouve égal de la ſorte, un Homme d'eſprit croira-t-il avoir grand ſujet d'honorer de ſes louanges les Nations voiſines, pour les qualités naturelles, & de blâmer ſon Païs, pour la même raiſon ? S'il juge à propos d'en uſer de la ſorte, n'eſt-ce pas une marque qu'il n'en fait point d'état, & qu'il ſeroit plus inſenſé que ceux qu'il accuſe de n'être gueres ſages, ſi après cela il vouloit exhorter quelqu'un à expoſer ſa vie pour ſa gloire & pour ſon ſalut ? Du moins puis-je croire, qu'il s'en diſpenſeroit aiſément pour ſon particulier ; & ſi je ne ſuis le plus trompé de tous les hommes, Atilius-Regulus eût été ridicule à ſon jugement, de ſe déterminer comme il fit, par une valeur incomparable, à un illuſtre banniſſement pour ſa Patrie ; s'il eût été François, il ne ſe fut point abſtenu de conſentir à des conditions honteuſes, & n'eut point fait de ſcrupule de laiſſer un exemple pernicieux. Il eût peu harangué, pour émouvoir les

Romains à reconquérir les Enseignes, arrachées d'entre les mains des Soldats sans effusion de sang. Les bras des Citoïens libres, attachés derriere le dos, ne lui eussent pas fait beaucoup de pitié. Junius-Brutus, qui commença l'Empire consulaire, se fût bien dispensé, pour l'amour de la liberté, d'user de la puissance rigoureuse de ses Haches & de ses Faisceaux, en punissant de mort ses propres Enfans, qui voulurent émouvoir de nouvelles guerres : l'extrême désir de louange n'eût eu garde de l'emporter sur la tendresse de ses sentimens. Les Décies, & les Druses n'eussent point mérité par leurs actions mémorables, les louanges que leur donne toute l'Antiquité. Torquate n'auroit point marqué sa séverité avec les Enseignes de sa puissance. Fabrice, avec peu de biens, ne seroit point devenu si redoutable ; ni Serranus ensemençant les sillons, n'auroit point été considéré pour sa valeur. Caton ne se seroit nullement soucié d'une vertu si extraordinaire que la sienne. Cicéron auroit favorisé les desseins de Catilina & de Cethegus, & il ne se fût point brouillé, comme il fit, avec Antoine. Car le moïen de concevoir des pensées si hautes, pour une folle Pa-

trie, qui seroit indigne d'avoir des Citoïens si généreux.

Il faut donc avoir bonne opinion du lieu de sa naissance, afin d'être ému de faire de belles actions pour sa gloire, & qui servent d'exemple à la postérité.

La Patrie aïant élevé chacun de nous avec tendresse, comme une bonne Mere, qui nous a fait voir le jour, & qui nous a présenté la premiere, avec tant de liberalité, tous les trésors de la nature, nous lui devons des reconnoissances toutes particulieres, & nous sommes même obligés de l'honorer, sur peine d'ingratitude, & de passer pour Sauvages, ou si l'on veut, pour Barbares, afin de nous servir du même mot, qui nous a donné sujet d'écrire ce Discours avec celui qui le précede. Je parle ici généralement de toutes les Nations, & ce que je dis de l'une, en certains égards, je l'entends de toutes les autres. Pour moi, je n'estimerois point un Espagnol, qui voudroit être Italien, ni un Italien qui voudroit devenir François, & beaucoup moins encore un François, qui prendroit le parti de l'un & de l'autre, contre ses Compatriotes; parceque tous les Païs étant bons, chacun se doit te-

nir content du ſien, l'eſtimer & l'aimer, par les raiſons de ſon inſtitution, & de la Nature, Maîtreſſe de toutes choſes, qui lui en doit avoir inſpiré les ſentimens. Ulyſſe dans Homere ne trouve rien de ſi doux, que ſon Itaque, bien que ce fût une Iſle rude, & preſque ſauvage, & le ſéjour délicieux des Iſles de Calipſo & de Circé, ne fut point capable de le retenir, ni de l'empêcher de dire :

Odiſſ. l. 9. Rien ne nous eſt ſi cher, que le Païs natal.

D'ailleurs, qu'y a-t-il de ſi rare chez nos Voiſins, que nous ne trouvions point chez nous? Tous les Païs ont des Plaines, des Vallons, des Montagnes, des Rivieres & des Bois. Les Maiſons & les Villes ſont en tous lieux aſſez ſemblables les unes aux autres, à la différence du plus & du moins, comme des Hommes de ſtatures diverſes: mais, à le bien prendre, le petit & le grand ne laiſſent pas d'avoir du rapport entr'eux : & de fait, que ſont toutes les Villes, qu'un aſſemblage de Maiſons ſéparées par quartiers & par rues, les unes larges, les autres étroites? N'y a-t-il pas toujours des murailles, & des portes? Et les Habitans n'y ſont-ils pas en tous lieux de divers âges, & de

diverses conditions ? Rome & Gobio sont également habitables, à proportion de leur étendue ; & Constantinople, pour renfermer dans ses Remparts un plus grand espace que Nicée ou Calcedoine, n'a pas davantage la qualité de Ville. Quelle commodité reçoit un bon Citoïen des foules d'un Peuple nombreux, quand, sans cela, il jouit de tout le Commerce, qui lui peut-être agréable ou nécessaire ? Je crois que Londres est beau, qu'Anvers & Amsterdam sont aussi de fort belles Villes. Je ferai le même jugement de Rome, en l'état qu'elle est aujourd'hui, de Naples, de Florence, de Milan, de Venise, de Seville, de Lisbonne : mais je suis aussi fort persuadé, que Paris n'est pas denué de ses avantages, & que toutes nos Capitales des Provinces sont également agréables à leurs Citoïens qui n'ont pas perdu le jugement.

Quand je vais dans une Ville où je n'ai jamais été, j'en suis bientôt satisfait, & il me semble que je n'ai jamais vu autre chose, tant elle ressemble à toutes celles où j'ai passé : car enfin c'est toujours la même proportion, & la différence considérable ne consiste, qu'aux coutumes civiles, au

langage, & aux divers viſages, dont les uns nous ſont connus, & les autres ne le ſont pas : mais les Perſonnes avec qui nous n'avons nulles habitudes, ſont Amis d'autres gens, qui ſont faits comme nous. Au reſte, le plus & le moins dans la ſtructure des Bâtimens, & dans l'alignement des Places ou des rues, eſt de ſi peu de conſéquence, que cela ne vaut preſque pas la peine d'en parler, & tous les idiomes reviennent à une même ſorte de raiſonnement.

Je ſuis donc perſuadé, que ſi la civilité & le bon ſens veulent que nous ſoïons retenus à blâmer les autres Nations, & ſur-tout celles qui ſont profeſſion d'une même Religion que nous, ils exigent bien davantage de notre devoir, que les Compatriotes s'entr'aiment, qu'ils s'eſtiment réciproquement, ſans inſulter ſur les Voiſins, & qu'ils s'abſtiennent ſoigneuſement de ſe deshonorer eux-mêmes, & de ſe déchirer cruellement.

Dans la bataille Actiaque, Céſar-Auguſte menoit les Italiens au combat avec le Sénat & le Peuple, aïant auprès de ſoi les Pénates & les grands Dieux, c'eſt-à-dire l'amour de la Patrie.

Hinc Augustus agens Italos in prælia Cæsar
Compatribus, populoque, Penatibus, & magnis Dis.

Virgile nous représente aussi son Héros magnanime, qui porte Ilion, & ses Pénates vaincus en Italie. Il portoit avec lui dans ses vaisseaux les Dieux domestiques, qu'il avoit arrachés d'entre les mains de ses Ennemis. Il en recommande le soin à son Pere, tandis qu'il reprend les armes, pour s'aller exposer dérechef aux hasards qu'il avoit courus, afin d'essaïer de rendre quelque service à sa Patrie : car pour en dire la vérité, quelque misérable que pût devenir la Patrie d'un honnête Homme, après qu'un injuste Usurpateur l'auroit désolée, il en faudroit toujours chérir le nom, & se rendre soigneux de réparer sa gloire. Au reste, le Prince Troïen invite à la Table sacrée de l'Anniversaire de son Pere, les Pénates qu'il avoit amenés de son Païs, & ceux de son Hôte Aceste.

O Patria, & rapti nequicquam ex hoste Penates
Nulla ne jam Trojæ dicentur mœnia ? *&c.*

Ainsi ce grand Poète le fait paroître en divers endroits, rendant les honneurs

aux mêmes Dieux, dont il avoit si souvent le nom à la bouche, peut-être afin de nous apprendre par un si noble exemple, que l'estime & l'amour de la Patrie ne nous doivent jamais abandonner. Et certes, il faut défendre la terre de son Païs par le courage & par les armes; comme pour faire honneur à ses Parens, il ne leur faut point dénier le secours dont ils ont besoin.

Lucretius, l. 2. v. 640.

Propterea magnam armati Matrem comitantur,
Aut quia significant divam prædicere ut armis
Ac virtute velint Patriam defendere terram:
Præsidioque parent, decorique parentibus esse.

Que s'il est doux & honorable de mourir pour la Patrie, sera-t-il agréable & glorieux de la déchirer, ou serons-nous loués d'obscurcir sa réputation?

Horat. carm. 3.

Dulce & decorum est pro Patria mori.

Pindare étoit bien d'un autre sentiment, quand il disoit que le généreux Citoïen, qui combattoit pour sa Patrie, laissoit à sa Famille & à sa Postérité, une grande gloire, vivant & mourant. Lucien écrit en quelque endroit, » que » le seul nom de la Patrie rend vail- » lans les plus timides, ne se pouvant » rien imaginer de plus beau qu'un

» Guerrier qui meurt pour la Patrie, » entre ceux qui combattent au pre» mier rang, » selon l'avis de Tyrteus. Et Homere maintient que c'est un bon augure de voir quelqu'un qui prenne les armes pour le salut de son Païs. Mais tous les siecles ne sont pas fertiles en hommes qui aient ce sentiment bien gravé dans le cœur, & j'ai regret d'en connoître plusieurs de Naissance illustre, qui n'en sont nullement touchés. Quand César veut passer le Rubicon, retournant de son expédition des Gaules, sa Patrie effraïée lui apparoît d'un visage fort triste au travers dés ombres de la nuit, avec des cheveux blancs à demi arrachés, sous une Couronne de Tours; & pour le dissuader du funeste dessein qu'il avoit conçu, elle lui fit un discours entrecoupé de gémissemens & de larmes.

——Ut ventum est parvi Rubiconis ad undas, *Lucian. 1.*
Ingens visa Duci Patriæ trepidantis imago
Clara per obscurum vultu mœstissima noctem,
Turrigero canos effundens vertice crines
Cæsarie lacera, nudisque adstare lacertis,
Et gemitu permista loqui.

Pour moi, je voudrois célébrer sa gloire, & je loue celui qui donnoit tous les ans de l'encens à la Divinité de son Païs.

Tibul. El. 3. l. 1.

At mihi contingat Patrios celebrare Penates,
Reddereque antiquo menstrua thura lari.

Un bon naturel ne sauroit sérieusement blâmer le sien ; & c'est une chose injuste de s'efforcer d'acquérir de la réputation aux dépens de ce qui doit être plus cher que la vie. Un certain dans Sophocle ne veut point faire d'Amis d'entre ceux qui ne le sont pas de leur Païs. Je ne méprise point ce sentiment, & je suis d'accord avec Ovide, qui dit que la Patrie a je ne sais quoi de doux, qui charme tout le monde, & qui nous fait même oublier nos propres intérêts ; permettez-moi encore, s'il vous plaît, que j'allegue l'autorité de cet agréable Poète, bien que j'en aie peut-être déja trop cité.

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non finit esse sui.

Il en faut néanmoins excepter ceux qui sont d'humeur à voïager incessamment, & à changer toujours de Païs, selon la pensée de S. Augustin qui a fait cette remarque en quelque endroit sur son Livre des Pseaumes : *Cui peregrinatio dulcis est, non amat Patriam* ; & cet autre, sur le Pseaume 93 : *Odit valde Patriam qui sibi bene putat cùm peregrinatur* ; car en effet ceux, qui d'ordinaire em-

ploient tout leur tems à voïager, conservent peu d'amour pour leur Patrie, bien qu'elle ait des charmes puissans, pour se faire aimer des Naturels les plus sauvages; & la France, avec toutes ses diversités & toute son abondance, sous un climat très heureux & très doux, entre deux Mers, deux grandes Montagnes & un grand Fleuve;

Quam Rhodanus, quam findit Arar, quam permeat ingens
Sequana, piscosoque interluit amnè Garumna,

Ornée qu'elle est de tant de Villes opulentes, & habitée de tant de Peuples vaillans, civils & laborieux, sera si malheureuse que d'avoir des Enfans, à qui elle a été si libérale des dons du corps & de l'esprit, qui l'assassinent d'injures & de reproches honteux, pour la faire passer pour une indiscrette, une extravagante & une insensée, parceque les jeunes Gens de Paris, qui voïagent d'ordinaire en Italie & ailleurs, n'ont pas toute la modestie ni la retenue qu'apporte un âge plus avancé; & que plusieurs François, qui sortent de leurs Païs, sont assez souvent bien faits, & qu'ils ne manquent pas de galanterie, pour donner un peu de jalousie aux Maris étrangers qui n'y trouvent pas trop

de sureté. Quoi qu'il en soit, que ceux de dehors qui portent de l'envie à la gloire du Nom françois, en parlent comme il leur plaira, ils ne nous feront point de tort, & se mettront en danger de railler de mauvaise grace, voulant obscurcir la gloire d'un Nom fameux. Mais, pour nous, estimons la vertu en quelque lieu qu'elle se trouve, & travaillons à faire honneur à la Patrie par de bonnes actions. *Omnia quæ à nobis geruntur, non ad nostram utilitatem & commodum, sed ad Patriæ salutem conferre debemus.*

Cicero ad Quirites, post reditum.

SONNET,

De M. l'Abbé le Camus, pour la Reine Christi nede Suede, dont j'ai parlé en la page 256 de ces Mémoires.

CEsse, Peuple du Nord, d'admirer la victoire
Du Monarque indompté, qui d'une illustre ardeur
Aux Guerriers allemands imprimant la terreur,
Finit ses jours heureux dans le sein de la gloire.

L'admirable Chriſtine ornera mieux l'Hiſtoire :
Ce mépris étonnant qu'elle a pour la grandeur,
Des plus fiers Conquérans efface la ſplendeur ;
Et de ſon Pere même obſcurcit la mémoire.

Si Guſtave a rangé des Princes ſous ſes Loix,
De ſes propres Sujets Chriſtine fait des Rois ;
Il a pris des Etats, & ſa Fille les donne ;

Il s'eſt acquis un Sceptre, elle quitte le ſien ;
Et montre à l'Univers, en laiſſant ſa Couronne,
Qu'on peut regner par-tout, & ne poſſéder rien.

Le Diſcours ſuivant, en forme de Lettre, a donné ſujet en partie aux deux que j'ai faits, auſſi-bien que la converſation, dont j'ai parlé en la 257e page de ces Mémoires. Il eſt d'un excellent Homme à qui je défere infiniment, auſſi-bien qu'à l'illuſtre Abbé, Auteur d'une Epigramme très obligeante, qui s'y lit à la fin, pour m'honorer d'une marque de ſon amitié, qui me ſera toujours précieuſe.

DISCOURS SCEPTIQUE (17).

A PHILOTIME.

MONSIEUR,

I. Discours sceptique.

J'aurois eu besoin de votre secours, ces jours passés, en une conversation que nous eûmes avec M. l'Abbé de Villeloin, où je me rencontrai parmi quelques Personnes lettrées, qui s'entretenoient avec ce grand Homme. Vous n'ignorez pas l'estime que je fais de son savoir & de sa vertu, ni comme je défere en toutes choses à ses beaux sentimens, n'allant jamais chez lui que pour le consulter comme mon Oracle. Je ne sais pourtant comment il m'arriva de contester alors quelque tems avec lui, ni comment il m'échappa de prononcer innocemment ce que même j'avois pensé de dire à la louange de Paris, qu'elle me sembloit la plus belle & la plus charmante de toutes les Villes barbares. Cet Eloge parut un mépris, & fut reçu, contre mon intention, comme une injure que je lui faisois; de sorte

(17) Ce discours est celui de Samuel Sorbiere, qui est réfuté par celui de l'Abbé de Marolles.

qu'il en fallut faire des paralleles avec quelques Villes des Païs-bas & d'Italie, que j'avois eues dans ma pensée, & en comparaison desquelles j'avois avancé cette Proposition.

I. Discours sceptique.

Cela nous mena fort loin, & je me vis mal mené par cette éloquente bouche qui entraîne d'ordinaire tous ses Auditeurs, & qui alors m'entraîna moi-même avec eux en dépit que nous en eussions : car j'en avois remarqué au commencement qui inclinoient beaucoup vers mon opinion, & qui étoient fondés sur la même expérience qui me l'avoit donnée; mais ce puissant Orateur ne leur donna pas le loisir de s'y affermir; de sorte que m'aïant enlevé tous mes Amis, & me trouvant seul à la défense de ma Cause contre tant d'Adversaires, je fus obligé de donner les mains, & d'abandonner la These que j'avois soutenue.

Je le fis gaiement; car, comme vous le savez bien, Monsieur, je suis assez sceptique en ces Matieres, & ne raisonne guere sur des sujets de cette nature, que par forme d'honnête divertissement, qui vaut bien celui que les autres prennent aux jeux ou à la promenade. Et comme j'ai beaucoup de plaisir, lorsque je me commets quelquefois

I. Discours sceptique. avec des têtes remplies d'un savoir & d'un raisonnement extraordinaires, j'en retire d'ailleurs beaucoup d'utilité; car en ces joûtes spirituelles j'essaie mes forces, & trouve qu'il y a de la gloire d'être renversé de la main d'un Héros, qui n'insulte point à ma défaite, mais qui me releve & qui me traite généreusement, dès que je lui ai rendu les armes.

Je perdis donc ma Cause, & fus bien aise, *Ænea magni dextrâ cadens*, qu'on m'eût desabusé, c'est-à-dire, que je n'eusse plus à desirer dans une Ville, dont je préférerois le séjour à celui de toutes les autres que j'ai vues, nonobstant les incommodités que j'y rencontre, ni l'ordre & la netteté, ni l'assurance & la discrétion que j'avois trouvées ailleurs, & desquelles il me sembloit que je recevois un grand secours pour la tranquillité de la vie, qui doit être le dernier but de la société, & l'unique raison pour laquelle les hommes se sont renfermés dans des Villes.

Ce qu'il y a de plus fâcheux pour moi en cette innocente contestation fut que le judicieux Ariste, voïant la force de mon Adversaire, usa de sa politique, se mit du parti le plus fort, fut des premiers à me jetter des pierres,

& m'eût laissé porter la peine de ma témérité, s'il n'eût vu toutes choses disposées à la clémence. Ainsi je combattis seul & dénué de toute assistance, contre un Ennemi qui pourroit me persuader que j'ai été vaincu, si j'avois eu la victoire, & sous lequel il y a plus d'avantage de succomber, que de surmonter les autres, parcequ'en prenant son parti, on est toujours assuré de prendre celui de l'honneur & de la vertu, vers le soutien de laquelle son intention est invariablement dirigée.

I. Discours septique.

Vous le remarquerez bien, Monsieur, en cette occasion où il a d'abord paru pour les intérêts de sa Patrie & de sa Nation qu'il a vues légérement attaquées; ne pouvant point souffrir que, sous aucun prétexte d'ingénuité, j'en diminuasse tant soit peu les louanges, pour en accorder une partie à des Peuples & à des Païs, où il m'avoit semblé qu'en beaucoup de choses on se comportoit plus raisonnablement que nous; & ne voulant point entendre mes modifications, ni tout ce que j'alléguois ensuite à la d'autant plus grande gloire de Paris, que malgré les défauts & la prétendue barbarie dont je l'avois accusée, j'avouai qu'elle étoit là plus

charmante Ville du Monde, à ceux qui en goûtent les délices.

Il ne me servit à rien de protester que je souscrivois volontiers à l'Epigramme de Jules César Scaliger, qui représente les Etrangers si confondus & étonnés des merveilles de Paris, qu'ils ne peuvent point croire ce que leurs yeux leur en rapportent.

Francigenæ princeps populosa Lutetia gentis,
Exerit immensum clara sub astra caput.
Hic civis numerum, ars pretium, sapientia finem
Exuperant, superant thura, precesque Deos.
Audiit, obstupuitque hospes, factusque viator
Vidit, & haud oculis credidit ipse suis.

Et ces beaux Vers de du Bartas, que j'avois lus peu de jours auparavant, ne furent pas assez présens à ma mémoire, pour me rendre un bon office, en me tirant du blâme que j'encourus, de ne pas juger équitablement d'une si belle Ville. Vous serez peut-être bien aise de les entendre, & je me les remémore volontiers, en faisant mon Apologie. Le Poète compare le premier Homme, lorsqu'il entra dans le Jardin d'Eden, à un Berger qui vient à Paris, & représente l'étonnement de ce dernier

par une deſcription qu'il fait de tout ce qu'il y a à admirer dans cette Ville incomparable. I. Diſcours ſceptique.

Mais il ne fut ſi-tôt entré dans ce parterre, *1. Semaine, premier jour*
Qu'il mépriſe à bon droit le reſte de la terre;
Tout tel que le Paſteur, qui n'a vu autrefois
Que des Bœufs, des Moutons, des Vignes, & des Bois,
Et qui ſon bas hameau, bien que couvert de chaume,
Répute mal accort être un puiſſant Roïaume;
Voïant du grand Paris les miracles divers
Idiot penſe entrer en un autre Univers.
Il admire tantôt ſans art les artifices,
Les maſſes & l'orgueil des ſacrés édifices,
Qui ſûrement bâtis, & parés richement
Touchent l'Enfer du pié, du front le Firmament.
Il admire tantôt les différens langages,
Les geſtes, les habits, les mœurs, & les viſages
Des Hommes qui rongés d'un bataillon de ſoins,
Font d'un flux & reflux ondoïer tous ſes coins:
Il admire tantôt les avares Boutiques,
Les Tréſors, les Métiers, les Rumeurs, les Trafiques:
Il admire tantôt la Seine, dont les flots
Profonds ſemblent porter des Monts deſſus leur dos.

I. Discours sceptique.

Il admire son Louvre ; il admire ses Isles ;
Il admire ses Ponts , non plus Ponts, mais
des Villes.

L'Ame pleine des sentimens avantageux de deux si grands Hommes, il étoit impossible que je ne déférasse à celui de notre illustre Abbé, qui leur paroissoit conforme, & que je ne lui rendisse toute la soumission que je devrois à sa seule autorité. Je vous raconterai néanmoins tout notre Entretien, le plus exactement qu'il me sera possible ; & peut-être que j'y ajouterai ce que le torrent de l'Eloquence, sous laquelle je fus obligé de plier, ne me permit pas de représenter.

Mon dessein n'étoit point de prendre le terme de barbare, à la rigueur de ceux qui le donnent aux Peuples vivans sans discipline, ou sur les confins de la liberté naturelle, qui est un Etat sauvage, incommode & de guerre continuelle. Je le prenois d'une façon plus douce, & dans une moins rude signification. Je concevois une autre espece de Barbarie mitigée, que les Grecs & les Romains ont attribuée autrefois à des Peuples, qui véritablement ne se dévoroient pas les uns les autres, & qui vivoient sous des Loix & des Magis-

trats, mais qui n'emploïoient pas assez d'esprit & de soins à applanir les difficultés que la nature veut que nous surmontions ; & qui, soit par stupidité ou par fainéantise, négligeoient d'unir & de parer ce qu'il y a d'inégal ou de difforme dans les routes de la vie, & qui sert d'obstacle à notre félicité.

I. Discours sceptique.

Là-dessus ma pensée étoit, que comparant l'idée générale que j'avois de Paris, à celles qui me restoient de Rome, d'Anvers & d'Amsterdam, je trouvois ces dernieres Villes mieux ordonnées, & voïois en elles des ouvrages de quelque raisonnement, pendant que l'autre ne me représentoit qu'une production du hazard, & une tumultuaire assemblée de Gens qui ne songent presque point à prendre leurs commodités, qui sont élevés parmi l'ordure & dans le travail, & qui ne se reposent, ou ne se réjouissent qu'en respirant un peu de la fatigue, des soucis & de la misere qui les accablent.

Je ne niois point que dans cette vaste confusion de Paris, que l'on doit nommer un Monde, plutôt qu'une Ville, ou du moins plusieurs Villes mises les unes sur les autres, il n'y eût une infinité de choses régulieres, & si surprenantes, que de tant plus près qu'on la

considere, plus on l'admire, plus on s'y plaît, & on y demeure enchanté;

I. Discours sceptique.

Th. Dempsterus Scotus Expostulatione cum Musis. Nemausi 1604.

Ut cupidos defigens advena visus,
Circumagensque oculos, nil dicat in orbe secundum,
Nec quicquam conferre queat ventosa vetustas.

Ou comme avoit dit le Président Seguier, avant Dempsterus, dont j'ai emprunté ces paroles.

Hieron. Seguierius in Floridis.

Nec similem cernit, terras cum lustrat Apollo,
Nam quæ insunt aliis singula, cuncta tibi.

Et je ne faisois pas difficulté, emploïant les termes de Gerson, de donner à Paris tout entier la louange qu'il donne à l'Université, lorsqu'il la nomme un Paradis de plaisirs, *Imò nihil erravero, si eam appellavero Paradisum voluptatis.*

Et de vrai, la diversité de toutes sortes d'objets, d'occupations & de divertissemens, y est si prodigieuse, qu'il n'y a personne qui n'y trouve ce qu'il lui faut. Voire même l'opposition du difforme & du monstrueux y rehausse bien souvent l'éclat de ce qu'il y a de beau, & rend le régulier plus recommandable. Il ne faut point aller chercher en Italie plus d'Architecture qu'il

y en a en certaines Maisons, ni desirer au dedans la propreté de la Hollande. I. Discours sceptique.

Pace tua dictum sit Romule, pace, Quirites, *Mich. Hospitalius.*
Vestra, si quid adhuc Romanæ stirpis in Urbe est,
Barbarico nondum pollutus semine sanguis,
Altior & cœlo, majorque Lutetia Roma
Extollit caput, & reliquas supereminet Urbes.

Les Arts & les Sciences ne florissent point davantage en aucune autre Contrée. Leyden, Rome, Salamanque, Padoue, & tout ce qu'il y a de savantes Villes en Europe, ne sauroient fournir toutes ensemble plus d'Hommes illustres, que Paris seul en fourniroit. Les Conversations de toutes sortes y sont exquises, & les amitiés, qui naissent de la sympathie des humeurs ou de la conformité des inclinations, & de la ressemblance des génies, ne peuvent point se former ailleurs plus aisément, pour ce qu'il n'y a point d'esprit si bizarre, ni si particulier, qui n'y rencontre une douzaine de Têtes de sa fabrique. Et c'est, à mon avis, une des principales raisons, pour laquelle toutes sortes de Personnes se plaisent à Paris, dès qu'elles y ont contracté des habitu-

I. Discours sceptique.

des : car il est certain qu'on s'y déplaît au commencement, & que tous les Etrangers en déteftent le séjour, lorsqu'ils y arrivent, & tandis qu'ils ne découvrent que cette écorce & cet extérieur qui leur paroît hideux, & que je nomme barbare.

Certes je ne puis point encore, depuis vingt ans que je connois Paris, m'accoutumer aux boues, à la saleté, aux Filoux, & à l'insolence, à quoi l'on est exposé dans les fortunes médiocres; n'y aïant que les Personnes fort riches & de haute Condition, qui n'en ressentent des incommodités. Or, qu'un grand Peuple n'ait pas su jusqu'ici s'en garantir, c'est en quoi je trouve qu'il y a de la barbarie. Et si, après tant de beaux Réglemens pour la Police, on n'a pu trouver des expédiens, pour les faire garder, je ne sais comment nous éviterons, parmi les Etrangers, l'accusation d'aimer les desordres & la confusion. Il est fort inutile que nous aïons des Livres d'Ordonnances où toutes choses sont parfaitement bien réglées; & tant s'en faut que cela serve à justifier notre politesse & notre humanité, qu'au contraire cela montre une inclination insurmontable aux vices que nous avons essaïé de corriger.

Il ne se fait point de Placards aux Villes que j'ai nommées, qui, dès l'heure de leur publication, ne soient gardés inviolablement ; & chacun s'abstient de ce qu'il faisoit auparavant, dès qu'on lui dit que le bien public demande qu'il s'en abstienne, & que le Magistrat l'a ordonné de cette sorte. Ainsi on seroit bien marri d'avoir jetté dans la rue aucunes immondices, dès que cela a été défendu. Ainsi on ne trouve pas mauvais de changer de demeure, en recevant quelque dédommagement, pour aggrandir une Place publique. Ainsi on contribue libéralement aux Quais, aux Ponts, aux Chemins ; & ainsi les arbres qu'on y plante, sont d'ordinaire mieux entretenus que ceux des Maisons de plaisance des Personnes privées. I. Discours sceptique.

Mais chez nous on fait vanité d'aller contre les Ordonnances de la Police, de ruiner les ornemens, & de détruire, le plutôt que l'on peut, les commodités publiques, si de hazard quelque sage Magistrat en a voulu introduire quelqu'une. N'a-t-on pas vu, du tems de Henri IV, lorsque sous la Surintendance de M. de Sulli, on voulut planter des ormes tout le long des grands Chemins du Roïaume, que les Païsans ne fai-

I. Discours sceptique.

soient pas scrupule de couper un arbre pour prendre une gaule, & qu'en termes de leur bêtise ils nommoient cela couper un Rôni. De sorte qu'il fallut abandonner un si beau dessein, & laisser les Chemins si laids, si horribles & si incommodes en des endroits où il passe tous les jours plusieurs milliers d'hommes, qu'il n'y a point de bêtes brutes (au moins de celles qui vivent en société) qui en usent plus négligemment. D'où viennent peut-être les noms de rue d'Enfer, de Vallée de misere, des Mauvais-garçons, des Mauvaises-paroles, dont on n'a pu s'empêcher de se plaindre, & d'exprimer les peines qu'on y endure. Cependant qui penseroit à réparer un pont, à mettre une pierre en un lieu où il a failli de tomber dans un précipice, à creuser un puits, ou à conduire une Fontaine en un lieu passant, comme font les *Peuples* orientaux, ou à semer des pasteques & des melons pour ceux qui voïagent, seroit estimé un visionnaire, un homme de grand loisir, un Citoïen de la République de Platon.

Et comment est-ce que quelque Particulier entreprendroit cela pour l'utilité commune, puisque communément, pour la sienne propre, il auroit honte

d'emploïer quelques heures à parer le dedans ou le dehors de sa Maison. Peut-on rien voir de plus sauvage que les demeures de nos Païsans, & quelques extrémités de nos Fauxbourgs, où ils sont ridiculement exposés à la pluie, au vent & à la fumée, qui ont au-devant de leurs portes des lacs & des bourbiers, & où il faut monter quelquefois d'une seule enjambée, de deux piés de hauteur, faute d'avoir eu le courage d'y mettre un méchant dégré. Le moindre Villageois de Hollande n'a-t-il pas plus de balustres, de contre-fenêtres, de chassis de verre & de peintures, que la plûpart de nos Bourgeois & de nos plus riches Marchands? I. Discours sceptique.

Mais pour revenir à ce qui touche l'utilité publique, je crois qu'il y a bien longtems qu'on n'a entendu dire, lorsque l'on veut bâtir quelque Edifice, ou faire quelqu'autre Ouvrage public, Faisons cela de telle ou de telle façon, qui réjouira la vue des Passans, de quoi l'on se servira plus commodément, & qui ornera notre Patrie. Ne dit-on pas plutôt, Faisons-la de telle ou de telle maniere, qui coûtera moins, sur quoi nous trouverons mieux notre compte, & dont nous n'avons pas à regarder ni la beauté, ni la durée? Y a-t-il en cela

I. Discours sceptique.

quelque raison d'esprit public, & ne sommes-nous pas contraints d'avouer que de ce côté-là nous sommes barbares, en comparaison de Flessingues & de Middelbourg, où vous avez été, Monsieur, par un chemin pavé de briques, entre des Vergers & de fort jolies Maisons, toutes pleines d'emblèmes & de devises; & plus encore, en comparaison de la Rome ancienne, dont la moderne retient tant de grace, de sagesse & de majesté?

L'abondance de Paris est véritablement quelque chose d'inconcevable à ceux qui ne l'ont pas curieusement remarquée, & qui contribue beaucoup à la douceur & aux commodités de la vie, qu'on y peut mener telle que l'on veut. *Veramente quelle rostifferie sono cosa stupenda.* Mais n'y a-t-il pas, à le bien prendre, & dans le général, quelque chose de barbare ou de bien maussade, en la distribution de cette abondance, qui est jettée confusément, & répandue par toute la Ville? Au lieu qu'elle auroit meilleure grace, si elle étoit rangée en certaines Places commodes, où l'on eût le plaisir de la voir étalée, & d'aller choisir ce que l'on desire. Que sont, je vous prie, ces Halles étroites, irrégulieres, infectes & puan-

tes ; que comme des cloaques, d'où il faut aller tirer de la boue, avec beaucoup de peine, & ravir tumultuairement, les vivres que la Nature nous présente, ornés de feuilles & de fleurs ? Et ne lui faisons-nous pas une grande injure, d'entraîner ses présens en des infames lieux, où l'on met ceux que la Justice envoie aux Vautours & aux Corbeaux ? Car c'est-là même que l'on repose les cadavres des Malfaicteurs, après qu'ils ont enduré en Grêve les derniers supplices du gibet ou de la roue. Mais si les vivres sont mal traités, le breuvage n'a pas à se glorifier, & l'eau, que l'on va puiser entre les batteaux, où se lavent les ordures des Boucheries & des Hôpitaux, & là où se dégorgent les égouts & des aisemens, n'est bien souvent guere différente de la bourbe & du pus qu'elle contient ; & toujours elle garde la consistance d'un apozeme, ou la couleur d'une décoction. De quoi je voudrois bien que l'on se souvînt, lorsqu'on prétend de s'excuser de la barbarie que je trouve en cette saleté, par celle des Brasseries de Hollande, & par l'usage d'un seul pot de grez, dans lequel tout le monde boit dans une Hôtellerie. Mais on est accoutumé, de part & d'au-

I. Discours sceptique.

P. Discours sceptique.

tre, à cette eau & à cette biere ; & je ne blâmois à Paris que le peu de soin que l'on a eu de conduire des eaux nettes, ou d'en aller puiser au milieu de la Riviere, où elle ne charie pas tant de vilenies.

Je ne sais si je ne pressai point un peu trop cet endroit ; mais tant y a que s'il faut chanter la palinodie toute entiere, & croire que la puanteur & les ordures, parmi lesquelles on est obligé de vivre, ou de se nourrir, ne sont rien à la barbarie, j'ai des Vers tout prêts, dont par avance je veux vous faire part, & où l'abondance de Paris, & le débit de ses denrées est assez bien représenté, par un Polonnois qui en faisoit, il y a plus de cent ans, une jolie description.

Eustatius à Knobelsdorf. Elegia apud Wechelum edita 1543. L'auteur se dit *Prutenus*, son Poeme est *in*-8.

Deficiunt nunquam cerealia munera turbam,
Hîc velut in cornu divite cuncta fluunt.
Nec tantùm facili tenuem moderamine victum
Omnes delicias hîc habitare puta.
Quicquid avent oculi, quicquid mens optat ementis,
Illecebræ quicquid maximus orbis habet.
Hos licèt Eoïs tantùm nascantur in oris,
Aut ubi Sol fessos nocte recondit equos.
Hic quis reperiat facili mercabile sumptu,
Si modò nil carum copia larga sinat.
Finitimæ totis contendunt viribus Urbes,

I Discours sceptique.

Ne desit nostris usibus apta Ceres.
Quicquid eis tellus, labor, ingeniumque paravit,
Huc velut in certum confluit omne penu.
Villicus huc teneros fert cum vervecibus hœdos,
Huc Matrem sequitur flebilis agna suam.
Mittitur argutis streperus clamoribus anser,
Gestantur raucæ mille cohortis aves.
Neu procul expositas cogaris quærere merces,
Clamitat ecce tuas venditor ante fores,
Emptoremque vocat, compresso gutture, collo,
Aut scapulis; etenim prægrave gestat onus.
Non hic quadrijugo mos est fora visere curru,
Ut procul invectæ conspiciantur opes.
Rusticus ignavo committit pondus asello,
Arcadium sequitur crassa Colona pecus.
Proclamans peragrat divortia cuncta viarum,
Quas vehit ut parvo fœnore mutet opes.

Au reste, Monsieur, je voudrois bien savoir si vous avez encore la même indignation que vous témoigniez autrefois, lorsque vous passiez au Louvre & au Palais Cardinal, où vous considériez avec dépit cette galerie que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit ornée de si belles devises, & dans laquelle maintenant les Pages & les Laquais font

mille ordures, depuis qu'elle n'a ni portes ni fenêtres. Je ne me sens pas moins touché que vous, à la vue du Louvre, qui seroit le plus beau & le plus magnifique Bâtiment du Monde, si on avoit le courage de l'achever, & dont nos Rois pourroient faire une forte Citadelle, dans laquelle ils auroient vingt mille hommes, & tous les Officiers de leur Couronne. Cependant, non-seulement ils souffrent qu'un si grand dessein demeure imparfait, mais ils ne se mettent point en peine de se servir de ce qui est déja élevé, & à quoi il ne faut que le couvert & les ameublemens. La Cour est logée à l'étroit, salement & avec incommodité, n'a pas moïen de se mettre plus au large, & donne ses matériaux à des Personnes plus aisées, qui en font bâtir des Palais. En un mot le Roi ne peut pas réparer sa Maison, tandis que de simples Partisans, qui n'étoient point relevés par leurs Charges, ni par des services rendus à l'Etat, ont fait quelquefois applanir des Montagnes, & emploïé en un seul Château la dépense de plusieurs millions. Je ne suis pas marri de l'embellissement de la Campagne, & ne trouve pas mauvaise la profusion que font en cela quelques Particuliers.

Au contraire je la loue, & me réjouis de ce qu'ils répandent par ce moïen sur le Peuple des richesses, qu'il seroit dommage de tenir enfermées ; mais je souhaiterois que nos Princes & nos Villes pratiquassent à l'utilité publique le même soin & la même diligence que ceux-là prennent pour le particulier divertissement de leur Famille ; & il me semble qu'il y a quelque barbarie d'en détourner nos Rois ou nos Magistrats ; ou à ne se pas soucier qu'ils l'entreprissent. Comme d'autre part je trouve du bon sens, de la politesse d'esprit, & de l'humanité en ceux qui ont achevé les Palais & les Jardins du Vatican & de Monte-Cavallo, qui ont dressé des Obelisques, fait couler des Fontaines, enrichi des Eglises, destiné à la Bourgeoisie des Maisons d'exercice & de récréation, & bâti de superbes Hôtels de Ville, d'où les Loix sortent avec plus de pompe, & sont reçues avec plus de vénération. I. Discours sceptique.

Comme de la physionomie des personnes, de leur habit & de leur démarche, on juge probablement de leurs moeurs & de leur esprit ; il est certain qu'à voir la face d'une Ville, on juge de ce qui l'anime, de cette Personne à plusieurs têtes, qu'on nomme l'Etat,

I. Discours sceptique.

des Membres qui la composent, de l'intérieur, & en un mot des Hommes, qui sont comme les esprits distribués en toutes les parties de ce grand Animal. Mais que doit-on juger de Paris, à le regarder de cette sorte & d'une vue générale, si ce n'est qu'il n'est point construit ni gouverné avec toute la politesse & tout le raisonnement que l'on se peut imaginer, ou que l'on remarque ailleurs? Et en comparaison de ces autres Païs, où les Villes sont bâties & gouvernées plus raisonnablement, ne peut-on pas dire qu'il y a quelque chose de barbare, encore que le monde n'y aille pas tout nud, qu'on n'y dévore pas ses Parens, qu'on n'y déchire pas la viande toute crue, & qu'en plusieurs choses on y garde la bienséance? Je ne pense pas qu'on le puisse nier, si ce n'est qu'on n'en ait point vu d'autre mieux policée, & que l'on soit comme cette honnête Femme, qui n'avertissoit pas son Mari de la puanteur de son haleine, parcequ'elle n'avoit jamais été baisée d'autre homme que de lui, & qu'elle estimoit qu'ils devoient tous avoir le même défaut.

Au reste, Monsieur, comme cette vertueuse Sicilienne n'en haïssoit pas son Mari, je puis dire que ce que je

trouve à reprendre à Paris, ne m'empêche pas de l'aimer plus tendrement que les autres belles Villes que j'ai vues; & en cela paroît la force de ses charmes, puisque toutes ces défectuosités ne sont pas capables de me la faire rejetter. Je me souviens, & je tâche de pratiquer, lorsqu'il en est besoin, l'avis d'un Ancien: Qu'il est bon de connoître les mœurs de nos Amis, & qu'il ne faut pas laisser de les aimer, encore que l'on y trouve des choses à reprendre! *Amici mores noveris, non oderis.* Et je pense que peut-être tout ce que je reprends, ou qui est moins de mon goût, est une de ses perfections, selon la vue de quelques autres, & sert à l'inépuisable variété, qui récrée les sens, & fournit à l'imagination de quoi entretenir éternellement la pensée de ceux qui la considerent.

I. Discours sceptique.

Car aux Villes dont nous avons loué l'ordre & la propreté, on ne voit jamais que le même visage, & les plus grandes beautés nous ennuient enfin, quand elles sont trop long-tems considérées. On a toujours à la Haye les mêmes Places, le même Bois & les mêmes Allées. On va toujours à Amsterdam le long d'un beau Canal, sous des arbres & sur un pavé de brique; on a

I. Discours sceptique.

toujours les mêmes Perrons de marbre, & les mêmes Balustrades peintes de diverses couleurs ; on y est toujours au large ; les Vaisseaux marchent toujours d'une même façon, & on y rencontre toujours aux Personnes la même gravité ou la même modestie. On va toujours à Rome chez les Cardinaux avec la même cérémonie ; on les accompagne chez le Pape ; & pour user des termes de du Bellay,

On suit son Cardinal au Pape, au Consistoire,
En Chapelle, en visite, en Congregation.

La maniere des corteges ne change point. On voit toujours aux Places publiques les mêmes Statues ; les mêmes réjouissances reviennent toutes les années ; & le Journal des dévotions nous apprend où seront les Fêtes, les Musiques & les Stations, d'ici jusqu'à la fin du Monde.

Il n'en est pas de même à Paris. Le desordre, la confusion & la témérité des mouvemens changent à toute heure la face de cette monstrueuse Ville. On n'y voit jamais deux fois la même chose, la Scene y change à tout moment ; & de la bisarrerie de ces Spectacles différens on tire le même plaisir que l'on reçoit ailleurs de la symétrie & de

la juste proportion. Un carosse renversé, deux Crocheteurs qui se gourment, un Filou qu'on arrête, quelques Harangeres qui s'injurient, un Voleur qu'on mene pendre, un embarras qui se forme ou qui se dissipe, le cri de ceux qui vendent les denrées, les Affiches des Comédiens & des Libraires, les Billets des Charlatans, les Chansons des Badauts, l'étalage des Marchandises, & la rencontre d'une foule continuelle de visages différens, font le même effet, ou nous réjouissent bien davantage, que tout ce que je viens de représenter de Rome & d'Amsterdam. Il y a bien plus; toutes ces choses qui, séparées, seroient incommodes, mises ensemble, nous font passer doucement par-dessus les crottes, supporter la puanteur des rues, & surmonter les distances & les empêchemens, qui se rencontrent en la poursuite de nos affaires. Nous en trouvons le logis, le repos & quelque propreté plus agréables. Et un jour de beau têms la promenade avec nos Amis, ou la conférence avec quelque rare Personne, nous fait oublier tout le mal que nous aurions pu souffrir en trois semaines.

I, Discours sceptique.

Je ne fais jamais réflexion là-dessus, qu'il ne me souvienne de ce que les

I. Discours Sceptique.

Anciens ont cru de la derniere fin de toutes nos actions, qui se rapportent à la cessation du mouvement, pource que les plaisirs qui se rencontrent dans le mouvement même, demeurent un dégré au-deçà du dessein de la Nature. Vous savez les éclairçissemens, les preuves & les illustrations de cette modeste opinion que notre Ami a si puissamment rétablie; mais je vous prie de considérer si le plus ordinaire plaisir de Paris n'est pas celui de l'exemption de quelque incommodité, & au regard du Vulgaire, quand il peut regagner le logis, & au regard des Personnes opulentes, quand elles se comparent aux moins accommodées. Je vous avoue, Monsieur, que, faisant quelquefois l'un & l'autre Personnage, je l'éprouve sensiblement : car je me console bien souvent de la crotte & de tous les autres inconvéniens de la barbarie, par l'espérance d'arriver chez moi, où de vous trouver chez vous, & de jouir en quelque endroit de la propreté, & des autres douceurs de la vie, en ces incomparables conversations, où les Vertueux me font l'honneur de m'admettre; comme d'autre part je ne vais jamais en carosse par la Ville, que, me comparant à ceux qui vont à

pié, je ne goûte le plaisir de la priva- I. Discours
tion des maux que je vois que les autres sceptique.
endurent, & que je n'emprunte ces Vers de votre Lucrece.

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem:
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas;
Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.

Et je pense que chacun, éprouvant ce qui m'arrive, il n'y a point de doute que la grande inégalité, les plus fâcheuses & ordinaires incommodités, le desordre, & tout ce que je nomme barbarie, ne contribuent beaucoup à rendre le séjour de Paris le plus doux & le plus charmant du monde.

Et au fond si j'entreprenois le Panégyrique d'une Ville, dont j'ai eu dessein de toucher les défauts, & non pas de célébrer les louanges, je pourrois bien faire voir, même selon Aristote, qu'il est impossible qu'elle soit plus commode & mieux policée parce-qu'elle est trop populeuse, & qu'une si grande machine n'est pas capable d'un mouvement juste & réglé, tel qu'est celui des Villes moins peuplées; l'ex-

I Discours sceptique.

δὲ ἀδύνατον εὐνομεῖσθαι τὴν λίαν πολυάνθρωπον (18), dit-il, au 4e Chapitre du 7e Livre de sa Politique. En effet, ni un Navire d'une aune de long, ni un autre de cent toises, ne seroient guere propres à la navigation. Il faut une certaine médiocrité, Ὁμοίως δὲ καὶ πόλις. Pareillement une Ville, si elle a trop peu de monde, elle n'a pas tout ce qu'il lui faut pour les commodités de la vie, Ἡ μὲν ἐξ ὀλίγων λίαν, οὐκ αὐτάρκης. Or est-il qu'une Ville doit avoir tout ce qui lui est nécessaire. Ἡ δὲ πόλις, αὔταρκες. Et si la multitude des Habitans est trop grande : elle aura bien de vrai tout ce dont elle a besoin ; mais elle l'aura comme une Province, & non pas comme une Ville. Car il n'est pas bien aisé qu'il y ait de la Police. Qui se mettra, je vous prie, à la tête d'une si grande foule pour la conduire ? Comment y fera-t-il entendre ses ordres, & quelle Voix stentorée pénétrera tant de portes & de murailles, afin que tout le monde obéisse aux Réglemens que l'on doit signifier ? Ἡ δὲ ἐκ πολλῶν ἄγαν, ἐν μὲν τοῖς ἀναγκαίοις, αὐτάρκης, ὥσπερ ἔθνος, ἀλλ' οὐ πόλις. Πολιτείαν γὰρ οὐ ῥᾴδιον ὑπάρχειν· τίς γὰρ στρατηγὸς ἔσται τοῦ λίαν

(18) Fortasse ne fieri quidem posse, ut Civitas nimium frequens hominibus benè legibus regatur.

ὑπερβάλλοντος πλήθους, ἢ τὶς κῆρυξ μὴ στεντόρειος (19). I. Discours ſceptique.

Je voudrois bien que nous en fuſſions demeurés là, & qu'on ne m'eût pas obligé de parler de notre Nation, à laquelle j'aimai mieux m'en prendre qu'au Gouvernement, en recherchant la cauſe des défauts pour leſquels j'avois nommé Paris une Ville barbare. Mais j'y fus pouſſé contre mon intention; & quelques proteſtations que je fiſſe d'excepter toujours mes Supérieurs, & une infinité de ſages Têtes, qui ſe ſont purifiées du mauvais air & de la contagion commune, je ne laiſſai pas d'être vigoureuſement relancé, comme ſi j'étois moins équitable à la Ville capitale de ma chere Patrie, que je ne voudrois point changer pour aucune autre; ou comme ſi je prétendois à me tirer du pair, & à faire le Cenſeur.

Certes je ſuis fort éloigné de cette préſomption. Je ne crois pas que je ſois guere meilleur que beaucoup d'autres dont je n'approuve point les actions,

(19) Quæ vero ex nimiùm multis, erit illa quidem rebus neceſſariis ſic inſtructa, ſuiſque bonis ità contenta, ut Gens, ſed non ut Civitas. Reipublicæ enim adminiſtrationem in ea inesse haud facile eſt. Quis enim aut Imperator multitudinis perquam immenſæ futurus eſt, aut preco, niſi ſtentoreus? *Ibid. l.* 7. *c.* 4.

I. Discours sceptique.

& je me vois fort au-dessous d'une infinité de Personnes excellentes que je tâche d'imiter. Mais je vous avouerai franchement qu'étant hors de mon Païs, j'ai souventefois eu de la honte & de la confusion, de la légéreté & de l'indiscrétion de quelques-uns de mes Compatriotes; & qu'y étant de retour un peu sur l'âge, & avec plus de pratique du grand Monde, j'y ai été encore plus scandalisé de l'intérêt & du peu de foi, qui dominent presque dans toutes les affaires.

Les Etrangers qui ont voïagé, & qui nous reçoivent chez eux, excusent volontiers les irrégularités de la Jeunesse qu'on leur envoie, au sortir du College ou de l'Académie, & prennent quelquefois plaisir aux extravagances où il paroît de l'esprit & de la gaieté; mais comme le plus souvent elles passent au mépris & à l'injure de ceux en la puissance desquels on est, il n'est pas de merveille qu'enfin ce procédé leur déplaise. Et là-dessus un de mes Amis entendoit dire sagement au Cardinal Bentivoglio, à Rome, où quelques jeunes François faisoient beaucoup de bruit: Que ce seroit peu de chose s'ils se contentoient d'être de la belle humeur qu'ils étoient à Paris, mais qu'ils pas-

ſoient les bornes en Italie, & qu'il étoit bien mal aiſé à des Perſonnes modérées de ſupporter leur immodération.

I. Diſcours ſceptique.

On peut rejetter les autres vices plus fâcheux, ſur le malheur des tems qui courent, ſur les guerres & les diviſions, qui non-ſeulement ruinent les Villes & la Campagne, mais qui ſoulevent au-dedans de nous nos paſſions, & renverſent tellement nos facultés, que nous ne voïons preſque plus, dans cette agitation où nous ſommes, aucune diſtinction du vrai & du faux, du bien & du mal, de l'ordre & de la mauvaiſe conduite. Mais comme ce n'eſt pas d'aujourd'hui que d'autres que moi ſe ſont plaint de notre Nation, je n'eſtime pas qu'il en faille accuſer aucun deſordre du Gouvernement, qui ne fut jamais mieux entendu qu'à préſent, où l'on a coupé tous les nerfs des Guerres civiles, ſeules à craindre dans un Etat qui triomphe de tous ſes Voiſins, par le courage héroïque, la piété héréditaire, & la ſageſſe qui a prévenu les années de notre jeune Monarque : car c'eſt à ce principe qu'il faut rapporter tout ce que la prudence de ſon incomparable Miniſtre, & la valeur de ſes Capitaines ont fait de grand pour ſon ſervice. Je vois en effet que de tems

immémorial, & ſous les meilleurs Rois, qui gouvernoient avec une entiere application d'eſprit, nous avons donné les mêmes ſujets de plainte, & que toujours les François ont eu le même naturel, ſoit que par imitation ils ſe ſoient donnés les uns aux autres, & de Pere en Fils, les mêmes maximes, ou que l'influence du Climat, la nature du Païs, & le Terroir, y faſſent quelque choſe.

L. Diſcours ſceptique.

Et ſe Parriſios dixerunt nomine Græco;
Quod ſonat expoſitum noſtris, audacia, verbis.

Brito. lib. 1. Philippidos.

De ſorte que nous ne pouvons pas nous en décharger ſur un petit nombre de perſonnes; & quand bien nous le ferions, cela n'empêcheroit pas que la propoſition ne demeurât toujours entiere: qu'il y a à deſirer en notre Nation, la fermeté, la diſcrétion, le deſintéreſſement & la fidélité dont on nous accuſe de tenir fort peu de compte; puiſque d'où que ces défauts nous vinſſent, nous ne laiſſerions pas de les avoir, & qu'il importe fort peu d'où c'eſt qu'ils tirent leur origine, tandis qu'il ne faudroit ſonger qu'à s'en defaire. Il ne faut pas juger ſi l'on a raiſon de porter cette plainte de nous, par ce que pratiquent les Gens d'honneur aux

rencontres particulieres, où ils donnent des exemples irreprochables de toutes ces vertus, & peut-être en plus haut dégré qu'elles ne se trouvent en aucune part du monde. Mais il faut toujours regarder à cet esprit public, & aux idées qui nous demeurent de cette vue générale, que l'on doit passer sur la pratique de toute la Nation. Il ne faut pas avoir égard à ce que fait un Gentilhomme qui est à la tête de son Régiment, en Guyenne ou en Normandie; mais à la barbarie de tout le Corps, à ce qu'une Communauté fait contre sa Voisine, à ce que le plus grand nombre exerce, à ce qui arrive le plus souvent. Il ne faut point aussi user de récrimination, ni penser que je veuille dire que ces manquemens des François ne se trouvent point du tout aux Nations étrangeres. Je ne les estime pas si parfaites, & je n'ai prétendu avancer, si ce n'est qu'ils n'y paroissent pas si fort, ni si commnnément; peut-être à cause que nous faisons toutes choses avec excès, & que ni aux vices ni aux vertus, nous ne gardons point de mesure. Notre courage passe jusqu'à la témérité; notre libéralité tend à la profusion; notre franchise se convertit en indiscrétion; quand nous voulons user de mé-

I. Discours sceptique.

I. Discours Sceptique.

nage, notre intérêt nous porte à toutes sortes de lâchetés, & en cela, de même qu'au reste, nous enchérissons par-dessus toutes les Nations de la Terre. D'ailleurs nos défauts paroissent davantage par l'opposition de nos vertus; comme aux autres ils sont obscurcis par un air plus sombre & moins brillant qui les couvre. On ne s'étonne pas beaucoup qu'un Hollandois parle grossierement, ou fasse quelque acte d'incivilité. On ne trouve pas mauvais qu'un Italien vive écharsement, & ne connoisse personne où il y va de son interêt. On se mocque de l'orgueil d'un Espagnol; & il ne paroît point étrange qu'un Anglois traite arrogamment. Mais quand cela arrive à un François, qui est en réputation de courtoisie & de civilité, il est si fort contre son naturel; que toujours on le supporteroit malaisement; encore qu'il ne le fît pas avec excès, ainsi qu'il le pratique.

Il est vrai que nous avons une vivacité d'esprit admirable, que les pointes & les promptes reparties nous coutent fort peu, que nous disons & faisons toutes choses de bonne grace, & que quelques Etrangers empruntent souvent nos modes: mais cela ne nous sauve peut-être pas de la barbarie, que

I. Discours sceptique.

nous trouvons nous-mêmes dans ceux qui viennent de la Province, & qui retiennent le langage & les habits du tems de nos Ancêtres, qui nous sont devenus Barbares, comme ceux d'à-present le deviendront à nos Neveux. Il est vrai aussi, que l'on prête fort aisément à Paris aux Personnes de condition incommodées; qu'on leur vend à crédit; & que la plûpart des Hôtes se ruinent en faisant bonne chere aux Etrangers, qui font des Actes d'une imprudente civilité. Mais en même tems quelle usure & quelle volerie n'y a-t-il pas dans les Boutiques? A la vérité on n'entend point parler de poison, ni de vengeance retenue depuis vingt ans dans l'esprit d'une Famille: mais combien d'assassinats se commettent tous les jours, & quels dangers ne court-on point dès que la nuit arrive? Un Bourgeois ne voit-il pas tuer son Voisin, sans s'émouvoir pour sa défense, ou pour arrêter l'Homicide; comme il seroit aisé de le faire, s'ils étoient tous de bonne intelligence, ainsi que les Loix de la Société l'ordonnent? Les Hollandois en font bien plus d'état que nous, & parmi eux les Concitoïens se souviennent si bien de la protection qu'ils se doivent réci-

I. Diſcours ſceptique.

proquement, qu'il fut impoſſible de mon tems à M. le Prince d'Orange de mettre en ſûreté à la Haye, au milieu de ſa Cour, un Seigneur de grande naiſſance, qui avoit battu un Klapperman, un de ces Hommes qui avertiſſent de nuit de l'heure qu'il eſt, & qui prennent garde au feu. Ne m'avez-vous pas raconté, Monſieur, une choſe bien opposée à cette Hiſtoire, que vous aviez vu arrêter ſur le Pont ſaint-Michel un Gueux, auquel un Pere avoit arraché ſon Enfant, dont il avoit diſloqué les membres; que vous l'aviez vu conduire en diverſes Priſons où il fut refuſé, faute que Perſonne ne voulut être Partie; & que des Laquais furent contraints d'en faire eux-mêmes une barbare juſtice, le précipitant dans la Seine & l'aſſommant à coups de pierres, comme il avoit de la peine à ſe noïer? Mais laiſſons à part cette barbarie, avec l'indiſcrétion que je trouvois à reprendre, lorſque je diſois qu'un Romain détournera ſa vue, ou choiſira un autre chemin pour ne faire point déplaiſir à une Perſonne, qui ne veut pas être apperçue; mais qu'un François prendra plaiſir de la traverſer, & que ces façons de faire libertines & deſobligeantes, lui attirent le

mépris

mépris & la haine des Etrangers. C'est pourquoi ils ne sont point scrupule de lui faire païer dans les Hôteleries son insolence, le bruit qu'il y fait, le degât des viandes, & la saleté de la chambre où il renverse de sa table tout ce qui lui déplait.

I. Discours sceptique.

Et en cet endroit je ne saurois m'empêcher de dire à la louange des Etrangers; qui passent par chez nous, ou qui prennent la peine de s'y arrêter, qu'ils savent bien mieux s'accommoder à nos mœurs & à nos façons de faire, que nous ne nous accommodons aux leurs; & qu'ils ont pour nous une telle deférence, que bien souvent ils forcent leur génie pour nous imiter, * * * * & empruntent notre irrégularité, comme pour nous traiter selon notre humeur & conformément à notre barbarie. De quoi certes si quelques Particuliers souffrent quelque legere incommodité, ils se doivent consoler par la considération de l'utilité publique & de la gloire, qui réjaillit sur toute notre Nation, pour laquelle on a tant de respect & de complaisance. Mais peut-être que nous ne leur aurions pas moins d'obligation, s'ils vouloient prendre le soin de nous polir, de nous accoutumer au bon ordre,

4. Diſcours ſceptique.

& de nous inſpirer ce qui nous manque du jugement & de la civilité, qui leur eſt ſi naturelle.

Mais que dis-je, Monſieur, de la civilité, que l'on auroit grand tort de deſirer, & de laquelle nous donnons des preuves à toutes les autres Nations que nous recevons chez nous comme nos Compatriotes, ou chez leſquelles nous allons porter nos reſpects & notre ſoumiſſion. Car nonobſtant ce feu volage, & ces foibles commencemens d'inſolence, qui nous font haïr ou mépriſer des Etrangers, nous ne laiſſons pas de nous ſoumettre ; & un Homme ſage qui avoit beaucoup voïagé, m'aſſuroit qu'il avoit rencontré des François preſque en tous Païs du monde ; mais que par-tout où ils s'étoient établis, il les avoit trouvés ſouples, ſoumis, fort bons Artiſans, & Serviteurs très humbles de ceux qui leur donnoient à vivre, & qui les faiſoient travailler. Il ne faut donc pas qu'on nous accuſe d'incivilité, mais d'une legere & innocente inconſidération, qui aboutit à quelque raillerie, & qui toujours eſt ſans venin & ſans malice. Notre galanterie, qui ſert de patron à toutes les autres Nations de l'Europe, & notre

delité sans pareille au Gouvernement monarchique sous lequel nous vivons depuis plus de douze siecles, marquent bien notre politesse & notre humanité ; quoiqu'en veuille dire Aristote, qui au troisieme Livre de sa politique (20) s'oublie jusques-là de soutenir, que le Gouvernement d'un seul legitime & heréditaire est celui des Barbares, Εἰσὶ βασιλεῖαι τῶν βαρβάρων, de quoi il rend raison, Διὰ γὰρ τὸ δουλικώτερον εἶναι τὰ ἤθη φύσει, οἱ μὲν βάρβαροι τῶν Ελλήνων, οἱ δὲ περὶ τὴν Ασίαν, τῶν περὶ τὴν Εὐρώπην, ὑπομένουσι τὴν δεσποτικὴν ἀρχὴν, οὐδὲν δυσχεραίνοντες, (21) & sur la fin du Chapitre, aprés qu'il a mis au premier rang la Monarchie héroïque Ἡ περὶ τοὺς ἡρωϊκοὺς χρόνους. sur des Peuples qui se soumettoient d'eux-mêmes à leurs Rois, il rapporte la deuxieme espece de Monarchie qu'il nomme Barbare, Δευτέρα δὲ ἡ βασιλεῖα βαρβαρική, αὕτη δὲ ἐστὶν οὐκ γένους ἀρχὴ δεσποτικὴ κατὰ νόμον (22). Ce qui a été refuté par les Commentateurs, & dont la fausseté est toute manifeste.

I. Discours sceptique.

(20) Chap. 14.

(21) Nam propterea quod & Barbari moribus sunt servilioribus quam Græci, & Asiani quam Europæi, herile imperium perferunt, neque hoc ullâ ex parte ægrè ferunt.

(22) Secundùm barbaricum: hoc autem gentile imperium est, herile, legitimum.

I. Discours Sceptique.

Et voilà, Monsieur, ce que je dis sur ce sujet, ou plutôt ce que je voulus dire, tandis qu'on se jetta sur ma proposition, que je n'eus pas moïen de defendre contre de si forts Ennemis, & que je condamne moi-même, si elle a quelque chose de contraire au respect que je dois à mon Païs. Je ne l'ai avancée qu'entre des Amis, & par forme d'exercice. Car au demeurant; j'en reçois de plus generales qui lui furent opposées : que tous les Hommes étoient fort corrompus, & ne valoient gueres plus les uns que les autres ; qu'ils étoient tous entachés du Péché originel ; qu'ils avoient les mêmes défauts; & que la Société civile, un peu mieux, ou un peu plus mal réglée, ne les corrigeoit pas beaucoup : que le plus court étoit de ne faire jamais de comparaison, & de savoir adroitement jouir du bien présent tel qu'il est, sans le mesurer à un autre, dont il ne sert à rien de se souvenir, & qui ne peut pas y être ajouté. Je ne voulus pas contester non plus, que la durée de notre Gouvernement ne fut une preuve de notre sagesse ; encore que Boccalini nous ait comparés à des Personnes ivres, qui se redressent en se choquant : car il est certain, que nous ne pou-

tions pas ſouhaiter un Goüvernement plus conforme à notre génie. I. Diſcours ſceptique.

Ni je ne ſongeai point à me prévaloir de ce que le Cavalier Marin a écrit de Paris, en une Lettre qüe l'on a miſe à la fin de ſon *Adone* de la derniere Impreſſion d'Hollande, parceque c'eſt un Auteur folâtre, aux paroles düquel il ne faut pas s'arrêter. *Quanquam ridentem dicere verum quid vetat.* Elles ſont ſi plaiſantes que je ſuis tenté de les tranſcrire pour finir agréablement cette Diſſertation. » Circa il Paëſe, che debbo io dirvi? Vi dirò, » ch' egli è un mondo. Un mondo di- » co, non tanto per la grandezza, per » la gente, è per la varietà, quanto » perch' egli è mirabile, per le ſue » ſtravaganze. Le ſtravaganze fanno » bello il mondo; percioche eſſendo » compoſto di contrari, queſta con- » trarietà conſtituiſce una lega, che » lo mantiene. Nè più nè meno, la » Francia è tutta piena di repugnanze, » e di ſproportioni, le quali però for- » mano una diſcordia concorde che la » conſerva. Coſtumi bizzarri, furie » terribili, mutationi continue, guer- » re civili perpetue, diſordini ſenza » regola, eſtremi ſenzo mezzo, ſcom- » pigli, garbugli, diſconcerti, è con-

I. Discours Sceptique.

„ fusioni, cose in somma, che la
„ doverebbono distruggere, per mi-
„ racolo la tengono in piedi. Un mon-
„ do veramente, anzi un mondaccio
„ & più stravagante del mondo istes-
„ so. « Mais afin de ne pas demeurer sur cet endroit, que le Poète hyperbolique a touché un peu trop rudement, permettez-moi la citation d'un passage du judicieux M. Corneille, qui fait parler Cliton de cette sorte dans une de ses Comédies,

Le Menteur Act. 1. Sc. 1.

Connoissez mieux Paris, puisque vous en parlez :
Paris est un grand lieu plein de Marchands mêlés,
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence,
On s'y laisse dupper autant qu'en lieu de France :
Et parmi tant d'esprits plus polis & meilleurs,
Il y croît des Badauts autant & plus qu'ailleurs.
Dans la confusion que ce grand monde apporte
Il y vient de tous lieux des Gens de toute sorte,
Et dans toute la France il est fort peu d'endroits
Dont il n'ait le rebut aussi-bien que le choix.
Comme on s'y connoît mal, chacun s'y fait de mise,

Et vaut communément autant comme il se prise.

I. Discours sceptique.

Après cela il fut conclu tout d'une voix, que Paris étoit la plus belle Ville du Monde, l'Asyle de l'honnête liberté, le vrai séjour des Muses, la commune Patrie des Gens d'honneur,

Regia Phœbi
Parisius, Cyrræa viris, chrysæa metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana Poëtis,
Attica Philosophis, mundi rosa, balsamus orbis,
Sydonis ornatu, sua mensis, & sua potu,
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis,
Plena feris, fortis Domino, pia Regibus, aurâ
Dulcis, amœna situ, bona cuilibet, omne vetustum,
Omne bonum, si sola bonis fortuna faveret.

Architronius Poeta cujus meminit Petrarcha in Apologia.

Et j'ajoutai à l'éloge de cet ancien Poëte les vœux d'un Moderne, qui a le gout exquis pour toutes les bonnes choses.

Sic orbis caput, urbiumque Princeps
Sis, Lutetia; nec modum tibi sors
Crescendi statuat.

Joan. Sangenesius (S. Geniez).

I. Discours sceptique.

Enfin tout se passa comme il est de coutume entre les honnêtes Gens, & si vous y eussiez été pour rendre la partie égale, je ne sais si par complaisance nous n'eussions pas tous changé de sentimens, ou si du moins chaque Parti n'eût pas fait semblant de gouter celui de son adversaire; si fort nous nous trouvâmes, au sortir de-là, disposés à la civilité.

Le Modérateur de cette petite contestation l'inspire à tous ceux qui ont l'honneur de s'approcher de lui; & je vous ai dit, il y a long-tems, que je ne me retirois jamais de son Cabinet que beaucoup meilleur qu'auparavant, plus éclairé & plus docte, que je n'y étois entré. Je vous prie, Monsieur, de l'assurer de mon obéissance, & de lui faire trouver bon que je vous aie déduit mes pensées; lesquelles je soumets à son jugement, & qui tombent, à mon avis, dans les siennes, après que j'en ai séparé la crudité & l'indigestion. Toutefois, s'il ne les trouve pas encore bien digérées, vous n'aurez qu'à jetter au feu cette Lettre, & je consens qu'il n'en soit plus parlé. Il nous restera assez d'autre matiere pour nous exercer, & pour apprendre en sa conversation.

Nous en jouissons peut-être, graces à la prétendue Barbarie, qui lui a donné le loisir de nous recevoir à toute heure chez lui avec tant de douceur, & qui ne l'a pas occupé aux emplois dûs à son mérite & à sa naissance : car j'ai bien pensé à lui plus d'une fois, lorsque j'ai formé mon paradoxe, & un autre illustre Abbé a dit là-dessus avec la même réflexion, I. Discours sceptique.

A Rome on préfere Paris,
D'avoir un Homme de ce prix;
Et d'autres le trouvent Barbare,
De ne traiter pas mieux un mérite si rare.

Je ne vous en dirai pas davantage; & vous devinerez bien le reste, qu'il faut reserver à d'autres Entretiens. Car puisque vous ne desapprouvez pas ce genre d'écrire, & que vous trouvez en mes autres Dissertations, que je fais donner quelque couleur à des matieres plus disgraciées, où vous n'en remarquiez point auparavant; peut-être que dans un honnête loisir j'aurai d'autres choses à dire sur de plus favorables sujets, *ut nos vixisse testemur*; si tant est que quelques-uns de nos Ouvrages survivent à leur Auteur, & témoignent à la postérité l'estime qu'il a fai-

. Discours ptique.

te de votre jugement, & de l'amitié réciproque que nous avons constamment chérie & soigneusement cultivée.

Quos irrupta tenet copula: nec malis
Divulsus querimoniis,
Suprema citiùs solvet amor die.

Dans laquelle ferme résolution de vous chérir & de vous honorer toute ma vie, je finis ce discours, & demeure,

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéissant Serviteur.

ALETHOPHILE.

Le 28 de Sept. 1656.

DEUXIEME DISCOURS SCEPTIQUE.

A ARISTE.

Si la malice des Hommes, qui vient de la Nature corrompue, n'est point augmentée en l'Etat du Gouvernement moins absolu, par les défauts de la Société?

MONSIEUR,

Nous réformerons donc entre nous la Grammaire, & dorénavant vous me permettrez de dire que Philotime est fort inhumain, lorsque je voudrai en un seul mot faire un abrégé de toutes ses louanges. Il demeurera donc conclu entre nous, que les Hommes sont les pires de tous les Animaux; que les vices, la malignité & toutes les mauvaises habitudes leur sont naturelles; & que les meilleurs des Hommes sont ceux qui se sont davantage dépouillés de l'humanité. Véritablement, Monsieur, je soupçonnois depuis fort longtems que les hommes ne valoient gue-

II. Discours sceptique.

Gen. 6. 5. *Cuncta cogitatio cordis intenta ad malum omni tempore.* Matt. 15. 19.

II. Discours Sceptique.

re ; mais je ne considérois que ceux parmi lesquels nous vivons, ramassés dans des Villes, & réunis en des sociétés. Il me sembloit qu'il n'en étoit pas tout-à-fait de même de ceux dont on nous fait des Relations, qui vivent en l'état de Nature, ou en un état qui en approche plus que le nôtre. Je pensois que sous l'Empire on étoit plus dépravé, & qu'y étant détenu comme en un état violent, on épioit toutes les occasions de s'échapper, & de faire quelque tour de la liberté naturelle, dont alors on avoit plus de plaisir d'imiter les actions, par les défenses & les difficultés que les Loix civiles y avoient apportées. J'ai changé deux ou trois fois d'avis sur cette matiere, & je ne vous réponds pas encore que j'en demeurerai à ce que nous conclûmes hier, si vous ne m'en envoïez dans huit jours la ratification, en l'eclaircissement des doutes que j'ai envie de vous proposer. Pour ce qui est des Bêtes, il me semble que nous leur faisons grand tort, lorsque voulant accuser quelqu'un d'ignorance, de cruauté & de vicieuses inclinations, nous les désignons par les termes de bêtise & de brutalité. Les bêtes ignorent-elles leurs intérêts, & n'y vont-elles pas plus constamment que nous ? Que savons-

nous des choses naturelles plus qu'elles, si ce n'est peut-être qu'après toutes nos recherches nous connoissons mieux qu'elles que nous n'y savons rien ? Ce qui sert à la santé leur est-il plus caché qu'à nous ? Ne courent-elles pas tout droit à leurs remedes ? N'en savent-elles pas bien la dose ? Ne gardent-elles pas bien la mesure en leur diete & en leur régime ; & en la recherche de ce qu'il leur faut, en la construction de leur demeure, en leurs voïages & leurs plaisirs, ne sont-elles pas cent fois mieux réglées que nous, & par conséquent cent fois mieux éclairées ? A quoi nous sert la boussole & la navigation, qu'à aller chercher parmi les naufrages des choses dont nous n'avons pas besoin, si ce n'est à cause du luxe & de la fainéantise de quelques-uns, & de la sottise de quelques autres qui vivent de ce luxe & de cette fainéantise ? Si les Matelots de la Noort-Hollande, qui vont querir la Porcelaine & les pierreries des Indes, pour les Fainéans de la Haye & d'Amsterdam, afin de recevoir d'eux le pain qui manque à leur Païs, avoient l'instinct & la prévoïance des Grues & des Cigognes, n'iroient-ils pas défricher les Païs incultes, & chercher ailleurs en Terre-ferme leur nour-

II. Discours sceptique.

II. Discours sceptique.

riture ? L'inégalité des biens qui est si disproportionnée est-elle un argument de nos grandes connoissances, de notre sagesse & de notre générosité, plutôt que le particulier & modeste usage que chaque Corbeau a de la charogne qu'il rencontre, ou chaque Moineau du monceau de blé auquel il appelle ses Compagnons ? Cet amas & cet entassement au-delà de l'usage d'une vie cent fois plus longue qu'on ne peut espérer d'atteindre, sont-ils une marque de notre prévoïance, plutôt que de notre sottise ? Et cette bassesse, avec laquelle nous voïons du fond de la misére entasser ces inutiles provisions, est-elle une preuve de notre modération, plutôt qu'un effet de notre timidité ? La chicane du Palais, la fourberie de la Cour, & les friponneries qui s'exercent impunément dans toutes nos Sociétés, marquent-elles notre bel esprit, & en sommes-nous plus dignes de louanges, que les Bêtes ne le sont de leur paisible usage des présens de la Nature, ou de la main mise dont elles usent sans autre forme de procès, lorsqu'il en a pas assez pour les partager également ? Les voïons nous de gaieté de cœur insulter à leurs semblables, ou prendre plaisir au mal & à la def-

truction de celles de leur espece ? Té- moignent-elles de s'entre-haïr naturellement ? Font-elles durer toute leur vie les querelles qui leur surviennent, & vont-elles, à la solde les unes des autres, s'exposer à la mort & aux miseres de la guerre, pour une chétive récompense, infiniment au-dessous de leur repos & de leur tranquillité ? De ce côté-la, Monsieur, je ne pense pas qu'il y ait de réplique ; & si quelque jour je traitois ceci plus à loisir, je ferois bien voir par le menu, qu'avec toute notre raison & notre sagesse, nous ne vivons pas si heureusement, ni si raisonnable-blement que les bêtes. Mais, comme je vous ai dit, je doute si tout notre malheur & notre sottise ne viennent pas de ce que nous ne vivons dans nos Sociétés civiles de l'Europe, ni tout-à-fait sous l'Etat de l'Empire, ni rendus à celui de la Nature. Nous sommes en un certain milieu où se forme, comme en la moïenne région de l'air, la tempête & les orages. Nos esprits sont partagés entre ces deux Etats ; & tantôt la sujection aux Puissances souveraines nous abbat le courage, tantôt les pensées de liberté nous le relevent, & nous font insulter témérairement contre les premiers que nous rencontrons en nous re-

II. Discours sceptique.

II. Discours sceptique.

levant. En effet, considérons je vous prie de quelle façon vivent les Sauvages en Amérique, & les Peuples d'Asie, sous les Empires Mahométans. En Occident les Canadois & les Brasiliens suivent les Loix de la nature, cherchent chacun ce qu'il leur faut, & font part du superflu à ceux qui n'ont pas été assez heureux pour le trouver. La faim, la soif, les injures de l'air, sont tout ce qu'ils craignent. Ils y remédient; & puis se tiennent cois, ou se divertissent, sans faire mal à personne. *Ils* s'entresecourent, regrettent la perte de leurs Amis, & marchent plus fermement dans le sentier de la félicité que ce petit raïon de sens commun leur montre, que nous ne faisons avec ces grandes lumieres, qui ne nous découvrent plusieurs chemins, que pour nous faire plus aisément égarer. En Orient, l'Empire absolu fait presque le même effet, ou du moins il semble que les Peuples y vivent moins malheureux qu'en Europe, où la Souveraineté est tempérée, & où nous nous piquons de meilleure politique & de plus de liberté, que les Peuples que nous nommons Barbares. Je m'en rapporte & aux Relations écrites, & plus encore à celles que vient de nous faire le bon Monsieur de l'Es-

toille, qui fort naivement, & sans finesse, avec son seul esprit d'un Négociant qui sait bien faire son compte, nous en a plus appris que les Savans, les Dévots & les Politiques qui n'ont fait que passer aux Païs où il a demeuré trente-cinq années, & qui ont vu les choses de tout autre œil que lui, avec les lunettes de leurs anticipations. La souveraine Loi du Prince est sans réplique à Constantinople, à Hispahan & à Agra; tous les Sujets s'estiment fort honorés du titre d'Esclaves de leur Roi, & ne se dispensent jamais de son obéissance. En faisant leurs affaires particulieres, ils regardent toujours le Thrône & la Domination; & cette entiere dépendance de leur vie & de leur fortune ne les rend pas plus malheureux. Au contraire, ils en sont mieux à couvert de quelques incommodités qui nous travaillent; ils en ont moins à craindre les insultes des Personnes privées; ils sont tous immédiatement sous la protection de leur Souverain. Il n'y a point là de Gentilhomme qui fasse du Roitelet; & l'Empereur est la seule Tête, du caprice de laquelle il y ait à souffrir; mais il n'est pas davantage à redouter que la foudre, qui ne tombe que par hazard sur les plus grands ar-

II. Discours sceptique.

II. Discours Politique.

bres ; & il n'y a guere que quelques Inconsidérés, qui le provoquent, auxquels il se fasse sentir. Tout le reste vit en paix, & sans danger de recevoir le moindre dommage. Ces malheureux que l'on étrangle dans le Serail, ou auxquels on creve les yeux, sont des Victimes que l'on immole à la tranquillité publique ; & par les seules Loix de la Politique, il n'y a rien de plus sagement ordonné que de se racheter d'un incomparablement plus grand mal, qui est le trouble de l'Etat, par celui que souffre un petit nombre de Personnes capables de l'exciter. En notre Europe, toutes les désolations qui l'ont presque dépeuplée, & toute la misere que l'insolence des Soldats ou l'avarice des Partisans font souffrir, ne viennent-elles point de ces contre-poids qu'il y a à l'Autorité souveraine ? La tête de Kmielniski, de Radziwil, du Vice-Chancelier, & de cinq ou six autres, n'eût-elle pas épargné celle de cent mille personnes, que la descente du Roi de Suede a fait périr en Pologne ? Cette prétendue liberté des Etats, à quoi a-t-elle servi, qu'à déchirer le Roïaume ? Et que fait-elle autre chose, si ce n'est que les Peuples ne vivent ni libres ni soumis, & que, comme ils ar-

taquent la Souveraineté, réciproquement la Souveraineté les attaque & les maltraite, les desarme, les dépouille & s'attire toute la force & toutes les finances, afin d'épuiser tout le sang & toute la vigueur de la rébellion? Mais de ceci, Monsieur, je m'en remets à ce que vous avez vu en cette Ville pendant la furie des desordres, en laquelle on a éprouvé que la liberté à laquelle on aspiroit dans le Peuple, étoit mille fois pire que le Ministere, duquel la prospérité des Armes du Roi, & le calme intérieur de l'Etat, faisoient bien voir qu'on n'avoit pas sujet d'être mécontent, & auquel à l'heure présente on trouve mieux son compte, que l'on ne faisoit à l'Etat extravagant auquel on n'étoit ni aux Champs, ni à la Ville, ni sous l'Empire, ni sous les Droits communs de la Liberté naturelle. Dites-moi donc, Monsieur, si cette humanité, laquelle nous trouvions si rude & si farouche, n'est pas l'humanité qui s'est renfermée dans des Villes, qui a fait des Loix, qui a bâti des Palais, des Temples & des Académies; si ce n'est pas l'Art qui a corrompu la Nature, qui a gâté tout ce qu'il a voulu redresser: & si cela est, ne ferions-nous pas mieux en notre Grammaire de nommer incivil, celui que nous voulions

II. Discours sceptique.

II. Discours sceptique.

nommer inhumain ; parceque les défauts, dont il s'est purgé, ne sont pas tant ceux de l'Humanité, que ceux de la Société civile ? J'attends là-dessus votre décision, & jusqu'à Mardi prochain, que Philotime nous fournira une plus agréable matiere de discourir, je renonce aux raisonnemens & à la Philosophie, car je vais rentrer dans le tourbillon,

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis.

C'est-à-dire, je vais recommencer mes visites & mes sollicitations.

Vivite felices, quibus est fortuna peracta
Jam sua : nos alia ex aliis in fata vocamur.

Mais, puisque tel est l'ordre des choses, faisons-le gaiement, & que la froideur de quelques-uns, ni la mine austere de quelques autres, ne nous rebutent point de la poursuite de nos affaires. Souvenons-nous que c'est-là la vraie civilité, ou selon nos premieres pensées, que c'est-là la vraie humanité qui paroît en son naturel ; que l'intérêt domine & prévaut par-dessus les plus doux sentimens ; qu'il oblige les hommes à se tenir sur leurs gardes, dès qu'on s'approche d'eux, & principalement en l'État du Gouvernement moins absolu, où la ruse & les tromperies sont plus à craindre que la force & la violence. En un mot, représentons-

nous qu'il ne faut pas chercher communément la douceur, l'affabilité, la courtoisie, ni les autres vertus qui conviennent à si peu de personnes, & que vous avez si bien mises à la place des défauts que l'on contracte dans la Société civile. Je suis, II. Discours sceptique.

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéissant Serviteur.
ALETHOPHILE.

A Paris le 20 de Decembre 1656.

A MONSIEUR
DE MAROLLES
ABBE' DE VILLELOIN.

MONSIEUR,

» Je suis en humeur de vous contre-
» dire, depuis que j'ai lu vos doctes
» Conversations, encore que je sois
» depuis plus long-tems votre Disci-
» ple, & que j'entre volontiers dans
» tous vos nobles sentimens; mais il
» est bon que vous soïez un peu excité
» à les produire, & que ce prodigieux
» amas de belles connoissances, dont
» votre mémoire est remplie, ou que

II. Discours sceptique.

» ce fond inépuisable de forts raison-
» nemens, dont votre ame est pleine,
» soit remué par de modestes contesta-
» tions. Je m'écarte à dessein des opi-
» nions reçues : mais comme les Mé-
» dailles ne sont que pour les Curieux,
» les Paradoxes ne sont pas pour tout
» le monde. Il faut de la monnoie au
» Peuple ; & les plus communes opi-
» nions sont les meilleures pour les
» usages de la vie. Nous ne devons pas
» tirer les autres du cabinet, si ce n'est
» pour les refondre & les convertir en
» des especes autorisées. Or, comme
» vous êtes un de ceux qui peuvent les
» rafiner, & leur remettre le coin, par
» la déférence que l'on rend à tout ce
» que vous dites, je les soumets à votre
» censure ; & particulierement ce Dis-
» cours à Ariste, sur le sujet duquel
» vous me protestiez, en nos derniers
» entretiens, que vous auriez beaucoup
» de choses à représenter ; & à l'avan-
» tage des hommes, dont j'ai dit que
» les connoissances, la conduite, &
» le bonheur n'avoient pas à se glori-
» fier par-dessus les autres animaux ;
» & contre le Gouvernement despoti-
» que, sous lequel j'ai prétendu qu'on
» vivoit plus heureusement que sous
» un moins absolu. A la vérité, je vois
» bien que sous l'Empire des Ottomans,

» des Perses & des Mogols, il se fait quelquefois d'étranges ravages, qu'on prodigue le sang humain, & que jamais la félicité n'est entiere. Cette penderie, que M. de l'Estoile & son Indou virent vingt-cinq journées de long, dans les Indes, où les arbres étoient garnis, des deux côtés du chemin, de plus de cent mille Personnes, que le Roi avoit fait mourir pour venger deux ou trois vols qui avoient été commis, m'étonne & me surprend. Mais, Monsieur, laissant à part ces cruautés extraordinaires, qui font ce que les inondations, les tremblemens de Terre, & les maladies épidémiques causent ailleurs, ne semble-t-il pas que ce qui se sauve & échappe à ces torrens, vit plus heureux, c'est-à-dire, plus tranquillement, que là où le Gouvernement moins absolu souffre toujours quelque agitation? J'ai souvent considéré ce Vers, que je vous prie de revoir avec cette admirable faculté que vous avez de tirer le sens & toute la grace de la Poésie dans vos belles Traductions,

II. Discours sceptique.

Parcere subjectis, & debellare superbos.

» Et j'ai pensé que le Poète vouloit que la souveraine Puissance fût douce, traitable & benigne, envers le Peu-

II. Discours sceptique.

» ple qui se soumet; mais ferme, in-
» flexible & rigoureuse envers les Puis-
» sances subalternes, qui sortent de
» leur devoir, & se comportent inso-
» lemment. Mais aux Païs où la Cha-
» rité chrétienne est en regne, on pra-
» tique tout le contraire, & je ne sais
» si ce n'est point de-là que viennent
» les troubles des Etats, & le malheur
» des Sujets. Un Gouverneur de Place
» ou de Province desobéit quelquefois
» impunément aux ordres du Souve-
» rain, & la moindre folie du Peuple
» est sévérement punie; comme si la
» desobéissance des Grands n'étoit pas
» plus à craindre, que celle des pe-
» tits; & comme s'il n'étoit pas plus
» glorieux & plus utile d'abbattre l'or-
» gueil, que d'insulter à la misere.
» Mais la conduite est diverse, selon
» le divers génie des Peuples auxquels
» on a à faire; & comme tous les Poli-
» tiques n'ont pas les mêmes fins, ils
» y vont aussi par des moïens bien dif-
» férens. Je vous laisse examiner ce qui
» en est, avec votre adresse & votre
» éloquence accoutumée, ne préten-
» dant en aucun de mes Discours, qu'à
» quelque probabilité, tandis que j'at-
» tendrai de vous de plus fortes Dé-
» monstrations. Je suis, &c.

TROISIEME

TROISIEME DISCOURS

De l'Abbé de Villeloin, pour ſervir de Réponſe à la Lettre, & au ſecond Diſcours ſceptique d'Alethophile.

Que de préferer les Bêtes aux Hommes, pour les connoiſſances, la conduite, & le bonheur de la vie, eſt un Paradoxe qui ne ſe peut ſupporter.

ILLUSTRE ALETHOPHILE.

J'ai mis par deux fois la main à la plume, pour vous tenir la promeſſe que je vous fis dernierement, touchant ce que vous avez avancé dans un Diſcours ſceptique, pour uſer de votre terme, que vous adreſſez au judicieux Ariſte, *Que les Hommes n'ont point de ſujet de ſe glorifier, par-deſſus les autres Animaux, des connoiſſances, de la conduite, & du bonheur de la vie.* Mais par deux fois la plume m'eſt échappée de la main, & j'en ai entrepris inutilement le deſſein, parceque me trouvant engagé dans une autre ſorte d'Ouvrage long & difficile, qui requert beaucoup de tems avec un ſoin labo-

rieux, j'avois de la peine à m'en distraire un seul moment : mais je ne veux pas contester contre vous, & il faut néanmoins contredire vos sentimens, ou plutôt un Paradoxe que vous soutenez de gaieté de cœur, puisque vous le desirez.

Que n'ai-je un raïon de ce beau *feu*, qui anime si agréablement tout ce que vous faites, pour défendre une bonne cause, & la faire paroître dans tous ses avantages, sans lui rien ôter ? Car ce me seroit un grand malheur de *la* trahir, pensant la maintenir, & la vérité travestie est un fort mauvais personnage. Mais comme elle n'a pas besoin de mes artifices, j'essaierai de la rapporter sans déguisement ; & je crois que vous l'aimerez mieux toute nue, que sous une broderie de faux clinquant, ou sous des habits de Reine, qui seroient tout déchirés.

Est-il possible, admirable Alethophile, qu'un Philosophe comme vous appelle Discours sceptique une décision si nette que celle que vous prononcez à l'avantage des Bêtes contre les Hommes ? Ou plutôt que vous aïez pu agiter cette Question, vous qui avez tant de sujet de rendre graces au Ciel de tous les dons précieux de l'

prit, dont il vous a ſi liberalement enrichi ? Ne comptez-vous pour rien cette facilité merveilleuſe, que vous avez d'écrire poliment, & de raiſonner ſi juſte ? Je demande à vous-même ſi vous tenez pour chimériques vos ſpéculations continuelles ? Les Animaux demi-plantes, les Inſectes, les Poiſſons, les Bêtes & les Oiſeaux vont-ils juſques-là ? ou bien, ont-ils quelque choſe de meilleur ? Et quoi, cet honnête, ce fort & ce généreux des Philoſophes, qui ont des qualités ſi ſublimes, ſeront donc ravalés au-deſſous des émotions brutales des plus vils Animaux ? Ces Perles divines ſeront dignes d'être foulées aux piés ? Que ſera-ce du reſte des Hommes, dont les penſées ſont vulgaires, & qui ne levent point leur raiſon au-deſſus des choſes communes ? Cependant les Villageois ſont utiles avec toute leur ſimplicité, & ſervent merveilleuſement aux douceurs & au repos de la vie ; les Artiſans ſont ingénieux ; les Soldats, qui mangent ſouvent leur Patrie, ne laiſſent pas de la défendre courageuſement contre les injuſtes Uſurpateurs ; les Princes conduiſent les Etats; leurs Officiers les font obéir ſelon les Loix politiques ; les Voleurs même

apprennent aux Paſſans à ſe tenir ſur leurs gardes, & à ceux qui ſont dans leurs maiſons, à n'y demeurer point ſans prévoïance; & les Méchans exercent les Gens de bien : deſorte que dans le monde, tout cela fait un concert merveilleux.

Parlez-vous donc ſérieuſement, illuſtre Alethophile, quand vous dites dans votre Diſcours au prudent Ariſte, *que les Hommes n'ont point à ſe glorifier par-deſſus les autres Animaux, pour les connoiſſances, la conduite & le bonheur de la vie*? Certes j'ai peine à le croire, & vous me permettrez de vous dire que je m'étonne, qu'un Homme ſi ſérieux que vous êtes, ſe veuille donner la peine de défendre une opinion biſarre, contre ſa connoiſſance & ſes propres ſentimens, & que vous appelliez cette défenſe *Paradoxe*, comme ſi elle ſe pouvoit ſoutenir.

Premierement, s'il faut parler de la beauté du Genre humain, en comparaiſon du reſte des Créatures, ne vous ſouvient-il point de ce qu'en a dit votre Galien dans ſon admirable Traité de l'uſage des Parties? Et ne ſavez-vous pas bien que l'Homme eſt le ſeul de tous les Animaux, qui porte ſa tê-

te haute, pour ſe voir tout entier au-deſſous de ſoi-même ? *Os homini ſublime dedit*:ſon viſage eſt noble & bien proportionné, & ſa taille eſt agréable & avantageuſe. Il eſt vrai qu'il n'a point d'aîles pour voler, comme les Oiſeaux ; mais auſſi a-t-il des mains, qui ſemblent être le Chef-d'œuvre de la Nature pour les organes extérieurs du corps ; ce que n'ont point les Oiſeaux, ni toutes les autres eſpeces d'Animaux, ſans en excepter même ceux qui ont les piés de devant façonçonnés comme des bras & des mains, mais c'eſt d'une façon ſi ridicule, & ſi mal propre pour beaucoup de choſes de notre uſage, qu'on n'en ſauroit faire de comparaiſon que fort odieuſement. Cependant les Hommes avec leur induſtrie attrapent les Oiſeaux au milieu de l'air ; & auſſi-bien que les Poiſſons, ils voguent ſur la Mer, & courent ſur les eaux.

Au reſte,la voix de l'Homme eſt une choſe incomparable ; & ſa langue qui eſt le plus grand bien, & le plus grand mal du monde, enchante toute la Nature, & parle en une infinité d'idiomes, par la ſuggeſtion de l'eſprit, de toutes les choſes intelligibles & ſenſibles. Que nous peut-on oppoſer de

toutes les autres Creatures mortelles, qui égale un pouvoir ſi merveilleux ? Toute leur adreſſe & leur ſubtilité, qu'on éleve ſi fort, ne va point juſques-là. Les toiles d'araignées, pour prendre des Mouches, ſont à la vérité dignes d'admiration : mais elles ne ſont non plus ouvrage de l'art, que cette pellicule du cerveau que les Anatomiſtes appellent *Ret admirable* : ou, ſi elles doivent être rangées dans une autre cathégorie, voudroit-on dire tout de bon, qu'elles valent mieux que nos filets, nos toiles, & tant de ſortes d'étoffes & de tiſſus, emploïés à bien d'autres uſages, où pour notre ſeul divertiſſement nous repréſentons les Araignées, les Mouches, les Papillons, & le reſte des Animaux ?

Les Ruches des Abeilles, & les Nids des Hirondelles & des Alcions, ſe fabriquent de la même ſorte, je veux dire comme les toiles d'Araignées & les pelotons des Vers-à-ſoie : mais quand ce ſeroit par une induſtrie ſinguliere, ſans la néceſſité d'une pure Nature, ſont-ils, ſans mentir, auſſi beaux, auſſi nobles, & auſſi commodes à proportion, que nos Lits, nos Cabinets, nos Chambres, nos Maiſons, nos Palais & nos Villes ?

Mais plusieurs Animaux, dit-on, présagent naturellement les choses futures, & l'Homme, avec toute sa raison, ignore les maux qui lui doivent arriver. Ils ne s'y connoissent pas, à mon avis, davantage les uns que les autres; & les Grues des rives de Strimon sentent le froid qui les doit accueillir, si elles ne s'envolent le long des eaux du Nil, comme les catarres, les gouttes, l'humeur gaie, & les ébullitions de sang nous font souvent appercevoir du changement des Saisons, & comme les divers âges nous suggerent le desir de voïager, ou de ne bouger du logis.

S'il est question de la quiétude de l'esprit & de la tranquillité de l'ame, elle n'est point refusée à ceux, à qui l'Auteur de tous les biens a dit, *possédez votre ame en paix*, & les Bêtes brutes ont souvent des passions si turbulentes, que la colere donne la fievre aux Lions: les Loups sont avides à force d'être gourmands: les Cerfs sont transis de peur: les Taureaux se transportent d'une fureur enragée les uns contre les autres, pour l'amour d'une Genisse: la jalousie tourmente les Chiens, & les Coqs ne sauroient souffrir de compagnons.

Pour la longueur de la vie, il n'y en

a point des Animaux connus, qui égale la durée de la vie de l'homme. A trente ans les Chevaux sont dans la derniere caducité; les Chiens de chasse sont bien vieux à huit ans; les autres peuvent aller jusqu'à vingt; les Porcs sauvages & domestiques ne durent pas si long-tems; la vie des Bœufs est tout au plus de vingt années; celle des Brebis n'en passe guere cinq ou six; celle des Poules, des Perdrix, des Cailles, des Linottes & des Tourterelles, va rarement jusqu'à la quinzieme année; & ce que l'on a dit de l'âge de la Corneille, du Cerf, du Corbeau, du Phenix, des Satyres & des Nymphes, est une pure fable. Nous avons une Epigramme des Anciens, qui en parle en cette sorte :

Ter binos, deciesque novem super exit in annos
Justa senescentum quos implet vita virorum.
Hos novies superat vivendo garrula cornix:
Et quater egreditur cornicis sæcula cervus:
Alipedem cervum ter vincit corvus: at illum
Multiplicat novies phœnix, reparabilis ales:
Quem vos perpetuò decies prævertitis ævo,
Nymphæ Hamadryades quarum longissima vita est.
Hi cohibent fines vivacia fata animantum:

Cætera secreti novit Deus arbiter ævi.

Je l'ai ainsi rendue en François.

Deux fois trois, dix fois neuf, des Hommes qui vieillissent
Les soins laborieux & les jours accomplissent. *près de 96 ans.*
La Corneille jasarde excede par neuf fois
Et l'âge des Humains, & ses fatales Loix. *près de 900 ans.*
De trois siecles entiers, étonnante merveille.
Le Cerf passe les ans de la triste Corneille. *près de 1300 ans.*
Du Cerf aux piés legers le lugubre Corbeau
Anticipe trois fois son âge & son berceau. *près de 3900 ans.*
Le Phénix renaissant d'une grace admirée
Rédouble par neuf fois cette longue durée. *près de 29700 ans.*
Mais, vous Nymphes des Bois, qui murmurez sans soin,
Vous vivez sans douleur, allant dix fois plus loin. *près de 297000 ans.*
Ainsi des Animaux la vie est limitée;
Mais elle est de Dieu seul & connue & comptée.

Mais tout cela, comme je l'ai déja dit, est fabuleux; de sorte que les Enfans même en seroient malaisément persuadés, & à moins que d'être de l'opi-

nion des Préadamites, on ne se pourroit imaginer qu'il y eût eu des générations d'assez longue main, pour avoit été capables d'en faire l'observation. Mais quand la vie de l'homme seroit plus courte que celle des Ephemeres, ne vaut-elle pas toujours mieux, à cause de son intelligence, que la vie des Bêtes, qui en sont privées, quand elle dureroit des siecles entiers; parcequ'à le bien prendre, & sans nous en faire trop accroire, elles vivent, en comparaison de nous, comme si elles ne vivoient point, & meurent aussi, comme les plantes, sans espérance & sans desespoir.

Il faut avouer néanmoins d'un autre côté (& ces dernieres paroles d'*espérance* & de *desespoir* m'en font souvenir) que si l'homme, avec toutes ses belles connoissances, quoiqu'il ne sache rien de mieux ni de plus assuré que de savoir qu'il ne sait rien, si l'homme, dis-je, ne s'attendoit à une autre vie après celle-ci, & qu'il ressuscitera un jour en gloire s'il meurt en ce monde dans l'adoption des Enfans de Dieu, il seroit plus malheureux que le reste des Créatures. Mais ceci est pris d'un ton trop fort pour un Entretien purement académique, où il n'est pas nécessaire

S. Paul 1. *Corint.* 15. 19.

de mêler des Raiſonnemens apoſtoliques, pour diſputer contre une Opinion odieuſe, que la ſeule Philoſophie naturelle peut vaincre fort aiſément, & qu'un ſage Païen, s'il en vouloit parler ſérieuſement, auroit de la peine à ſouffrir : auſſi n'eſt-ce que par maniere d'entretien & de récréation, que notre vertueux Ami s'eſt efforcé de la maintenir.

Au reſte, qu'on ne nous diſe point, à l'avantage de certains Animaux de l'ordre inférieur, à qui la Nature bâtit des logemens ſi propres & ſi commodes au même tems qu'ils naiſſent, que l'homme n'en trouve point de pareils au Monde pour ſon uſage, dans tout le cours de ſa vie. Je vois bien qu'on veut parler des Limaçons, des Tortues, des Huîtres, & de tant de ſortes de Coquillages qui naiſſent dans le fond des Mers, & le long des rivages des Eaux douces & ſalées.

Il eſt vrai qu'il ſe voit des Coquilles rares & merveilleuſement diverſifiées, dont ſont ornés aujourd'hui tant de Cabinets curieux ; & ſur-tout celui de M. de Montmor, Maître des Requêtes, où cet excellent Homme, les délices des Muſes, & l'amour de toutes les belles Ames, en a recueilli de tant d'eſpeces

différentes, auſſi-bien que notre vertueux Ami M. Morin, ſi verſé dans les connoiſſances des Plantes, & qui ne preſcrit point de bornes à ſes curioſités. J'y en ai vu qui portent les perles, & quelques autres dont les Anciens tiroient cette Pourpre précieuſe, dont les Tyriens & ceux de Milet faiſoient les teintures des vêtemens des Rois. Il y en a de plattes, de creuſes, de boſſues, celles-ci longuettes, celles-là faites en croiſſant, ou en rond, ou en demi-rond. On en trouve qui ont le dos relevé; les unes à boſſages, en forme d'obéliſques & de petites pyramides; d'autres qui ſont polies & liſſées; d'autres qui ſont ridées ou dentelées, ou crenelées; & d'autres qui ſont entortillées comme une vis qui ſe termine en pointe. Il y en a auſſi qui jettent en dehors des rebords en forme de levres vermeilles; d'autres, en forme de petites ſcies; & d'autres qui s'enroulent & ſe replient en dedans. Les unes ſont raïées, les autres ont de petits filets comme des cheveux; pluſieurs ſont diaprées, ou marbrées, ou jaſpées, ou canelées comme les Petoncles. Quelques-unes faites en demi-tuïaux; & d'autres qui ſont repliſſées & ondoïantes, comme des tuiles rondes, entaſſées les unes ſur

les autres. Il y en a même qui ſont découpées en droite ligne, & d'autres, en biais, avec de petits trous. Quelques-unes ne tiennnent qu'à un nœud fort petit, & d'autres ont les côtés tout d'une piece. Les Porcelaines nagent au-deſſus de l'eau, & ſe servent de leur concavité, au lieu de voile, pour recevoir le vent.

Je ſais bien que toutes ces choſes ſont admirables; mais les Animaux, qui s'y renferment, ne pourroient ſubſiſter ſans cela: car toutes ces écailles & toutes ces duretés qui les environnent, leur tiennent lieu de peau, ou plutôt d'oſſemens qu'ils portent en dehors, comme ceux des autres eſpeces ſoutiennent en dedans l'édifice de leur conſtruction. Avec tout cela, néanmoins, les uns & les autres ont encore beſoin de lieux qui leur ſoient propres: ceux-ci s'attachent contre des rochers, à l'abri de certains vents; ceux-là ſe tiennent dans le ſable. Les Limaçons ſe retirent en Hiver ſous des pierres, ou ſous des racines d'arbres; & tous ont encore beſoin de ſe défendre contre pluſieurs injures du tems, dont s'ils ne peuvent ſe mettre à couvert, nous voïons ſouvent qu'ils ſont contraints de périr.

Il en eſt de même de ceux qu'on dit qui

naiſſent tout vêtus, parceque le poil, ou la ſoie, ou la laine, ou le cuir endurci comme de l'écorce ou de la croûte, ou les aiguillons, ou le duvet, ou les plumes, leur viennent de fort bonne heure. Les Pouſſains ſe couvrent pourtant, & s'échauffent ſous l'aîle de leur mere, parcequ'ils ne ſont pas encore vêtus. Les Ourſes lechent leurs petits pour les achever; & toutes les femelles portent la mammelle, ou donnent la bequée à leurs petits, pour montrer leur infirmité dans la naiſſance; & ſi ce ſecours leur manquoit, ils ſuccomberoient infailliblement.

Je ne vois donc pas que les Bêtes aient de ſi grands avantages ſur l'homme de ce côté-là. Sur quoi M. de la Menardiere, qui écrit ſi poliment en Proſe & en Vers, a dit depuis peu, en parlant de la nudité de l'homme, dans un illuſtre Recueil de ſes belles Poéſies, après la penſée d'un Poète Grec:

C'eſt Palladas dans l'Anthologie, l. 1.

Je vins nu ſur la Terre: & durant mon ſéjour
Je n'ai d'aucuns biens eu l'uſage.
Pourquoi m'en tourmenter ſur la fin du Voïage?
Je ſuis venu ſans équipage;
Il n'en faut point pour mon retour.

Car bien que l'on nous ai dit tant de fois que les Animaux ſauvages & do-

mestiques naissent si bien vêtus, & que l'homme seul vient au monde tout nu, de sorte qu'il est contraint de se chercher des habits pour se couvrir des dépouilles de toute la Nature, je ne demeure pas d'accord, à le bien prendre dans cette comparaison avec les autres Animaux, que l'homme naisse si nu, que la sage Nature ne lui ait donné d'elle-même quelque chose pour le couvrir, ne fussent que ses cheveux pour sa tête, & la peau pour tout le reste de son corps : les paupieres couvrent ses yeux; les petits poils à quoi se terminent ces paupieres, y sont admirablement bien conçus pour leur défense : les levres resserrent sa bouche, & cachent sa langue & ses dents, de peur qu'elles ne s'alterent & ne se desséchent; les ongles, qui fortifient si bien le bout de leurs doigts, n'étant que par-dessus vers l'extrémité, ne leur ôtent point l'usage de tant de commodités, à quoi ils ne seroient pas propres, s'ils étoient aussi par-dessous, comme ceux des Tigres, des Lions & d'un grand nombre d'autres vils Animaux. Ce que Galien admire, avec tant de raison, dans son Livre de l'Usage des parties; de sorte que l'homme, se pouvant quelquefois passer d'autres vêtemens, demeure nu en beaucoup de

Régions. Mais parceque son esprit le rend capable d'habiter toute la Terre, il a l'industrie de s'y accommoder partout, selon les lieux, aussi-bien dans les Païs froids, que sous les Climats chauds ou tempérés.

Il n'en est pas ainsi des autres Animaux qui seroient trop vêtus en de certains Païs, comme les Loups-cerviers, & les Ours du Septentrion, & qui ne le seroient pas aussi assez en d'autres, comme les Guenons & les Singes du Perou, si les premiers étoient transportés en Libye, & les derniers, vers les Païs du Nord. Il y en a aussi plusieurs qui de tems en tems ont besoin de changer de séjour, comme les Cailles, les Tourtres, les Hirondelles, les Bécasses, les Pluviers, les Grues & les Etourneaux.

D'ailleurs, combien les grandes froidures & les chaleurs excessives font-elles périr d'Insectes, de Bêtes & d'Oiseaux? & combien les Animaux qui se peuvent apprivoiser, se trouvent-ils fortifiés par l'assistance des hommes, en comparaison des sauvages? De sorte que si les hommes mettent leur plaisir à les aimer, il ne faut pas douter qu'ils ne s'y trouvent bien plus à leur aise que dans les déserts, & qu'ils n'y vivent même bien plus long-tems. Ma chambre, ma table & ma cheminée sont

tous les plaisirs du monde à ma petite Chienne; elle en aime son Maître avec tant de passion, qu'elle déclare la guerre à tout ce qu'elle s'imagine qui ne lui est pas ami.

Il en est ainsi de tous les autres, & sur-tout des Oiseaux, quand on prend soin de leur donner leurs petites nécessités. De-là est venu qu'une Linote que j'ai vue à la très honnête & très vertueuse Mademoiselle de Belleville, chez qui je loge à Paris, a duré entre ses mains plus de quatorze ans; & pour quelque beau tems que c'eût été, ce petit Oiseau n'eût eu garde de prendre l'essor, quand sa bonne Maîtresse le mettoit hors de sa cage sur la fenêtre de sa chambre. Le Piaillon de Mademoiselle de Gournai (c'étoit son Chat) en douze années qu'il a vécu auprès d'elle, ne se fût pas délogé une seule nuit de sa chambre, pour courir dans les goutieres ou sur les tuiles, comme font les autres Chats. La Courte du feu Roi Henri IV n'eût pas été si caressée, ni si bien nourrie à l'abandon aux champs, ou dans les rues de Paris, parmi les autres Bêtes de son espece, que dans le Palais de ce grand Prince. Le Passereau de Lesbia étoit les délices de sa jeune Maîtresse; il se jouoit avec

elle, & la belle le tenoit en son sein; lui donnoit à pincer le bout de son doigt, & provoquoit souvent ses picoteries cuisantes.

Ad solam Dominam usque pipilabat.

Le Perroquet de Melior l'entretenoit agréablement, & venoit prendre sur sa table les choses qui étoient le plus à son goût; & quand il étoit las de se promener sur tous les sieges de la Sale, il se venoit reposer dans sa petite maison parmi l'éclat des Tortues des Indes, où des bâtons d'argent se lioient par ordre avec des branches d'ivoire, pour en former la balustrade, où les coups de becque leur donnoit l'Oiseau, les faisoient agréablement résonner.

Stace l. 2. des Sylv.

La Colombe de Stella avoit vaincu le Passereau de Catulle, tant elle s'étoit fait admirer pour sa beauté, & pour aimer les caresses de son Maître; ce qui a donné sujet à Martial d'en parler en divers endroits de ses Epigrammes, & de dire à son sujet, que Stella étoit autant au-dessus de Catulle, qu'une Colombe est plus grande qu'un Passereau.

Vicit, Maxime, Passerem Catulli,
Tanto Stella meus tuo Catullo,
Quanto Passere major est Columba.

Il faut donc avouer que les Oiseaux

& les Bêtes, avec leur peu d'esprit, ou leur nulle intelligence, pour ne démentir pas le texte d'un grand Prophete, se réjouissent de l'assistance des hommes, quand elles sont chéries; & si elles pouvoient parler, je crois qu'elles nous diroient : Vous êtes nos bons Maîtres, & nous sommes heureuses de vous plaire & de vous obeïr; bien que je ne doute point qu'elles ne soient contentes de leur condition : aussi sont-elles parfaites en leur genre, & chacune se plaît tellement en son espece, qu'elle ne voudroit pas changer, ne souhaitant rien de la Nature, que les choses qui lui sont convenables, ou qui sont proportionnées à ses apétits. Cela n'empêche pas qu'il n'y en ait de plus excellentes les unes que les autres; & les Vers & les Moucherons sont sans doute moins nobles que les Chiens & les Chevaux, comme ceux ci sont fort au-dessous de l'homme qui les traite en Maître, & qui les domte, & les assujettit à son pouvoir. *David, Ps. 31.*

J'ai quelque pudeur d'être si long à soutenir les avantages d'une Cause si bonne que la mienne, & qu'on n'impugne peut-être pas tout de bon, outre qu'elle se défend assez d'elle-même, sans avoir besoin de mon suffrage. Mais pourquoi le savant Alethophile m'y a-t-

Acpin, 11.11.89, 3 vols. [VOLT.]

il engagé, en la voulant combattre, ou faisant semblant qu'elle étoit digne de sa sévérité, aussi-bien que beaucoup d'autres, par des raisons qui n'ont pas laissé de leur sembler spécieuses ?

Je suis bien assuré qu'ils ne voudroient pas changer de Nature, & que la Société civile ne leur est pas moins agréable que la solitude des Forêts & des Montagnes leur est une chose affreuse. Mais il faut disputer de toutes choses, & faire l'Apologie de la Goute, de la Gravelle & de la Fievre-quarte. Je douterois fort néanmoins que ce fût après y avoir bien pensé; & je ne saurois assez m'étonner qu'un savant Homme, comme notre Ami, entreprenne de soutenir des choses contre son propre sentiment. Après cela je ne dois plus trouver étrange qu'il ait voulu donner à sa Patrie le nom de Barbare, & qu'entre tous les Gouvernemens politiques qui sont dans le Monde, il n'en trouve point de préférable au Despotique pour le bien des hommes.

C'est le sujet du second Entretien que me donne la belle Lettre d'Aletophile, au judicieux Ariste.

Le 27 jour de Decembre 1656.

Fin du second Volume.

891032

GRAYS INN
LIBRARY